



Solocal
GROUP

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
2014

Solocal Group en bref	2	14	Organes d'administration et de direction	83
Message du Président du Conseil d'administration et du Directeur général	4	14.1	Composition du Conseil d'administration	83
1	Personnes responsables du document de référence	5	14.2	Incriminations et conflits d'intérêts potentiels
1.1	Responsables du document de référence	5	14.3	Composition des organes de direction
1.2	Attestation des responsables du présent document	5	15	Rémunérations et avantages
2	Contrôleurs légaux des comptes	6	15.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	6	15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	6	15.3	Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires
3	Informations financières sélectionnées	7	16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction
4	Facteurs de risques	8	16.1	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France
4.1	Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	8	16.2	Contrats de service
4.2	Risques juridiques	11	16.3	Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président
4.3	Risques de marché	13	17	Salariés
4.4	Risques industriels et environnementaux	13	17.1	Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers
5	Informations concernant l'émetteur	14	17.2	Description des contrats d'intéressement et de participation
5.1	Histoire et évolution de la Société	14	18	Principaux actionnaires
5.2	Investissements	16	18.1	Répartition du capital de la Société
6	Aperçu des activités	17	18.2	Droits de vote
6.1	Développement du Groupe : audiences, activités et clients	19	18.3	Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société
6.2	Présentation des cinq verticales	23	18.4	Pactes d'actionnaires
6.3	Événements exceptionnels	28	18.5	Nantissements
6.4	Relations avec les actionnaires	28	19	Opérations avec des apparentés
6.5	Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	28	20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur
6.6	Réglementation	29	20.1	Comptes consolidés
6.7	Fournisseurs	32	20.2	Comptes annuels au 31 décembre 2014
6.8	Assurances et couverture de risques	32	20.3	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Solocal Group du 11 juin 2015
6.9	Immobilisations corporelles importantes	33	20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles
7	Organigramme	34	20.5	Politique de distribution des dividendes
7.1	Description sommaire du Groupe	34	20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage
7.2	Liste des principales filiales et participations	34	20.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale
8	Responsabilité Sociétale d'Entreprise	35	20.8	Honoraires des contrôleurs légaux
Introduction	35	21	Informations complémentaires	199
Responsabilité sociale	39	21.1	Capital social	199
Responsabilité environnementale	49	21.2	Acte constitutif et statuts	203
Responsabilité sociétale	56	22	Contrats importants	209
Perspectives	63	23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	209
Contacts RSE	63	24	Documents accessibles au public	209
Annexe n° 1 : Tableaux de concordance avec Grenelle II et ISO26000	64	25	Informations sur les participations	209
Annexe n° 2 : Rapport du Commissaire aux comptes désigné Organisme Tiers Indépendant	67	A	Annexes	210
9	Rapport annuel d'activité au 31 décembre 2014	69	Glossaire	210
9.1	Présentation générale	69	Table de concordance	212
9.2	Commentaires sur les résultats annuels 2014	70	Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015	213
9.3	Résultats consolidés du premier trimestre 2015	74	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	217
10	Trésorerie	76		
10.1	Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées	76		
10.2	Engagements hors-bilan, litiges et parties liées	78		
10.3	Risques et incertitudes relatifs à l'année 2015	78		
10.4	Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2014	78		
11	Recherche et développement	79		
12	Informations sur les tendances	80		
12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe	80		
12.2	Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe	80		
12.3	Perspectives	80		
13	Prévisions ou estimations de bénéfices	82		

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2015 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

La présente version annule et remplace la version déposée le 30 avril 2015 en apportant à la section 6.1.2 (page 20) une correction au tableau relatif à la répartition de l'EBITDA de Solocal Group par activité.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de Solocal Group, 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex, ainsi que sur le site Internet de Solocal Group : www.solocalgroup.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 132 à 189, aux pages 190 à 192 et aux pages 72 à 77 du document de référence déposé le 15 avril 2014 sous le numéro D.14-0366 ;
- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 125 à 182, aux pages 203 à 205 et aux pages 71 à 79 du document de référence déposé le 29 avril 2013 sous le numéro D.13-0470.

Les chapitres des documents de référence 2013 et 2012 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

SOLOCAL GROUP

Société anonyme au capital de 233 259 388,6 euros
Siège social : 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
R.C.S. Nanterre 552 028 425

SOLOCAL GROUP 2014 EN BREF



“ **CONNECTER SIMPLEMENT
LES CONSOMMATEURS
AVEC LES ENTREPRISES
LOCALES** ”

550 000

ANNONCEURS INTERNET



**Responsabilité
Sociétale
d'Entreprise**

1 emploi

pagesjaunes
engendre 2 emplois
dans l'économie française

82% des collaborateurs
ont plaisir à travailler
dans le Groupe

173 000 heures
de formation
+ 43 % par rapport à 2013

- 55% d'émissions de CO₂
entre 2009 et 2013

AUDIENCES



CAP DES

2 000 000 000

DE VISITES

franchi par le Groupe en **croissance de + 12%** ⁽¹⁾



PUISSANCE DES AUDIENCES

mesurées par un *reach* ⁽²⁾
Solocal Group de 55 %
à travers 3 Media forts



(1) Par rapport à 2013.

(2) Source : Indicateur Nielsen Médiamétrie - octobre 2014 - Reach Global (Internet fixe & mobile).

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Robert de Metz,
Président du Conseil d'administration



Jean-Pierre Remy,
Directeur général

2014 aura été une année charnière dans l'histoire de Solocal Group et de son développement.

Malgré un contexte économique très dégradé, nous avons entrepris cette année de profondes transformations en procédant, de manière concomitante, à une restructuration financière et une réorganisation opérationnelle de Solocal Group.

En juin dernier, nous avons réalisé avec succès une augmentation de capital de 440 millions d'euros, combinée à un plan de refinancement, grâce à un très large soutien de la part de nos actionnaires et de nos prêteurs. Cette opération nous a ainsi permis de réduire notre endettement et d'améliorer sensiblement notre structure financière.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de transformation « Digital 2015 », l'ensemble des collaborateurs ont participé à la digitalisation du Groupe. Notre culture et nos modes de fonctionnement ont été entièrement repensés afin d'être en phase avec une société de plus en plus tournée exclusivement vers le numérique. Nous avons mis en place une nouvelle organisation commerciale et marketing verticalisée selon l'activité de nos clients, dans laquelle nos commerciaux sont devenus des conseillers en communication digitale et des experts spécialisés capables de mieux répondre aux attentes spécifiques de nos différents clients.

Ainsi, nous réalisons en 2014 68 % de notre chiffre d'affaires sur Internet et 32 % sur Imprimés & Vocal. Sur 936 millions euros de revenus générés en 2014, 633 millions proviennent de nos activités digitales. Cette transformation nous permet de proposer à nos clients de nouveaux services de communication *online*, qui répondent à l'évolution de leurs besoins.

Les premiers effets du plan « Digital 2015 » sont déjà tangibles.

- Le Groupe a entièrement déployé une nouvelle organisation commerciale et marketing autour de cinq verticales (Commerce, Services, Habitat, B2B et Santé & Public).
- L'audience des sites de Solocal Group enregistre une forte croissance : les visites ont progressé de 12 % en 2014 et dépassent les deux milliards. Le mobile représente dorénavant 34 % des audiences sur l'ensemble de l'année.

Chaque jour, Solocal Group devient plus fort et notre ambition de construire un leader européen de l'Internet se concrétise peu à peu. Nous sommes fiers du chemin parcouru et des efforts accomplis par l'ensemble de nos équipes, qui ont rendu nos valeurs « Client, Équipe, Intégrité, Innovation et Agilité », plus pertinentes que jamais.

Fort de la verticalisation opérationnelle et de la dynamique des audiences, nous sommes confiants dans notre capacité à réaliser l'année prochaine près de 75 % de notre chiffre d'affaires sur Internet, ce qui nous permettra de revenir progressivement à une croissance globale de Solocal Group.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général

PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

<u>1.1</u>	Responsables du document de référence	5
<u>1.2</u>	Attestation des responsables du présent document	5

Dans le présent document de référence, les expressions « Solocal Group » ou la « Société » désignent la société holding Solocal Group SA, les expressions « PagesJaunes SA » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes SA. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société

et l'ensemble de ses filiales et l'expression le « Groupe consolidé » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer qui n'est pas consolidée. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

1.1 Responsables du document de référence

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Robert de Metz, Président du Conseil d'administration, et Monsieur Jean-Pierre Remy, Directeur général de Solocal Group.

1.2 Attestation des responsables du présent document

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le chapitre 20 du présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice 2014, présenté dans le chapitre 20 du présent document ne contient aucune observation. Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2013, présenté dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2014 sous le numéro D.14-0366, ne contient aucune observation.

Monsieur Robert de Metz

Président du Conseil d'administration de Solocal Group

Monsieur Jean-Pierre Remy

Directeur général de Solocal Group

2

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

- 2.1** Commissaires aux comptes titulaires
- 2.2** Commissaires aux comptes suppléants

6
6

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

■ DELOITTE & ASSOCIÉS

représenté par Ariane Bucaille
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes et de l'Ordre des Experts-Comptables

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors des Assemblées générales du 27 mai 2004 et du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

■ ERNST & YOUNG AUDIT

représenté par Denis Thibon
Tour First
1, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes et de l'Ordre des Experts-Comptables

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004, ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes est présenté à la Note 33 de l'annexe des comptes consolidés.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

■ BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, M. Francis Gidoin, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors des Assemblées générales du 27 mai 2004 et du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

■ AUDITEX

Tour First
1, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Nommé co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004, ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

3

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ			
Chiffre d'affaires	936,2	998,9	1 066,2
Internet	632,5	632,5	622,7
Annuaire imprimés et Autres	303,7	366,4	443,5
Marge brute opérationnelle (MBO) normalisée ⁽¹⁾	350,3	424,3	464,5
Internet	226,7	267,4	269,6
Annuaire imprimés et Autres	123,6	156,9	194,9
Marge brute opérationnelle publiée ⁽²⁾	322,2	424,3	464,5
Résultat d'exploitation	216,5	329,2	408,0
Résultat financier	(98,1)	(132,3)	(136,1)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE (PART DU GROUPE)	59,4	114,8	158,6
Nombre d'actions au 31 décembre ⁽³⁾	1 161 727 170	280 984 754	280 984 754
Bénéfice net calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes au 31 décembre (en euro)	0,05	0,41	0,57
BILAN CONSOLIDÉ			
ACTIFS			
Actifs non courants	229,6	214,8	212,3
dont écarts d'acquisition nets	82,5	78,7	82,3
Actifs courants	606,7	585,3	653,9
dont créances clients nettes	441,8	405,8	429,9
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	46,4	75,6	111,5
TOTAL ACTIF	836,3	800,0	866,2
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	(1 369,4)	(1 866,8)	(2 006,8)
Passifs non courants	1 247,0	1 617,5	1 777,2
dont dettes financières et dérivés non courants	1 139,6	1 516,2	1 686,6
Passifs courants	958,6	1 049,2	1 095,7
dont dettes fournisseurs	98,9	84,5	78,3
dont produits constatés d'avance	575,4	597,5	632,1
TOTAL PASSIF	836,3	800,0	866,2
Cash-flow net	37,9	136,2	185,0
ENDETTEMENT NET DU GROUPE CONSOLIDÉ ⁽⁴⁾	(1 135,8)	(1 579,6)	(1 741,7)
Trésorerie générée par l'activité du Groupe consolidé	107,1	191,4	226,5

(1) MBO normalisée des impacts du changement des contrats vendeurs en 2014 (28 millions d'euros).

(2) Résultat d'exploitation avant amortissements et participation des salariés.

(3) L'augmentation de capital finalisée le 6 juin 2014 a entraîné la création de 880 742 416 actions nouvelles.

(4) Dont juste valeur des instruments de couverture négative de 54,6 millions d'euros en 2012, négative de 20,2 millions d'euros en 2013 et négative de 9,9 millions d'euros en 2014. L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie (voir chapitre 10).

4

FACTEURS DE RISQUES

4.1	Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	8
4.2	Risques juridiques	11
4.3	Risques de marché	13
4.4	Risques industriels et environnementaux	13

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs). Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis les facteurs de risques suivants, complétés d'autres informations et des comptes consolidés figurant dans le présent document de référence. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement.

La description de l'organisation du contrôle interne et du management des risques mise en place par le Groupe figure dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, en annexe du présent document. En outre, la Société a mis en place un programme d'assurances et de gestion des risques présenté à la section 6.8 du présent document de référence.

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

Évolution des technologies et des préférences des consommateurs, diminution de l'usage des annuaires imprimés

Le développement des nouvelles technologies et la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité, entraînent une modification des préférences et des habitudes des consommateurs. En particulier, ceci pourrait avoir à terme une influence significative sur celle des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ainsi, la région parisienne se distingue du reste de la France par une consultation plus faible des annuaires imprimés et une consultation plus forte des services en ligne. Même si ceci se justifie notamment par le fait que le lieu de consultation est souvent différent du domicile du particulier concerné et du fait d'une utilisation des services en ligne historiquement plus importante, il ne peut être garanti que cela ne préfigure pas de la situation à long terme de l'audience en France.

Le Groupe tirant une partie significative de ses revenus publicitaires des annuaires imprimés, les nouveaux revenus que le Groupe pourrait tirer des annuaires en ligne pourraient ne pas compenser une baisse accélérée des revenus des annuaires imprimés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Ce changement dans la répartition des revenus du Groupe a des conséquences sur son organisation, notamment commerciale, et doit être accepté par le corps social.

Incertitude liée au modèle économique de la publicité en ligne

Le Groupe doit faire face à des concurrents sur les marchés des services Internet qu'il propose. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles s'imposera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître la rentabilité de ses produits publicitaires sur Internet grâce notamment à une augmentation du retour sur investissement pour les annonceurs qui se traduirait par une augmentation des prix et des volumes, une concurrence accrue dans le domaine de la publicité en ligne pourrait entraîner une baisse des tarifs pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe.

Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Difficulté à faire face à la concurrence

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur le marché de la publicité en ligne. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait résulter en des baisses de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

L'enjeu pour le Groupe réside dans sa capacité à produire toujours des offres pertinentes sur le marché de la publicité en ligne, qui puissent répondre au mieux aux attentes de ses clients, dans un contexte de concurrence accrue.

Sensibilité à la conjoncture économique – incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si des pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques.

L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence accrue pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Augmentation du prix du papier ou du coût d'autres facteurs de production

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Les surcapacités chroniques de production face à une demande en forte décroissance ne laissent envisager aucune hausse substantielle des prix. Le Groupe n'utilise pas de mécanisme pour couvrir les variations du prix du papier, en dehors de ceux prévus aux contrats en cours.

Le Groupe sous-traite les tâches nécessaires à l'impression, le brochage et au conditionnement des annuaires imprimés. Un contrat d'impression exclusif a été signé fin 2012, permettant une stabilité des tarifs sur la période 2014 à 2016.

En outre, le Groupe a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution (liés par exemple à une augmentation significative du prix des carburants ou à une revalorisation importante du SMIC), ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risques liés au paiement des services par les clients

Les annonceurs peuvent être facturés de manière échelonnée jusqu'à parution effective de leurs produits publicitaires. Il ne peut être garanti que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayés actuel du Groupe pourront être maintenus à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

Risque d'appauvrissement du contenu des annuaires édités – incapacité à améliorer les caractéristiques techniques et les fonctionnalités des services offerts par le Groupe

Le Groupe a pour objectif d'offrir dans ses annuaires imprimés et dans ses services en ligne ainsi que *via* ses services de renseignements une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées par le Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données de

différents opérateurs de télécommunication. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations concernant les particuliers et les professionnels par d'autres moyens et que cela n'entraînera pas un appauvrissement du contenu des annuaires imprimés, des services en ligne et des services de renseignement téléphonique, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation ou les résultats du Groupe.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation du réseau Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet, plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques de ces produits et services.

La rapide évolution demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, et ainsi l'incapacité à tenir sa promesse vis-à-vis des utilisateurs de ses services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Dommages subis par les systèmes d'information, de production ou de diffusion

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des intrusions dans les systèmes informatiques, du vandalisme ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est pas en mesure de répondre à ce type d'événements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.

Fluctuation des chiffres d'affaires trimestriels et résultats semestriels du Groupe

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité Annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. La publication et la distribution des annuaires imprimés s'effectuent selon un calendrier défini un an à l'avance. D'un point de vue comptable, les produits et les charges relatifs à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. En

conséquence, le chiffre d'affaires varie d'un trimestre à un autre et le résultat d'un semestre peut ne pas être représentatif du résultat annuel du Groupe. Par ailleurs, si la publication d'un ou plusieurs annuaires était avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourrait être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et l'encaissement de la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le besoin en fonds de roulement, le cash-flow opérationnel, le résultat d'exploitation ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

Effet des investissements ou désinvestissements

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ni que les revenus et résultats supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions Solocal Group, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de Solocal Group. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions

de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

Incapacité à respecter ses covenants bancaires et effets d'un refinancement éventuel de la dette

Avec un endettement net ⁽¹⁾ qui s'établit à 1 136 millions d'euros au 31 décembre 2014, le covenant de levier financier du Groupe ressort à 3,73 fois un agrégat proche de la marge brute opérationnelle publiée consolidée. Il ne peut être donné aucune assurance quant à la capacité du Groupe à refinancer cette dette dans de bonnes conditions d'ici son échéance, en mars 2018 à hauteur de 814 millions d'euros et en juin 2018 à hauteur de 350 millions d'euros. Le refinancement de cette dette pourrait avoir un coût supérieur à celui prévalant aujourd'hui et ainsi affecter durablement les résultats et le niveau de génération de cash-flow du Groupe (voir la section 10.1 du présent document de référence et les notes 26 et 28 de l'annexe des comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1).

Le contrat de financement qui lie Solocal Group à son syndicat de prêteurs comprend des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoire ainsi que des covenants bancaires qui se resserrent progressivement (voir la note 29 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1). Le Groupe pourrait être amené à devoir renégocier certains termes de son contrat de financement s'il était acquis qu'un risque de non-respect de l'un ou plusieurs de ses covenants avait une probabilité élevée de se produire à court-moyen terme. Par ailleurs, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Par ailleurs, les notations financières suivantes ont été attribuées à Solocal Group à la date de publication du document de référence :

- B3 attribuée en juin 2014 par Moody's et assorti d'une perspective négative ;
- B- attribuée en juin 2014 par FitchRatings et assorti d'une perspective stable.

L'évolution des notations attribuées se présente ainsi :

		31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012	
		Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's
Solocal Group	Note	B-	B3	B-	Caa1	B	B3
	Perspective	Stable	Négative	Négative	Négative	Négative	Stable
PagesJaunes	Note	B+	B3	B+	Caa1	BB-	B3
	Perspective ⁽²⁾	Stable	Négative	Négative	Négative	Négative	Stable

(1) L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Relatif à l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros à échéance 2018.

4.2 Risques juridiques

Litiges et arbitrages

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, les entités du Groupe ne sont parties à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes.

En ce qui concerne les dossiers devant les juridictions administratives, le Conseil d'État saisi en ultime recours, a rendu, le 12 janvier 2011, huit décisions défavorables à PagesJaunes annulant les arrêts de la cour administrative d'appel de Paris de 2009 et donc l'autorisation donnée par le Ministre concernant les licenciements. Deux procédures sont toujours en cours respectivement devant le conseil de prud'hommes de Boulogne et devant la cour de cassation suite au pourvoi par le salarié contre un arrêt de la cour d'appel de Lyon avec demande d'indemnisation des conséquences financières des autorisations de licenciement. La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, qui a fait l'objet, compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier, de plusieurs reprises depuis 2006, s'élève au 31 décembre 2014 à 0,8 million d'euros.

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement de marché en permanente évolution et de plus en plus concurrentiel. Pour rappel, un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté pour une information et consultation devant les Instances Représentatives du Personnel concernées en septembre 2013. À l'issue de 10 réunions de négociation avec les organisations syndicales menées en parallèle de la procédure d'information et de consultation des CHSCT d'une part et du CE d'autre part, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement déterminant le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi a été signé le 20 novembre 2013.

Ce plan prévoyait la suppression de 22 postes intégralement compensée par la création de postes proposés aux salariés concernés dans le cadre du reclassement interne. L'objectif est le maintien dans l'emploi dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise (compensé par le financement de formations). Il n'y a pas de licenciements secs et le projet global est créateur net d'emploi (48 emplois).

Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014, confirmée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par jugement du 22 mai 2014 suite au recours à titre personnel d'un salarié de PagesJaunes qui visait à faire annuler l'homologation du Plan de Sauvegarde pour l'Emploi de PagesJaunes par l'inspection du Travail.

Suite à l'appel formé par ce salarié, cette décision a toutefois été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles dans un arrêt du 22 octobre 2014, pour défaut de caractère majoritaire. L'existence ou le contenu du plan n'étaient donc pas en cause. La décision de la Cour, en l'état, ne remet pas en cause la validité de la procédure suivie et la réalité du motif économique ayant justifié la procédure mise en œuvre par PagesJaunes.

De ce fait, cette annulation n'a donc pas d'impact sur la validité de la procédure de licenciement elle-même. Le Conseil d'État saisi en référé a rejeté le 10 mars 2015 notre demande pour obtenir la suspension de ses effets et ce, dans l'attente de la décision qui doit être rendue au fond par la Haute Juridiction dans cette affaire.

311 salariés ayant refusé la modification de leur contrat de travail liée à cette réorganisation, 280 d'entre eux ont été licenciés. À ce jour, quatre procédures administratives sont en cours (trois procédures devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en annulation des décisions d'autorisations de licenciement et une procédure de recours hiérarchique devant le Ministre du Travail), 91 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales (71 procédures au fond en demande de dommages et intérêts et 20 procédures de référé en demande de provision), le conseil de prud'hommes de Rennes a rejeté le 5 février 2015 l'ensemble de ces 20 demandes en référé. Un appel à l'initiative des salariés est en cours.

Onze agences de publicité ont saisi l'Autorité de la concurrence pour abus de position dominante (notamment pour avoir supprimé sur les supports Internet et 118 008 la remise professionnelle de 5 % qu'elle accorde aux annonceurs passant par l'intermédiaire des agences de publicité), en sollicitant le prononcé de mesures conservatoires sur le fondement de l'article L. 464-1 du Code de commerce. L'Autorité de la concurrence a, dans une décision du 22 novembre 2012, accepté les engagements proposés par PagesJaunes, mettant ainsi fin à ce contentieux.

PagesJaunes a fait l'objet au cours de l'année 2010 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. La Société a été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,2 millions d'euros. Ce risque a été provisionné en totalité au 31 décembre 2010. Le redressement de PagesJaunes a été confirmé par la commission de recours amiable de l'Urssaf, puis par le tribunal des affaires sociales de Bobigny par décision du 6 mars 2014 dans le cadre de recours introduits par PagesJaunes. PagesJaunes a interjeté appel de cette décision auprès de la cour d'appel de Paris pour un solde de 1,4 million d'euros.

PagesJaunes fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et, à ce stade, reçu une proposition de redressement portant sur l'exercice 2010. La Société a considéré la plupart des chefs de redressement comme infondés et a constitué une provision afin de couvrir les risques résiduels.

Par ailleurs, la Société, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assignée en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour la Société. Au 31 décembre 2014, le nombre de ces procédures s'élevait à onze, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts d'un peu moins de

450 000 euros. Dans le cadre de ces procédures, les entités du Groupe essaient de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

L'ensemble de ces informations figure en note 32 de l'annexe des comptes consolidés.

En liaison avec la Direction générale et les filiales du Groupe, la Direction juridique aidée de cabinets d'avocats prend en charge le suivi des risques liés aux litiges significatifs.

global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin de veiller sur ses actifs et assurer de manière cohérente la protection, la gestion et la défense de ses droits, le Groupe met à jour régulièrement son portefeuille de droits de propriété intellectuelle et industrielle et prend toutes mesures juridiques qui s'imposent, notamment *via* des actions en contrefaçon et/ou de concurrence déloyale, pour protéger et défendre ses droits de propriété intellectuelle et industrielle.

Évolutions du contexte réglementaire des marchés du Groupe

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (voir la section 6.6 – Réglementation). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union européenne, en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Afin d'anticiper toute évolution réglementaire qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur son activité, le Groupe assure une veille réglementaire permanente.

Risques juridiques liés à l'incertitude des réglementations existantes

Un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, le secret, la responsabilité quant au contenu, le commerce électronique, le cryptage, les signatures électroniques et la taxation de la publicité sur Internet.

Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le Groupe veille en permanence à être en conformité avec les réglementations nationales et internationales.

Droits de propriété intellectuelle et industrielle

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaines, logiciels et brevets, seront adéquates ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère

Restrictions au droit du Groupe de collecter des informations personnelles

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (voir la section 6.6.1.2 – Protection des données à caractère personnel). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de cookies qui sont installés sur le terminal ou le navigateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet, ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces cookies pourrait affaiblir l'efficacité de la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation induits notamment par le projet de règlement européen sur la protection des données personnelles auxquels il pourrait avoir à se plier pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et de services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, PagesJaunes a été condamné le 21 septembre 2011 à un avertissement public sans sanction financière par la CNIL, dans le cadre d'un service « Web Crawl » qui avait pour objet de permettre de retrouver une personne même non inscrite sur pagesblanches.fr en fournissant des réponses extraites de réseaux sociaux. La CNIL a reproché à PagesJaunes d'avoir diffusé ces données sans information ni autorisation spécifiques des personnes concernées. Sur les réseaux sociaux crawlés, les membres avaient la possibilité de restreindre l'accès à leurs données pour les moteurs de recherche, s'ils le souhaitaient. PagesJaunes a fait appel de cette décision devant le Conseil d'État. Celui-ci a rejeté, le 12 mars 2014, la requête de PagesJaunes. Le Conseil d'État confirme notamment la position de la CNIL sur le fait que les personnes physiques dont les données sont collectées de manière indirecte, en particulier sur Internet, doivent être informées de l'utilisation qui sera faite de leurs données dès la collecte, quelles que soient les difficultés rencontrées pour le faire. Sauf information préalable des personnes physiques, PagesJaunes ne peut crawler des données personnelles sur Internet.

Le Groupe veille en permanence à être en conformité avec la législation sur la protection de la vie privée. Dans cette optique, le Groupe s'est doté d'une Direction des données personnelles et d'un correspondant informatique et libertés.

4.3 Risques de marché

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

Les risques de taux d'intérêt, de liquidité et de crédit sont exposés dans la note 29 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2014 figurant dans le chapitre 20.1 – Informations financières historiques. Des informations relatives à l'endettement du Groupe figurent également dans le chapitre 10 – Trésorerie et capitaux, la note 16 – Instruments financiers dérivés, la note 26 – Trésorerie et équivalents de trésorerie,

endettement financier net, et la note 29 – Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2014.

Le risque sur actions est lié aux actions propres détenues en direct et au travers du contrat de liquidité mis en œuvre en octobre 2008 et dont les détails sont exposés dans la note 22.3 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2014 figurants dans le chapitre 20.1 – Informations financières historiques.

4.4 Risques industriels et environnementaux

Les activités du Groupe ont des impacts environnementaux, en particulier celles liées à l'activité Annuaire imprimés.

En tant qu'éditeur d'annuaires imprimés, leader sur son marché, Solocal Group est soucieux de limiter les impacts environnementaux liés à cette activité. À cet effet, la société PagesJaunes a mis en place des processus qui respectent la norme AFAQ ISO 14001, pour laquelle elle a obtenu une certification de trois ans, en octobre 2010 pour les processus de conception, production et diffusion des annuaires imprimés. Cette certification a été renouvelée lors de l'audit réalisé en novembre 2013 pour les trois prochaines années.

Concernant les impacts liés à l'édition, la fabrication et la diffusion d'annuaires imprimés, on peut souligner les points suivants :

- pour les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe et qui font l'objet de sous-traitance, comme la fabrication du papier annuaires, l'impression ou la distribution par portage des annuaires imprimés, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée en matière de maîtrise des impacts environnementaux. Le Groupe est néanmoins attentif aux respects des critères environnementaux dans le choix de ses sous-traitants ;
- concernant ces activités, les risques environnementaux sont principalement liés à la consommation de ressources (papier et encre notamment) et à la mise en circulation d'une grande quantité d'annuaires ;
- d'autre part, il existe des risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité, et d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

Les actions mises en œuvre sont détaillées au chapitre 8 – Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Réduction de la quantité de papier consommé

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire à l'édition de ses annuaires, les efforts continus du Groupe portent sur les aspects suivants :

- la recherche d'une optimisation de la diffusion des annuaires imprimés ;
- des opérations d'optimisation de la mise en page et du format des annuaires ;
- le choix de papetiers qui utilisent de la pâte à papier fabriquée pour tout ou partie à partir de papiers recyclés.

Le recyclage des annuaires

Parallèlement à ses efforts pour limiter la quantité de papier consommé chaque année, le Groupe est sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et applique les principes de responsabilité élargie du producteur : notamment, il se préoccupe de la façon dont sont collectés ces annuaires et de leur traitement (recyclage notamment).

Impacts environnementaux liés aux activités dites « de bureau »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

De manière générale, en ce qui concerne l'ensemble des risques évoqués ci-dessus, bien que le Groupe ait adopté une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement ou à l'application de la réglementation en cette matière. Il ne peut être donné aucune assurance que ces pertes éventuelles n'affecteront pas défavorablement les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Par ailleurs, la modification éventuelle des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, que ce soit au niveau national ou international, pourrait affecter les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

5

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la Société 14

5.2 Investissements 16

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la Société est « Solocal Group », depuis sa modification votée par l'Assemblée générale du 5 juin 2013 (anciennement « PagesJaunes Groupe »).

Le Groupe s'est profondément transformé pour s'adapter aux mutations technologiques et sociétales. La dénomination « Solocal Group » exprime ce qui constitue aujourd'hui la force du Groupe, à savoir le local et le digital. Ce changement de dénomination a été motivé par la volonté d'affirmer le leadership du Groupe dans la communication locale.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Numéro RCS : RCS Nanterre 552 028 425.

Code APE : 7010 Z.

5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954 et qui s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 Siège social, forme juridique, législation

Siège social et principal établissement de la Société : 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres Cedex.

Téléphone : 01 46 23 30 00.

Le pays d'origine de la Société est la France.

Solocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

Le 4 février 1946, le ministère des PTT a confié à l'Office d'annonces (l'« ODA »), société détenue par l'État au travers de l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine.

L'actionariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA, a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en Bourse de Wanadoo, France Télécom a apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir « PagesJaunes ». À la suite de cette réorganisation, PagesJaunes est devenue propriétaire des activités d'édition d'annuaires du groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à L'Annuaire (anciennement dénommé Pages Blanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de L'Annuaire et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 ont toutefois été confiés à PagesJaunes par France Télécom.

La publicité dans les annuaires a connu depuis 1946 un développement continu grâce à la croissance de la consommation et du marché de la publicité en France, et à l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liée à l'augmentation du nombre d'abonnés au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA s'est fait notamment grâce à sa capacité d'adaptation permanente en matière commerciale et technologique. Les années 1980 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel, préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. Par ailleurs, la Société a développé son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public avec une gamme d'annuaires à destination des professionnels (Kompass, PagesPro), ainsi qu'une gamme de prestations liées aux activités de « marketing direct » (Wanadoo Data).

Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuaire de Wanadoo (QDQ Media, Mappy et Kompass Belgium). L'ensemble a été ensuite introduit en Bourse sur l'Euronext d'Euronext Paris le 8 juillet 2004.

En décembre 2004, la société Solocal Group a apporté à la société PagesJaunes SA, par contrat d'apport partiel d'actif, le fonds de commerce, l'activité, le personnel en charge de l'activité de l'édition d'annuaires PagesJaunes réalisée jusque-là par la société PagesJaunes SA devenue aujourd'hui Solocal Group. Ces apports ont été effectués en valeur réelle représentant un montant d'actif net apporté de 4 005 000 000 euros, dont une valeur de fonds de commerce de 3 959 321 134 euros.

En janvier 2005, Solocal Group a procédé à la première consolidation des sociétés Editus Luxembourg et Kompas Belgium. Solocal Group avait renforcé sa présence au Luxembourg en octobre 2004 en augmentant de 50 % à 100 % sa participation au capital de la société luxembourgeoise Euro Directory qui détient 49 % du capital d'Editus Luxembourg, consolidée ensuite par intégration proportionnelle.

Le 20 janvier 2006, PagesJaunes a conclu avec France Télécom un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes, accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12,0 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a annoncé avoir conclu le 11 octobre 2006 avec la société Médiannuaire et son actionnaire unique, la société Médiannuaire Holding, société contrôlée par un consortium de fonds d'investissement regroupant Kohlberg Kravis Roberts & Co. et Goldman Sachs, un contrat d'acquisition aux termes duquel France Télécom a convenu de céder à Médiannuaire 150 546 830 actions Solocal Group représentant 54 % du capital social et des droits de vote de la Société.

La cession de ce bloc de contrôle est intervenue le 11 octobre 2006 dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'AMF, moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260 euros, soit 22,0 euros par action cédée.

Médiannuaire a lancé à la suite de cette acquisition une garantie de cours visant les actions de la Société. Dans le cadre de cette opération et conformément aux dispositions des articles 261-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de la Société a procédé à la désignation du cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de la garantie de cours. Le cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés a rendu un avis confirmant le caractère équitable du prix offert aux actionnaires dans cette opération. À l'issue de cette garantie de cours, Médiannuaire détenait 54,82 % du capital et des droits de vote de Solocal Group, participation ramenée à 54,75 % au 31 décembre 2007. Par ailleurs, la Société a versé le 24 novembre 2006 un dividende exceptionnel de 9 euros par action, soit un dividende total de 2 519,7 millions d'euros. Le dividende a été financé pour partie par la trésorerie l'excédentaire du Groupe, et pour partie par la mise en place d'un financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros.

Le 9 janvier 2007, Solocal Group a lancé via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, un service d'annonces immobilières et automobiles en ligne, accessible sur le site « annoncesjaunes.fr ». Ce site est aujourd'hui édité par PagesJaunes SA.

Solocal Group a finalisé le 1^{er} avril 2011 un accord avec Price Minister pour l'acquisition de 100 % du capital de la société A Vendre A Louer, acteur clé du marché des petites annonces immobilières sur Internet. Cette société a été absorbée en 2013 par PagesJaunes SA afin notamment d'accélérer les synergies avec le site « annoncesjaunes.fr ».

Solocal Group a réalisé le 24 mai 2011 l'acquisition de 100 % du capital de la société ClicRDV. Créée en 2006, ClicRDV.com est leader des solutions de prise de rendez-vous par Internet et propose aujourd'hui une réponse adaptée aux besoins spécifiques de tous les professionnels (Grands Comptes, professions libérales, PME et administrations).

Solocal Group a finalisé le 29 juillet 2011 l'acquisition de 100 % du capital de FineMedia, éditeur du site ComprendreChoisir.com et enrichit ainsi son offre de communication locale et digitale pour les professionnels. Créée en 2007, ComprendreChoisir.com fédère aujourd'hui plus de 1,5 million de visites mensuelles et a développé plus de 280 sites de contenus thématiques à destination du grand public, permettant aux internautes de mieux comprendre et de bien choisir sur cinq univers : Maison/Travaux, Argent/Droit, Conso/Pratique, Santé/Beauté et Business.

Solocal Group a annoncé le 2 octobre 2012 que sa filiale Euro Directory a cédé 38,92 % du capital d'Editus Luxembourg SA à P&T Luxembourg, premier opérateur de services postaux et des télécommunications au Luxembourg, jusqu'ici déjà actionnaire à hauteur de 51 % d'Editus. Suite à cette cession, Solocal Group reste actionnaire d'Editus à hauteur de 10,08 % via sa filiale Euro Directory.

Solocal Group a finalisé le 31 décembre 2012 l'acquisition de 100 % du capital de Chronorest, acteur de référence de la commande de repas en ligne.

Solocal Group a annoncé le 13 juin 2014 l'acquisition de 100 % du capital de Leadformance dont il détenait 49 % du capital depuis sa prise de participation en 2011. Cette acquisition répond aux besoins grandissant des marques et enseignes d'augmenter la visibilité de leurs magasins sur Internet et mobile pour mieux convertir les internautes en clients de leurs boutiques. La complémentarité des 100 000 sites dédiés aux points de vente des grandes marques et enseignes conçus par Leadformance et des 125 000 sites de professionnels créés et gérés par Solocal Group vient renforcer le positionnement de Solocal Group comme le 1^{er} créateur de sites Internet en France. L'intégration de Leadformance marque également une étape majeure pour Solocal Group sur le *Web-to-Store*.

En 2014, afin de proposer à ses clients des services encore plus pertinents et adaptés à leurs besoins, Solocal Group a entamé un processus de transformation avec deux volets principaux : une réorganisation des équipes commerciales et un repositionnement accru sur le digital. Afin de mettre en œuvre ce processus, Solocal Group a sollicité et réalisé avec succès une augmentation de capital de 440 millions d'euros (dont 361 millions d'euros au minimum avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) et 79 millions d'euros d'augmentation de capital réservée) combiné à un plan de refinancement qui avaient été tous deux annoncés le 13 février 2014. Ces deux opérations se sont clôturées avec un vif succès grâce à un très large soutien, tant de ses actionnaires que de ses prêteurs. Une présentation détaillée de l'opération figure au chapitre 6 du présent document.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé

Les dépenses d'investissement du Groupe proviennent majoritairement du segment Internet et visent à améliorer l'ergonomie sur les différents supports (Internet fixe, mobile et tablettes), la pertinence des résultats et la qualité des contenus, mais aussi les fonctionnalités offertes par les sites du Groupe (pagesjaunes.fr, mappy.com, comprendrechoisir.com, avendre louer.fr...), ainsi qu'à renforcer l'efficacité des processus de définition des offres, de production des plans de parution *online* et des annonces, de gestion des bases de données, et de la relation clients.

Le tableau ci-dessous donne le montant et le rapport des investissements rapportés au chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group au cours des trois derniers exercices :

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires consolidé	936,2	998,9	1 066,2
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	69,5	55,3	42,6
En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé	7,4 %	5,5 %	4,0 %

5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir

Solocal Group est leader de la communication locale en France et a pour objectif d'accompagner le développement de ses clients en leur apportant des contacts, *via* des produits offrant de la visibilité (services « search » et « display ») et des services de marketing digital (sites Internet, réservations d'hôtels, réservations de tables dans les restaurants, prises de rendez-vous en lignes notamment avec les médecins, livraison de plats à domiciles, etc.). Le Groupe poursuit donc sa stratégie d'optimisation de l'ensemble de ses processus et d'amélioration continue de ses sites Internet et applications fixe, mobile et tablettes, tant en termes de pertinence des résultats, d'ergonomie ou d'enrichissement des services proposés. Le Groupe investit également des montants significatifs dans la mise en place d'un nouvel outil de vente et d'un CRM dont la force de vente, les équipes marketing et les équipes de production de PagesJaunes seront les principaux bénéficiaires. Les investissements en cours ou à venir s'inscrivent totalement dans la politique d'innovation et la stratégie du Groupe, avec notamment le lancement de nouveaux produits et services à destination de nos clients, et la poursuite de l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe. Les investissements pourraient représenter de l'ordre de 5 % à 7 % du chiffre d'affaires consolidé à l'avenir.

Solocal Group a augmenté de manière significative ses investissements en Capex ces dernières années de 43 millions d'euros en 2012 à 70 millions d'euros en 2014, pour mener à bien sa transition vers l'Internet d'une part, et renforcer et adapter ses systèmes d'informations et outils d'autre part.

Afin d'accéder plus rapidement à de nouvelles technologies et savoir-faire, le Groupe investit régulièrement dans des start-up dont les produits et services sont complémentaires avec l'offre du Groupe. Le montant total de ces acquisitions n'excède pas 15 millions d'euros par an.

La politique d'investissement de Solocal Group s'articule principalement autour de trois priorités : commercial, média et contenu, technologie.

Investissement commercial : avec près de 700 000 clients annonceurs et plus de 2 300 commerciaux, le Groupe se doit d'être centré sur les clients et les enjeux de monétisation. Ceci est d'autant plus vrai depuis le lancement du programme de transformation

Digital 2015 dont l'une des clefs est la spécialisation des vendeurs et du marketing aujourd'hui pleinement opérationnelle, ainsi que la démonstration du « retour sur investissement » (RSI) aux annonceurs. Solocal Group a ainsi investi plus de 50 millions d'euros dans la restructuration lié à la nouvelle organisation commerciale en 2013 et 2014.

Par ailleurs, la spécialisation commerciale nécessiterait des coûts commerciaux supplémentaires à hauteur d'environ 30 millions d'euros par an.

Investissement média et contenu : la force d'un média se mesurant principalement à son audience, Solocal Group ne cesse d'investir dans l'amélioration de ses contenus et de ses services de *search* et transactionnel afin de répondre au mieux aux attentes des utilisateurs et annonceurs, avec notamment le déploiement d'une nouvelle version de pagesjaunes.fr dont une version bêta a été mise en ligne en décembre 2014, afin de préparer le lancement officiel au printemps 2015. Le Groupe investit également dans le SEA (SEO « Search Engine Optimisation », SEM « Search Engine Marketing » et Réseaux sociaux). Le Groupe a investi plus de 40 millions d'euros en Capex Média et Contenu en 2014 et compte conserver ce niveau d'investissement dans les années à venir.

Investissement technologique : en lançant le plan de transformation Digital 2015, le Groupe s'est également donné pour objectif de se doter de nouveaux outils adaptés à l'évolution des produits Internet et de l'attente de ses clients, tout en permettant d'améliorer l'efficacité de ses processus (vente, OTC, BI, finance, infrastructure, facturation, production, etc.). Le Groupe a investi près de 17 millions d'euros en Capex en 2014 et prévoit d'investir à hauteur de 20 millions d'euros par an en 2015 et 2016.

Le Groupe investit également une dizaine de millions d'euros par an dans les infrastructures immobilières et informatiques.

L'ensemble des investissements réalisés par le Groupe sont financés sur les fonds propres et sont revus régulièrement par le Comité de direction.

Le plan Digital 2015 représente un investissement global d'environ 200 millions d'euros sur trois ans à partir de 2013 dont 70 millions d'euros de CAPEX et 130 millions d'euros en frais commerciaux supplémentaires et coûts exceptionnels liés à la réorganisation.

6

APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1	Développement du Groupe : audiences, activités et clients	19	6.6	Réglementation	29
6.2	Présentation des cinq verticales	23	6.7	Fournisseurs	32
6.3	Événements exceptionnels	28	6.8	Assurances et couverture de risques	32
6.4	Relations avec les actionnaires	28	6.9	Immobilisations corporelles importantes	33
6.5	Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	28			

Solocal Group connecte simplement les consommateurs avec les entreprises locales.

À travers ses principales marques (PagesJaunes, Mappy, Comprendre Choisir et AVAL) et ses partenariats avec des acteurs Internet mondiaux (Google, Bing, Yahoo! et Facebook), Solocal Group s'emploie à :

- gérer la présence locale sur Internet et la communication locale de 700 000 entreprises ;
- créer des contenus business digitaux riches et pertinents pour ses clients, en affinité avec les consommateurs cibles.

En ancrant son positionnement sur les métiers de la communication et la mise en relation locales sur Internet fixe et mobile, le Groupe se classe à présent parmi les principaux acteurs européens en communication locale avec 936 millions d'euros de revenus publicitaires et un taux de marge brute opérationnelle normalisée de 37 % sur l'exercice 2014. L'activité Digitale, principal vecteur de croissance, représente dorénavant 68 % des revenus du Groupe alors que l'activité Imprimés & Vocal ne représente plus que 32 %.

Solocal Group a renforcé son leadership en communication locale digitale avec une stratégie établie depuis plusieurs années autour de trois piliers :

1. Un contenu digital unique sur les entreprises locales, incluant de plus en plus de services transactionnels, avec 700 000 annonceurs essentiellement en France et Espagne. Solocal Group s'emploie en effet à développer en permanence sa base de contenus locaux par la collecte et l'actualisation permanente de données locales. Par ailleurs, l'ensemble de ses activités contribuent elles-mêmes à enrichir cette base de contenus :

- les services proposés aux annonceurs : création de sites Internet fixes et mobiles avec garantie de visibilité sur les moteurs de recherche, création de Pages Fan pro sur Facebook, création de bons Plans... ;
- le développement de partenariats avec des acteurs verticalisés (lafourchette, expedia.com, booking.com, autoplus, allocine.com) ;
- la publication des avis par les utilisateurs.

2. La puissance des audiences portée par ses propres médias (PagesJaunes, Mappy, Comprendre Choisir, tous trois présents dans le Top 100 des sites les plus visités en France), **et ses partenariats** (Bing, Yahoo!, eBay, Facebook & Google) : Solocal Group figure parmi les six groupes dont les sites sont les plus visités en France avec une moyenne mensuelle de 22,6 millions de visiteurs uniques sur Internet fixe et mobile (Nielsen NetRatings – janvier à octobre 2014). 2014 est une année marquée par des records d'audience : plus de 2 milliards de visites réalisées par le Groupe en 2014 et le cap des 100 millions de visites mensuelles franchi par PagesJaunes.fr (hors PagesBlanches). Solocal Group poursuit donc

sa montée en puissance sur le front digital, tout en conservant la diffusion papier comme un atout clé dans sa capacité à toucher l'ensemble des consommateurs et à adresser les différents leviers de communication pour ses annonceurs. Par ailleurs, en 2014, les annuaires imprimés ont ainsi confirmé leur excellente résilience : près de sept Français sur dix déclarent les consulter avec un taux d'utilisation de 78 % parmi les possesseurs d'Annuaire imprimés (source : TNS Sofrès).

3. Un fort maillage commercial avec près de 2 300 conseillers commerciaux spécialisés pour conseiller, concevoir et développer la stratégie de communication digitale et locale de ses clients. Dans un environnement numérique en constante évolution, Solocal Group s'appuie ainsi sur une force de vente spécialisée autour de cinq verticales (commerce, service, habitat, B2B et Santé & Public), ce qui lui permet de commercialiser des offres et des prestations de services adaptées à chacun de ses marchés.

La stratégie de Solocal Group pourrait se résumer ainsi : enrichir ses contenus pour accroître ses audiences, afin de renforcer et valoriser le retour sur investissement pour ses annonceurs, permettant alors de monétiser au mieux le trafic généré pour ses clients.

En 2014, afin de proposer à ses clients des services encore plus pertinents et adaptés à leurs besoins, Solocal Group a poursuivi un processus de transformation avec deux volets principaux : une réorganisation des équipes et un repositionnement accru sur le digital.

Afin de mettre en œuvre ce processus, Solocal Group a sollicité et réalisé avec succès une augmentation de capital de 440 millions d'euros (dont 361 millions d'euros avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) et 79 millions d'euros d'augmentation de capital réservée) combinée à un plan de refinancement qui avaient été tous deux annoncés le 13 février 2014. Ces deux opérations se sont clôturées avec succès grâce à un très large soutien, tant de ses actionnaires que de ses prêteurs.

- Tout d'abord, les actionnaires de Solocal Group ont voté le 29 avril 2014 à plus de 96 % le soutien à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Ensuite, le Groupe a reçu une demande globale pour cette augmentation de capital de plus de 920 millions d'euros, soit un taux de souscription de 255 %.
- Enfin, Solocal a également obtenu l'approbation par ses prêteurs, représentant plus de 92 % des créances du plan de sauvegarde financière accélérée. Ce plan a été homologué le 9 mai 2014 et a permis un remboursement partiel anticipé au pair pour un montant de 400 millions d'euros, en contrepartie d'une extension des échéances 2015 à 2018, avec une faculté complémentaire à la main de l'entreprise (sous certaines conditions) d'étendre ces échéances jusqu'en 2020.

Par ailleurs, ce plan de refinancement a présenté de nombreuses innovations en termes de refinancement :

- Cette opération a permis de combiner une extension de la dette bancaire sur les échéances avec une augmentation de capital.
- Solocal Group fut le premier groupe coté en France à faire appel à la sauvegarde financière accélérée pour réallier le refinancement sachant que son endettement bancaire pré-opération était très significatif (1,2 milliard d'euros).
- Le Groupe a demandé à ses garants de garantir l'opération d'augmentation de capital pendant une période longue de quatre mois, le temps de mettre en place cette sauvegarde financière accélérée.
- Solocal Group a réalisé une augmentation de capital dont la valeur pré-opération était équivalente à la capitalisation boursière de la Société.
- Ainsi, la valeur d'entreprise de Solocal Group (définie de manière classique, en ajoutant la capitalisation boursière et la dette bancaire brute) est passée avant l'opération au 14 février 2014 de 1,9 milliard d'euros (plus de 80 % de dette bancaire) à 2 milliards d'euros au 31 décembre 2014, avec un meilleur équilibre entre la capitalisation boursière et la dette (environ 6x % de dette bancaire).

Grâce à cette opération, Solocal Group a franchi un cap majeur dans sa restructuration financière en juin 2014.

D'une part, le Groupe a réduit son endettement net de près de 400 millions d'euros, portant la dette financière nette du Groupe à environ 1 165 millions d'euros pro-forma de l'opération à fin 2013, soit une réduction totale cumulée de son endettement net depuis fin 2011 de plus de 700 millions d'euros.

Et d'autre part, le Groupe a desserré les contraintes de ses conventions bancaires. Le covenant de levier financier (le rapport entre la dette nette et la marge brute opérationnelle) qui était de 3,75 fois depuis décembre 2013, est dorénavant fixé dans la nouvelle documentation bancaire à 4,50 fois jusqu'en mars 2015, puis à 4,25 fois jusqu'en septembre 2015, et ensuite, stable à quatre fois à partir de décembre 2015. La documentation bancaire amendée apporte ainsi plus de flexibilité dans la gestion de l'entreprise.

Fort d'une structure financière renforcée, le Groupe se donne ainsi les moyens de finaliser sa transformation et d'accélérer son programme de transformation Digital 2015 et la croissance de ses activités Internet : le déploiement de sa nouvelle organisation client par verticales et le renforcement de ses équipes de management s'achèvent au second semestre 2014. Les investissements réalisés dans Digital 2015 doivent permettre de renouer avec la croissance globale au cours de 2015 en réalisant environ 75 % du chiffre d'affaires sur Internet. Les premiers succès du programme de transformation Digital 2015 se traduisent par la reprise des commandes observée chez PagesJaunes SA de début août à fin décembre 2014.

Ainsi, avec son plan de transformation « Digital 2015 » initié début 2013, Solocal Group a accéléré le développement de ses activités digitales autour de ses trois actifs clés (contenus, audiences, maillage commercial), afin de devenir une société totalement digitale à l'horizon 2015 et de renouer avec la croissance globale.

Pour accompagner sa transformation digitale le Groupe a engagé le programme « Digital 2015 » avec les objectifs suivants :

- **renouer avec la croissance globale en 2015 en réalisant plus de 75 % de son chiffre d'affaires sur Internet**, en spécialisant ses offres, en se focalisant sur les besoins des clients, marché par marché, et en développant de nouvelles capacités permettant de les accompagner dans leur marketing digital ;
- **renforcer l'efficacité de ses médias, fixes et mobiles**, en enrichissant l'expérience du consommateur et les bénéfices pour les clients-annonceurs ;

- **adopter les modes de fonctionnement d'une entreprise digitale agile** dans la gestion de ses talents, et à travers ses systèmes d'information, son organisation et sa culture ;

- **faciliter** le développement du Groupe en France et à l'international.

Cette transformation est à la fois opérationnelle, sociale et culturelle ; elle a nécessité une forte mobilisation de toutes les équipes et se traduit à présent au quotidien dans la relation avec ses clients.

En effet, Solocal Group a réorganisé ses structures commerciales et marketing en les spécialisant autour de cinq grandes verticales pour offrir à ses clients des capacités de communication locale au plus près de leurs besoins marketing, marché par marché. Cette décision capitalise sur les succès de JUMP, programme pilote sur la spécialisation mis en place en 2011 et qui a permis un regain de croissance sur les marchés Immobilier et Restaurant.

Dans le cadre de cette réorganisation, le Groupe a redéfini les conditions et les contrats de travail de ses équipes opérationnelles, en proposant à ses commerciaux un nouveau contrat et une forte évolution vers les métiers du numérique. Cette démarche a mené à un renouvellement profond de ses équipes commerciales avec le départ de 280 collaborateurs, qui n'ont pas souhaité signer ce nouveau contrat. Ces derniers ont été remplacés principalement par des recrutements externes de nouveaux commerciaux spécialisés dans le digital et quelques promotions internes.

Le programme de transformation Digital 2015 a nécessité un plan d'investissement significatif d'environ 200 millions d'euros engagés sur trois ans (2013-2015), répartis selon trois objectifs :

- transformer le modèle commercial en spécialisant les offres, en se focalisant sur les besoins des clients, marché par marché, et en développant de nouvelles capacités pour les accompagner dans leur marketing digital : coûts de réorganisation de l'ordre de 50 millions d'euros sur 2013-2014 ;
- investir sur le coût commercial et d'organisation par verticale, en moyenne de 35 millions d'euros par an pour les cinq verticales à partir de 2014 ;
- accélérer la mutation technologique et l'investissement dans les technologies numériques avec environ 70 millions d'euros de capex additionnels entre 2013 et 2016.

En 2014, le Groupe est entré de plain-pied dans la concrétisation des actions de transformation, avec en premier lieu le démarrage du fonctionnement en cinq verticales depuis septembre dernier, qui constitue une étape clé.

Les premiers succès du programme de transformation Digital 2015 incluent :

- 1. la croissance des audiences portée par ses propres médias phares** (en particulier PagesJaunes, Mappy et ComprendreChoisir) **et ses partenaires médias** qui génèrent toujours plus d'audience utile et qui couvrent de mieux en mieux le parcours d'un consommateur de la recherche d'information à l'achat en magasin. En effet, le Groupe enregistre une croissance des audiences record sur le mobile et le fixe en 2014 : + 12 % par rapport à 2013, avec une forte croissance des audiences mobiles de + 35 % ;
- 2. la réorganisation profonde tournée vers le client en cinq verticales sur le marché français grâce à une approche marketing et une relation client radicalement différentes**, avec des solutions digitales pointues et diversifiées, des preuves de retour sur investissement, et la mise à disposition d'outils de reporting et de suivi performants. Le déploiement d'une nouvelle organisation commerciale et marketing autour de ces cinq verticales (Commerce, Services, Habitat, B2B et Santé & Public) s'est achevé en 2014 ;
- 3. la poursuite de nouvelles initiatives stratégiques** comme PagesJaunesDoc, une solution en ligne de recherche et de prise de rendez-vous pour les médecins ou la poursuite du développement de Mappy Shopping ;

4. mais aussi la (r)évolution de la culture d'entreprise de Solocal Group et la rénovation de toutes ses méthodes de travail, qui sont dorénavant beaucoup plus réactives et ouvertes sur l'extérieur.

Les premiers succès confortent le positionnement du Groupe en tant qu'entreprise 100 % digitale en communication locale en s'appuyant sur :

- le développement d'un contenu Internet unique pour ses 700 000 clients ;
- la puissance de ses audiences sur Internet fixe et mobile ;
- la puissance des partenariats noués avec les acteurs mondiaux Internet ;
- la réorganisation en cinq verticales afin de mieux répondre aux besoins en communication digitale des clients et de rivaliser avec les *market places* verticales.

Solocal Group évolue sur un marché publicitaire concurrentiel, mettant en présence de nombreux acteurs, et en particulier des acteurs récemment développés sur une ou plusieurs verticales (Yelp, Groupon, La Fourchette, Seloger.com, Le Bon coin). Dans ce contexte, Solocal Group privilégie un positionnement visant à se différencier par une offre pertinente et performante, avec une démonstration claire pour le client de son retour sur investissement. La particularité du positionnement du Groupe se reflète aussi dans le service client associé : les clients sont accompagnés par des conseillers experts, qui mettent leurs compétences et leur expertise au service de leurs besoins.

6.1 Développement du Groupe : audiences, activités et clients

Solocal Group accompagne ses clients (petites et moyennes entreprises, artisans et professionnels locaux, grandes entreprises) à développer et exécuter le plan de communication locale le plus adapté à leur marché et à leurs besoins spécifiques, à travers ses médias propres ou partenaires. Le Groupe leur propose en particulier un dispositif de communication sur mesure, déployé sur tous les supports en affinité avec les consommateurs cibles.

6.1.1 Audiences : puissance des audiences et poursuite de la croissance

Solocal Group s'appuie sur la puissance de ses audiences, en progression continue :

Le Groupe a enregistré plus de 2 milliards de visites sur Internet fixe et mobile au cours de 2014 en progression de 12 %. Le mobile représente une part croissante des visites : 34 % en 2014.

Les applications de Solocal Group (principalement PagesJaunes et Mappy) ont été téléchargées plus de 37 millions de fois sur l'ensemble des smartphones et tablettes en France, en croissance de 21 % par rapport à 2013.

Les audiences spécifiquement à destination des professionnels ont franchi en 2014 le cap des 100 millions de visites réalisées chaque mois ⁽¹⁾, et sont en croissance de 22 % sur l'ensemble de l'année par rapport à 2013.

Grâce à la performance de ses marques (PagesJaunes, Mappy, Comprendre Choisir se classant dans le top 100 Médiamétrie Nielsen...), Solocal Group dispose de supports qui ont permis de toucher plus de cinq Français sur dix en 2014. Les plateformes Internet du Groupe continuent à bénéficier de fortes audiences : 24 millions de visiteurs uniques ⁽²⁾ sur la partie Internet fixe et mobile en octobre 2014 (Solocal est le sixième groupe dont les sites sont les plus visités en France sur le fixe et le mobile).

Audiences (en millions de visites)	2014	2013	Variation
PagesJaunes	1 484,5	1 324,0	+ 12,1 %
dont mobile	492,1	369,9	+ 33,0 %
Mappy	331,2	310,5	+ 6,7 %
dont mobile	135,6	111,5	+ 21,6 %
ComprendreChoisir	116,0	69,0	+ 68,1 %
dont mobile	38,8	15,3	+ 153,6 %
Autres	112,5	120,6	- 6,7 %
TOTAL*	2 044,2	1 824,0	+ 12,1 %
dont mobile	687,3	509,6	+ 34,9 %

Source : Solocal Group

* Arrêt de 123people au T1 2014.

À périmètre et mesure comparable.

(1) 102 millions en moyenne sur les quatre derniers mois 2014 – Source : At Internet.

(2) Source : Médiamétrie NetRatings – octobre 2014.

6.1.2 Principales Activités

Dans le cadre de sa transformation digitale en profondeur, Solocal Group adopte une nouvelle segmentation en termes de reporting s'articulant autour de deux activités principales :

- Internet :** cette activité qui représente 68 % du chiffre d'affaires Groupe en 2014 repose sur deux principaux types de produit : *Search & Display* d'une part, et « marketing digital » d'autre part. Les produits *Search & Display* constituent le socle historique des activités Internet de Solocal Group et représentent la plus grosse partie du chiffre d'affaires Internet. Par ailleurs, le Groupe se diversifie de plus en plus dans les activités dites de « marketing digital », principalement en proposant de nouvelles offres de service à sa base de clients *Search & Display* existante.
- Imprimés & Vocal :** cette activité qui représentait plus de 50 % du chiffre d'affaires Groupe contre seulement 32 % en 2014 repose principalement sur l'activité historique du Groupe, relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (*PagesJaunes, l'Annuaire*) et dans une moindre mesure sur des activités autres comme le service de renseignements par téléphone et par SMS (118 008), et certaines activités de PJMS.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires et de l'EBITDA de Solocal Group par activité :

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	TCAM 2011-2014	% 2013-2014
CHIFFRE D'AFFAIRES INTERNET	567,1	617,3	630,9	632,5	3,7 %	0,3 %
Search & Display	444,0	486,8	495,7	497,4	3,9 %	0,3 %
Nombre de visites (en millions de visites)	1 573	1 685	1 824	2 044	9,1 %	12,1 %
ARPA (en euros) ⁽¹⁾	782	842	857	893	4,5 %	4,3 %
Nombre de clients (en milliers)	574	582	586	545	- 1,8 %	- 7,0 %
Marketing Digital	123,1	130,5	135,2	135,2	3,2 %	0,0 %
Taux de pénétration (en nombre de clients) ⁽²⁾	18 %	20 %	22 %	22 %		
CHIFFRE D'AFFAIRES IMPRIMÉS & VOCAL	521,2	438,5	366,4	303,7	- 16,5 %	- 17,1 %
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ ⁽³⁾	1 088,3	1 055,8	997,2	936,2	- 4,9 %	- 6,1 %

(1) Average Revenue Per Advertiser : revenu publicitaire moyen par client.

(2) Pourcentage des clients Internet « Search & Display » bénéficiant d'un service de « Marketing Digital ».

(3) Pro forma hors Editus et Yelster.

(en millions d'euros)	EBITDA récurrent ^{(1) (2)}						EBITDA/CA récurrent ^{(1) (2)}			
	2011	2012	2013	2014	TCAM 2011-2014	% 2013-2014	2011	2012	2013	2014
Internet	242,0	253,7	255,8	192,8	- 7,3 %	- 24,6 %	42,7 %	41,1 %	40,6 %	30,5 %
Imprimés & Vocal	225,1	186,7	151,1	108,5	- 21,6 %	- 28,2 %	43,2 %	42,6 %	41,2 %	35,7 %
GROUPE	467,2	440,4	406,9	301,3	- 13,6 %	- 26,0 %	42,9 %	41,7 %	40,8 %	32,2 %

(1) EBITDA excluant les éléments non récurrents tels que les coûts de restructuration et d'intégration, les pertes de valeur ou encore d'autres coûts exceptionnels comme les frais de remise en état de locaux et les doubles loyers comptabilisés en 2014 dans le cadre du projet de regroupement des sites franciliens.

(2) Hors Editus et Yelster.

6.1.2.1 INTERNET

6.1.2.1.1 Search & Display

Il s'agit des activités exercées au travers d'Internet, dont les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'information à contenu local. L'activité Internet du Groupe est principalement réalisée en France, mais aussi en Espagne (QDQ Media filiale à 100 % de Solocal Group). Dans ce segment sont regroupées les activités de « pagesjaunes.fr » et « pagespro.com », la création et commercialisation de contenus et espaces publicitaires de type « search » et « display », notamment au travers de la régie publicitaire Internet Horyzon Media, ainsi que les petites annonces en ligne « annoncesjaunes.fr » et « avendrealoouer.fr ».

Avec son site Internet **pagesjaunes.fr**, 9^e site le plus visité en France avec près de 16 millions de visiteurs uniques, le Groupe offre une visibilité importante à ses clients et répond aux besoins des internautes en leur donnant des informations utiles, précises, et de plus en plus riches en contenu. Le site tire son intérêt et son attractivité de ses services et sa base de données, régulièrement mise à jour, qui contient plus de 4 millions de fiches détaillées.

PagesJaunes.fr a enregistré 992,4 millions de visites en 2014. La majorité des visiteurs de pagesjaunes.fr accède directement au site qui dispose par ailleurs de partenariats d'audience avec des sites comme Google, Bing, Yahoo !, SFR ou Free. Les audiences SEO & Affiliés et Déportalisées représentent environ 45 % de l'audience de pagesjaunes.fr en nombre de visites en 2014.

PagesJaunes.fr est également accessible sur **mobile** via une version optimisée du site Internet et des applications mobile. Aujourd'hui, l'application PagesJaunes est présente sur iOS, Android, Blackberry et Windows Phone. Sur l'ensemble de ces plateformes, 21,4 millions d'applications PagesJaunes ont ainsi été téléchargées à fin 2014. Par ailleurs, le système de navigation des Autolib intègre depuis juin 2014 l'application PagesJaunes. Au 31 décembre 2014, le trafic mobile de PagesJaunes représentait près de 492 millions de visites, soit 33 % de l'audience de pagesjaunes.fr, en progression de 33 %.

Mappy GPS Free, un système de navigation téléchargeable gratuitement, propose également la recherche de professionnels via la Carte de Visite Mappy, en intégrant l'ensemble des bases PagesJaunes et PagesBlanches, ainsi que les Bons Plans. Cette application enregistre 3,6 millions de visites mensuelles à fin 2014, avec 5,2 millions d'applications téléchargées (+ 34 % sur un an).

Le site pagesjaunes.fr fournit un ensemble de services innovants qui évoluent régulièrement :

- la recherche d'un professionnel ou d'un particulier ;
- la possibilité de consulter et de déposer des avis sur les professionnels référencés par PagesJaunes (sur le fixe et sur le mobile). Fin décembre 2014, plus de 950 000 avis ont été déposés par les internautes sur le fixe comme sur le mobile. Par ailleurs, PagesJaunes a reçu le 13 novembre 2014 la certification NF Service délivrée par Afnor pour le traitement des avis spontanés postés sur son site et son appli mobile ;
- un service de recherche de bons plans locaux, accessible depuis la « Home Page » de pagesjaunes.fr ;
- des services transactionnels permettant une mise en relation approfondie tels que la réservation, la prise de rendez-vous ou la demande de devis ;
- l'accès à des sites web ou des fiches détaillées présentant les professionnels ;
- la recherche par la carte en partenariat avec Mappy, qui permet aux utilisateurs de pagesjaunes.fr de trouver directement un professionnel en naviguant dans une zone géographique directement sur une carte ;
- des vues aériennes fournies par IGN et InterAtlas, couvrant l'ensemble du territoire français, qui permet entre autres d'effectuer une recherche de professionnel ou de particulier puis de positionner le résultat de cette recherche sur une vue aérienne ;
- des « vues immersives » sur pagesjaunes.fr, déployées par Mappy sur 320 villes ;
- la recherche par la vidéo intitulée « vidéo pour les professionnels ». Ce service, créé en novembre 2009, permet aux utilisateurs de pagesjaunes.fr de trouver un professionnel à partir de sa vidéo. Il donne aujourd'hui accès à près de 17 000 vidéos de professionnels ;
- le lancement d'un service gratuit d'information éco-responsable, avec le concours d'un comité d'experts indépendants et reconnus en matière d'éco-responsabilité, permettant aux utilisateurs de rechercher des professionnels mettant en avant leur démarche sociétale et environnementale ;
- sur le marché B2B, le site pagespro.com vient compléter les produits du support pagesjaunes.fr ;
- l'accès à l'annuaire inversé « [QuidDonc](http://QuidDonc.com) », proposé gratuitement depuis avril 2008.

Par ailleurs, le Groupe attache une importance particulière au **retour sur investissement (RSI) qu'il génère pour ses clients**. PagesJaunes a donc développé un outil pour ses clients et prospects – le « business center » – leur permettant de suivre leurs affichages, clics et contacts mais également d'identifier le support utilisé (fixe ou mobile) et leur provenance. À fin décembre 2014, le « business center » dénombre plus de 870 000 comptes dont près de 38 % de prospects.

Une grande majorité des clients ont souscrit une offre de référencement, véritable cœur de métier de l'entreprise. Elle est commercialisée par l'ensemble des cinq verticales selon différents modes tarifaires, les offres à la performance prenant une part de plus en plus importante.

Par ailleurs, en tant qu'éditeur et grâce à la forte audience de ses supports, Solocal Group commercialise des espaces publicitaires de types pavé, bannière et bandeau disponibles sur ses sites. Ces espaces peuvent être vendus en fonction de la localité et/ou de l'activité des annonceurs au niveau local mais aussi au niveau national. Compte tenu de la nature des sites de Solocal Group, le trafic exposé aux publicités des annonceurs est fortement qualifié. En particulier, la partie « premium » de l'inventaire disponible, sur la page d'accueil de pagesjaunes.fr est essentiellement vendue au Coût pour Mille (CPM), et compte de nombreux annonceurs nationaux. Par ailleurs, le Groupe ne cesse de moderniser ses offres. Dans ce contexte, la *business unit* Solocal Network qui sert nos grands comptes propose depuis le mois

d'octobre 2014 une nouvelle offre, « Adhesive », qui rencontre déjà un important succès auprès de nos annonceurs. Ce produit permet de faire suivre la publicité de nos clients sur les sites Internet visités par l'utilisateur en fonction de sa précédente recherche sur PagesJaunes.fr. Cette offre devrait être étendue à l'ensemble des verticales dans le courant de l'année 2015.

En tant que régie publicitaire Internet, Horyzon Media, filiale du Groupe, joue un rôle primordial. Elle commercialise auprès d'annonceurs nationaux les espaces publicitaires de 70 sites Internet grand public et gère la régie publicitaire des emplacements nationaux de l'ensemble des sites Internet fixe et mobile de Solocal Group en France.

Cette filiale du Groupe est l'une des principales plateformes de « campagnes au clic » en France avec un réseau de 12 000 sites affiliés. L'ensemble des sites commercialisés par Horyzon Media a représenté en 2014 un taux de couverture de 56,7 % en moyenne mensuelle, soit 26 millions de visiteurs uniques en moyenne chaque mois (source : Médiamétrie/NetRatings), permettant d'offrir aux annonceurs l'une des plus importantes couvertures des internautes français. La Société a également créé une offre spécifique Internet Mobile.

Horyzon Media s'est enrichi en 2012 d'accès à des plates-formes d'« AdExchange » permettant grâce à un système d'enchères en temps réel de mieux mettre en adéquation l'offre et la demande d'espaces publicitaires sur Internet fixe et mobile.

6.1.2.1.2 Marketing Digital

Les solutions de Marketing Digital de Solocal Group permettent à tout professionnel, de la TPE à la grande enseignes à réseau, d'étendre leur présence sur Internet au-delà de pagesjaunes.fr, et de bénéficier de services de mise en relation transactionnels.

Parmi les solutions de présence digitale, Solocal Group propose la création et l'hébergement de sites Web et leur référencement sur pagesjaunes.fr, les partenaires affiliés et les moteurs de recherche (SEO – référencement naturel, ou SEM – référencement payant). Les sites développés par Solocal Group pour le compte de ses clients sont compatibles avec un usage mobile. De surcroît, des solutions de ciblage des internautes permettent d'étendre la visibilité des sites des clients du Groupe sur des portails premium partenaires.

Solocal Group propose également des services de mise en relation transactionnels, en adéquation avec le secteur d'activité des professionnels : demande de devis en ligne et la mise en relation des acteurs de l'industrie du BTP avec [Sotravo](http://Sotravo.com), demande de devis sur le site de contenu thématique ComprendreChoisir.com édité par Fine Media, prise de rendez-vous en ligne s'appuyant sur la technologie développée par [ClicRDV](http://ClicRDV.com), commande en ligne la livraison de plats cuisinés sur Chronorestor.fr auprès des restaurants de proximité référencés, solutions de *Web-to-Store* au travers de l'actif cartographique Mappy et de la technologie de « store locator » de Leadformance.

En outre, Solocal Group met à disposition de ses clients la possibilité de créer et mettre en visibilité des offres promotionnelles de type « couponing » ([123deal](http://123deal.com) et [Smartprivé](http://Smartprivé.com)), la promotion et mise en avant de Bons Plans sur pagesjaunes.fr, et la création et gestion de campagnes de marketing direct (SMS, emailing ciblé).

SITES INTERNET

Le Groupe est n° 1 en France et l'un des premiers acteurs européens de la création, l'hébergement, la gestion et le référencement de sites Internet. Fin 2014, le Groupe gère près de 256 000 sites en France et à l'étranger, dont 115 000 sites PagesJaunes.fr.

[PagesJaunes](http://PagesJaunes.fr) offre aux professionnels un service complet clé en main de création, **d'hébergement et de référencement de sites Internet** leur permettant de mettre en avant leur activité au travers d'un site Internet. Cette offre constitue un prolongement naturel de la relation avec l'annonceur, qui renforce la stratégie de fidélisation des clients de Solocal Group.

Au cours des cinq dernières années, PagesJaunes a élargi sa gamme de sites avec le « Pack Visibilité Internet » (PVI) et un produit d'entrée de gamme commercialisé sous forme d'abonnement 12 ou 24 mois : le « Site Présence ». Depuis mi-2014, le PVI est remplacé progressivement par un nouveau modèle de site verticalisé « Sites Visibilité Internet » (SVI) : nouvelles ergonomies et nouveaux design adaptés en fonction du secteur d'activité du client. Enfin, PagesJaunes commercialise désormais une gamme de sites e-commerce en partenariat avec eBay. Un annonceur souscrivant à un site e-commerce PagesJaunes peut disposer d'une boutique en ligne sur la place de marché eBay.

L'offre Sites permet à l'annonceur qui y souscrit de bénéficier d'une visibilité élargie sur les médias du Groupe, les moteurs de recherche et les sites partenaires, fixes et mobiles. Ces sites sont optimisés par PagesJaunes pour être très facilement accessibles via pagesjaunes.fr, mais aussi à travers les différents moteurs de recherche du marché. Depuis 2010, une version mobile est disponible, optimisée pour toutes les plateformes applicatives et les formats de smartphone. L'offre s'est progressivement étoffée pour prendre en compte les besoins spécifiques des annonceurs sur leurs secteurs respectifs. Ainsi le Groupe lance régulièrement de nouvelles offres permettant aux annonceurs d'améliorer la visibilité de leur(s) site(s) Internet, comme le référencement payant sur Google, Yahoo ! et Bing notamment grâce aux accords signés avec ces moteurs. Cette activité consiste notamment à acheter des mots-clés afin de garantir une excellente visibilité des sites Internet sur ces moteurs de recherche. En complément de Bing et Yahoo!, un partenariat a été signé avec Google en septembre 2013 afin d'intégrer les Google Adwords à cette offre.

Par ailleurs, Leadformance, filiale à 100 % de Solocal Group depuis juin 2014, propose aux professionnels des mini-sites complètement personnalisés pour chacun de leurs magasins. Cette société, leader en France de la localisation des points de vente sur Internet et de la mise en relation *online-offline*, a développé à cet effet une plateforme de type SaaS appelée BRIDGE. Cette plateforme permet ainsi aux clients d'augmenter la visibilité de leur marque sur Internet tout en drainant directement du trafic dans leurs points de vente. En complément, Leadformance propose également de créer et gérer des pages de destockage pour les magasins. De leur côté, les internautes accèdent de manière simple à toutes les informations utiles à leur déplacement vers les points de vente (horaires, services, produits...) et peuvent télécharger des coupons de réduction ou encore contacter directement le commerce.

À fin décembre 2014, Leadformance compte un portefeuille de près de 141 000 sites dont 55 % à l'étranger.

Au-delà de PagesJaunes et Leadformance, l'offre de création de sites Internet du Groupe est étendue à d'autres marques en France et à l'international dont certaines sont spécialisées et offrent des services à valeur ajoutée :

- **création de sites spécialisés** : secteur immobilier (A Vendre A Louer), Grands Comptes et réseaux, création de sites avec garantie de visites (« Site Connect » de PJMS), offres dédiées (restaurants et professionnels de la santé) ;
- **création de sites à l'international** : création de sites « Solucion Web », référencement payant et naturel et création de vidéos en Espagne (QDQ Media) ;
- **création de Pages Fan Facebook** : proposées aux professionnels pour élargir leur audience sur les réseaux sociaux.

En Espagne, QDQ Media est le premier producteur de sites Internet avec plus de 24 000 clients fin 2014. La société offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires *online* et de nombreux services digitaux leur permettant d'améliorer leur visibilité sur Internet et de gérer leur présence sur les réseaux sociaux (Facebook, blogs, etc.). QDQ a signé avec Google en juin 2008 un accord de distribution du programme Adwords auprès de ses annonceurs locaux. QDQ Media a enrichi son offre Internet en lançant une offre standardisée de référencement naturel des *Solucion Web* afin d'augmenter leur

visibilité. Aujourd'hui, plus de 80 % des recherches effectuées sur le moteur « qdq.com » par les utilisateurs aboutissent à un site client de QDQ Media.

Enfin, Solocal Group met en place des partenariats avec les annuairistes ou agences digitales dans le monde, avec pour objectif de commercialiser les solutions technologiques et les savoir-faire du Groupe (création de sites web et Pages fan, marketing digital et conseil commercial) pour les annonceurs locaux. Le premier partenariat a été initié en 2012 par la filiale PJMS avec local.ch en proposant une solution de création et de gestion de sites Internet de TPE/PME en Suisse. Depuis le lancement du test de commercialisation sur une partie des forces de ventes de local.ch, plus de 700 sites ont déjà été vendus et 446 sites sont déjà en parution.

SERVICES TRANSACTIONNELS

En complément, Solocal Group propose à ses annonceurs un certain nombre de services transactionnels.

La majorité de ces services sont accessibles sur pagesjaunes.fr via la fiche détaillée de l'annonceur à travers des « boutons d'action » (réserver, commander...) mais également sur les sites Internet créés par PagesJaunes. Ainsi l'utilisateur a la possibilité de :

- prendre rendez-vous chez un professionnel en ligne (ClicRDV) ou un médecin (PagesJaunesDoc) ;
- réserver un hôtel : afin d'enrichir ce service Solocal Group a signé un partenariat en 2014 avec Expedia ;
- réserver une table dans un restaurant, suite au partenariat signé en 2014 avec LaFourchette, l'ensemble des restaurants référencés sur LaFourchette sont désormais réservables directement via pagesjaunes.fr et l'utilisateur peut également profiter des éventuelles promotions proposées ;
- commander en ligne et se faire livrer à domicile des plats cuisinés grâce à l'acquisition récente de Chronorest désormais pleinement intégré sur pagesjaunes.fr ;
- profiter de Bons Plans, c'est-à-dire de promotions proposées par nos clients à leurs clients ;
- demander un devis à un professionnel de la verticale Habitat (Sotravo).

Par ailleurs, les nouveaux services de *Web-to-Store* développés par Mappy ont donné naissance à des offres commercialisées aux professionnels :

- Mappy Shopping permettant à un commerçant de mettre en ligne son stock de produits ;
- Vitrine Digitale lui permettant de mettre en ligne les photos de son magasin.

Enfin, les sites avendre louer.fr et annoncesjaunes.fr, avec plus de 58 millions de visites à eux deux sur l'ensemble de l'année 2014, proposent un vaste inventaire d'annonces immobilières.

6.1.2.2 IMPRIMÉS & VOCAL

6.1.2.2.1 Imprimés

Il s'agit de l'activité du Groupe, relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches). Solocal Group commercialise les espaces publicitaires, conçoit les annonces de ses clients annonceurs, réalise la mise en page des annuaires. Les activités d'impression et de distribution représentent des coûts variables, confiées à des prestataires externes. Suite à la cession de 39 % d'Éditus en octobre 2012 et à l'arrêt définitif des Annuaire imprimés en Espagne à la fin décembre 2012, l'activité des Annuaire imprimés est uniquement réalisée en France depuis 2013.

L'édition 2014 comprend 239 ouvrages différents (129 ouvrages PagesJaunes, 93 ouvrages PagesBlanches et 17 ouvrages *L'Annuaire*). La parution de ces annuaires est échelonnée sur l'année. La commercialisation des espaces publicitaires des annuaires d'une année se déroule d'avril de l'année précédente à la fin du mois de juillet de l'année considérée. Le cycle d'élaboration d'un annuaire est en moyenne de six mois. Il n'y a pas de commercialisation d'espace publicitaire dans les ouvrages *L'Annuaire*, ces ouvrages sont édités pour répondre au décret relatif au Service Universel pour lequel la société PagesJaunes a été désignée.

Autres activités

Il s'agit d'une part d'activités spécifiques de Solocal Group : services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008), et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également certaines activités de PJMS (anciennement PagesJaunes Marketing Services) : télémarketing, *datamining* (traitement de bases de données), génération de fichiers, traitements de prospects et activités de marketing direct traditionnel (saisie et affranchissements).

6.2 Présentation des cinq verticales

Solocal Group, dans sa volonté de renouer avec la croissance et de proposer à ses clients les meilleurs services, a opté pour une nouvelle organisation, plus en phase avec un marché en pleine mutation. Cette nouvelle organisation en six « business units » dont cinq verticales sur le marché français (Commerce, Service, Habitat, B2B, Santé & Public) permet d'offrir à ses clients des solutions de communication adaptées, au plus près de leurs besoins marketing.

Ces six « business units » génèrent à la fois du chiffre d'affaires sur le segment Internet et Imprimés & Vocal. Cependant, certaines verticales ont un challenge plus important de conversion de leurs clients vers l'Internet.

Dans le cadre de cette mutation, le Groupe a lancé une refonte de son modèle commercial en adaptant son organisation aux pratiques du numérique afin de développer une véritable expérience client et de valoriser davantage la conquête :

- les conseillers en communication locale sont dorénavant spécialisés par *business unit* avec chacun une zone de prospection optimisée ;
- les contrats VRP et la notion de portefeuille garanti de clients ont été abandonnés au profit d'une organisation alliant sécurisation des contrats pour les collaborateurs (statut cadre) et une gestion du temps tournée vers le service et le retour sur investissement pour le client ;

- chaque *business unit* définit ses objectifs d'acquisition, de développement et de fidélisation de clients et peut les ajuster en fonction de l'évolution des enjeux ; cette gestion décentralisée permet ainsi une gouvernance au plus proche des caractéristiques propres du marché concerné.

Cette initiative capitalise sur les succès du pilote JUMP, un programme de spécialisation de la force de vente qui a été mis en place en 2011 sur les marchés de l'immobilier et de la restauration.

Chaque *business unit* dispose d'un modèle de gouvernance propre composé de :

- un Directeur général ;
- une Direction commerciale regroupant des Directeurs des Ventes Régionaux, des Responsables de Vente, des Responsables Marketing Régionaux et des commerciaux terrain ; s'y ajoutent des télévendeurs clients et des télévendeurs prospects ;
- une Direction Marketing qui regroupe des responsables spécialisés couvrant chaque marché de la verticale ;
- une Direction des Opérations avec des chargés de pilotage et des responsables projets.

La *business unit* Services dispose également d'une activité « annonces » qui s'appuie sur des équipes dédiées (marketing, commercial et contrôle de gestion) et support (technique et relation client), avec des collaborateurs couvrant la technique, le support client, le marketing et des forces commerciales dédiées.

Solocal Habitat

	2014	TCAM 2011-2014
Chiffre d'affaires Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	180	
Audience (en millions de recherches)	110	
Nombre de clients Internet (en milliers)	120	- 2,5 %
ARPA ⁽²⁾ Search & Display	1 170 €	+ 7,6 %
Taux de pénétration ⁽³⁾ du Marketing Digital	24 %	+ 4 pts vs 2011

(1) Périmètre France.

(2) Average Revenue Per Advertiser : revenu publicitaire moyen par client.

(3) Pourcentage des clients Internet « Search & Display » bénéficiant d'un service de « Marketing Digital ».

1. LE MARCHÉ DE LA VERTICALE HABITAT

Le marché de la verticale Habitat regroupe tous les professionnels de la construction, de la rénovation, de l'entretien et du dépannage de l'habitat. Ce sont des artisans, des PME du bâtiment, des urgentistes, des vendeurs/installateurs d'équipements de la maison (cuisine, véranda, piscine et autres).

Ce secteur d'activité connaît des difficultés avec une décroissance depuis deux ans ; le marché de la construction neuve est le plus touché, la vente de logements anciens rénovés étant au contraire en légère croissance grâce aux aides à la rénovation énergétique.

Une autre caractéristique du marché Habitat est que la communication est un enjeu majeur pour les artisans qu'il regroupe : en effet, plus de la moitié de leur chiffre d'affaires est réalisée avec de nouveaux clients. C'est aussi un marché sur lequel l'imprimé conserve une place importante alors que, parallèlement, les différents acteurs se digitalisent progressivement.

2. LE POSITIONNEMENT DE LA VERTICALE HABITAT

La vision de Solocal Group est donc d'aider les professionnels de l'Habitat à développer leur activité à travers la communication.

La verticale Habitat a ainsi pour vocation de :

- accroître la conquête en proposant par exemple des offres sous forme de packages clés afin d'augmenter leur visibilité mettre en avant le marketing digital auprès de ses clients ;

- développer le transactionnel sur PagesJaunes.fr afin de faciliter la mise en relation entre les professionnels et les utilisateurs ;
- faire évoluer ses médias vers de nouveaux modèles valorisant le contributif ; cela permettrait de capitaliser sur le rôle de la recommandation des internautes.

Dans ce marché Habitat, le Groupe possède de réels atouts :

- une pénétration forte sur le marché ;
- une expertise en matière de communication Internet fixe et mobile reconnue par les artisans ;
- des médias puissants avec PagesJaunes.fr, ComprendreChoisir.fr (premier média sur l'univers de la maison) et l'annuaire imprimé, qui permettent d'apporter à ses clients un grand volume de contacts ;
- une offre complète et globale notamment grâce aux offres sites et filiales (Sotravo, P.JMS...).

3. LA CONCURRENCE DE LA VERTICALE HABITAT

La position de Solocal Group sur le marché de l'Habitat est challengée par des acteurs présents sur différentes activités :

- des sociétés spécialistes du secteur travaux, positionnées sur la mise en relation des artisans et des particuliers : 123devis.com, choisirunartisan.fr, sefaireaider.com, etc. ;
- des acteurs généralistes, qui s'orientent sur des offres de marketing digital : Google, LeBonCoin, Linkeo, Mediapost.

Solocal Services

	2014	TCAM 2011-2014
Chiffre d'affaires Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	123	
Audience (en millions de recherches)	200	
Nombre de clients Internet (en milliers)	80	- 2,1 %
ARPA ⁽²⁾ Search & Display	1 160 €	+ 4,9 %
Taux de pénétration ⁽³⁾ du Marketing Digital	24 %	+ 3 pts vs 2011

(1) Périmètre France.

(2) Average Revenue Per Advertiser : revenu publicitaire moyen par client.

(3) Pourcentage des clients Internet « Search & Display » bénéficiant d'un service de « Marketing Digital ».

1. LE MARCHÉ DE LA VERTICALE SERVICES

Le marché de la verticale Services recoupe plusieurs segments :

- Commerce et entretien automobile-moto** : concessionnaires, garagistes, contrôle technique, carrossiers, centres auto et des spécialistes ;
- Services aux particuliers** : taxis, pompes funèbres, services à la personne, voyage ;
- Immobilier** : agents immobiliers, notaires, diagnostiqueurs ;
- Banques et assurances** : banques, mutuelles, assurances, courtiers.

2. LE POSITIONNEMENT DE LA VERTICALE SERVICES

Sur ce marché, la maturité digitale est très inégale selon les secteurs. La verticale Services vise donc à renforcer l'accompagnement de ses clients dans leur transition vers le digital en leur proposant des plans de communication assortis d'outils de retour sur investissement (RSI) afin de mieux répondre à leurs attentes.

La verticale Services a pour vocation de proposer une offre de plus en plus adaptée à ses différents segments et se concentre sur les principaux enjeux suivants :

- proposer des **solutions média** diversifiées ;
- poursuivre le développement du **display**, dynamique déjà amorcée par la mise en place d'une offre au Coût pour Mille (CPM) ;
- renforcer le **transactionnel**, notamment à travers des offres de « bons plans » ;
- poursuivre la personnalisation de l'offre proposée aux clients en développant le sur-mesure pour les sites **Internet** ;
- améliorer les **services** avec des outils de mesure de plus en plus diversifiés et élaborés.

Plus spécifiquement sur le marché des annonces immobilières, Solocal Group a fait l'acquisition au printemps 2011 d'un des trois **leaders** du domaine de la petite annonce immobilière : le site A Vendre A Louer. Cette acquisition a permis au Groupe d'enrichir son offre auprès de ses annonceurs du secteur immobilier et de renforcer sa position concurrentielle.

Dans ce marché, le Groupe possède de réels atouts :

- une force commerciale significative ayant une bonne connaissance du marché local ;
- deux médias puissants et dynamiques : PagesJaunes, un média généraliste connu, et A Vendre A Louer, un média dédié qui est un des *leaders* dans le domaine de la petite annonce immobilière ;
- des offres adaptées à ce marché tels que le Pack Vitrine, qui propose des petites annonces immobilières sur Annonces Jaunes et A Vendre A Louer, la carte visibilité Internet (CVI) verticalisée, une nouvelle offre de sites plus ergonomiques et performants en termes de référencement naturel, des offres de marketing direct, à travers son entité PJMS...

Solocal Commerce

	2014	TCAM 2011-2014
Chiffre d'affaires Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	128	
Audience (en millions de recherches)	470	
Nombre de clients Internet (en milliers)	150	- 1,4 %
ARPA ⁽²⁾ Search & Display	650 €	+ 1,5 %
Taux de pénétration ⁽³⁾ du Marketing Digital	16 %	5 pts vs 2011

(1) Périmètre France.

(2) Average Revenue Per Advertiser : revenu publicitaire moyen par client.

(3) Pourcentage des clients Internet « Search & Display » bénéficiant d'un service de « Marketing Digital ».

1. LE MARCHÉ DE LA VERTICALE COMMERCE

Le marché de la verticale Commerce rassemble les professionnels des commerces de proximité, répartis entre différents segments :

- **Commerçants à potentiel transactionnel** : restauration, beauté, hébergement ;
- **Commerces du Quotidien**, un segment qui regroupe des commerces de centre-ville tels que les fleuristes, les cavistes, les pressings ou encore les épiceries ;
- **Clubs de Sports et Loisirs** : clubs de sports, établissements culturels ;
- **Réseaux** : Grandes Surfaces Alimentaires, habillement, bricolage.

2. LE POSITIONNEMENT DE LA VERTICALE COMMERCE

Au sein de la verticale Commerce, les différents segments opèrent des stratégies de communication différenciées. Ainsi, si la majorité des annonceurs investissent essentiellement pour leur image et en marketing direct *offline* (ISA), certains commerçants (restauration et hébergement principalement) développent des solutions transactionnelles (réservations en ligne, deals et sites), qui représentent déjà une part importante de la communication globale sur ce marché.

Afin de répondre à la diversité des attentes et besoins de ses clients, la verticale Commerce a donc développé une offre digitale globale mais conserve une forte proportion d'annuaires imprimés et autres supports papier.

3. LA CONCURRENCE DE LA VERTICALE SERVICES

La verticale Services fait face à des concurrents déjà bien implantés :

- des acteurs spécialisés dans l'immobilier : SeLogger.com (groupe Axel Springer), Explorimmo (AdenClassifieds), Logic Immo (Spir Communication), Refleximmo (S3G), De Particulier à Particulier, EntreParticuliers.com ;
- des acteurs spécialisés dans l'automobile, la banque et l'assurance : La Centrale, les comparateurs de crédit et d'assurance ;
- et des acteurs généralistes : leboncoin.fr (groupe Schibsted), ParuVendu, TopAnnonces (Spir Communication), éditeurs de presse quotidienne régionale et nationale, Vivastreet...

La verticale Commerce a pour vocation :

- de conquérir de nouveaux clients et territoires ;
- d'accroître la diffusion de la communication de ses clients à travers le développement du média mobile et l'optimisation des médias existants ;
- d'augmenter encore la personnalisation des offres proposées afin d'être au plus proche de la demande.

Dans ce marché la verticale Commerce possède de réels atouts :

- un maillage territorial important ;
- une marque forte avec PagesJaunes (un commerçant sur quatre est annonceur sur PagesJaunes) ;
- une large couverture des besoins en communication de ses clients grâce à un large panel de médias, *online* et *offline* ;
- des offres très diversifiées, adaptées à ce marché et à ses différents secteurs : solutions transactionnelles, *print*, *search*, *Web-to-Store*, etc.

3. LA CONCURRENCE DE LA VERTICALE COMMERCE

La verticale Commerce est face à différents acteurs sur son marché :

- des *Pure Player* avec des modèles de rupture comme Yelp, JustEat, TripAdvisor et autres.

À noter que dans le domaine de la réservation d'hôtels, Solocal Group à la fois développe ses solutions propres et a signé des accords de collaboration avec Expedia et Booking.

Solocal Santé & Public

	2014	TCAM 2011-2014
Chiffre d'affaires Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	65	
Audience (en millions de recherches)	550	
Nombre de clients Internet (en milliers)	80	+ 2,7 %
ARPA ⁽²⁾ Search & Display	700 €	+ 4,1 %
Taux de pénétration ⁽³⁾ du Marketing Digital	10 %	+ 2 pts vs 2011

(1) Périmètre France.

(2) Average Revenue Per Advertiser : revenu publicitaire moyen par client.

(3) Pourcentage des clients Internet « Search & Display » bénéficiant d'un service de « Marketing Digital ».

1. LE MARCHÉ DE LA VERTICALE SANTÉ & PUBLIC

Le marché de la verticale Santé & Public concerne les organismes du secteur public, les professions libérales et les professionnels du secteur santé. Ce marché recoupe principalement quatre segments :

- **Secteur public** : État et protection sociale, collectivités territoriales (communes et villes, communautés urbaines d'agglomérations, conseils généraux), organismes consulaires, syndicats professionnels, etc. ;
- **Enseignement** : autos-écoles, organismes de formation professionnelle, enseignement primaire, secondaire, supérieur, services de cours aux particuliers et autres ;
- **Professions libérales** : avocats, experts-comptables, médecins, architectes, commissaires aux comptes, géomètres, vétérinaires... ;
- **Professionnels du secteur santé** : professionnels de santé régis ou non par un ordre, pharmacies, établissements et services de santé, etc.

2. LE POSITIONNEMENT DE LA VERTICALE SANTÉ & PUBLIC

La verticale Santé & Public recoupe des milieux encore peu communicants, notamment en raison de restrictions réglementaires. S'inscrivant dans une dynamique d'ouverture progressive de ce marché à la communication, Solocal Group a pour vocation de conquérir des parts de marché et de devenir *leader* via la vente de sites et la mise à disposition de solutions de prise de rendez-vous en ligne.

Malgré ce contexte réglementaire et budgétaire, le marché de la santé est soutenu par une forte demande avec le vieillissement de la population, la forte natalité, le renforcement de la prévention et du dépistage. Le marché public doit désormais tenir compte des usagers qui deviennent « consommateurs » de services publics avec de fortes attentes en termes de facilités numériques pour y accéder.

La verticale Santé & Public a pour vocation de :

- optimiser le référencement et accroître la visibilité sur les médias *online* afin d'améliorer l'expérience utilisateur pour fidéliser l'audience (navigation/ergonomie et contenus) ;
- faciliter la gestion de la structure des clients : prise de rendez-vous en ligne, secrétariat... ;
- gérer le suivi patient en particulier pour les professionnels de la santé : assurer la continuité des soins de façon personnalisée, réaliser des campagnes d'information... ;
- poursuivre la personnalisation de l'offre proposée aux clients en développant le sur-mesure pour les sites Internet ;
- améliorer les services avec des outils de mesure de plus en plus diversifiés et élaborés.

Dans ce marché Santé & Public, le Groupe possède de réels atouts :

- une force commerciale significative ayant une bonne connaissance du marché local ;
- un média généraliste puissant générant une forte audience sur ce secteur spécifique ;
- des offres adaptées à ce marché : permanence téléphonique, prise de rendez-vous en ligne, campagne de marketing relationnel. En témoigne, le lancement de PagesJaunesDoc, solution de prise de RDV en ligne spécialisée.

3. LA CONCURRENCE DE LA VERTICALE SANTÉ & PUBLIC

La verticale Santé & Public fait face à une concurrence élargie avec de multiples acteurs qui proposent des solutions de communication très différentes (marketing direct, presse spécialisée, prospectus...).

Solocal B2B

	2014	TCAM 2011-2014
Chiffre d'affaires Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	115	
Audience (en millions de recherches)	210	
Nombre de clients Internet (en milliers)	90	- 4,8 %
ARPA ⁽²⁾ Search & Display	1 030 €	+ 4,3 %
Taux de pénétration ⁽³⁾ du Marketing Digital	18 %	+ 4 pts vs 2011

(1) Périmètre France.

(2) Average Revenue Per Advertiser : revenu publicitaire moyen par client.

(3) Pourcentage des clients Internet « Search & Display » bénéficiant d'un service de « Marketing Digital ».

1. LE MARCHÉ DE LA VERTICALE B2B

Le marché du B2B regroupe de grands annonceurs nationaux ainsi que 500 000 PME, répartis dans différents secteurs d'activité :

- **services aux entreprises** : reprographie, coursiers, centres d'appels, logistique, instituts de sondages, secrétariats médicaux ;
- **commerce de gros** : matériaux de construction, mobilier de bureau, emballage, négociants, etc. ;
- **industrie** : imprimeries, enseignes, locations de chariots, boucherie et abattoirs, prothésistes dentaires et autres ;
- **BTP** : travaux publics, dépannage d'ascenseurs, matériel de plomberie, terrassement, équipement de parkings, etc. ;
- **agriculture** : agriculteurs, élevages, producteurs céréaliers, maraîchers bio, élevages d'animaux ;
- **artisanat** : fabrication de meubles, tapissiers-décorateurs, stylistes, costumiers, ébénistes, couturiers, etc.

Ces acteurs, de par leurs clients, rencontrent tous des problématiques de communication similaires. Néanmoins, la variété des secteurs d'activité dont ils sont issus exige de la part des équipes de Solocal Group une excellente connaissance des marchés afin de concevoir des actions de communication et marketing aux finalités parfois différentes.

2. LE POSITIONNEMENT DE LA VERTICALE B2B

Solocal Group se positionne comme un expert pour les besoins en communication et marketing digital de ses clients.

La verticale B2B a pour vocation de :

- renforcer la segmentation des différentes activités de ce marché pour proposer des offres au plus proche des besoins de ses clients ;
- accompagner ses clients dans leur digitalisation et la diversification de leurs moyens de communication *online* ;
- mettre à leur disposition les meilleurs dispositifs de communication locale en démontrant la valeur et le retour sur investissement.

Dans ce marché des Grands comptes, le Groupe possède de réels atouts :

- un média et un référencement puissant et efficace ;
- des solutions de marketing direct ;
- des solutions de sites performantes qui profitent de la puissance de Pages Jaunes ;
- une force de vente locale dédiée, la première sur le marché.

3. LA CONCURRENCE DE LA VERTICALE B2B

Sur ce marché, Solocal Group se retrouve face à des sociétés spécialisées sur certains médias, mais parmi lesquelles aucune société émerge dans une position de *leader*, avec une concurrence entre égaux. Parmi ces concurrents, on peut citer, par média :

- *search* : Google... ;
- annuaires spécialisés : Companeo, Kompass, hellopro.fr, société.com... ;
- médias spécialisés : Infopro, Le Moniteur, Facilities... ;
- salons et relations publiques : Reed expositions, Comeposium... ;
- sites : Linkeo... ;
- marketing direct et CRM : Mediapost...

Activités réseaux, enseignes grands comptes et à l'international

Solocal Network, la structure du Groupe dédiée aux grandes marques et enseignes opère en France et à l'international. Elle propose une large gamme d'offres digitales innovantes pour améliorer la performance de la communication des marques en local, au plus près des consommateurs et de l'acte d'achat.

Solocal Network regroupe des équipes expertes sur les trois leviers digitaux clés :

- le *search* local (avec les équipes de la direction Grands Comptes de PagesJaunes) ;
- le *display* géolocalisé sur Internet et mobile (avec la régie Horyzon Media et les solutions d'*adexchange* du Groupe) ;
- ainsi que le marketing digital grâce à des filiales dédiées (ClicRDV, n° 1 en Europe de la prise de rendez-vous en ligne, Leadformance leader en Europe des solutions de « store locator »).

Cette *business unit* a pour vocation de :

- améliorer l'adéquation des différents médias aux spécificités des Grands Comptes ; en particulier, PagesJaunes.fr vise à être optimisé afin de répondre à ce marché ;
- accroître sa puissance commerciale, de manière structurée et opportune, notamment en consolidant ses équipes commerciales et leur organisation ;
- investir massivement sur sa capacité à collecter, exploiter et analyser la « data » afin d'évaluer le retour sur investissement des différentes actions menées.

La principale dynamique de cette *business unit* s'articule autour :

- du développement de la smart data avec la nouvelle offre « Adhesive » proposée depuis le mois d'octobre et qui rencontre déjà un important succès auprès de nos annonceurs. Ce produit permet de faire suivre la publicité de nos clients sur les sites Internet visités par l'utilisateur en fonction de sa précédente recherche sur PagesJaunes.fr. Cette offre portée par le bureau londonien a un fort potentiel commercial auprès des différentes verticales en France ainsi qu'auprès des réseaux, grands comptes et marques en France et à l'international ;
- de la gestion de la présence digitale de ses clients à travers la création de sites avec notamment Leadformance, filiale à 100 % de Solocal Group depuis juin 2014, qui propose aux professionnels des mini-sites complètement personnalisés pour chacun de leurs magasins (« StoreLocator »). Cette activité s'appuie à la fois sur la plateforme de création de sites Internet pour les professionnels en Espagne (QDQ Media) et sur le pôle de compétence technologique en Autriche (Yelster Digital).

Sur ce marché, Solocal Group retrouve la majorité des concurrents présents sur les autres verticales, à la fois spécialisés et généralistes.

6.3 Événements exceptionnels

À la date du présent document, aucun événement exceptionnel n'est survenu.

6.4 Relations avec les actionnaires

Médiannuaire Holding est restée Administrateur de la Société jusqu'au 5 novembre 2014. Plus aucune convention ne lie la Société et Médiannuaire Holding depuis 2013.

La société Médiannuaire Holding (MDH) contrôlée depuis le 27 mars 2013 par la société Promontoria Holding 55 B.V. détenait depuis cette date, par suite d'une dation en paiement de 101 679 554 actions Solocal Group en remboursement d'une partie de sa dette, 51 960 633 actions Solocal Group représentant 18,49 % du capital de la Société.

Suite à l'augmentation de capital lancée le 13 mai 2014, Promontoria Holding 55 B.V. a déclaré détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Médiannuaire Holding 95 480 316 actions Solocal Group représentant 8,22 % du Capital de la Société.

Par déclaration reçue le 25 août 2014 Promontoria Holding 55 B.V. a indiqué à la Société avoir franchi à la baisse, directement et indirectement via MDH, le seuil en droits de vote de 5 % le 13 août 2014 et détenir, au 22 août 2014, 29 483 213 actions Solocal Group représentant 51 012 741 droits de vote, soit 2,54 % du capital et 4,31 % des droits de vote de la Société par l'intermédiaire de MDH.

Enfin, la société Promontoria Holding 55 B.V. a informé Solocal Group avoir, directement et indirectement via MDH qu'elle contrôle, franchi à la baisse le seuil statutaire de 1 % en capital et en droit de vote le 6 novembre 2014.

6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs

6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaines portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment les marques « PagesJaunes », « Les Pages Blanches », « QDQ, La Guia Util », « QuiDonc », « Mappy », « 123people », « Solocal », « Horyzon Media », « 123deal », « PJMS », « Keltravo », « A Vendre A Louer », « LeadFormance », « ClicRDV », « ComprendreChoisir.com », « Chronoresto », « ZoomOn », « 123pages » et « Embauche.com ».

Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaines, dont notamment solocal.com, pagesjaunes.fr, pagesblanches.fr, pagespro.com, quidonc.fr, mappy.com, 123people.com et qdq.com. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels

6.5.2.1 ACHAT DE PAPIER

Solocal Group conclut des accords-cadres chaque année, avec un certain nombre de fournisseurs de papier qui figurent parmi les tous premiers groupes papetiers mondiaux. Les contrats de fourniture de papier prévoient des engagements d'achat dans des fourchettes fixant des minimum-maximum en volume. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces fournisseurs.

6.5.2.2 IMPRESSION

En vue d'assurer l'impression de ses annuaires B to C, Solocal Group a conclu avec un imprimeur un contrat exclusif couvrant les éditions des années 2014 à 2016. Ce contrat ne prévoit aucun engagement de volume.

■ 6.5.2.3 DISTRIBUTION

PagesJaunes conclut chaque année des contrats avec différentes sociétés spécialisées en vue de la distribution par portage de l'annuaire PagesJaunes et de l'annuaire PagesBlanches. Ces contrats prévoient des engagements de volumes ou de chiffre d'affaires. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

■ 6.5.2.4 ACCÈS AUX DONNÉES ANNUIAIRES

La Société a conclu avec différents opérateurs des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2014 à plus de 5 millions d'euros, à des fins de parution (annuaires imprimés et services en ligne). Ce montant inclut les sommes versées à Orange (2,168 millions d'euros) au titre du contrat de mise à disposition des données annuaires.

6.6 Réglementation

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, Solocal Group est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuaire.

PagesJaunes étant principalement présente en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européenne et française.

6.6.1 Réglementation de la société de l'information

■ 6.6.1.1 RÉGULATION DES CONTENUS ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS SUR INTERNET

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Une transposition partielle de cette directive avait été effectuée en France au travers de la loi du 1^{er} août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9).

S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9).

Ce dispositif a été complété par la loi pour la confiance dans l'économie numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise le régime de responsabilité des prestataires techniques sur Internet et traite notamment du commerce électronique et de la cryptologie.

La LCEN dispose également que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

La LCEN dispose par ailleurs, en son article 6 alinéa 1-2, que « les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible ».

La responsabilité des hébergeurs ainsi visée ne saurait cependant être retenue qu'à la condition que les contenus ou informations visés aient été manifestement illicites et qu'ils n'ont pas agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible. Un récent arrêt confirmatif de la Cour d'appel de Paris rendu le 2 décembre 2014 et se fondant sur l'article 6 alinéa 1-2 de la LCEN, condamne Dailymotion en sa qualité d'hébergeur à payer 1,2 million d'euros de dommages-intérêts pour ne pas avoir promptement retiré des vidéos de son site, suite aux notifications de l'ayant droit.

Enfin, cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] les 2 et 3 du I de l'article 6 de la loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent ; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonné par un juge [...] ».

Par ailleurs, il ressort de trois arrêts rendus par la Cour de cassation le 12 juillet 2012 que l'hébergeur ne pourra voir sa responsabilité engagée pour n'avoir pas, indépendamment de toute notification, empêché toute nouvelle mise en ligne de contenus préalablement notifiés comme illicites.

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.

La loi « Création et Internet » (dite Hadopi) du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de création sur Internet a créé le statut d'éditeur de presse en ligne aux sociétés publiant du contenu unique et de qualité en leur faisant bénéficier du régime fiscal des entreprises de presse. Les conditions d'obtention de ce statut ont été précisées dans un décret d'application du 29 octobre 2009.

Les sociétés concernées pourront bénéficier du régime fiscal avantageux des entreprises de presse telles que l'exonération totale de la cotisation foncière des entreprises et un taux de TVA réduit de 2,1 % mais également d'un fonds d'aide spécifique de 20 millions d'euros.

Les critères déterminants permettant à un site Internet de bénéficier de ce statut sont les suivants : une « mission d'information professionnelle », la « production journalistique de contenus originaux et renouvelés », qui ne sont « ni outils de promotion ou accessoires propres à une activité industrielle ou commerciale », et, enfin, l'emploi « d'au moins un journaliste professionnel » (au sens de l'article L. 7111-3 du Code du travail).

La loi Hamon du 17 mars 2014 a transposé la directive 2011/83/UE du 25 octobre 2011 sur les droits des consommateurs et renforce, s'agissant de la vente à distance, la protection des consommateurs en matière d'information précontractuelle, de délai de rétraction et de validité des contrats passés en ligne.

Enfin, le développement de services de dépôt d'avis de consommateurs en ligne, relatifs à des professionnels, a fait l'objet d'une norme Afnor NF 522 en juillet 2013, pour laquelle PagesJaunes a obtenu une certification conforme le 13 novembre 2014 pour une durée de trois ans. Cette norme vise à fiabiliser les systèmes et dispositifs de traitement (collecte, modération, restitution...) des avis par l'ensemble des acteurs du marché, pour tous les médias de l'économie numérique. Une norme internationale relative à la réputation en ligne, incluant les avis consommateurs, fait également l'objet de discussions en cours au niveau de l'ISO.

6.6.1.2 PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive-cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997.

Les objectifs de cette directive sont notamment :

- d'harmoniser le droit européen des données personnelles ;
- de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat) ;
- et de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés complète la transposition de la directive 95/46/CE. Cette loi renforce les droits des personnes sur leurs données,

contribue à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la CNIL des pouvoirs d'intervention plus importants.

La loi Informatique et Libertés renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant les responsables de traitements de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation des données. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est consacré dans la loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont précisées dans le décret du 25 mars 2007. Notamment, la réponse à une demande d'accès ou de rectification doit être donnée dans les deux mois sinon elle vaut refus ; tout refus d'accès ou de rectification des données doit être motivé. S'agissant de la simplification des formalités, la déclaration devient le régime de droit commun, le contrôle préalable de la CNIL étant limité aux seuls traitements présentant des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés des personnes. Enfin, les pouvoirs d'intervention de la CNIL sont accrus et des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la CNIL disposant d'un éventail d'intervention plus large (injonction de cesser le traitement ou demande d'interruption temporaire, verrouillage de l'information, retrait de l'autorisation, etc.). La CNIL peut prononcer des sanctions pécuniaires, jusqu'à 150 000 euros pour le premier manquement constaté et 300 000 euros ou 5 % du chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice s'il s'agit d'une entreprise. Enfin, les avertissements prononcés par la CNIL peuvent être rendus publics, l'insertion des sanctions prononcées pouvant être ordonnée dans les publications, journaux et supports qu'elle désigne, et les frais devant être supportés par les personnes sanctionnées. Par ailleurs, la loi Hamon sur la Consommation n° 2014-344 du 17 mars 2014 a modifié la loi Informatique et Libertés et a donné à la CNIL la possibilité d'effectuer des contrôles en ligne, lui permettant de constater à distance, depuis un ordinateur connecté à Internet, des manquements à la loi Informatique et Libertés. Ces constatations sont relevées dans un procès-verbal adressé aux organismes concernés et leur sont opposables. Cette modification crée les conditions juridiques qui permettent d'adapter le pouvoir d'investigation de la CNIL au développement numérique. Elle lui offre l'opportunité d'être plus efficace et réactive dans un univers en constante évolution. La Commission peut ainsi rapidement constater et agir en cas de failles de sécurité sur Internet. Elle peut aussi vérifier la conformité des mentions d'information figurant sur les formulaires en ligne, ou des modalités de recueil de consentement des internautes en matière de prospection électronique. Ce nouveau pouvoir s'applique aux « données librement accessibles ou rendues accessibles » en ligne ; il ne donne évidemment pas la possibilité à la CNIL de forcer les mesures de sécurité mises en place pour pénétrer dans un système d'information.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers. Le Groupe est également amené à collecter et à traiter des données dans le cadre de la mise en place de projets relatifs au ciblage publicitaire.

La nouvelle directive sectorielle européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques a étendu son champ d'application aux communications électroniques et a apporté quelques modifications au dispositif existant. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- Les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet.

- Les « cookies » sont permis si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, avant leur dépôt et s'il a donné son consentement éclairé sur ces cookies. Toutefois ne sont pas visés par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou ceux strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur (article 5.3 de la directive). Ces dispositions ont été transposées d'une part dans la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (article 32 de la version consolidée de la loi Informatique et Libertés) et d'autre part par l'ordonnance du 24 août 2010 dite « paquet télécom ». Une recommandation de la CNIL du 5 décembre 2013 détaille les modalités pratiques de recueil du consentement des internautes au dépôt de cookies (certains étant exemptés de consentement), au moyen d'un bandeau d'information en haut de la première page consultée, renvoyant vers une page d'information, permettant de s'opposer au dépôt ; à défaut le consentement est présumé acquis pour 13 mois. Suite à cette recommandation, la CNIL a réalisé à partir d'octobre 2014 des contrôles à distance afin de s'assurer de la conformité des acteurs à cette dernière. Dans ce cadre, un site du Groupe a été contrôlé et a reçu le 9 décembre 2014 un procès-verbal de contrôle qui a porté sur le dépôt de cookies dès la consultation de la première page, la pertinence des données collectées, la réalité des formalités indiquées, les mentions d'information et la sécurité des données.
- Les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (article L. 34-1-IV du Code des postes et communications électroniques).
- S'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non-inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ; s'agissant des communications non sollicitées (ou *spamming*), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leurs coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'*opt-in*, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L. 34-1-III du Code des postes et communications électroniques).

La directive européenne 95/46/CE sur les données personnelles est en cours de modification. La modification de la directive sera adoptée par voie réglementaire. Le texte devra être approuvé par les États membres et le parlement européen. Le règlement devrait entrer en

vigueur deux ans après son adoption, qui devrait intervenir fin 2015. La Commission propose d'adopter un ensemble unique de règles valables dans toute l'Union européenne. Les propositions visent à obliger les entreprises à obtenir le consentement explicite de la personne concernée avant de réutiliser ses données personnelles. En outre, les utilisateurs devront pouvoir plus facilement consulter leurs propres données et les transférer à un autre prestataire de services (portabilité).

Outre le droit d'accès et de rectification existants, le « droit à l'oubli » sera renforcé, toute personne pourra demander la suppression de ses données personnelles si une entreprise ou une autre organisation n'a pas de raison légitime de les conserver.

Pour renforcer la responsabilité et la transparence, les entreprises seront tenues de notifier à leurs clients tout vol ou toute publication accidentelle de données à caractère personnel dans un délai très bref.

Lorsque des données à caractère personnel sont traitées hors d'Europe, les utilisateurs pourront s'adresser à l'autorité chargée de la protection des données dans leur pays, même quand leurs données sont traitées par une entreprise établie en dehors de l'Union européenne si cette entreprise collecte leurs données dans le cadre d'une offre de biens et de services ou d'un usage comportemental.

Les entreprises pourraient notamment s'adresser à un seul interlocuteur, l'autorité de protection des données du pays dans lequel elles ont leur établissement principal.

Les nouvelles règles donneraient aux autorités nationales de protection des données les compétences pour faire appliquer plus rigoureusement la législation de l'Union européenne. Les sanctions financières seront renforcées puisque les propositions prévoient des amendes pouvant aller jusqu'à 100 millions d'euros ou 5 % du chiffre d'affaires mondial.

6.6.2 Les annuaires

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'annuaire universel. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003, tel que modifié par les décrets du 27 mai 2005 n° 2005-605 et n° 2005-606, relatifs aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile.

Il sera dès lors possible d'éditer un annuaire universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunications. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquiescer des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus.

L'article L. 34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous

réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de ses données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

6.6.3 Réglementation sur les bases de données

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données.

La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « *sui generis* » destiné à assurer la protection d'un investissement substantiel dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit (voir *infra*), en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une loi du 1^{er} juillet 1998, prévoyant un droit « *sui generis* » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (notamment les articles L. 111-1, L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-7 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu ou l'interface graphique de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données,

entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel.

En vertu de la loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L. 342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction ou d'une réutilisation d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données. » En revanche, l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...). »

La durée légale de protection des droits du producteur de base de données est en principe de quinze ans à compter de l'achèvement de la base ou de sa mise à disposition du public (article L. 342-5 al. 1^{er} et 2). Cependant, un renouvellement de ce délai de protection est possible après tout nouvel investissement substantiel ; la protection peut ainsi être perpétuelle (article L. 342-5 al. 3).

6.7 Fournisseurs

Voir section 6.5.2 – Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels.

6.8 Assurances et couverture de risques

La Société a mis en place un programme d'assurances et de gestion des risques en vue de couvrir les principaux risques en matière de dommages aux biens, de responsabilité civile et d'assurance de personnes.

La politique d'assurance a pour mission de proposer et d'optimiser continuellement la politique de gestion des risques transférables aux marchés de l'assurance.

Des échanges d'informations entre la Direction juridique, le risque manager, le responsable du contrôle interne et l'audit interne ont été

systématisés de manière à ce que chacun puisse avoir une vision consolidée et aussi exhaustive que possible des risques du Groupe fondée notamment sur la cartographie des risques.

À partir de cette vision partagée, le Groupe est en mesure de rechercher une couverture adaptée des risques assurables.

Ces assurances ont été souscrites auprès de grandes compagnies internationales, et font l'objet de négociations régulières, en étroite collaboration avec un grand courtier par mise en concurrence des assureurs.

La couverture des dommages aux biens est assurée par une police d'assurances Groupe pour « dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport » qui couvre tous les dommages directs aux biens et pertes d'exploitation sauf ceux qui sont spécifiquement exclus.

Le montant maximum de la garantie souscrite par an et par sinistre en 2014 est de 49 900 000 euros pour dommages et pertes d'exploitation (dont 40 000 000 euros pour pertes d'exploitation), ce qui est suffisant, s'il devait y avoir interruption de l'activité, lors d'un sinistre majeur, conjointement avec la mise en œuvre d'un plan de continuité de l'activité.

Lors de chaque nouvelle souscription, les immeubles font l'objet de visites sur sites réalisés en partenariat avec les assureurs, les services d'ingénierie, le responsable de prévention, permettant aux assureurs de mieux apprécier le risque et ainsi de négocier des couvertures d'assurance les meilleures.

Afin d'optimiser le montant de la prime, cette assurance a été conclue pour une durée de deux ans, révisable en cas de forte sinistralité. Cette police est en adéquation avec les offres actuelles du marché de l'assurance en ce qui concerne les plafonds et les franchises souscrites.

La couverture des risques de responsabilité civile est assurée par une police couvrant la responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des

tiers. Il s'agit d'une police « tous risques sauf » ce qui signifie que tous les dommages corporels, matériels et immatériels non exclus sont automatiquement couverts, y compris les dommages résultant d'un virus informatique.

Les franchises de cette police ont été définies en fonction des risques encourus, mais aussi du périmètre des filiales, ce qui permet sans augmenter la prime de couvrir la totalité des risques.

En ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2014 s'est élevée à environ 85 000 euros TTC (100 000 euros TTC en 2013).

Concernant la police Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2014 à environ 170 000 euros TTC (214 000 euros TTC en 2013).

En ce qui concerne les risques automobiles, la Société, au titre de l'année 2014, a acquitté un montant d'environ 405 000 euros (415 000 euros TTC en 2013).

À la suite de l'évolution de l'actionnariat de la Société en 2013, la Société a mis en place une nouvelle police d'assurance Responsabilité Mandataires Sociaux dont le plafond de garantie s'élève à 30 000 000 euros. Le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé en 2014 à environ 85 000 euros TTC.

6.9 Immobilisations corporelles importantes

Les baux et conventions de sous-location sont détaillés dans la note 31 de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2014 figurant dans la section 20.1 – Informations financières historiques du présent document de référence.

7

ORGANIGRAMME

7.1	Description sommaire du Groupe	34
7.2	Liste des principales filiales et participations	34

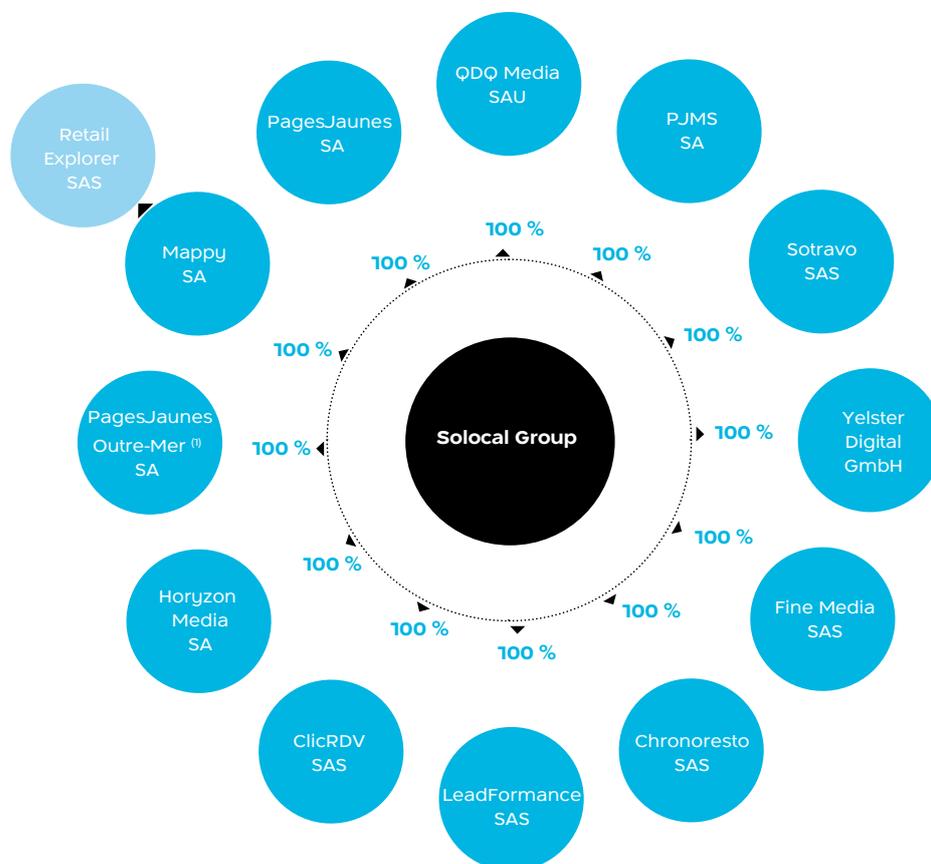
7.1 Description sommaire du Groupe

Une description du Groupe figure au chapitre 6.1.1 « Présentation générale de l'activité » du présent document de référence.

En outre, la liste des sociétés consolidées ainsi que leur pays d'origine, pourcentage d'intérêt et de contrôle de la Société dans chacune de ces sociétés au 31 décembre 2014 figure à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés.

7.2 Liste des principales filiales et participations

Un organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2014 figure ci-dessous :



(1) PagesJaunes Outre-Mer n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif (contribution au chiffre d'affaires nulle et contribution au résultat de net de 85 000 euros).

8

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Introduction

1. Message du Directeur général et du Secrétaire général en charge de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise

L'année 2014 a été celle d'une profonde transformation digitale, sociale et culturelle de notre Groupe autour de nos cinq valeurs : Client, Équipe, Intégrité, Innovation, Agilité. Cette mutation que nous opérons nous donne l'opportunité de continuer de progresser sur les trois axes de la stratégie RSE que nous avons fixés en 2013 :

- Bâti un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous.
- Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité.
- Dynamiser le tissu économique local de façon responsable.

Les nombreuses rencontres avec nos parties prenantes sont autant d'occasions de présenter nos engagements et nos réalisations, comme ce fut le cas par exemple lors de l'Assemblée générale de nos actionnaires en juin 2014.

Notre réorganisation, destinée à orienter nos services et nos structures au bénéfice de nos clients, la première de nos cinq valeurs, a renforcé notre engagement en matière de responsabilité sociétale. Nous avons ouvert de nouveaux chantiers : il en résulte des acquis dès cette année, illustrés par des avancées sur les trois dimensions de la RSE :

- Volet social. Notre adoption de codes culturels digitaux accélère le développement de la démarche participative qui donne la parole aux collaborateurs, permet de constituer des équipes projets agiles et de reconnaître les talents hors des schémas traditionnels. Nous poursuivons dans cette voie que nous jugeons essentielle pour produire à la fois de l'intelligence collective et de la motivation individuelle.
- Volet environnemental. Nous avons poursuivi nos efforts d'éco-conception et d'optimisation de la diffusion des annuaires imprimés – près de 13 millions de personnes interrogées en 3 ans sur leur volonté de les recevoir ou non. Nous avons par ailleurs lancé des études sur l'impact environnemental des services digitaux et optimisé notre gestion des déchets électriques et électroniques.
- Volet sociétal. Nous sommes le premier acteur du web à recevoir la certification NF Service délivrée par l'Afnor pour le traitement des avis spontanés postés sur notre site pagesjaunes.fr et son application mobile. Ceci s'inscrit, au même titre que les audits que nous menons pour fiabiliser nos processus de protection des données personnelles, dans notre volonté de développer et favoriser des pratiques de communication digitale, responsables et transparentes.

Nous avons en effet la conviction que la confiance du public dans l'industrie digitale est un enjeu majeur et un levier de développement et de compétitivité. En tant que leader du digital, Solocal Group a un rôle de premier plan à jouer, et entend continuer à l'assumer pleinement.

Jean-Pierre Remy, Directeur général
Pascal Garcia, Secrétaire général en charge de la RSE

2. Solocal Group, une entreprise engagée

■ 2.1 ORGANISATION DE SOLOCAL GROUP

Solocal Group, numéro un de la communication locale digitale, propose des contenus digitaux, des solutions publicitaires et des services transactionnels qui favorisent la mise en relation locale entre les professionnels et les consommateurs.

La structure de Solocal Group est consultable en page 34 et sa stratégie en page 17 et suivantes.

■ 2.2 ORIGINE ET CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE RSE

PagesJaunes Groupe, renommé en juin 2013 Solocal Group, exerce au quotidien sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise (« RSE »), essentielle à la réalisation des objectifs financiers et extra-financiers du Groupe. Cette responsabilité englobe le respect de ses collaborateurs, la protection de l'environnement et les relations avec toutes les parties prenantes de l'entreprise (clients, fournisseurs, associations, etc.).

Réduire l'empreinte environnementale de l'activité « annuaires imprimés » en optimisant leur production et leur distribution a constitué une première étape. Très vite, le Groupe a constaté que cette démarche était facteur de progrès et pouvait inspirer de nombreuses autres réalisations durables.

Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue, nourrissant la vision du Groupe et intégrant le souhait de progrès et de valeur partenariale dans les domaines traités. Une stratégie et des actes donc, portés par la Direction et les collaborateurs de Solocal Group, pour répondre aux attentes légitimes des parties prenantes.

■ 2.3 GOUVERNANCE RSE

En 2011, la Direction de la Stratégie, des Partenariats et des Relations Extérieures a pris en charge le développement de la stratégie RSE du Groupe et elle en assure le pilotage, l'animation et la bonne mise en œuvre. Au sein de cette Direction, une équipe RSE a été constituée, directement rattachée au Secrétaire général-Directeur général adjoint en charge de la Stratégie, des Partenariats, et des Relations Extérieures, membre du Comité exécutif du Groupe. L'équipe RSE, constituée d'une directrice et d'une chef de projets, anime l'ensemble de la démarche pour Solocal Group.

Des correspondants RSE sont présents auprès de l'ensemble des Directions de PagesJaunes et au sein des filiales de Solocal Group. Une véritable dynamique interne et une mobilisation de l'ensemble des équipes sur la responsabilité sociétale du Groupe est activée.

Pour atteindre plus spécifiquement les objectifs sociaux fixés pour le Groupe, la Direction des Ressources Humaines a mis en place un pôle dédié à la Qualité de vie au travail, au Handicap et à la Diversité.

Plus spécifiquement pour la Direction des Annuaire Imprimés, un Comité environnemental a été constitué et il est animé par le Responsable Qualité présent au sein de cette Direction.

L'équipe RSE coordonne les correspondants et définit avec eux les projets permettant de répondre à la stratégie RSE du Groupe.

2.4 ENGAGEMENTS, OBJECTIFS ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

L'engagement RSE du Groupe se structure autour de trois enjeux :

- bâtir ensemble un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous;
- préserver l'environnement dans la gestion de notre activité ;
- dynamiser le tissu économique local de façon responsable.

Ces engagements font partie aujourd'hui de la stratégie et représentent également des leviers de croissance pour le Groupe.

Pour chacun de ces engagements, des objectifs et indicateurs stratégiques sont mesurés permettant le suivi de leur évolution dans le temps :

LES CHIFFRES CLÉS

Social	
Bâtir ensemble un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous	
Fédérer et développer les équipes autour des valeurs du Groupe	88 % des collaborateurs ayant répondu à l'enquête connaissent les valeurs et 87 % y adhèrent ⁽¹⁾
Accompagner et rendre les collaborateurs acteurs de l'évolution du Groupe	172 894 heures de formation en 2014 soit + 43 % par rapport à 2013 150 idées Eurêka ⁽²⁾ déployées en 2014 soit + 36 % par rapport à 2013
Développer la diversité et l'égalité des chances	28 % de femmes cadres supérieures en 2014 soit + 2 points par rapport à 2013 3,9 % taux d'emploi de personnes en situation de handicap en 2013
Favoriser le bien-être au travail des salariés	70 % taux de participation à l'enquête d'opinion interne 82 % des collaborateurs ont plaisir à travailler dans l'entreprise ⁽³⁾

Environnemental	
Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité	
Réduire l'empreinte écologique de nos produits et services	- 55 % d'émissions de CO ₂ entre 2009 et 2013
Limiter l'impact des déplacements des collaborateurs	Plan de déplacement du siège social et des locaux d'Île-de-France en cours d'élaboration
Réduire l'impact environnemental lié aux activités	14 % de locaux HQE en 2014 (par rapport à 10 % en 2013)

Sociétal	
Dynamiser le tissu économique local de façon responsable	
Être un acteur de l'économie locale	1 emploi PagesJaunes engendre 2 emplois dans l'économie (secteurs privé et public) ⁽⁴⁾ 93 % des Français ont utilisé le service PagesJaunes en 2014 ⁽⁵⁾
Aider les TPE/PME à se développer sur le digital	255 800 sites en parc en décembre 2014
Garantir une communication responsable dans le respect des données personnelles	2,6 jours de délai moyen de traitement des demandes de suppression ou de modification de données personnelles en décembre 2014 ⁽⁶⁾
Assurer une relation de confiance avec nos clients	Près de 9 internautes sur 10 ont confiance dans la marque PagesJaunes ⁽⁷⁾

(1) Source : Enquête sur les valeurs, Harris Interactive, novembre 2014.

(2) Voir partie Responsabilité Sociale/Eurêka – innovation collaborative.

(3) Source : Enquête d'opinion interne concernant l'année 2013.

(4) Voir partie Responsabilité Sociétale/Impact économique local.

(5) Source : Baromètre Audience, TNS Sofres, janvier à décembre 2014.

(6) Le délai de traitement des demandes de suppression ou de modification de données personnelles reçues (hors demandes traitées directement par le CLJ) est fixé par un contrat de service interne à 2 jours (le délai légal est de 2 mois – article 94 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005). À titre indicatif, pour le mois de décembre 2014, le délai moyen de traitement était de 2,6 jours.

(7) Source : Tracking Marque PJ, Harris Interactive, octobre 2014.

2.5 DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Afin d'ancrer durablement les activités du Groupe dans les territoires où il opère et d'ajuster au mieux ses actions, une attention toute particulière est portée à l'écoute et au dialogue avec les parties prenantes. Depuis 2011, des contacts auprès de toutes les parties prenantes cibles ont été établis, par des moyens et des discours différenciant et adaptés :

- Collaborateurs :
 - présence d'un réseau interne de « correspondants RSE » qui se réunissent chaque année à l'occasion d'un séminaire dédié à la RSE pour faire le bilan des actions mises en œuvre et des projets à venir ;
 - sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux engagements RSE et communication des différentes actions mises en œuvre :
 - à travers les supports internes : les newsletters envoyées à l'ensemble des salariés mentionnent régulièrement des sujets en lien avec la RSE,
 - des événements ont été organisés dans les différentes entités : animations lors de la Journée de l'environnement, de la semaine de mobilité et de la semaine du handicap, au siège et en agences. Un quiz a été organisé pendant la semaine du développement durable,
 - pages dédiées sur l'Intranet du Groupe ou encore sur le site institutionnel ;
 - Grand public :
 - communication des engagements du Groupe à travers :
 - des interventions d'experts du Groupe lors de conférences à Produirable sur les pratiques de marketing responsable et à l'Université d'été de la Communication et du Développement Durable,
 - partenariats avec des médias spécialisés dans le développement durable : Zegreenweb, Green&Vert, e-RSE.net,
 - relais des engagements *via* le site institutionnel et les réseaux sociaux,
 - développement et promotion des services innovants du Groupe, notamment en ce qui concerne la mobilité durable *via* un partenariat entre Mappy et Citégreen pour le Challenge Vélo ;
 - Politique/Institutionnel :
 - actions auprès des parlementaires, des membres des cabinets ministériels ainsi que des fédérations professionnelles,
 - relations avec la Mairie de Paris : projet Spotteo dans le cadre du point Paris, projet d'abribus intelligents avec JC Decaux, intégration du service PagesJaunes dans les Autolib,
 - rédaction de notes, participation à des tables rondes (voir section 3.2 – Responsabilité sociale) ;
 - Fournisseurs :
 - une charte « Achats durables » est insérée dans la plupart des contrats,
 - critères de sélection dans certains appels d'offres et contrats ;
 - Entreprises :
 - adhésion au Collège des Directeurs de Développement Durable : participation à des conférences et groupes de travail,
 - adhésion à l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE),
 - participation de Carole Vrignon, Directrice RSE au Comité de Labellisation du Label Lucie,
 - soutien à des initiatives comme le Start Up Bus, plus grand hackathon d'Europe concernant des projets du secteur des nouvelles technologies et de l'Internet ;
 - Clients professionnels et utilisateurs :
 - dispositifs de recueil de la satisfaction des clients professionnels de la filiale PagesJaunes *via* des études réalisées par des instituts externes : 6 000 clients professionnels sont interrogés au cours de l'année pour le suivi de leur satisfaction, complété par des enquêtes sur des aspects précis de la relation client,
 - organisation d'une Direction Expérience Client professionnels et d'une Direction Marketing Client utilisateurs au sein de la filiale PagesJaunes qui s'assurent de la mesure de la satisfaction à la suite des contacts avec les clients,
 - dispositifs de recueil de la satisfaction des utilisateurs des médias du Groupe (PagesJaunes, Mappy, AVendreALouer) *via* des enquêtes en ligne permanentes ou ponctuelles ;
 - Écoles (voir section 3.2.2 – Responsabilité sociale) :
 - partenariat avec des écoles cibles,
 - développement de la marque employeur sur les réseaux sociaux ;
 - Sphères financières :
 - échanges avec des agences de notation extra-financière et présence dans le Gaïa Index,
 - présentation de la stratégie RSE du Groupe et des principaux résultats à l'Assemblée générale des actionnaires 2014.
- De façon plus spécifique, la Direction des Annuaire Imprimés de PagesJaunes opère une sensibilisation à la démarche de certification environnementale auprès de ses collaborateurs. Cette action est déclinée par les responsables auprès des managers qui la transmettent à leur tour au personnel qu'ils encadrent. La Directrice de la Direction des Annuaire Imprimés fixe les grandes orientations à suivre dans le domaine environnemental. Une lettre précisant les engagements en termes de Qualité et d'Environnement a été diffusée à tous les collaborateurs de la Direction des Annuaire Imprimés.
- De nombreuses actions de sensibilisation sur la démarche environnementale sont réalisées annuellement :
- auprès des managers :
 - plusieurs réunions organisées par le service Qualité de la Direction des Opérations et de la Distribution Terrain, et la Directrice de la Direction des Annuaire Imprimés sensibilisent les managers et responsables des processus,
 - une Revue de Direction est organisée chaque année : l'ensemble des processus certifiés est examiné et les plans d'amélioration sont décidés,
 - un Comité environnemental est tenu chaque année : les impacts des activités sont analysés et les améliorations appréciables. Au cours de ces réunions, des informations peuvent être apportées concernant la certification de l'activité Annuaire Imprimés par la norme ISO 14001 ;
 - auprès de l'ensemble du personnel :
 - au moins deux sessions annuelles d'information sont organisées pour l'ensemble du personnel de la Direction des Annuaire Imprimés, permettant de toucher environ 70 collaborateurs. Lors de ces réunions, sont présentés notamment les bilans des actions menées dans le domaine environnemental, les avancées et les axes d'amélioration,
 - chaque Direction Opérationnelle de la Direction des Annuaire Imprimés réunit hebdomadairement ou bimensuellement ses collaborateurs et/ou managers et présente les avancées dans le domaine,
 - les managers organisent des revues de processus au sein de leur Direction avec leurs collaborateurs, afin d'alimenter la Revue de Direction annuelle,
 - PagesJaunes a initié une démarche d'Analyse de Cycle de Vie ainsi qu'un Bilan Carbone pour chacune de ses activités. Chaque année, la Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures en présente un bilan. Ce bilan est ensuite expliqué et décliné dans chaque réunion d'équipe.

3. Reporting RSE 2014

■ 3.1 DÉMARCHE DE REPORTING

Le décret d'application de la loi Grenelle 2 requiert de certaines sociétés de publier annuellement des informations sur différentes thématiques sociales, environnementales et sociétales. Afin de répondre de façon complète aux exigences de ce décret, Solocal Group a décidé en 2012 de renforcer sa communication sur les informations extra-financières dans son document de référence.

Ce sont l'ensemble des actions liées aux engagements RSE qui sont présentées dans ce rapport RSE, au titre de l'information et du dialogue avec les parties prenantes. Les indicateurs de responsabilité sociale, environnementale et sociétale publiés portent sur des périmètres qui évoluent chaque année et qui peuvent varier selon les indicateurs. Les indicateurs sociaux portent sur les périmètres Solocal Group et PagesJaunes, sur les autres indicateurs, les périmètres sont précisés.

Les indicateurs sociaux portant sur l'année 2014 présentés dans le document incluent 272 salariés non-signataires des nouveaux contrats proposés dans le cadre de la réorganisation commerciale de PagesJaunes. Ces derniers ne sont plus présents dans l'entreprise mais étaient toujours dans les effectifs inscrits à fin 2014. Leur prise en compte dans les effectifs impacte les évolutions des indicateurs sociaux présentés.

Un référentiel de reporting explicitant le périmètre et les indicateurs RSE publiés dans ce document de référence est disponible sur demande auprès du Service RSE.

L'un des Commissaires aux comptes de Solocal Group a été désigné Organisme Tiers Indépendant pour réaliser la vérification des informations RSE en application des dispositions de la loi Grenelle II. À ce titre, il a réalisé un rapport de vérification présenté en annexe 2 du chapitre 8 qui comporte une attestation de présence des informations sociales, environnementales et sociétales requises ainsi qu'un avis sur la sincérité de ces informations.

■ 3.2 DONNÉES GÉNÉRALES

3.2.1 Données administratives sur les ICPE

Solocal Group possède actuellement deux installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de Déclaration. Ces installations concernent le site de Sèvres et le *datacenter* de Rennes.

Sur le site de Sèvres, les activités classées comprennent des installations de réfrigération, un atelier de charge d'accumulateur et un stockage de produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés. Sur le site de Rennes, la seule activité classée est le stockage de produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés.

3.2.2 Données financières sur les provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Il n'existe aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement. Le Groupe n'a identifié aucun contexte où de telles provisions ou garanties seraient nécessaires.

Responsabilité sociale

Solocal Group offre à plus de 5 000 collaborateurs un environnement de travail dynamique et des perspectives d'évolution stimulantes. Celles-ci sont rendues possibles grâce aux différentes activités du Groupe, qui reposent sur une grande diversité de métiers et des implantations régionales et internationales.

La politique de Ressources Humaines accompagne la mise en œuvre de la stratégie et des engagements RSE de Solocal Group. Elle concerne dans ses grands principes tous les collaborateurs du Groupe, quels que soient leur statut et leur métier.

Au-delà d'une action majeure en matière de recrutement, Solocal Group a toujours privilégié depuis sa création le maintien dans l'emploi de ses collaborateurs, même dans les périodes difficiles.

Solocal Group s'appuie d'ailleurs sur ses collaborateurs, à travers leurs expertises internes ou dans le développement de nouvelles compétences, pour accompagner sa transformation. Ainsi, dès février 2013, le lancement du programme ambitieux, Digital 2015, a permis à Solocal Group d'accélérer cette transformation digitale avec la mise en place de multiples initiatives internes, en modes projet et transverse, et l'affirmation de cinq valeurs fortes portées aujourd'hui par tous au sein du Groupe.

1. Partage des valeurs du Groupe

Client, Équipe, Intégrité, Innovation, Agilité : ce sont les cinq valeurs qui ont été retenues fin 2013 au terme d'un processus participatif auprès des collaborateurs du Groupe. Elles représentent un référentiel commun sur lequel s'appuyer alors qu'une nouvelle culture d'entreprise plus transversale, plus fluide, plus réactive, plus digitale est installée.

Comme un mot peut représenter des réalités différentes d'une personne à l'autre, chaque valeur est accompagnée de deux *boosters*. Leur but : rendre les valeurs facilement applicables au quotidien.

- Client : soyons passionnés ! rendons nos clients heureux !
- Équipe : soyons engagés ! agissons avec courage !
- Intégrité : faisons et inspirons confiance ! soyons exemplaires !
- Innovation : inventons et simplifions ! visons l'excellence !
- Agilité : osons ! allons à l'essentiel !

2014 a vu le déploiement interne des valeurs et de leurs *boosters* à la fois via une large communication – vidéo, site dédié, Intranet, affiche, *goodies*, – et via un travail managérial de terrain pour les mettre en œuvre de façon concrète. Ces valeurs doivent être de véritables moteurs de l'action collective.

2. Politique de l'emploi et employabilité

2.1 EFFECTIFS ET RÉMUNÉRATIONS

2.1.1 Détail des effectifs

DÉTAIL DES EFFECTIFS

	Solocal Group			PagesJaunes		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Effectif global inscrit au 31/12 de l'exercice	4 925	4 903	5 482	4 005	3 978	4 423
<i>France</i>	4 525	4 463	5 008			
<i>International</i>	400	440	474			
Effectif ETP au 31/12 de l'exercice	4 519	4 441	4 802	3 626	3 553	3 789
Effectifs inscrits commerciaux terrain au 31/12 de l'exercice	1 305	1 317	1 568	1 192	1 179	1 421
Effectifs inscrits commerciaux télévendeurs au 31/12 de l'exercice	912	848	957	755	719	846
Effectifs inscrits non commerciaux au 31/12 de l'exercice	2 708	2 738	2 976	2 058	2 073	2 156
Nombre de collaborateurs en CDI au 31/12 de l'exercice	4 867	4 844	5 422	3 961	3 940	4 386
Pourcentage de CDI au 31/12 de l'exercice	99 %	99 %	99 %	99 %	99 %	99 %
Part de cadres supérieurs parmi l'effectif total au 31/12 de l'exercice	3,1 %	3,3 %	3,2 %			

L'augmentation des effectifs en 2014 est principalement portée par la France et la contribution de PagesJaunes avec le recrutement de nouveaux commerciaux. Ces effectifs incluent aussi 272 salariés non-signataires des nouveaux contrats proposés dans le cadre de la réorganisation commerciale de PagesJaunes. L'entrée de nouvelles sociétés dans le périmètre telles que Leadformance, Lookingo et Retail Explorer explique aussi cette évolution. À l'international, la hausse est portée par Orbit Interactive (au Maroc).

Suite à la fusion d'A Vendre A Louer avec la filiale PagesJaunes, les données sociales de 2013 et 2014 de PagesJaunes incluent A Vendre A Louer.

ÂGE ET ANCIENNETÉ MOYENS

	Solocal Group	
	2013	2014
Âge moyen des collaborateurs au 31/12 de l'exercice	41,7	40,9
Ancienneté moyenne des salariés au 31/12 de l'exercice	11,8	10,9

Le recul de l'ancienneté moyenne et de l'âge moyen est porté par PagesJaunes suite à la reprise des embauches.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

	Solocal Group		
	2012	2013	2014
Part des personnes travaillant à temps partiel au 31/12 de l'exercice	5,7 %	6,0 %	5,9 %

Le principal motif de travail à temps partiel pour les salariés de Solocal Group est lié à l'accord sur le temps de travail. Le congé parental apparaît comme deuxième motif de temps partiel.

Les salariés à temps partiel sont représentés dans tous les domaines et métiers : Commercial, Support, Production et Systèmes d'Information.

Le volume de salariés à temps partiel est assez stable autour de 6 % des effectifs globaux.

2.1.2 Embauches, turnover et départs

DÉTAIL DU TURNOVER

	Solocal Group		
	2012	2013	2014
Turnover global	11,9 %	10,2 %	12,4 %

En 2014, le taux de rotation des effectifs Groupe est de 10,6 % pour la France. Au sein de PagesJaunes, il est de 8,8 %.

	PagesJaunes		
	2012	2013	2014
Turnover des commerciaux télévendeurs	21,0 %	17,0 %	23,8 %
Turnover des commerciaux hors télévendeurs	4,3 %	4,2 %	4,7 %
Turnover des non-commerciaux	4,7 %	4,2 %	7,0 %

La hausse du turnover est le résultat d'un effet mécanique : plus les volumes de recrutements sont élevés, plus le taux de rotation augmente.

EMBAUCHES ET DÉPARTS PAR TYPE DE MOTIFS

	Solocal Group		PagesJaunes	
	2013	2014	2013	2014
Nombre d'embauches de salariés en CDI au cours de l'exercice	462	1 158	202	814
Nombre de départs CDI Groupe dus à la fin de la période d'essai	134	250	49	162
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	27 %	39 %	19 %	44 %
Nombre de départs CDI Groupe volontaires (tout départ initié par le salarié)	143	177	87	86
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	28 %	28 %	34 %	23 %
Nombre de départs CDI Groupe non volontaires (tout départ initié par l'entreprise)	228	206	121	120
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	45 %	33 %	47 %	33 %
Nombre total de départs CDI	505	633	257	368

Dans le cadre de la réorganisation commerciale, PagesJaunes a repris les recrutements notamment pour les commerciaux télévente et terrain.

Les départs dus à la fin de la période d'essai progressent en raison de l'augmentation des volumes de recrutements.

2.1.3 Rémunérations des collaborateurs et évolutions

Au-delà de la hausse des effectifs moyens et de l'entrée de nouvelles filiales dans le périmètre, la comparaison de la masse salariale entre 2014 et 2013 est rendue impossible du fait des bouleversements des structures de rémunérations des populations commerciales de PagesJaunes. L'année 2014 est une année de transition entre deux types de rémunérations et modes de paiements. Le taux d'évolution entre les deux années n'est donc pas pertinent.

2.2 IMPLIQUER LES COLLABORATEURS DANS LA TRANSFORMATION DU GROUPE

2.2.1 Développement des collaborateurs

2.2.1.1 PROGRAMMES DE FORMATION

L'année 2014 s'est caractérisée par une profonde évolution de l'entreprise, au travers de la mise en œuvre du programme de transformation Digital 2015. Ce programme visait à adapter le Groupe aux nouveaux enjeux de compétitivité du marché de la publicité sur Internet et à renforcer la fidélisation et la satisfaction des clients pour renouer avec la croissance.

Dans ce cadre, la formation a été une composante essentielle de l'accompagnement au changement : elle a contribué à faciliter l'adhésion de tous aux projets de l'entreprise et a eu un impact positif sur les compétences des collaborateurs.

FORMATION DES COLLABORATEURS

	Solocal Group		PagesJaunes	
	2013	2014	2013	2014
Nombre d'heures de formation dispensées au cours de l'exercice	121 286	172 894	114 407	162 485
Nombre de collaborateurs formés au cours de l'exercice	3 806	3 916	3 358	3 465
Nombre d'heures de formation moyen par collaborateur formé	32	44	34	47
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation ⁽¹⁾	4,3 %	3,9 %	4,8 %	4,5 %

(1) L'évolution significative du budget consacré à la formation n'est pas reflétée dans cet indicateur compte tenu de l'évolution de la masse salariale, comme explicité dans le paragraphe 2.1.3 ci-dessus.

Les principales orientations de la formation en 2014 se sont déclinées autour de trois thèmes :

- Accompagner les évolutions des emplois, des compétences et des organisations

En 2014, l'accompagnement du projet de transformation de l'entreprise a fait l'objet d'un dispositif complet de formation auprès des populations concernées : les commerciaux, leurs managers, les collaborateurs des services clients et production et les fonctions transverses (marketing, expérience clients, finances, ressources humaines).

Plusieurs modules de formation ont été créés pour permettre à chacun de maîtriser la nouvelle organisation (pourquoi, comment), les nouveaux contrats, modes de rémunération et objectifs associés et les spécificités de chaque « business unit » (état de la concurrence, offres PagesJaunes spécifiques, facteurs de différenciation, maîtrise de l'argumentaire de vente).

Ces formations, animées par des intervenants internes et/ou externes selon les sujets, ont été étalées dans le temps afin de coller à l'actualité des entités en cours de création et de permettre des retours d'expérience.

Le budget DIF a été revu à la hausse de façon conséquente afin de répondre à un maximum de demandes en cette dernière année d'utilisation possible de ce dispositif.

- Poursuivre la digitalisation de l'entreprise

Les réflexions menées par les différents groupes de travail dans le cadre du projet « Digital 2015 » ont amené à renforcer les efforts de formation dans le domaine du Digital.

Une « Digital Academy » a été mise en place avec 10 stages proposés allant de la culture de base à une certification pour les collaborateurs ayant déjà de bonnes connaissances sur ces sujets. Plus de 80 sessions ont eu lieu cette année, avec une quarantaine de collaborateurs certifiés à ce jour.

En parallèle et pour l'ensemble des salariés, toutes les formations individuelles ou collectives autour du numérique ont été favorisées.

- Aider les managers à devenir les premiers ambassadeurs du changement

En 2014, l'ensemble des actions de formation à destination des managers a été revu pour intégrer et développer les principes de management retenus dans le cadre du chantier « Valeurs » du programme Digital 2015.

Les programmes de formation initiale ont donc été revus en conséquence, de manière à ce que les jeunes managers connaissent ces principes de management et soient à même de les développer le plus tôt possible dans leur expérience managériale.

Le cursus destiné aux managers expérimentés, lancé en 2013, a été étendu à l'ensemble des managers concernés (hors responsables de vente terrain, très sollicités par les formations autour de la réorganisation de l'entreprise). 11 stages ont été organisés dans ce cadre, avec un bon taux de satisfaction.

Des formations relatives à la santé au travail et au co-développement ont été organisées et sont évoquées dans la partie « Qualité de vie au travail ».

2.2.1.2 PARCOURS PROFESSIONNEL

Les Ressources Humaines réalisent depuis 2012 le *Bilan Social Individuel*, appelé plus communément « BSI » qui vise à apporter au salarié une plus grande transparence sur l'ensemble des éléments qui constituent sa rétribution en tant que collaborateur du Groupe (rémunération directe : salaire fixe, rémunération variable, primes diverses, épargne salariale, protection sociale, congés, et autres éventuels avantages sociaux : restaurant d'entreprise, tickets restaurant, conciergerie d'entreprise...).

Diffusé dès son lancement auprès des collaborateurs de Solocal Group et PagesJaunes, le BSI a été étendu en 2013 à l'ensemble des filiales du Groupe.

Depuis 2014, le support est accessible en ligne. Le portail a été décliné pour 3 905 collaborateurs du Groupe en France et a été consulté, au moins 1 fois, par 40,5 % des salariés concernés.

Par ailleurs, soucieuses d'apporter un accompagnement pour les collaborateurs dans la gestion des carrières et de contribuer à la croissance du Groupe, des *Talents Reviews* ont été mises en place en 2014 sur la population non commerciale et débiteront lors du premier semestre 2015 pour les populations commerciales.

Les Ressources Humaines continuent également à promouvoir la mobilité interne grâce au développement du portail « Espace Emploi » disponible via l'Intranet, et sur lequel les collaborateurs peuvent mettre à jour leur CV, postuler aux offres internes ou encore mettre un système d'alerte pour les opportunités de postes dans les filières métiers qui les intéressent. Les candidatures des salariés sont privilégiées par rapport aux candidatures externes. Des communications sont régulièrement faites en interne via la newsletter hebdomadaire, afin d'afficher les opportunités de postes à pouvoir.

2.2.2 Vers une culture d'entreprise digitale

2.2.2.1 EURÉKA : L'INNOVATION COLLABORATIVE AU SERVICE DU MANAGEMENT

Depuis septembre 2010, le programme d'innovation collaborative *Eureka* permet aux collaborateurs d'être acteurs de la transformation du Groupe. Ce programme vise à libérer la créativité des collaborateurs en vue d'améliorer les processus internes et de réfléchir à de nouveaux produits et services. Réunis sur une plateforme Intranet collaborative, les collaborateurs du Groupe forment une communauté virtuelle centrée sur l'innovation.

Depuis la création du projet, plus de 5 200 idées ont été publiées par les collaborateurs et plus de 78 % de l'effectif cible se sont connectés à la plateforme au moins une fois. Cet engouement des salariés s'explique par la visibilité donnée à une idée ou à un concept personnel, par la volonté de s'impliquer dans la transformation du Groupe et par la possibilité de s'exprimer sur des questions-clés en dehors de sa ligne hiérarchique.

Près de 150 idées inspirées par les collaborateurs ont déjà été déployées et plus de 62 idées ont été intégrées dans les feuilles de routes des différentes Directions pour être ensuite mises en œuvre.

En accompagnant le changement, en transformant les comportements managériaux et en favorisant la transversalité, *Eureka* contribue pleinement à la culture d'innovation du Groupe.

2.2.2.2 VALORISATION DES TALENTS INTERNES

Le programme Digital 2015 a également permis de mettre en place des initiatives qui mettent en lumière et valorisent ses « talents » :

- les « Digital Talents » : des concours d'initiatives sont organisés ainsi que des communautés internes qui échangent sur

l'actualité de leur expertise. L'enjeu est de transformer la culture et les comportements de Solocal Group par la preuve et la transmission en révélant les expertises et en mettant en lumière les collaborateurs « talentueux » ;

- les « Tech-It Days » : rendez-vous interne des équipes techniques de Solocal Group qui place la technologie au cœur même de son ADN et souhaite valoriser ses talents techniques internes. Le premier rendez-vous s'est déroulé en septembre 2014. L'événement a permis de rassembler 120 collaborateurs du Groupe pour deux jours avec au programme : conférences, tables rondes, ateliers animés par des collaborateurs du Groupe ou des experts externes et un challenge ludique pour clôturer l'événement.

3. Diversité

Solocal Group est engagé de façon active en faveur de la diversité et de l'égalité des chances depuis plusieurs années. La promotion de la diversité est au cœur de la politique sociale du Groupe, elle fait aussi partie des objectifs stratégiques définis par la Direction des Ressources Humaines.

Afin de concrétiser cet engagement et de combattre toutes les formes de discrimination, des plans d'actions et plusieurs accords d'entreprise et/ou de groupe ont été conclus sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés, sur l'emploi des seniors et sur l'engagement et l'insertion durable des jeunes dans l'emploi.

3.1 DÉVELOPPER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Solocal Group s'engage à promouvoir la diversité, notamment l'égalité femmes/hommes. Dans ce cadre, un accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la société PagesJaunes a été signé en janvier 2012.

Les efforts formalisés par cet accord sont portés sur six axes prioritaires :

- renforcer la politique de féminisation des recrutements internes et externes ;
- renforcer la politique de féminisation des instances dirigeantes ;
- renforcer la politique d'accès à la formation professionnelle ;
- renforcer la politique d'égalité salariale ;
- mieux concilier vie professionnelle – vie privée ;
- faire progresser la mixité des Instances Représentatives du Personnel.

CARACTÉRISTIQUES DES STATUTS DES FEMMES

	Solocal Group		PagesJaunes	
	2013	2014	2013	2014
Pourcentage des femmes parmi les CDI au 31/12 de l'exercice	51 %	50 %	51 %	50 %
Pourcentage des femmes parmi les CDD au 31/12 de l'exercice	73 %	68 %	84 %	73 %
Nombre de femmes parmi les cadres supérieurs au 31/12 de l'exercice	43	49	29	36
Pourcentage des femmes parmi les cadres supérieurs au 31/12 de l'exercice	26 %	28 %	26 %	27 %

Les Contrats à Durée Déterminée (CDD) concernent au 31 décembre 2014 environ 1 % des collaborateurs pour Solocal Group et PagesJaunes.

Aussi, conscient que l'égalité femmes/hommes passe d'abord par une conciliation vie privée/vie professionnelle réussie, Solocal Group a veillé à faciliter les conditions de travail des collaborateurs et à les adapter en fonction de leurs contraintes personnelles. Ainsi, 100 % des demandes de travail à temps partiel sont accordées.

Dans cette même optique d'assurer un équilibre vie privée/vie professionnelle, le Groupe a mis en place un service de conciergerie apportant aux salariés tout un panel de services de « vie pratique » au sein même de leur entreprise : pressing, repassage, cordonnerie, lavage automobile, entretien du véhicule, garde d'enfants, soutien scolaire, jardinage, etc. L'objectif est d'alléger les bénéficiaires dans leur gestion de la vie quotidienne.

Arrivé à l'issue des trois ans de l'accord, PagesJaunes a ouvert une négociation triennale, en septembre 2014 avec l'objectif de poursuivre les actions déjà engagées et de faire évoluer l'accord pour y intégrer les mesures et objectifs indispensables.

■ 3.2 INTÉGRER TOUS LES PUBLICS

Toujours en cohérence avec les axes stratégiques de sa politique de Ressources Humaines, le Groupe porte une attention particulière au recrutement et à l'intégration de seniors, de jeunes et de personnes en situation de handicap.

Le 2 octobre 2013, un nouvel accord de Groupe concernant les populations Seniors et Jeunes, et favorisant l'échange intergénérationnel, a été signé par la DRH Groupe et les cinq Organisations Syndicales Représentatives (Autonome, CFTD, CFE-CGC, CGT et FO).

Avec cette signature, le Groupe entend montrer :

- son engagement fort en faveur de l'insertion et du développement professionnel des « Jeunes », c'est-à-dire les collaborateurs de moins de 26 ans, ou de moins de 30 ans et qui bénéficient d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- un engagement unanime sur les politiques, les dispositifs et les moyens que Solocal Group s'engage à mettre en œuvre à l'égard de ses salariés dits « seniors », soit tous les collaborateurs âgés de 45 ans et plus.

3.2.1 Démarche auprès des seniors

Sur les populations seniors, Solocal Group reconnaît à travers cet accord, l'expérience et les talents de ses collaborateurs seniors et vise à assurer le développement de leurs compétences et à améliorer leurs conditions de travail.

Cette politique s'articule autour des six thèmes suivants :

- le maintien dans l'emploi et le recrutement ;
- le développement des compétences, des qualifications, et de l'accès à la formation ;
- l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
- l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite ;
- la transmission des savoirs et des compétences (tutorat) ;
- et enfin, l'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité.

L'Accord Seniors Groupe traite notamment des conditions de travail et de leurs aménagements auprès des salariés dits « seniors ». Il inscrit ainsi au cœur de la politique de Ressources Humaines, la non-discrimination par l'âge et l'égal accès des salariés seniors à la formation et aux évolutions de carrière.

À travers cet accord, le Groupe valorise les compétences de ses collaborateurs seniors et les accompagne dans leur réflexion concernant leur seconde partie de carrière.

Parmi ces nouveaux dispositifs, il y a par exemple :

- l'entretien de seconde partie de carrière, destiné à faire le point avec le collaborateur, au regard de l'évolution des métiers et des perspectives d'emploi dans le Groupe, sur ses compétences et ses besoins en formation et sur sa situation professionnelle. Ces entretiens de carrière se font sur la base du volontariat et sur demande des collaborateurs auprès de leur correspondant des Ressources Humaines local ;
- le temps partiel seniors pour les collaborateurs non-VRP (Voyageur, Représentant et Placier) : à l'initiative du collaborateur et sous réserve d'acceptation de sa hiérarchie et de la Direction des Ressources Humaines. Ce dispositif se caractérise par : une diminution du temps de travail (80 % ou 60 %) pendant au

minimum 12 mois et au maximum 4 ans avant la retraite à taux plein, par une rémunération majorée : le temps partiel à 80 % sera rémunéré à 90 % et le temps partiel à 60 % sera rémunéré à hauteur de 72 % et par une compensation intégrale des cotisations à l'assurance vieillesse. Au moment du départ en retraite, le salarié bénéficiera d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à un temps plein ;

- sur toute la durée du présent accord, 75 collaborateurs pourront potentiellement entrer dans le dispositif de Temps Partiel Seniors ;
- le Bilan Prévisionnel de Retraite : afin d'aider les salariés seniors de 56 ans et plus à préparer leur retraite, le Groupe s'engage à financer un « Bilan Prévisionnel de Retraite » personnalisé auprès d'un organisme extérieur spécialisé. Dans le cadre de l'accord Seniors, et plus précisément de la préparation des fins de carrières, le Groupe s'est engagé à financer un maximum de 100 bilans retraite prévisionnels en 2013, 50 en 2014 et 50 en 2015.

3.2.2 Démarche auprès des jeunes

3.2.2.1 DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES JEUNES

Sur les populations jeunes, le Groupe s'est engagé avec l'accord signé en octobre 2013 à :

- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes : il s'agit d'encourager l'accueil de stagiaires et d'alternants et ainsi, donner à ces jeunes l'opportunité de découvrir un métier et une entreprise. Cette démarche vise également à promouvoir la mixité et la diversité des cursus au sein des équipes. L'objectif du Groupe est de maintenir un taux d'emploi de Jeunes en alternance d'au moins 2,5 % des effectifs en moyenne sur l'année, pendant toute la durée de l'accord ;
- développer l'embauche d'alternants en CDI ou en CDD : l'alternance permet de renforcer le développement professionnel des Jeunes au cours de leur formation. Ces contrats ou conventions répondent aux besoins des managers tout en faisant connaître la diversité des métiers du Groupe à un large public. Solocal Group souhaite augmenter le nombre d'embauches définitives de collaborateurs en alternance. Son objectif est d'embaucher au moins 10 % des Jeunes ayant rejoint le Groupe par un dispositif d'alternance, en leur proposant en priorité les postes à pourvoir en CDI ou CDD de plus de six mois ;
- encourager l'échange intergénérationnel : le nouvel accord prévoit que dès l'arrivée du jeune dans sa nouvelle équipe, son manager direct lui présente le collaborateur « référent », qui sera à ses côtés pour l'accueillir, l'intégrer et l'accompagner durant ses premiers pas dans l'entreprise. Ce référent est chargé de lui présenter l'entreprise, de l'aider à mieux connaître son poste et son environnement de travail. L'accord a également créé un dispositif de tutorat, afin de valoriser la transmission des savoirs et des compétences des managers expérimentés. Le tutorat s'inscrit comme une véritable ambition de l'entreprise de reconnaître l'expérience de ses salariés Seniors, de faciliter l'échange entre générations, de transmettre la culture d'entreprise et d'intégrer les Jeunes collaborateurs dans les meilleures conditions.

Cet accord concrétise donc clairement la volonté du Groupe de favoriser et faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de la génération « Y ».

Le Groupe s'est ainsi engagé dans une politique d'accueil des stagiaires études et en alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage), permettant de développer l'employabilité des jeunes au cours de leur formation. C'est également un vecteur important de développement des relations entre Solocal Group et le système éducatif national.

En 2014, PagesJaunes a accueilli en France 119 stagiaires (stage d'études), selon les besoins des Directions et les capacités d'accueil de l'entreprise. À ce nombre s'ajoutent d'autres stagiaires de plus courte durée (de niveau collègue à BAC+2).

CONTRATS EN ALTERNANCE

	PagesJaunes	
	2013	2014
Nombre d'embauches de contrats en alternance au cours de l'exercice	53	61

Les stagiaires et alternants du Groupe en 2014 ont aussi pu bénéficier d'une véritable animation interne. Ainsi, une action ciblée vers cette communauté a été lancée afin de recueillir leurs avis et perceptions sur leur expérience au sein de Solocal Group. Ce retour d'expériences est rendu possible grâce à une enquête de satisfaction lancée en ligne auprès des jeunes en fin de stage. Solocal Group a choisi ainsi de s'associer à la société Meilleure-Entreprise.com et de profiter ainsi du label « *Happy Trainees* » permettant de développer la notoriété et l'attractivité du Groupe auprès de ces jeunes publics.

3.2.2.2 RELATIONS ÉCOLES ET UNIVERSITÉS

Les ambitions de Solocal Group exigent des compétences en phase avec les nouveaux métiers du numérique. Dans ce cadre, une stratégie de relations avec les écoles et les universités a été lancée pour permettre aux équipes de bénéficier de l'apport de tous les talents.

Faire de l'entreprise une référence auprès des étudiants et des établissements d'enseignement supérieur : c'est l'objectif que s'impose Solocal Group au travers de nombreuses actions en direction des écoles et des universités qui ont des affinités avec l'univers numérique.

Dans ce contexte, Solocal Group a noué des relations avec 12 écoles cibles :

- trois grandes écoles de commerce : EDHEC, ESCP et HEC ;
- une grande école d'ingénieurs : Centrale Paris ;
- une école d'ingénieurs et de statistiques : ENSAI ;
- trois *webschools* : École 42, Epitech et Web School Factory ;
- quatre écoles de commerces régionales : EM Normandie, Kedge, Iéseg et Skema.

Cette initiative est fortement soutenue par les principaux managers et l'intégralité du Comité exécutif du Groupe, qui s'impliquent tous personnellement : chaque établissement partenaire dispose d'un ambassadeur dédié.

Dans le cadre de ces partenariats, le Groupe met en place des actions de promotion de ses métiers (*Corporate talk*, journée carrière...) et participe à des forums spécialisés, des challenges... et propose des missions de conseil.

3.2.2.3 DÉVELOPPEMENT DE LA MARQUE EMPLOYEUR

Afin de rendre la marque employeur plus visible en externe et d'être mieux reconnu par les cibles jeunes (19-25 ans) au-delà des étudiants des écoles partenaires, une stratégie de présence active sur les réseaux sociaux est développée depuis novembre 2012 en se basant notamment sur les réalisations internes.

La stratégie éditoriale consiste à :

- faire connaître le positionnement d'employeur leader du digital ;
- montrer concrètement quelles sont les missions des collaborateurs du Groupe ;
- offrir des opportunités d'emploi, de stage et d'alternance.

Le Groupe est donc présent de manière plus accrue sur les réseaux sociaux professionnels : LinkedIn et Viadeo, et a aussi renforcé sa proximité avec les jeunes (potentiellement des futurs collaborateurs) en étant également présents sur Facebook, Twitter, Yupeek et Wizbii et sur des sites de recrutement spécialisé auprès des jeunes diplômés comme Jobteaser par exemple.

Pour engager le dialogue et rester proches des jeunes, une ligne éditoriale est déclinée en suivant des codes qui leur ressemblent : une tonalité sympathique, des visuels attractifs et des événements 100 % digitaux. Par exemple une campagne virale sur Facebook et Twitter a été lancée en décembre 2014 pour faire connaître l'équipe recrutement de manière décalée. Cette campagne avait pour objectif d'inviter les candidats à dialoguer lors d'un tweetchat qui a eu lieu pendant une semaine en utilisant le hashtag #JeChercheJob. À cette occasion, des étudiants ont posé des questions aux recruteurs du Groupe et envoyé des CV.

Pour accompagner cela, le Groupe a également lancé une plateforme innovante dédiée au recrutement des jeunes : featuring.solocalgroup.fr.

Enfin, le Groupe a créé en fin 2013, la *Digital Talents News*, une newsletter dédiée aux publics de jeunes diplômés et étudiants. En décembre 2014, il a diffusé son quatrième numéro à plus de 100 000 contacts dans les principales écoles et universités françaises (étudiants, candidats potentiels et prescripteurs).

3.2.3 Emploi des personnes handicapées

Solocal Group s'engage à promouvoir la diversité et a initié une politique active sur le sujet du handicap dès 2005. Depuis lors, il confirme sa position volontariste sur deux axes : le recrutement (croissance constante du taux d'emploi depuis 2011 pour atteindre 3,94 % en 2013) et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Dans le prolongement des actions initiées dans le cadre de la convention Agefiph, le Groupe a signé le 6 mars 2012 avec toutes les organisations syndicales un accord sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Dès 2010, le Groupe a décidé d'initier des actions avec un acteur majeur, l'Agefiph dans le cadre d'une convention de deux ans. Pour rappel, l'Agefiph a pour mission de gérer les taxes dues par les entreprises qui ne respectent pas le quota de 6 % de taux d'emploi de personnes handicapées, de développer des coopérations avec des acteurs en charge de l'emploi (Pôle emploi), de la formation professionnelle (Conseils régionaux) et de la compensation du handicap (CNSA), et enfin de financer des projets pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées et en milieu ordinaire de travail. L'Agefiph accompagne en outre les grandes entreprises dans le développement de leur politique handicap.

Cet accord donne une impulsion nouvelle à la politique handicap de Solocal Group, et permet ainsi de développer plusieurs axes donnant de la visibilité aux actions réalisées.

TAUX D'EMPLOI DE PERSONNES HANDICAPÉES

	Solocal Group (périmètre France)	
	2012	2013
Taux d'emploi de personnes handicapées au 31/12 de l'exercice par rapport à l'effectif total	3,1 % ⁽¹⁾	3,9 % ⁽¹⁾

(1) N.B. : taux rectifiés suite aux DOETH 2012 et 2013 (Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés).

La politique handicap du Groupe s'articule autour de deux axes principaux :

- le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés :
Le Groupe a mis en place des parcours d'embauche et veille à l'adaptation des postes de travail. Il s'appuie bien entendu sur des partenaires spécialisés dans l'emploi de personnes handicapées. Depuis 2010, l'intégration de personnes en situation de handicap par la voie des contrats de professionnalisation participe en grande partie aux engagements de recrutement. Tous les ans, le Groupe s'engage à intégrer 15 personnes handicapées en contrat de professionnalisation. Dans le cadre de l'accord, le Groupe s'est engagé à recruter 48 personnes. Depuis 2012, l'objectif a été dépassé ce sont ainsi 59 personnes en situation de handicap qui ont rejoint les équipes du Groupe ;

- le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap :
Le Groupe est attaché à prendre en compte les besoins de compensation spécifiques, nécessaires dans le cas de situation de handicap. Cela peut se traduire par un aménagement de poste technique (via du matériel), organisationnel, telle une solution de télétravail ou d'aménagement de temps de travail ; il peut également s'agir d'aide humaine, telle que la mise à disposition d'un interprète en langue des signes, d'un orthophoniste, d'un transport adapté... Le maintien dans l'emploi d'un salarié handicapé peut aussi se faire via la formation et le développement des compétences. En 2014, 11 salariés ont bénéficié d'actions de formation.

Le reclassement interne suite à une inaptitude prononcée par le Médecin du Travail est pour Solocal Group une priorité. Dans ce cas, un groupe pluridisciplinaire peut se réunir, pour apporter des pistes de réponses à une situation d'inaptitude déclarée.

Le Groupe accompagne également ses salariés dans leurs démarches d'obtention de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

En 2014, la mission Handicap de Solocal Group a réalisé 114 actions de maintien dans l'emploi (adaptation technique au poste de travail, études ergonomiques, actions de formation spécifique, financement de matériel ou de sport adapté, etc.).

Des actions de formation en vue de sensibiliser les managers et les équipes à l'intégration de salariés en situation de handicap sont assurées par un cabinet partenaire. Tous les ans une action de sensibilisation au handicap est proposée à tous pour développer une pédagogie sur ce sujet, sous le nom de journée handicap « Mets-toi à ma place ». Cette journée de sensibilisation s'articule autour du concept « Je découvre » et « J'expérimente » à travers des ateliers permettant d'appréhender le handicap. En 2014, cette journée a été organisée dans toutes les filiales parisiennes, PJMS (Angoulême et Suresnes), Mappy, Horyzon Media et Sotravo.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées et la Journée Internationale des personnes handicapées. Elle est organisée pour rendre visibles à l'interne comme à l'externe nos engagements en tant qu'employeur responsable.

Depuis octobre 2014, Solocal Group a ouvert une négociation avec les partenaires sociaux en vue de renégocier des mesures portants sur l'intégration et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées.

4. Sécurité, santé et bien-être au travail

Solocal Group affirme son ambition de faire de la qualité de vie au travail une priorité dans un contexte d'accompagnement des collaborateurs dans l'évolution de leurs métiers et l'acquisition de nouveaux modes de travail.

Élaboré en 2012, le plan national relatif à la qualité de vie et à la santé au travail a représenté un premier pas vers la construction d'une « chaîne des acteurs d'une meilleure qualité de vie au travail » et le choix d'une démarche paritaire : médecin du travail, assistante sociale, représentants du personnel au CHSCT, managers, DRH... Le mieux-vivre au travail, la sécurité, la santé physique et mentale constituent les trois axes structurants du plan national relatif à la qualité de vie et santé au travail. Ce plan est construit sur une démarche pragmatique, concrète de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration des conditions de travail.

En 2014, la priorité a été donnée aux actions en lien avec les situations vécues dans le cadre de la transformation du Groupe.

4.1 MIEUX VIVRE AU TRAVAIL

4.1.1 Enquête d'opinion interne

Chaque année, le Groupe lance une enquête d'opinion auprès de l'ensemble des collaborateurs afin de recueillir leur perception sur leur environnement de travail, le contenu de leur travail, le développement professionnel, la communication, le management, ainsi que sur leur qualité de vie.

Cette enquête annuelle permet à l'ensemble du management d'écouter, de comprendre et d'identifier les priorités et les leviers pour ensuite mettre en place des plans d'actions spécifiques. Elle se déroule en tout anonymat, en ligne et avec l'aide d'un prestataire externe.

L'enquête d'opinion 2014 a été menée en décembre 2013 auprès des salariés du Groupe. 70 % des collaborateurs du Groupe ont répondu à cette enquête. Les résultats ont permis de mettre en lumière quatre atouts majeurs :

- le plaisir à travailler au sein du Groupe pour 82 % d'entre eux, un résultat qui se maintient chaque année à un niveau élevé ;
- la fierté de travailler au sein de Solocal Group pour 86 % d'entre eux ;
- l'envie de « donner le meilleur » de soi-même pour 88 % afin de contribuer au succès du Groupe ;
- la qualité des relations au sein des équipes, basées sur le respect, pour 78 % d'entre eux, et notamment la disponibilité et le soutien du management de proximité.

À souligner, les résultats de l'enquête 2014 ont confirmé la dynamique positive enclenchée avec Digital 2015 au sein du Groupe. Les thèmes comme l'accompagnement des changements d'organisation (+ 6 points), la mise en œuvre d'actions de progrès en lien avec cette enquête (+ 4 points) ou encore le développement de la communication interne (73 %) avec des supports spécifiques et des actions internes mises en place ont obtenu des scores en hausse.

4.1.2 Mesurer, évaluer, comprendre les actions nécessaires pour améliorer les environnements de travail

4.1.2.1 ÉTUDES SPÉCIFIQUES PAR MÉTIER ET/OU SITE AU PLUS PRÈS DES COLLABORATEURS

En 2014, des indicateurs de suivi et de mesure ont permis aux collaborateurs de PagesJaunes de s'exprimer sur leur travail :

- questionnaires collaborateurs de mesure de résultats des actions engagées autour du mieux vivre au travail (260 salariés concernés) ;
- baromètre social de conduite du changement pour s'exprimer sur le déploiement de nouveaux modes de travail ;
- études ergonomiques sur des collectifs de travail (10 agences concernées).

4.1.2.2 MISE AU POINT D'INDICATEURS PERTINENTS ET PARTAGÉS

Deux groupes de travail/formation ont été mis en place dans une configuration pluridisciplinaire. Des indicateurs de lecture et d'analyse ont été définis en février 2014 avec les CHSCT, les Responsables des Ressources Humaines, des médecins du travail et l'ANACT pour améliorer la lecture et l'analyse des données relatives à l'absentéisme maladie chez PagesJaunes. Ces réunions ont permis de produire des indicateurs de mesure pertinents, partagés et croisés en matière d'absentéisme. Il est attendu de la lecture et de l'analyse des indicateurs produits, par les CHSCT, les Responsables des Ressources Humaines et les managers, une meilleure prise en compte des facteurs de risques psychosociaux et une baisse de l'absentéisme maladie.

4.2.2 Prévenir et réduire l'absentéisme

TAUX DE FRÉQUENCE GRAVITÉ ET TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

	Solocal Group		PagesJaunes	
	2013	2014	2013	2014
Taux de fréquence des accidents du travail	6,4 %	7,3 %	5,3 %	6,5 %
Taux de gravité des accidents du travail	0,6 %	0,4 %	0,8 %	0,5 %

Fort d'un constat de départ, le Groupe s'est engagé dans une démarche de prévention et de réduction de l'absentéisme maladie en élaborant un plan d'action national annexé au contrat de prévoyance et de frais santé en vigueur au sein du Groupe. En effet, sur 2014, le taux d'absentéisme maladie de Solocal Group s'est chiffré à 5,5 % et pour PagesJaunes à 5,9 %. Le taux d'absentéisme maladie 2014 est en retrait par rapport à celui de 2013 pour toutes les populations. Cette baisse est portée par la France et plus particulièrement par PagesJaunes. L'embauche de nouveaux commerciaux associée à la mise en place d'un nouveau contrat pour les populations commerciales et au PSE a permis de freiner la progression du taux d'absentéisme observée au cours des années précédentes.

L'absentéisme est l'un des principaux indicateurs permettant d'identifier et d'évaluer les sources de stress ou d'insatisfaction au travail. C'est pourquoi :

- un partenariat a été instauré avec l'organisme de prévoyance et de frais de santé de PagesJaunes pour mieux comprendre et analyser l'absentéisme, des réunions mensuelles se sont tenues tout au long de l'année 2014 permettant de travailler les typologies d'absentéisme et les chiffres clés propres aux entités et services définis ;
- un module spécifique autour de l'absentéisme a été intégré dans les formations managériales ;

Une sensibilisation a été faite auprès des managers de PagesJaunes en 2014 lors des formations visant à apprendre à identifier et relayer les situations individuelles de stress au travail.

Dans le cadre de l'accompagnement des collaborateurs à l'exercice de leurs activités redéfinies par les réorganisations en cours, des indicateurs de suivi ont été spécifiquement construits et permettent de mesurer l'appropriation des compétences nouvelles, des nouveaux outils et des organisations.

4.1.3 Autres sources

Les rapports annuels de la médecine du travail, les rapports trimestriels des assistantes sociales, les actions relatives à l'aide sociale, les bilans des prestataires externes, et les expertises sont étudiés et synthétisés et permettent de déterminer si des points de vigilance sont à considérer.

■ 4.2 ACTIONS CONCRÈTES À DESTINATION DES COLLABORATEURS

4.2.1 Rencontres avec les collaborateurs et réflexion sur leurs activités

Des groupes de travail avec des échanges concrets sur l'activité ont été organisés localement avec appel au volontariat des télévendeurs PagesJaunes intéressés. Concernant les collectifs de travail, des outils appropriés sont déployés pour informer, former et faire participer les collaborateurs à la réussite de la transformation et l'appropriation des organisations et des modes opératoires. En ce sens le Groupe s'inscrit dans les objectifs affichés par l'accord national interprofessionnel du 19 Juin 2013 sur la communication directe avec les salariés et leur droit d'expression sur leur activité.

- les statistiques d'absentéisme maladie ont été redéfinies et sont partagées avec les responsables des Ressources Humaines et les managers.

Au titre de 2014, un dispositif d'aide au retour à l'emploi pour les salariés PagesJaunes a été mis en place permettant une action sur trois niveaux :

- un accompagnement des collaborateurs en arrêt maladie d'une durée supérieure à deux mois afin qu'ils puissent préparer leur retour en entreprise dans de bonnes conditions. Un programme adapté et personnalisé leur est proposé, construit par un prestataire externe si le collaborateur en fait le choix. La médecine du travail, l'assistante sociale et les responsables des Ressources Humaines sont associés à la préparation du retour à l'emploi selon les situations ;
- une aide au retour à l'emploi gérée par les responsables des Ressources Humaines, pour les collaborateurs reprenant leur activité après une période d'arrêt révisant leur charge de travail et/leurs objectifs, organisant les formations au poste et les actions de maintien dans l'emploi au regard de leur état santé ;
- un accueil particulièrement attentif des salariés de retour est demandé aux managers.

4.2.3 Adapter l'organisation aux contraintes des salariés : le télétravail

Le télétravail répond à une demande forte des salariés qui souhaitent mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, réduire leur temps de trajet et la fatigue associée. Il s'agit de plus, dans certains cas, d'un outil de maintien dans l'emploi de catégories de salariés fragilisés, comme par exemple les travailleurs handicapés, seniors éloignés, etc.

Le projet de télétravail a été initié au sein de PagesJaunes en 2012, autour d'un groupe test de collaborateurs. Le pilote, conduit d'abord auprès d'une cinquantaine de collaborateurs, a ensuite été élargi en 2013 auprès d'une centaine de salariés. Il s'agissait de collaborateurs sédentaires, en CDI et volontaires, quel que soit le statut ou le régime horaire au sein de services et Directions dont les métiers sont éligibles pour ce mode d'organisation du travail. Le rythme retenu était de un à deux jours maximum de télétravail par semaine.

Cette phase de test a donné lieu à un premier questionnaire à la fin du premier pilote, puis un an après l'élargissement du test à un second questionnaire, et ce afin de recueillir les avis des « testeurs », aussi bien les salariés en télétravail que leurs managers. Les deux enquêtes ont ainsi montré que ce pilote de télétravail a suscité un avis positif de la part de 100 % des « testeurs », exprimé tant par les collaborateurs en télétravail que par les managers. Devant le succès du télétravail, PagesJaunes vient d'ouvrir une négociation sociale avec pour objectif de conclure un accord de télétravail en 2015.

4.2.4 Dispositifs d'écoute et de soutien sur les questions liées à la vie professionnelle et/ou personnelle

En 2014, Solocal Group a renforcé ses dispositifs de soutien aux collaborateurs en développant ses actions autour de l'écoute et de l'accompagnement individuel (hotline d'écoute, dispositif personnalisé de soutien « acti-prévention », renforcement du rôle de l'assistante sociale, aide au retour à l'emploi, actions de maintien dans l'emploi).

À travers les relations avec les CHSCT, la médecine du travail et les assistantes sociales, les collaborateurs peuvent faire remonter à leur manager ou leur responsable des Ressources Humaines, toutes demandes ou attentes auprès de différents interlocuteurs selon leur choix. Afin d'améliorer l'efficacité de ces dispositifs, le plan national relatif à la qualité de vie et la santé au travail a prévu de communiquer sur les rôles impartis à chaque acteur de santé :

- assistantes sociales : en 2014, la distribution des activités et le rôle de l'assistante sociale « référent » au siège social de Sèvres ont été adaptés aux attentes du Groupe et ses moyens d'action développés. Il a aussi été prévu que l'assistante sociale puisse se déplacer en province ;
- CHSCT : le Comité de coordination et les huit CHSCT de région sont associés dans la mise en œuvre du plan d'action PagesJaunes « qualité de vie et santé au travail » ;
- médecine du travail : en 2014, le rôle essentiel de la médecine du travail, dans le cadre des nouveaux modes de fonctionnement des services de santé au travail a été réaffirmé à travers deux axes :
 - développer les échanges d'informations relatives aux actions de santé au travail mises en place dans le Groupe auprès des 37 centres de médecine du travail interentreprises,
 - mettre en place des mesures de stress au travail par l'analyse des rapports annuels d'activités.

4.3 SENSIBILISER LES ACTEURS À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

4.3.1 Former les managers et les autres acteurs (CHSCT, DRH...)

PagesJaunes accompagne la transformation managériale en intégrant dans le parcours de formation pour les nouveaux managers un module de formation à la prévention des risques psychosociaux (RPS). Prioritairement, dans le cadre de son plan national Qualité de Vie au Travail, un module de formation a été élaboré sur l'identification des RPS et la connaissance des relais ». Les objectifs doivent permettre aux managers :

- de s'approprier le sujet des RPS (enjeux humains et économiques, principaux modèles théoriques, déterminants organisationnels, managériaux et individuels, rôle et responsabilité du manager) ;
- d'acquérir les outils et les réflexes permettant le repérage des situations à risque ;
- d'ajuster leurs pratiques de management pour prévenir au quotidien les RPS.

Le nombre de managers formés aux risques psychosociaux chez PagesJaunes est de 531 à fin 2014.

4.3.2 Expérimenter de nouvelles approches : le co-développement

Le Groupe a lancé un programme relatif au co-développement, une approche canadienne de développement professionnel qui s'inspire du courant nord-américain des pédagogies de l'action, de l'expérimentation, et de la dynamique des groupes. C'est un échange d'analyses et de pratiques sur les problèmes ou les questions liés à l'activité. Des formateurs internes ont été formés à la technique et à la pratique du co-développement. Aujourd'hui, douze groupes de managers de différentes Directions de l'entreprise se réunissent régulièrement. La conduite et le déploiement du projet sont portés par la Direction des Ressources Humaines.

4.4 ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES : UN LEVIER DE PERFORMANCE POUR L'ENTREPRISE

Les actions de sensibilisation autour du sport et de l'activité physique font partie d'une meilleure santé de chacun et participent aussi à la cohésion collective. C'est pourquoi, Solocal Group a développé un projet fédérateur autour de la pratique de l'activité physique. Les objectifs attendus sont triples : lutter contre la sédentarité, prévenir les problèmes physiques comme les troubles musculosquelettiques (TMS) et développer les « attitudes santé » à travers des actions de sensibilisation.

Le programme prévoit une activité sportive chaque jour sous forme d'atelier découverte. Les collaborateurs ont accès aux différentes activités en salle proposées via l'Intranet du Groupe ou via l'affichage sur certains sites. Des activités de yoga, sophrologie, pilate, réveils musculaires, massage Amma sont inscrites au programme. La pratique d'une activité physique et sportive est encore plus incitative lorsque sont ouvertes les activités de plein air : marche active, course à pied, participation à des courses solidaires du type la Parisienne, ou l'Odyssée. En juin 2014 se sont tenues les premières rencontres annuelles sportives internes, le « MOVE IT DAY » pour tous les collaborateurs du Groupe. Enfin des conférences sur le sport ont été proposées faisant intervenir de grands sportifs, médaillés olympiques. Près de 650 collaborateurs ont ainsi pratiqué une activité physique ou sportive en 2014 à travers ces différentes propositions.

Solocal Group a obtenu, le 16 décembre 2014, le Trophée « Sentez-vous sport » dans la catégorie « santé et bien-être » décerné par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Ce trophée encourage les entreprises à développer la pratique du sport en entreprise pour préserver la santé mais aussi pour accroître la performance sociale et économique de l'entreprise. Le sport en entreprise permet à Solocal Group d'accompagner la transformation du Groupe autour de ses valeurs, de son modèle managérial et de renforcer les collectifs de travail.

Par ailleurs, différents modules de formation ont été proposés à l'ensemble des collaborateurs :

- ✎ « Optimiser votre capital santé au quotidien » qui consiste à sensibiliser les collaborateurs sur l'importance de la prévention en matière de santé pour que ceux-ci puissent prendre en charge le sujet, mesurer les conséquences de leur hygiène de vie et devenir acteurs de leur propre prévention (nutrition, sommeil, mal de dos) ;
- ✎ un module de formation « Sevrage tabagique » pour aider le collaborateur à arrêter de fumer.

5. Organisation du dialogue social

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement de marché en permanente évolution et de plus en plus concurrentiel.

Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté pour une information et consultation devant les Instances Représentatives du Personnel concernées en septembre 2013. À l'issue de dix réunions de négociation avec les organisations syndicales menées en parallèle de la procédure d'information et de consultation des CHSCT d'une part et du CE d'autre part, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement déterminant le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi a été signé le 20 novembre 2013.

Ce plan prévoyait la suppression de 22 postes intégralement compensée par la création de postes proposés aux salariés concernés dans le cadre du reclassement interne. L'objectif est le maintien dans l'emploi dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise (compensé par le financement de formations). Il n'y a pas eu de licenciements secs et le projet global a été créateur net d'emploi (48 emplois).

Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014, confirmée par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise par jugement du 22 mai 2014. Cette décision a toutefois été annulée par la Cour administrative d'appel de Versailles dans un arrêt du 22 octobre 2014, pour défaut de caractère majoritaire. L'existence ou le contenu du plan n'étaient donc pas en cause. La décision de la Cour, en l'état :

- ✎ ne remet pas en cause la validité de la procédure suivie ;
- ✎ ne remet pas en cause la réalité du motif économique ayant justifié la procédure mise en œuvre par la société PagesJaunes.

De ce fait, cette annulation n'a donc pas d'impact sur la validité de la procédure de licenciement elle-même. En outre, compte tenu de la motivation juridique éminemment contestable de cet arrêt, la société PagesJaunes a saisi le Conseil d'État :

- ✎ en référé, afin d'obtenir la suspension de ses effets compte tenu de leur impact extrêmement négatif sur l'entreprise ;
- ✎ et ce, dans l'attente de la décision rendue au fond par la Haute Juridiction dans cette affaire.

Les nouveaux contrats ont été proposés à 1 958 collaborateurs (terrain et télévente) : 18,4 % des collaborateurs concernés ont refusé et 81,2 % des collaborateurs ont accepté le nouveau contrat ou un reclassement interne. PagesJaunes a engagé un budget de plus de 975 000 euros en 2014 afin que les collaborateurs qui ont refusé la modification de leur contrat dans le cadre du PSE puissent bénéficier de formations.

Par ailleurs, en 2014, le dialogue social s'est concrétisé par la signature de plusieurs accords au sein de Solocal Group dont :

- ✎ accord d'adaptation suite à la fusion-absorption de la société A Vendre A Louer par la société PagesJaunes ;
- ✎ avenant n° 4 à l'accord de participation de Groupe ;
- ✎ accord relatif au droit syndical au sein de PagesJaunes ;
- ✎ avenant n° 3 à l'accord collectif prévoyance – frais de santé de Groupe ;
- ✎ avenant n° 2 à l'accord d'intéressement au sein de la société PagesJaunes Outre-Mer ;
- ✎ avenant n° 4 portant révision de l'accord de Plan d'épargne groupe Solocal Group ;
- ✎ accord de méthode de Groupe – Programme des travaux sur le projet immobilier « Citylights ».

Pour PagesJaunes, cinq accords collectifs ont été signés avec les organisations syndicales dans l'année 2014.

Il n'y a pas d'accord spécifique signé avec les organisations syndicales sur les sujets de santé et sécurité au travail mais un plan d'actions est dédié à ce sujet et détaillé dans les paragraphes précédents.

NOMBRE D'ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS

	PagesJaunes	
	2013	2014
Nombre d'accords collectifs signés avec des organisations syndicales représentatives en vigueur au cours de l'exercice (hors avenants et hors accords signés au cours de l'exercice)	24	22

Responsabilité environnementale

Solocal Group a inscrit dans ses priorités la gestion éco-responsable de ses activités qui s'intègre dans la culture et la valeur d'intégrité du Groupe. Les objectifs sont également de développer des services permettant aux clients d'agir à leur tour pour l'environnement.

La réalisation d'un Bilan Carbone en 2009-2010 suivie d'un diagnostic environnemental en 2011 a permis au Groupe d'identifier ses impacts majeurs et de mettre en place des actions prioritaires ciblées sur ses principaux enjeux :

- les annuaires imprimés, sur l'ensemble du cycle de vie du produit ;
- les services digitaux, qui prennent de l'ampleur compte tenu de la multiplication des canaux et de la croissance des audiences, avec des enjeux de consommation d'énergie ;
- les déplacements des collaborateurs et principalement les distances parcourues par la flotte commerciale ;
- les activités de bureaux, avec des enjeux de consommation d'énergie, de choix du matériel informatique et de sélection des fournisseurs.

Les enseignements tirés de ces Bilans Carbone successifs ont conduit à la mise en place d'actions concrètes de réduction sur l'ensemble du périmètre d'influence du Groupe. Ces plans d'action ont été dimensionnés afin d'assurer l'adhésion des collaborateurs de PagesJaunes, condition *sine qua non* pour l'obtention de résultats substantiels et immédiats. Ces initiatives de réduction, concernent six thématiques fortes, présentées par ordre décroissant d'importance des émissions associées :

- actions sur les annuaires imprimés ;

- réduction des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports professionnels ;
- gestion de la fin de vie du matériel ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au fret ;
- réduction de la consommation d'énergie ;
- réduction des fuites des fluides frigorigènes.

Au sein de Solocal Group, la filiale PagesJaunes s'est fixée des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de ses activités. En effet, la Direction s'engage à réduire ses émissions de 50 % à l'horizon 2015 par rapport à 2009.

Cet objectif de réduction 2009-2015 est décliné sur les trois périmètres d'émissions de gaz à effet de serre définis par le GHG Protocol :

- périmètre 1 : émissions directes dues principalement aux combustions et aux fuites de fluides frigorigènes
 - sur ce périmètre, l'objectif de réduction est de 10 % ;
- périmètre 2 : émissions indirectes dues notamment à la consommation d'électricité
 - sur ce périmètre, l'objectif de réduction est de 8 % ;
- périmètre 3 : autres émissions indirectes qui représentent près de 90 % de l'empreinte carbone du Groupe
 - sur ce périmètre, l'objectif de réduction est de 55 %.

Le bilan carbone a été reconduit en 2013 sur les principaux postes contributeurs sur les scopes 1 à 3. Grâce à ses actions, PagesJaunes a d'ores et déjà réduit ses émissions de CO₂ de 55 % entre 2009 et 2013.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

	PagesJaunes					Évolution 2013/2009
	2009	2010	2011	2012	2013	
Émissions de GES (Téq. CO ₂)	186 300	140 440	132 600	99 900	83 200	- 55 %

Source : Bilan Carbone® PagesJaunes 2013, PwC.

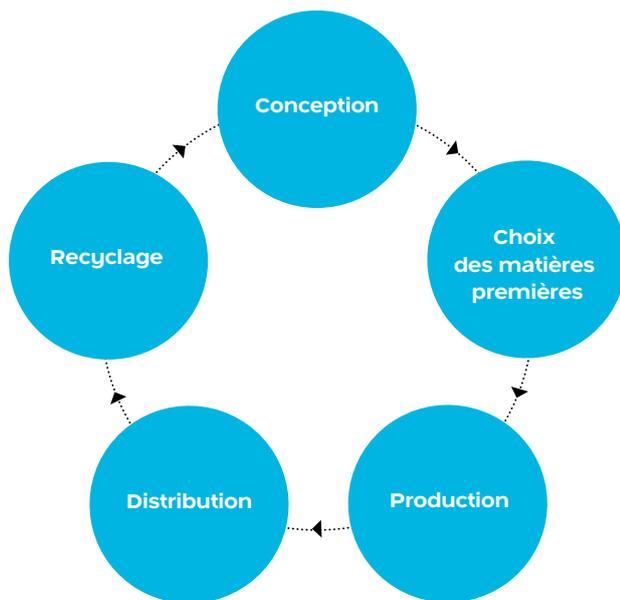
Les émissions de GES de l'année 2013 pour PagesJaunes sont détaillées dans la partie 1.5 pour les scopes 1 et 2.

1. Impact des activités

1.1 ANNUAIRES IMPRIMÉS

1.1.1 Système de Management Environnemental

Les efforts de réduction de l'impact environnemental des annuaires imprimés constituent une démarche globale qui s'inscrit sur l'ensemble du cycle de vie : de la conception des documents à leur recyclage en fin de vie.



En cohérence avec l'ensemble de sa démarche, la Direction des Annuaires Imprimés de PagesJaunes a décidé en 2009 la mise en œuvre d'un système de management environnemental destiné à encadrer ses efforts pour réduire les impacts environnementaux de ses activités. Ce système de management a été certifié selon la norme ISO 14001 l'année suivante suite à l'audit mené par l'AFAQ (Association Française pour la Qualité). L'ensemble du périmètre de conception, de production et de distribution des annuaires imprimés est ainsi géré par un système de management environnemental certifié.

Cette démarche a permis d'inclure dans tous les processus de la Direction des Annuaires Imprimés une composante environnementale. Elle vise à mesurer et maîtriser les impacts environnementaux des activités relevant de sa responsabilité, tout en étant conforme aux textes et règlements en vigueur.

Sur le plan juridique, la mise en place de l'ISO 14001 a consisté à :

- identifier tous les textes réglementaires relatif au domaine du Groupe et ceux s'appliquant aux missions du Groupe ;
- mettre en place une veille réglementaire surveillant l'évolution de ces textes.

Sur le plan opérationnel, elle a contribué à :

- identifier à l'intérieur de chaque processus les activités susceptibles d'avoir un impact environnemental significatif ;
- définir un plan d'actions annuel (Plan de Management Environnemental) pour déployer des actions visant à réduire les impacts environnementaux significatifs des activités tout en se conformant aux obligations des textes réglementaires en vigueur. Ces plans d'actions sont suivis semestriellement *via* des indicateurs examinés en Comité environnemental.

Comme décrit précédemment, la démarche environnementale des Annuaires Imprimés intègre ses fournisseurs. Tous sont régulièrement informés des attentes de PagesJaunes. Pour ce faire, la politique environnementale leur a été communiquée qu'ils soient papetiers,

imprimeurs, distributeurs ou prestataires d'expédition. Par ailleurs, tous les fournisseurs papetiers et les imprimeurs de PagesJaunes sont certifiés ISO 14001.

L'empreinte carbone des Annuaires Imprimés a ainsi baissé d'environ 60 % entre 2009 et 2013. Cette baisse s'explique à hauteur de 30 % par les efforts d'éco-conception réalisés pendant cette période et décrits dans les paragraphes suivants.

1.1.2 Démarche et indicateurs

1.1.2.1 CONCEPTION

La première étape ciblée dans la démarche de réduction des impacts concerne la conception des annuaires. La Direction Marketing des annuaires imprimés est responsable de la conception des ouvrages. À ce titre, elle est partie prenante dans les choix réalisés en matière de définition des formats d'annuaires, de mise en page des informations, de colorimétrie du fond de page, des types de papier utilisés, etc.

À travers le Plan de Management Environnemental, différentes actions ont été étudiées et mises en place par la Direction des Annuaires Imprimés :

- réduction de la densité de jaune dans les fonds de page des annuaires PagesJaunes ;
- révision du format pour limiter la rogne chez les imprimeurs ;
- découpage des annuaires PagesBlanches en zones de vie pour limiter les quantités de papier utilisées ;
- révision du grammage papier des annuaires : passage d'un papier 36 g à un papier 34 g réduisant leur poids et donc le tonnage à transporter ;
- étude relative à la réduction de l'épaisseur des films d'emballage pour en limiter la consommation.

1.1.2.2 CHOIX RESPONSABLE DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le choix des matières premières pour les annuaires constitue la deuxième étape incontournable du cycle de vie sur laquelle PagesJaunes concentre ses efforts pour limiter l'impact environnemental de ses ouvrages. Matériau principal des annuaires, le papier représente un poste d'achat stratégique pour lequel il convient donc d'assurer un approvisionnement durable et responsable. À ce titre, PagesJaunes associe ses fournisseurs papetiers à sa démarche.

En effet, si le papier acheté par PagesJaunes pour les annuaires n'est pas certifié PEFC ou FSC, il comporte en revanche une partie de fibres recyclées pour plus de la moitié du papier consommé. Selon les fournisseurs, ce papier contient ainsi de 40 % à 100 % de fibres recyclées.

Par ailleurs, tous les papetiers avec lesquels travaille la Direction des Annuaires Imprimés ont mis en place une politique de gestion durable à travers la certification forestière et la gestion durable des forêts. Cette gestion durable consiste à garantir que les approvisionnements en bois sont rigoureusement identifiés, suivis et que les déclarations relatives à la gestion forestière sur les produits sont fiables.

Notons également que les avis de passage laissés par les distributeurs sont à 100 % imprimés sur du papier PEFC. Il en est de même pour les affichettes apposées dans les immeubles au moment de la distribution des annuaires imprimés.

1.1.2.3 FABRICATION

La démarche environnementale de la Direction des Annuaires Imprimés s'appuie également sur l'imprimeur chez qui sont produits les annuaires. Une attention particulière est donc portée sur leur aptitude à obtenir et maintenir des certifications environnementales. Aujourd'hui, les imprimeurs sont titulaires de nombreuses certifications comme l'ISO 9001 (management de la qualité), l'ISO 14001 (management environnemental), l'EMAS (Règlement Européen d'Éco-audit) ou les certifications de la traçabilité de la matière bois : PEFC et FSC. La gestion des risques est intégrée et gérée au travers des certifications obtenues.

De plus, l'imprimeur est audité régulièrement par le service Qualité de la Direction des Annuaire Imprimés. À cette occasion, chacun d'entre eux présente son bilan. Un échange sur des pistes d'amélioration et des actions à venir est également effectué. Parmi ces actions, une étude globale relative aux transports a été menée, en intégrant l'ensemble des contraintes pour limiter au maximum l'impact environnemental de ce poste.

Enfin, les contrats imprimeurs stipulent des quantités contractuelles de papier consommable pour la fabrication des annuaires. Pour inciter les imprimeurs à maîtriser leur consommation de papier, le dépassement de cette consommation crée un malus qui se traduit par une pénalité financière. La sous-consommation de papier donne droit au versement d'une prime par PagesJaunes.

PRODUCTION ET DIFFUSION DES ANNUAIRES IMPRIMÉS

	2013	PagesJaunes	
		2014	Évolution 2014/2013
Consommation d'encre (tonnes)	522,5	400,4	- 23 %
Consommation de papier (milliers de tonnes)	27,8	19,5	- 30 %
Tonnage de papier diffusé (milliers de tonnes)	21,0	16,4	- 22 %
Nombre d'annuaires imprimés produits (millions)	34,9	28,8	- 18 %

La baisse des consommations et des tonnages est expliquée par une diminution ciblée de la production d'annuaires et par les actions d'éco-conception réalisées sur les ouvrages.

1.1.2.4 OPTIMISATION DE LA DIFFUSION

La distribution des annuaires fait également l'objet d'une attention particulière visant à limiter les consommations de papier et d'emballages et à diffuser les annuaires aux personnes qui le souhaitent.

En effet, PagesJaunes favorise l'utilisation d'emballages non polluants ou recyclables pour les paquets distribués.

De plus, PagesJaunes lance des opérations de consultation préalable à la distribution pour savoir si les personnes souhaitent recevoir les annuaires imprimés. Ces opérations téléphoniques portent sur les résidentiels recensés dans la base de distribution de PagesJaunes (hors DOM et Corse).

Toutefois, dans les zones à forte densité démographique, la proportion d'annuaires distribués par rapport à la population recensée est évaluée sur la base d'études menées par la Direction des Annuaire Imprimés et non *via* ces opérations téléphoniques.

Depuis la mise en place de ces opérations de consultation, près de 12,8 millions de foyers ont été consultés. Le taux de demande des annuaires est en moyenne de plus de 71,9 %, y compris en région parisienne. Les personnes injoignables *via* le phoning, sont consultées par mailing. Une carte T est adressée à leur domicile, elles sont incitées à la renvoyer pour ne plus recevoir d'annuaires ou à se désabonner *via* le site recevoirmesannuaires.fr (accessible par web et mobile). L'opération Carte T a été finaliste du Trophée Média Courrier, catégorie « Efficacité ».

L'objectif du site « recevoirmesannuaires.pagesjaunes.fr », ouvert en septembre 2008, est de donner la possibilité à chacun, particuliers comme professionnels de recevoir à leur guise les annuaires dont ils ont besoin *via* un outil de prise de commande en ligne.

Le site a connu une croissance de 46 % de ses visites et de 95 % des demandes en 2014 par rapport à 2013 : près de 511 640 utilisateurs ont ainsi déclaré ne plus souhaiter recevoir leurs annuaires, contre 17 750 pour l'année 2013 (+ 183 %). Cependant, 43 % des demandes formulées sur le site correspondent toujours à des demandes de réception d'annuaires.

Par ailleurs, PagesJaunes travaille en permanence à l'amélioration de la qualité des adresses figurant dans sa Base Distribution afin de fiabiliser la distribution et de réduire les coûts de non-qualité.

Ces opérations de consultation des foyers se poursuivent pour l'édition 2015 et se complètent par une action spécifique vers les foyers résidentiels ayant répondu « OUI » aux opérations menées en 2011. Cette action a pour but de confirmer ou d'infirmier les choix de ces résidentiels.

1.1.2.5 RECYCLAGE DES ANNUAIRES

Parallèlement, le Groupe est sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur : il se préoccupe de la fin de vie des annuaires en organisant leur collecte et leur traitement, notamment par recyclage.

Par ailleurs, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée. De plus, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Le Groupe participe activement aux actions d'EcoFolio, l'éco-organisme qui organise et finance le recyclage du papier. Le montant de la contribution financière dont PagesJaunes est redevable au titre de l'année 2014 s'élève à 444 000 euros HT.

Enfin, toujours dans l'optique de favoriser le recyclage des annuaires périmés, PagesJaunes a diminué l'encrage des fonds de pages des annuaires PagesJaunes, ce qui a permis de réduire la consommation d'encre de façon significative. En avril 2012, le Conseil d'administration de REVIPAP (groupement français des papetiers utilisateurs de papiers recyclables) a finalement modifié la classification des annuaires passant désormais de la catégorie « produits tolérés » à « produits acceptés » pour les centres de tri.

1.2 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Solocal Group se préoccupe de l'impact environnemental de ses activités numériques qui sont en pleine expansion.

Ainsi, différentes actions de sensibilisation à l'éco-conception digitale ont été organisées en 2014 avec l'expert Frédéric Bordage de la société GreenIT.fr afin de faire acquérir les connaissances fondamentales de cette démarche aux équipes : réunions d'information des managers des principaux médias digitaux de Solocal Group, présentation des impacts environnementaux du digital au top management du Groupe, session de sensibilisation des équipes de développeurs du pôle média de PagesJaunes, conférences ouvertes à l'ensemble des collaborateurs lors de la journée mondiale de l'environnement.

Par ailleurs, de nombreux projets de dématérialisation sont en cours au sein du Groupe (chaîne de la commande à l'encaissement, fiches de paie des collaborateurs, portail d'achat avec les fournisseurs...). Solocal Group a réalisé une étude d'impact de l'un de ses projets afin de s'assurer de la mise en place de bonnes pratiques dans le but de limiter les impacts environnementaux.

1.2.1 Datacenter

Les filiales PagesJaunes, Mappy, PJMS et QDQ, utilisent des *datacenter* internes et externes. La consommation électrique des *datacenter* est chaque année optimisée dans un contexte d'augmentation du nombre de serveurs pour servir les nouveaux projets et applications. Les mesures mises en place concernent :

- l'aménagement spécifique des locaux pour permettre un refroidissement des installations plus efficace (réaménagement des salles, confinement, filtres anti-UV) ;

- le remplacement des serveurs par des machines moins consommatrices d'énergie et moins génératrices de chaleur ;
- le déploiement massif de la virtualisation et des technologies « Cloud Computing » qui permettent de baisser la consommation unitaire d'un serveur hébergeant une application informatique mais aussi une meilleure exploitation des infrastructures et de la souplesse de fonctionnement ;
- ainsi, la grande majorité des systèmes actuellement déployés sont des machines virtuelles. 71,8 % des serveurs de PagesJaunes sont virtualisés en 2014.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DES DATACENTER

La consommation d'électricité des *datacenter* de PagesJaunes est extrapolée à environ 14 % en 2014 (15 % en 2013) sur la base des MWh consommés par le *datacenter* le plus important de PagesJaunes.

	Solocal Group ⁽¹⁾		PagesJaunes	
	2013	2014	2013	2014
Consommation d'électricité des <i>datacenter</i> en MWh	5 699 ⁽³⁾	6 213 ⁽²⁾	5 345 ⁽³⁾	5 832

(1) Périmètre restreint : soit 82 % des effectifs inscrits.

(2) 6 % des consommations sont estimées sur la base de la puissance électrique des serveurs utilisés.

(3) La méthode de calcul des consommations d'électricité des *datacenter* de PagesJaunes a été changée en 2014. Sur la base de cette nouvelle méthode, la consommation d'électricité des *datacenter* en 2013 réajustée serait de 5 938 MWh pour PagesJaunes et de 6 292 MWh pour Solocal Group (périmètre restreint sur 82 % des effectifs).

1.2.2 Matériel informatique

La réduction des impacts environnementaux liés aux activités de bureaux passe également par l'intégration d'une stratégie de Green IT, traduite en une série d'actions comme l'adoption d'une stratégie de mise en veille (prolongée ou non) automatique des ordinateurs, le remplacement du parc des ordinateurs fixes par des ordinateurs portables moins consommateurs d'énergie, ou encore l'optimisation du nombre d'imprimantes sur les différents sites du Groupe.

	Solocal Group ⁽¹⁾
	2014
Nombre moyen d'ordinateurs par salarié	1,43
Nombre moyen d'imprimante par salarié	0,37

(1) Périmètre restreint : soit plus de 92 % des effectifs inscrits.

Ces ratios ne comprennent pas les prestataires externes logés qui utilisent cependant des ressources sur le long terme.

1.2.3 Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Les D3E, écrans et autres déchets informatiques sont recyclés via des sociétés spécialisées dans le recyclage de ce type de déchets et qui favorisent le réemploi du matériel.

QUANTITÉS DE D3E ÉVACUÉS

	Solocal Group ⁽¹⁾	PagesJaunes	
	2014	2013	2014
D3E évacués en tonnes	14,2	6,5	11,2

(1) Périmètre restreint : soit plus de 86 % des effectifs inscrits.

1.3 DÉPLACEMENTS DES COLLABORATEURS

Les déplacements professionnels des collaborateurs font l'objet d'une attention particulière, notamment les déplacements réalisés par les commerciaux qui représentent un impact significatif dans le bilan carbone de PagesJaunes.

Le projet de transformation du Groupe comporte un volet visant à optimiser et à diminuer le nombre de kilomètres effectués par les commerciaux en définissant de nouvelles zones de prospection plus

restreintes. Grâce à ce projet, les risques routiers et les émissions de CO₂ seront sensiblement diminués.

Par ailleurs, une politique a été rédigée pour encadrer l'usage des voitures utilisées dans le cadre professionnel. Cette politique a été adressée à tous les titulaires d'une voiture de fonction (et notamment aux commerciaux dans le cadre du nouveau contrat). Ses objectifs consistent notamment à clarifier les règles d'attribution et d'utilisation du véhicule et à améliorer la gestion du parc. Elle comprend une liste de constructeurs « autorisés » et une limite du taux de CO₂ fixée à

135 g/km (contre 150 précédemment). Des règles de bonne conduite ont également été précisées : la signature du document « Approbation de la Car Policy » par le collaborateur avant la mise à disposition de son véhicule et le versement d'une gratification de 300 euros bruts pour « respect des règles d'entretien et bonne conduite » à l'issue de la période de location.

Plus généralement, une politique voyage Solocal Group définit les conditions de déplacements des collaborateurs de façon équitable et selon un niveau standard de service et de confort. Des règles très précises en matière de transport y sont décrites et encadrent de façon

stricte les conditions dans lesquelles ces déplacements peuvent être effectués : train obligatoire pour tout déplacement inférieur à trois heures à quelques exceptions près, voyages aériens de moins de six heures en classe économique, promotion des abonnements pour les déplacements répétitifs, etc.

Des outils permettant de réaliser des réunions à distance sont à disposition des collaborateurs (Microsoft Lync, équipements de visioconférences dans les salles de réunion) afin de limiter les déplacements entre sites.

1.4 BUREAUX

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ HORS DATACENTER

	Solocal Group ⁽¹⁾		PagesJaunes ⁽²⁾	
	2013	2014	2013	2014
Consommation d'électricité totale en MWh hors datacenter & salle technique	9 594 ⁽³⁾	8 205	9 363 ⁽³⁾	7 987
Consommation d'électricité kWh par m ² hors datacenter & salle technique	167 ⁽³⁾	145	167 ⁽³⁾	133

(1) Périmètre restreint soit 82 % des effectifs inscrits.

(2) Valeur extrapolée à environ 17 % en 2014 (contre 23 % en 2013) sur la base du kWh/m² consommé sur les sites dont les contrats d'électricité sont gérés par PagesJaunes, soit 133 kWh par m² (contre 167 kWh par m² en 2013).

(3) La méthode de calcul des consommations d'électricité des datacenter de PagesJaunes a été changée en 2014 impactant la méthode de calcul des consommations d'électricité hors datacenter et salle technique. Sur la base de cette nouvelle méthode, la consommation d'électricité hors datacenter et salle technique en 2013 réajustée serait de 9 602 MWh pour PagesJaunes soit 167 kWh/m² et de 9 824 MWh pour Solocal Group soit 167 kWh/m² (périmètre restreint sur 82 % des effectifs).

Solocal Group s'attache à favoriser le recours aux énergies renouvelables. Dans le cadre du contrat de fourniture en énergie électrique de son principal site à Sèvres, un accord spécifique engage le fournisseur à distribuer, à hauteur de 25 %, une électricité « verte »

produite à partir d'énergies 100 % renouvelables certifiées TÜV-SÜD. Au global, la part d'électricité renouvelable enregistrée pour les sites de PagesJaunes s'élevait à 24,6 % en 2014 par rapport à 21,7 % en 2013.

1.4.1 Bâtiments HQE

Lors de changements de locaux des sites, des locaux à Haute Qualité Environnementale sont désormais privilégiés.

En 2014 un bail a été signé pour déménager le siège du Groupe et les filiales situées en Île-de-France en avril 2016 dans un immeuble de grande hauteur (IGH) entièrement reconstruit avec une démarche de certification HQE, BREEAM et BBC.

	Solocal Group ⁽¹⁾	
	2013	2014
Pourcentage de bâtiments HQE dans l'ensemble du parc locatif des sites au 31/12	10,5 %	13,9 %

(1) Périmètre restreint soit 82 % des effectifs inscrits.

CONSOMMATION D'EAU

	PagesJaunes	
	2013	2014
Consommation d'eau annuelle en m ³ par collaborateur	8,4	6,0

Les sites de PagesJaunes étant principalement des sites de bureaux où la Société est locataire, les données concernant les mètres cubes d'eau consommée sont difficiles à consolider. La donnée fournie concerne donc un périmètre restreint (53 % de la surface locative de PagesJaunes).

1.4.2 Énergies

Les consommations de gaz naturel et de fioul représentent des quantités marginales par rapport aux consommations d'électricité de l'ensemble du Groupe et ne sont pas donc présentées dans ce reporting.

1.4.3 Gestion des déchets

La gestion des déchets est différente selon les sites et les filiales. Cependant, la collecte sélective est mise en œuvre progressivement et chaque année de nouveaux sites sont concernés.

Par exemple, en 2014, la collecte sélective des déchets a été mise en place au siège social du Groupe ainsi que sur deux sites de la région parisienne.

QDQ, filiale espagnole, trie les déchets de ses agences depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, une optimisation de la charte graphique de PagesJaunes a été réalisée pour réduire la consommation de cartouches d'encre.

1.5 ÉMISSIONS DE CO₂

Pour l'année 2014, les émissions ont été calculées sur les scopes 1 et 2 qui prennent en compte les consommations d'électricité sur les sites de PagesJaunes et Solocal Group (périmètre restreint). Les émissions de CO₂ liées aux véhicules utilisés à titre professionnel qui

concernent le scope 3 selon le GHG Protocol (véhicules n'appartenant pas directement au Groupe – véhicules personnels et location longue durée) ne sont pas publiées dans ce rapport. Cependant, le Groupe a la volonté de commencer à publier des éléments de chiffrage de ces émissions en 2015 car il s'agit d'un impact environnemental significatif à l'échelle du Groupe.

ÉMISSIONS DE CO₂

	Solocal Group ⁽¹⁾		PagesJaunes	
	2013	2014	2013	2014
Émissions de CO ₂ liées aux consommations d'électricité en kg équivalent CO ₂	971 186 ⁽²⁾	910 924	951 457 ⁽²⁾	883 479

(1) Périmètre restreint soit 82 % des effectifs inscrits.

(2) La méthode de calcul des consommations d'électricité des datacenter de PagesJaunes a été changée en 2014 impactant la méthode de calcul des consommations d'électricité hors datacenter et salle technique et donc le calcul des émissions de CO₂ liées aux consommations d'électricité. Sur la base de cette nouvelle méthode, les émissions de CO₂ liées aux consommations d'électricité en 2013 réajustées seraient de 1 011 374 kg équivalent CO₂ pour PagesJaunes et de 1 035 803 kg équivalent CO₂ pour Solocal Group (périmètre restreint sur 82 % des effectifs).

1.6 BIODIVERSITÉ

En tant que société de service, Solocal Group possède une empreinte limitée sur la biodiversité.

Conscient que la production de ses annuaires imprimés peut potentiellement avoir un impact sur les espaces forestiers, PagesJaunes accorde une attention particulière à la sélection de fournisseurs engagés dans la gestion durable des forêts.

Par ailleurs dans le cadre de l'envoi de cartes de vœux, Solocal Group et PagesJaunes se sont associés au programme Reforest'Action afin de joindre à chaque carte de vœux envoyée en 2014 des arbres à planter en France afin de renforcer la forêt française. Ainsi, 2 137 arbres ont été plantés en 2014 en Vendée, dans l'Yonne, l'Eure-et-Loir et le Val-d'Oise.

1.7 AUTRES FORMES DE NUISANCES ET POLLUTIONS

De par son activité de service et l'externalisation de la production de ses annuaires imprimés, Solocal Group n'émet pas de rejets significatifs dans l'air, l'eau ou le sol affectant gravement l'environnement.

Bien que le Groupe dispose de deux installations classées pour l'environnement concernant essentiellement des activités de réfrigération et de stockage de produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés, les mesures de prévention prévues par la réglementation ont été prises en compte afin de limiter les risques majeurs sur l'environnement.

Par ailleurs, le nombre et la taille de ces installations ne sont pas de nature à générer de gêne sonore significative pour les riverains. Aucune demande spécifique n'a été enregistrée sur le sujet de la part des parties prenantes.

Enfin, en 2014, les sites tertiaires loués par le Groupe représentaient une surface totale de près de 6 hectares. L'impact de Solocal Group sur l'utilisation des sols est jugé très modéré par rapport à d'autres industries.

2. Accompagner la démarche environnementale des utilisateurs

Solocal Group s'attache également à réduire l'impact environnemental de ses activités via le développement de services innovants, offrant à ses clients la possibilité d'agir de façon responsable.

2.1 RECHERCHE DE PROFESSIONNELS ÉCO-RESPONSABLES

PagesJaunes souhaite encourager les consommateurs à choisir des professionnels qui s'engagent en faveur de la protection de l'environnement. Un service gratuit d'information éco-responsable a donc été lancé en 2011 dont l'objectif est de mettre à disposition de ses utilisateurs une information gratuite et impartiale sur les pratiques éco-responsables déclarées par les professionnels.

Les professionnels obtiennent le sigle « feuille verte » s'ils déclarent de façon volontaire leur engagement ou s'ils sont titulaires d'un des 36 labels ou certifications sélectionnés par un comité d'experts indépendants. La majeure partie de ces marquages concernent l'engagement en faveur de l'environnement : notamment dans le secteur du bâtiment (éco artisans, les Pros de la Performance Énergétique, QualiPV, QualiPac, etc.) ou dans d'autres secteurs (La Clef Verte, Écolabel européen, Imprim'Vert, etc.).

Pour plus de détails sur ce service, voir chapitre sociétal 1.2 – Promouvoir l'engagement RSE des professionnels.

Par ailleurs, sur le site de PagesJaunes.fr, 4 900 restaurants bio et/ou végétariens sont recensés.

2.2 PROMOTION DE LA MOBILITÉ DURABLE SUR MAPPY

Filiale de Solocal Group, Mappy conçoit, développe et diffuse des services d'aide et d'incitation au déplacement – plans, itinéraires, recherche à proximité – sur le web, mobile et tablette.

La Société propose également le calcul d'itinéraires « verts » en transport en commun, en vélo ou pour les piétons. En 2014, environ 40 millions d'itinéraires hors voiture ont été recherchés sur tous ces modes :

↳ transports en commun

Lancé en novembre 2010 sur l'Île-de-France grâce à deux partenariats avec le STIF et Canal TP, le service dédié aux déplacements par les transports en commun permet le calcul d'itinéraire en utilisant toutes les interconnexions possibles. Deux partenariats ont également été conclus avec Mecatran et Cityway afin d'assurer le calcul d'itinéraire sur près de 90 % du réseau de transports en commun national ;

↳ vélo

Développé en partenariat avec JC Decaux, le service d'itinéraire en vélo et vélo en libre-service permet quant à lui d'identifier en temps réel la station de vélo la plus proche, la disponibilité en temps réel des vélos dans les stations de départ, ainsi que les points d'attache dans les stations d'arrivée. Un partenariat avec Geovelo est en cours pour l'enrichissement des itinéraires en pistes cyclables ;

➤ à pied

Enfin, le service d'itinéraire pédestre existe depuis le lancement de Mappy.

Suite à la recherche d'un itinéraire voiture, Mappy propose des alternatives :

➤ le covoiturage

Depuis juillet 2011, Mappy fait la promotion d'un service de covoiturage longue distance avec Blablacar.com, plate-forme de mise en relation pour les automobilistes. Chaque utilisateur calculant un itinéraire de ville à ville se voit proposer l'inscription de son trajet sur Blablacar.com afin de partager le coût du déplacement avec les demandeurs de ce trajet inscrits sur ce site partenaire. Économies financières pour les utilisateurs du site et bénéfice écologique se conjuguent. Grâce à ce partenariat, Mappy offre ainsi à ses utilisateurs un nouveau moyen de se déplacer à la fois rentable, éco-responsable et convivial ;

➤ le rapatriement des voitures de location

Depuis octobre 2013, Mappy propose aussi aux utilisateurs calculant un itinéraire d'utiliser le service « Driveme ».

Cette start-up française met en relation les agences de location qui ont besoin, pour rééquilibrer leur parc de voitures ou d'utilitaires, de transférer leurs véhicules d'une ville à une autre et des particuliers qui veulent se déplacer pour 1 euro (hors péages et essences) ;

➤ le train

Mappy propose enfin, suite à la recherche d'un itinéraire compatible, de réserver un billet de train via un lien vers le site voyages-sncf.com. Mappy incite ainsi ses utilisateurs à recourir à un mode de transport moins émetteur de CO₂ par rapport à la voiture individuelle.

En 2014, il y a eu près de 1,2 million de clics vers les sites voyages-sncf.com, Blablacar et Driveme.

Depuis novembre 2014, Mappy propose une nouvelle application « MappyCity » destinée à simplifier les trajets quotidiens des Parisiens en transports en commun et en Vélib.

Mappy a par ailleurs parrainé le challenge Vélocité qui, à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, incitait toutes personnes utilisant un vélo ou un vélo en libre-service à enregistrer automatiquement ses trajets afin de gagner des récompenses. Ce challenge était organisé par Citégreen.

■ 2.3 SOTRAVO : FACILITATEUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Filiale de Solocal Group, Sotravo développe des services sur Internet pour les professionnels et les artisans du bâtiment et de l'habitat, en vue de mettre en relation, via des demandes de devis-travaux, des particuliers ayant des projets de construction, de rénovation ou d'amélioration de leur habitat et des professionnels recherchant des chantiers.

Parmi les nombreuses catégories de demandes de devis-travaux déposées sur ses sites phares simpledevis.fr et deco travaux.com, Sotravo a collecté en 2014 plus de 71 000 demandes de devis sur des projets d'amélioration de l'habitat durable : isolation de combles perdues ou aménageables, pompes à chaleur, changement de fenêtres et d'ouvrants, inserts, poêles à bois, buches et granulés, ventilation, etc., soit environ 15 % du nombre total des demandes de devis détectées sur Internet.

Au cours de l'année 2014, Sotravo estime avoir ainsi contribué à la réalisation de près de 47 000 projets de rénovation énergétique ⁽¹⁾ au sein de ménages français.

Enfin, le site Kelplanet.fr, édité par Sotravo, agrège des contenus utiles et pratiques autour de la maîtrise de la consommation d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et la connaissance des énergies durables. « Kelplanet.fr » fournit également les adresses des sites utiles où puiser des informations sur l'actualité des énergies renouvelables, les dernières innovations et les grands enjeux du secteur.

■ 2.4 COMPRENDRE CHOISIR

La société Fine Media, créée en 2007, est l'éditeur du site ComprendreChoisir.com et fait partie de Solocal Group depuis 2011. ComprendreChoisir apporte des réponses d'experts aux questions du quotidien des Français sur plus de 400 thématiques regroupées en cinq univers (maison/travaux, argent/droit, conso/pratique, santé/beauté, business).

Parmi les sujets traités par ComprendreChoisir, un nombre conséquent sont en lien avec les économies d'énergie et les énergies renouvelables (solaire, maison passive, économie d'énergie...), les droits des consommateurs & des salariés (défense du consommateur, prud'hommes, contrat de travail...) et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (accessibilité, maintien à domicile, fauteuil roulant...).

Le site génère plus de 12 millions de visites par mois.

■ 2.5 CHRONORESTO

Chronoresto.fr est le deuxième portail Internet de France dans son domaine et a développé une offre multicanal : des solutions pour Internet fixe, mobile, tablettes et TV connectée, permettant de commander un repas auprès des restaurants localisés à proximité parmi plus de 800 établissements partenaires en France. La livraison est effectuée directement par le restaurant dans un délai moyen de 30 à 45 minutes.

Chronoresto propose également des services de marketing digital pour le marché de la restauration tels que la création de sites Internet et mobiles et la mise en place d'un module de commande aux restaurants.

De plus, le site de Chronoresto mentionne que certains menus de restaurants comportent des produits authentiques repérés par l'information « fait maison ».

(1) Source : Baromètre de satisfaction utilisateurs simpledevis.fr – septembre 2014 : 66% des demandes de devis simpledevis.fr donnent lieu à la réalisation de travaux.

Responsabilité sociétale

En tant qu'acteur majeur de la communication locale et digitale, Solocal Group entend dynamiser le tissu économique local de façon responsable. Par la création de contenus et d'informations, le Groupe simplifie la mise en relation entre les consommateurs et les entreprises au niveau local. Depuis plus de 60 ans, le Groupe est ainsi un partenaire de communication privilégié des TPE et PME françaises, des grands comptes nationaux, des professions réglementées, des collectivités locales, etc. Il les conseille pour leurs investissements publicitaires, dans une gamme leur permettant de s'adapter à leurs objectifs et à assurer leur visibilité sur Internet fixe, mobile et tablette quel que soit leur niveau d'expertise.

Grâce à ses offres, aux médias et contenus développés, Solocal Group permet aux consommateurs de rechercher, de s'informer sur l'ensemble de ces acteurs et ainsi de contribuer à l'économie locale. Le Groupe s'attache également à maintenir sa relation de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes. C'est dans ce cadre que des démarches volontaristes de respect du traitement des données, de l'éthique et du droit à la concurrence sont mises en place.

L'engagement sociétal de Solocal Groupe est ainsi en adéquation avec les valeurs du Groupe qui positionne les clients au centre des réflexions.

1. Dynamiser le tissu économique local

1.1 LE DIGITAL POUR DÉVELOPPER LA VIE ÉCONOMIQUE LOCALE

1.1.1 Créateur de contenus et informations locales

À travers les activités de ses différentes filiales, la vocation de média local du Groupe consiste à rapprocher les professionnels locaux et les consommateurs.

L'annuaire imprimé est conçu comme un guide de vie locale : il rapproche les professionnels des consommateurs dans un périmètre de proximité. Pour beaucoup, il correspond à un usage complémentaire des supports digitaux. Il reste la référence pour les 23 % de Français ⁽²⁾ qui n'ont aucune connexion à Internet. C'est la raison pour laquelle le Groupe promeut l'utilité sociale des annuaires et en particulier leur distribution gratuite et raisonnée.

Pour tous les utilisateurs connectés, la diversité des supports (Internet fixe, mobiles, tablettes) et médias permet aux internautes d'accéder à l'information locale facilement, partout et tout le temps que ce soit en France ou en Espagne. Les services offrent notamment la possibilité aux consommateurs de disposer de coordonnées fiables mais aussi de beaucoup d'informations utiles pour choisir et consommer en connaissance de cause : fiches pratiques et conseils, mise à disposition de plus de 400 sites thématiques avec ComprendreChoisir.com, accès aux informations détaillées sur les professionnels, Bons Plans de professionnels locaux, information sur le déstockage de magasins locaux, etc.

Dans ce même souci de favoriser le commerce local, Mappy travaille depuis 2012 sur l'affichage des commerces sur les cartes. Depuis début 2013, le nouveau site met en avant :

- les commerces de manière dynamique et contextuelle dans la carte ;
- la possibilité de repérer ces commerces dans les vues immersives ;

- la recherche de commerce par catégorie et leur affichage sur la carte ;
- la fiche détaillée de chaque commerce que le commerçant peut mettre à jour grâce au portail Mappy Local Business ;
- des applications de type *store locator*, pour localiser les magasins d'une même enseigne.

L'objectif de Mappy est de contribuer à la dynamisation du commerce de centre-ville. C'est dans ce cadre que Mappy a publié plus de 30 000 vues indoor à 360° des commerces de France.

Mappy propose donc maintenant à ces commerces une mise en avant de leur « Vitrine Digitale », de sorte qu'ils deviennent visibles auprès des 10 millions d'utilisateurs de Mappy sur le web et le mobile, et que cela dirige ces utilisateurs dans leurs boutiques physiques.

C'est dans ce contexte, que la ville de Dijon a souhaité accompagner ses commerçants, en finançant cette collecte d'informations et de vues, et la publication de visites thématiques de la ville et de 650 commerces dans Mappy.

Le service Mappy Shopping permet de chercher des produits dans des réseaux d'enseignes et de consulter la disponibilité d'un produit sélectionné dans les boutiques de l'enseigne situées autour de soi.

L'application MappyGPS Free propose une interface facilitant la recherche de commerces et de parking à proximité de ceux-ci, et propose le parcours pour y accéder. Il est également possible de paramétrer l'application en mode piéton, ce qui représente 20 % de la navigation GPS effectuée via l'application.

D'autres filiales se préoccupent d'encourager le commerce local et de proximité. Leadformance propose ainsi des solutions technologiques qui optimisent et accélèrent la mise en relation des consommateurs avec des professionnels locaux. Leadformance propose aux professionnels des mini-sites complètement personnalisés pour chacun de leurs magasins, en intégrant par exemple des informations sur le déstockage, des fonctionnalités de *click and collect* et de *pick up in store*. Cette solution leur permet ainsi d'augmenter la visibilité de leur marque sur Internet tout en drainant directement du trafic dans les points de vente locaux.

De leur côté, les internautes accèdent de manière simple à toutes les informations utiles à leur déplacement vers les points de vente (horaires, services, produits...) et peuvent télécharger des coupons de réduction ou encore contacter directement le commerce.

Souhaitant apporter également les solutions les plus efficaces et permettre une rencontre pérenne entre les personnes ayant un besoin dans le bâtiment et les travaux publics et les sociétés pouvant y répondre, le Groupe a créé sa filiale Sotravo-Keltravo.

Solocal Group n'a donc rien changé à sa vocation. En revanche, c'est dans la manière de mener à bien sa mission que le Groupe innove via le développement de multiples supports de services, imprimés, digitaux ou mobiles, pour permettre aux professionnels locaux de se faire connaître de leurs consommateurs, encore et toujours.

Soucieux de mener sa mission auprès de tous les publics, Solocal Group a renforcé la connaissance de ses collaborateurs en matière d'accessibilité des médias digitaux. Une intervention sur ce thème a ainsi été réalisée lors du séminaire des correspondants RSE en 2014 et une session de sensibilisation a été organisée en présence des équipes de développeurs du pôle média de PagesJaunes.

(2) Source : Étude de cadrage – Audirep – septembre 2014.

1.1.2 Accompagnement des TPE-PME et réseaux sur la communication digitale

Le digital local offre de nouvelles opportunités de développement à tous les acteurs de la vie économique locale. Solocal Group a la conviction que tous ont une place sur le web, en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. Son engagement est alors de donner les moyens à chacun de développer son activité et son chiffre d'affaires grâce à Internet, tant pour des créateurs d'entreprise et des TPE qui cherchent à répondre aux besoins spécifiques de leurs métiers que pour des grandes entreprises qui animent des réseaux importants, ou bien encore pour des acteurs du secteur public qui renforcent les contacts digitaux avec les français.

Soucieux d'aider les entreprises à se démarquer dans un contexte de forte concurrence, le Groupe innove sans cesse pour proposer des solutions adaptées à leurs besoins et à leur clientèle.

Avec la création de sites web/mobiles, de pages fan sur Facebook, de référencement, de campagnes publicitaires *display*, de l'Espace Bons Plans, etc., le Groupe s'affiche ainsi comme un acteur incontournable, avec plus de 255 800 sites web en parc dans le Groupe à fin 2014.

Enfin, le Groupe développe un accompagnement sur mesure, différencié par marché : il apporte des réponses adaptées aux particularités des différents secteurs professionnels qu'il accompagne. Les 2 525 conseillers en communication locale de Solocal Group sont des spécialistes des grands secteurs d'activité : immobilier/automobile, hôtellerie/restauration, commerce de proximité, grands travaux, secteur public, B2B, etc. Grâce à son savoir-faire historique en matière de communication digitale locale et ce réseau de conseillers locaux, Solocal Group devient le partenaire naturel des entrepreneurs en quête de conseils et d'accompagnement dans le développement de leur activité.

Plus de 697 000 entreprises françaises bénéficient ainsi du conseil et des services numériques de Solocal Group.

QDQ, filiale espagnole de Solocal Group s'engage aussi pour le développement numérique du commerce local en Espagne. Le blog « Proyecto Activa Internet » (en espagnol) permet aux visiteurs d'être régulièrement informés sur l'actualité du marketing digital. Un guide pédagogique à destination des TPE/PME a aussi été édité afin de les accompagner dans leur apprentissage des notions du marketing *online*.

1.1.3 Partenariats pour la digitalisation des TPE-PME

Le Groupe mène diverses actions avec des partenaires institutionnels pour favoriser l'accès des professionnels aux usages numériques.

Ainsi, de nombreuses actions ont été mises en place en 2014 au travers de partenariats :

- ✎ la Direction Générale des Entreprises (DGE) et son programme gouvernemental « Transition numérique » pour aider à la numérisation des TPE/PME (réalisation de modules de formation destinés aux délégués numériques de Transition numérique, participation à des tables rondes sur le digital, participation aux Rencontres nationales de Transition numérique dans le cadre d'un atelier de travail « Le commerce en 2020 » en présence d'Axelle Lemaire, secrétaire d'État au numérique) ;
- ✎ la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris Île-de-France pour accroître la numérisation des TPE (participation à différents salons, intervention d'experts du Groupe pour former au numérique des salariés et des patrons des TPE/PME) ;
- ✎ la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'opération *J'aime mon commerce* ayant pour objectif de développer l'appropriation des usages numériques par les commerçants altoiséquanais ;
- ✎ l'Assemblée Permanente des Chambres de métiers et de l'Artisanat dans le cadre de l'opération *Passionnément Artisans* mettant à l'honneur les artisans français ayant des usages numériques dans leur activité artisanale ;

- ✎ la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Rhône dans le cadre de la Biennale européenne de l'Artisanat au travers d'une présence d'experts du Groupe sur un stand digital pour les artisans ;
- ✎ la ville de Paris pour encourager l'innovation des entreprises (participation au Grand Prix de l'Innovation).

Par ailleurs, plusieurs experts du Groupe ont pris la parole sur la numérisation des entreprises françaises à l'occasion de différents événements institutionnels (salons, conférences, tables rondes...).

1.1.4 Blog des idées locales

Solocal Group s'engage aux côtés des entreprises en leur proposant des services pionniers et novateurs pour les accompagner dans leur communication locale.

En octobre 2012, le Groupe lançait ainsi son « Blog des idées locales », un nouvel outil de veille participatif en ligne sur Internet fixe et mobile, source d'inspiration et de solutions pour développer son business au niveau local.

Cette plateforme s'adresse à tous les professionnels, et notamment les TPE et PME qui n'ont pas nécessairement le temps et les ressources pour mettre en place cette veille alors qu'ils en ont exprimé le besoin pour stimuler leur créativité.

Le blog recense plus de 400 exemples d'initiatives originales, de la plus simple à la plus audacieuse, mises en place par des entreprises des différentes régions de France et de plus de 20 autres pays dans le monde. Plus de 300 000 visites ont été enregistrées depuis son lancement. Son concept se décline désormais à travers la publication d'un Livre Blanc, la publication d'une newsletter et plusieurs partenariats éditoriaux avec des sites d'information et de tendances. Le « Blog des idées locales » s'est vu récompensé en mai 2013 lors du Grand Prix du Brand Content 2013 par un Prix Or dans la catégorie BtoB.

Fort des liens étroits tissés avec les entreprises depuis de nombreuses années, Solocal Group invente avec ce blog une nouvelle manière de mettre son expertise à leur service.

Une version anglaise du blog est désormais disponible sous l'appellation « Local Ideas ».

1.2 PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT RSE DES PROFESSIONNELS

Solocal Group souhaite offrir une visibilité plus forte aux professionnels qui répondent aux nouvelles aspirations des consommateurs par leur engagement en faveur du développement durable. PagesJaunes a ainsi lancé en 2011 un service d'information éco-responsable dont l'objectif est de mettre à disposition de ses utilisateurs une information gratuite et impartiale sur les pratiques éco-responsables déclarées par les professionnels.

Le service de recherche de professionnels éco-responsables est en cohérence avec le cœur de métier de Solocal Group : la mise en relation des professionnels avec les consommateurs à travers des services utiles et pratiques au quotidien.

Un professionnel engagé dans une telle démarche peut être référencé gratuitement selon deux modes :

- ✎ s'il est titulaire de l'un des 36 labels ou certifications sélectionnés par un comité d'experts indépendants réuni par Solocal Group, parmi lesquels Valérie Martin, chef du Service Communication et information des publics, Christophe Lestage, ingénieur à la Direction Industrie de l'ADEME de l'ADEME, Tristan Lecomte, Président Fondateur d'AlterEco et fondateur du collectif « Pur Projet », Élisabeth Laville, fondatrice d'Utopies et co-fondatrice du site « mescoursespourlaplanete.com », ou encore Sylvain Lambert, associé du département développement durable de PricewaterhouseCoopers ;
- ✎ Leur sélection couvre tous les secteurs d'activités : l'hébergement, la restauration et les loisirs (la Clef Verte, Agir pour un Tourisme Responsable), l'Artisanat et le Bâtiment (Eco Artisans, les Pros de la Performance Énergétique, QualiPV, QualiPac...), le Commerce

(Plateforme pour le Commerce Équitable, Mon coiffeur s'engage...); d'autres labels s'appliquent à l'ensemble des secteurs : Pacte Mondial, label Égalité Professionnelle, label Diversité...;

- le professionnel peut également présenter sa démarche au travers d'un déclaratif publié sur PagesJaunes.fr. Un formulaire dédié dans le Business Center de Solocal Group permet aux professionnels de décrire leurs initiatives dans le domaine : protection de l'environnement, responsabilité sociétale, produits et services éco-responsables.

Ces déclaratifs sont modérés par les équipes du Groupe avant parution.

Les professionnels se déclarant éco-responsables sont signalés dans les services PagesJaunes.fr par un pictogramme dédié. Un clic sur ce pictogramme permet aux internautes d'accéder à la fiche détaillée du professionnel qui présente ses certifications/labels et ses initiatives environnementales et sociétales.

Ainsi, on comptait 67 871 professionnels éco-responsables enregistrés à fin décembre 2014 (contre 62 816 à fin 2012) soit une augmentation de 8 % du nombre de professionnels. Cette augmentation est notamment expliquée par l'augmentation du parc de Qualit'Enr en lien avec le développement du dispositif Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

1.3 IMPACT ÉCONOMIQUE LOCAL

Acteur très majoritairement localisé en France et soucieux de son impact économique local, Solocal Group a mesuré en 2012 l'impact économique en France de l'activité de sa filiale PagesJaunes. Le modèle utilisé, LOCAL FOOTPRINT® du cabinet UTOPIES, évalue les retombées économiques et sociales d'une activité sur la zone géographique souhaitée. Pour PagesJaunes, l'impact des achats en France ainsi que des charges salariales et fiscales, permet de générer deux emplois dans le reste de l'économie (privé ou public) pour 1 emploi dans l'entité.

Plus globalement, le Groupe s'attache à maintenir les emplois locaux lors du rachat de nouvelles filiales. En 2014, QDQ a par exemple intégré l'entreprise Optimizaclick ce qui a permis de maintenir et développer l'emploi dans la région des Asturies (les effectifs ont augmenté de 25 % dans cette filiale).

Le Groupe est également partenaire du dispositif « Empreinte économique locale » développé par Utopies afin de permettre aux consommateurs d'évaluer l'empreinte économique de leurs achats via un site web dédié.

PagesJaunes sponsorise chaque année l'opération « Tous au restaurant » qui propose pendant une semaine en septembre de découvrir les belles tables de France à travers la formule « Votre invité est notre invité ».

2. Données personnelles et communication responsable

2.1 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Solocal Group s'attache à diffuser des informations fiables et sécurisées à ses utilisateurs. Les sites du Groupe accompagnent au quotidien les citoyens qui apprécient la pertinence et la justesse des informations transmises. Dans ce cadre, la protection des données recueillies et le respect de la vie privée des internautes fait intimement partie des engagements actifs du Groupe.

Une information détaillée sur les conditions d'utilisation des données ainsi que sur les droits des personnes (accès, rectification et opposition) est délivrée par chaque site Internet de services du Groupe. Afin de faciliter l'exercice des droits des personnes, une adresse de contact CIL (Correspondant Informatique et Libertés) a été créée.

L'équipe Informatique et Libertés est constituée de quatre personnes : la CIL, une juriste senior, un ingénieur sécurité qui a rejoint le Groupe en 2013 après avoir notamment travaillé à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et une juriste junior qui a rejoint l'équipe CIL en 2014.

2.1.1 Sécurité de l'information

En interne, les collaborateurs ont accès via l'Intranet Groupe à la « Politique de sécurité de l'information » du Groupe.

Cette politique constitue un code de référence sur les comportements liés à la sécurité de l'information pour Solocal Group qui doit être mis en application par chaque entité du Groupe. Elle décrit l'engagement de la Direction vis-à-vis de la sécurité de l'information, son périmètre, les biens pris en compte, les réglementations et obligations contractuelles, les objectifs et les responsabilités. Elle couvre l'ensemble des problématiques de sécurité induites par le traitement de l'information, tant sur les plans physique, technique qu'organisationnel, et quel qu'en soit le support. Elle concerne aussi l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications.

Des référentiels sont en construction et précisent à partir des usages, notamment des nouvelles technologies du numérique et face aux nouveaux risques liés, les règles à suivre comme les bonnes pratiques applicables, en premier lieu pour assurer l'identification et l'authentification des utilisateurs internes lors de leur connexion à des composants du Système d'Information de Solocal Group (au sens le plus large : machines, systèmes, applicatifs, routeurs, etc.).

2.1.2 Protection des données personnelles des utilisateurs

En interne, les collaborateurs ont accès aux informations concernant la protection de la vie privée via un espace dédié aux « Données Personnelles » dans l'Intranet Groupe.

2.1.2.1 RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES INTERNES

Plusieurs procédures et règlements encadrent l'engagement du Groupe :

- la « Réglementation sur l'archivage des données personnelles », mise en place en mars 2005 ;
- la procédure de déclaration des traitements de données personnelles (dernière version en date du 3 mai 2012) qui rappelle notamment les formalités déclaratives à réaliser obligatoirement avant la mise en œuvre de tout nouveau traitement de données personnelles ;
- une procédure relative à l'organisation de la remontée des informations concernant les traitements de données personnelles. Cette procédure doit permettre la bonne tenue du registre du CIL contenant l'ensemble des traitements de données personnelles pour les sociétés françaises du Groupe, et la vérification de la conformité à la loi Informatique et Libertés de tout nouveau traitement ou de toute modification apportée à un traitement existant ;
- une procédure encadrant le transfert de bases de données contenant des données personnelles à l'intérieur du Groupe ayant pour objet de veiller à la protection des données personnelles en définissant les modalités de transfert de ces données au sein du Groupe afin de limiter tout risque d'utilisation détournée des données, de vol ou de perte de ces données notamment lors de leur transmission ;
- les procédures de gestion des demandes d'accès des personnes physiques aux données personnelles (dernière version en date du 17 septembre 2012) qui détaillent les modalités de traitement des demandes des personnes physiques dans le cadre de l'exercice de leur droit d'accès aux données personnelles les concernant. Cette procédure permet d'uniformiser ces modalités au sein de Solocal Group et de faciliter la mise en œuvre de cet exercice ;

la procédure de gestion des demandes des personnes physiques relatives à la rectification et à la suppression de leurs données personnelles (dernière version en date du 18 septembre 2012) qui détaille les modalités de traitement des demandes des personnes physiques dans le cadre de l'exercice de leurs droits de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Cette procédure vise à uniformiser ces modalités au sein du Groupe et à faciliter la mise en œuvre de cet exercice.

Ces deux dernières procédures s'inscrivent dans la démarche du Groupe visant à protéger la vie privée des personnes. À cet effet, les différentes sociétés du Groupe et plus particulièrement les Responsables des Traitements doivent veiller à mettre en place des procédures permettant de répondre aux demandes des personnes physiques lorsque celles-ci exercent leurs droits de rectification et de suppression conformément aux dispositions des articles 38 et 40 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du

6 août 2004 et des articles 92 à 97, 99 et 100 du décret n° 2007-451 du 25 mars 2007 modifiant le Décret du 20 octobre 2005.

Par ailleurs, elles s'intègrent dans l'exercice des missions du CIL qui consistent à veiller au respect des droits de rectification et de suppression des personnes, notamment à travers la mise en place de procédures.

En 2014, la procédure sur les règles à suivre en cas de contrôle de la CNIL a été mise à jour et une fiche pratique a été mise en ligne sur l'Intranet du Groupe.

Par ailleurs, un processus ayant pour objet les règles relatives à la protection de la vie privée des internautes applicables aux sites web du Groupe a également été mis en ligne. Ces règles couvrent les modalités de chiffrement des communications, les modalités d'authentification ainsi que la nécessité de recueil du consentement au dépôt de cookies ou d'autres outils de traçage. Ces règles ont été accompagnées d'une fiche pratique sur l'utilisation des cookies sur un site Web.

DEMANDES DE MODIFICATION OU DE SUPPRESSION DE DONNÉES PERSONNELLES EN 2014 POUR PAGESJAUNES

	PagesJaunes	
	2013	2014
Demandes reçues par le Service Client :		
<i>Demandes de suppression</i>	20 000	22 684
<i>Demandes de modification (liste orange, PagesBlanches, vues aériennes)</i>	19 000	36 227
Demandes reçues directement par le CIL	200 (dont 64 écrites)	4 197 (dont 179 écrites)
Demandes reçues par le CIL et provenant de la CNIL	16	5

Le délai de traitement des demandes de suppression ou de modification de données personnelles reçues (hors demandes traitées directement par le CIL) est fixé par un contrat de service interne à deux jours (le délai légal est de 2 mois – article 94 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005). À titre indicatif, pour le mois de décembre 2014, le délai moyen de traitement était de 2,6 jours.

2.1.2.2 FORMATION INTERNE

L'équipe du CIL a mis en place des lignes directrices opérationnelles à destination des chefs de projet comportant les éléments suivants :

- un processus détaillant toutes les questions à se poser au cours de la conception d'un nouveau produit ou service, et précisant les cas dans lesquels il est nécessaire de solliciter l'équipe CIL ;
- une fiche de description de traitement, ayant vocation à servir de support d'échange avec les chefs de projet et de garantir que les bonnes informations sont remontées à l'équipe CIL, afin notamment que le registre soit tenu à jour ;
- une présentation des grands principes Informatique et Libertés sous forme de FAQ.

L'objectif de ces lignes directrices est d'intégrer les problématiques Informatiques et Libertés en amont des projets. Ces documents visent donc à :

- garantir la remontée des informations nécessaires à l'équipe CIL pour assurer son rôle de centralisation des informations sur les traitements de données ;
- fournir des règles claires aux opérationnels leur permettant d'identifier les sujets pouvant impacter les données personnelles et ainsi solliciter l'équipe CIL ;
- identifier et maîtriser les sujets sensibles qui nécessitent une décision quant à leurs modalités de mises en œuvre.

Ces lignes directrices ont été transmises fin 2013 et ont été mises en œuvre début 2014. Elles ont également été publiées sur l'Intranet du Groupe.

Les actions de formation et de sensibilisation se sont poursuivies en 2014 sur divers sujets comme les enjeux techniques de la loi Informatique et Libertés et le retour sur investissement des actions de conformité CNIL.

Par ailleurs, les collaborateurs du Groupe travaillant sur la thématique des « données personnelles » reçoivent une lettre d'information bimensuelle intitulée « En Bref sur les Données » reprenant notamment l'actualité récente relative aux données personnelles.

2.1.2.3 AUDITS INTERNES ET EXTERNES

Des audits internes sont régulièrement menés pendant l'année soit par l'équipe CIL soit par la Direction de l'Audit interne.

En 2010, des contrôles ont été réalisés par la CNIL à la suite desquels le Groupe a été condamné en 2011. Ces contrôles portaient sur le service en ligne du site Internet « pagesblanches.fr », appelé « web crawl », lancé en mars 2010 et, qui avait pour objet de compléter la réponse à nom, prénom par des réponses référencées sur les profils publics de six réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn, Copains d'avant, Trombi, Viadeo. Suite à la sortie de ce service, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés a opéré un contrôle dans les locaux de Solocal Group à Sèvres et à Rennes. Fin 2011, elle a condamné Solocal Group sur cinq griefs principaux :

- la collecte déloyale des données et l'absence d'information des personnes ;
- le non-droit à utiliser les données de l'annuaire pour éliminer les profils étrangers de Facebook ;
- la non-mise à jour des données collectées notamment sur Twitter et Facebook ;

- ✎ le non-respect des droits des personnes ;
- ✎ la collecte inadéquate, non pertinente et excessive des adresses IP.

Cette décision a donné lieu à un avertissement public à la suite duquel un recours a été introduit par Solocal Group devant le Conseil d'État. Ce recours a été rejeté par décision du Conseil d'État en date du 12 mars 2014.

La loi Hamon sur la Consommation n° 2014-344 du 17 mars 2014 a modifié la loi Informatique et Liberté et a donné à la CNIL la possibilité d'effectuer des contrôles en ligne, lui permettant de constater à distance, depuis un ordinateur connecté à Internet, des manquements à la loi Informatique et Libertés. Dans ce cadre, la CNIL a réalisé à partir d'octobre 2014 des contrôles à distance afin de s'assurer de la conformité des acteurs à sa recommandation en date du 5 décembre 2013. Ces contrôles portaient notamment sur le dépôt de cookies dès la consultation de la première page, la pertinence des données collectées, la réalité des formalités indiquées, les mentions d'information et la sécurité des données. Suite à ces contrôles, l'équipe CIL a rappelé aux responsables des sites du Groupe ses recommandations relatives à l'information des utilisateurs et la nécessité de se mettre en conformité sur les aspects sécuritaires.

2.1.2.4 PROJET DE RÈGLEMENT EUROPÉEN ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Dans le cadre du projet de Règlement européen relatif à la protection des données personnelles en cours d'élaboration, le Groupe a décidé d'anticiper et d'analyser les impacts de ce projet sur ces activités. Pour ce faire, l'équipe CIL, en lien avec la Direction des Relations Institutionnelles, a entrepris, depuis le second semestre 2012, les actions suivantes :

- ✎ en interne, mise en place de groupes de travail ayant pour mission d'étudier l'impact du Règlement par catégorie de données personnelles concernées, de chiffrer les impacts identifiés et de proposer des solutions adaptées au texte en préparation ;
- ✎ en externe, actions auprès d'institutionnels (rencontres auprès de plusieurs ministères français et de la Commission européenne) et via des associations telle que l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) afin de proposer des solutions qui tiennent compte des besoins du Groupe tout en respectant la protection de la vie privée.

Enfin, l'équipe CIL a poursuivi en 2014 sa participation à des associations professionnelles (AFCDP, AFEP, FING) qui réfléchissent à des solutions permettant l'utilisation responsable des données personnelles comme, par exemple, l'expérimentation « Mes Infos ». Dans ce cadre, Solocal Group a notamment sponsorisé la 8^e université des CIL organisée par l'AFCDP qui s'est tenue le 27 janvier 2014 et participé à la rédaction du livre blanc « Cookies Consent » du GESTE ainsi qu'aux travaux du Syntec Numérique.

2.2 AUTRES ACTIONS POUR PROMOUVOIR LA COMMUNICATION DIGITALE RESPONSABLE

2.2.1 Label CNIL

La loi Hamon sur la Consommation n° 2014-344 du 17 mars 2014 a modifié la loi Informatique et Liberté a instauré la possibilité pour la CNIL de délivrer un label à des produits ou à des procédures tendant à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, après qu'elle les a reconnus conformes aux dispositions de la loi Informatique et Libertés et par rapport à un référentiel publié au *Journal Officiel* le 10 janvier 2015. Le Groupe réfléchit sur l'opportunité de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de ce label.

2.2.2 Normalisation des avis

Dans le but de construire une relation de confiance durable avec ses clients-annonceurs et particuliers, PagesJaunes a mis en place fin 2013 une démarche de certification de son service d'avis de consommateurs sur Internet par Afnor Certification, organisme tiers reconnu et indépendant qui a publié en 2013 la première norme volontaire (NF Z74-5012) dans le monde visant à fiabiliser le traitement des avis de consommateurs sur Internet.

Pendant 18 mois, PagesJaunes a participé aux travaux collectifs de l'Afnor aux côtés d'une quarantaine d'organisations pour définir des règles applicables à tous les sites d'avis relatifs aux produits, au tourisme, à la restauration et aux services en général.

Les équipes de PagesJaunes ont donc travaillé donc depuis fin 2013 sur la mise en place de règles et de procédures visant à consolider encore davantage la fiabilité de son service et à apporter de la confiance dans les méthodes de traitement, de collecte, de modération et de publication des avis en ligne de consommateurs (obligation de pouvoir contacter l'auteur de l'avis et optimisation des dispositifs de mesure externe de la fiabilité des avis permettant la détection des fraudeurs).

La norme Afnor a été obtenue le 13 novembre 2014 et est valable jusqu'au 13 novembre 2017. Elle concerne les avis publiés sur les sites Internet fixe et mobile de PagesJaunes et l'application PagesJaunes accessibles sur Android et iPhone.

2.2.3 Chartes visant à promouvoir une communication responsable

Solocal Group ou ses filiales sont signataires de plusieurs chartes, reprenant ou spécifiant ses engagements.

- ✎ La charte relative à la Protection des données personnelles des utilisateurs de ses sites et de ses services accessibles en ligne : cette charte expose comment le Groupe contribue à protéger les données personnelles des internautes lors de l'utilisation d'un de ses sites Internet ou de l'un de ses services.
- ✎ La charte « Publicité ciblée et protection des internautes » : élaborée par des associations professionnelles de la publicité ciblée (auxquelles appartiennent Horyzon Media, PagesJaunes Marketing Services et «PagesJaunes.fr»), cette charte apporte quelques avancées importantes comme la limitation de la durée de vie des cookies publicitaires, l'amélioration de la transparence des pratiques, et un meilleur contrôle de l'internaute sur l'exploitation de ses données personnelles.
- ✎ La charte pour la promotion de l'authentification sur Internet : de même, considérant que les métiers du Groupe concernant la mise en relation des utilisateurs avec les professionnels lui confèrent un rôle particulier pour l'information des citoyens sur les moyens de sécuriser leurs échanges, le Groupe s'est engagé à promouvoir l'authentification des internautes par le biais de cette charte.
- ✎ La charte portant sur le « droit à l'oubli » des données publiées intentionnellement par les internautes : cette charte vise à définir les bonnes pratiques à adopter par les sites collaboratifs (réseaux sociaux, blogs, forums, sites de publication de contenu, messagerie), ainsi que par les moteurs de recherche où les internautes publient volontairement des données les concernant.
- ✎ La charte du Syndical National de la Communication Directe (SNCD) : PagesJaunes Marketing Services (PJMS) a signé en 2014, et pour la troisième année consécutive, la charte SNCD du Développement Responsable qui engage les signataires dans une démarche de développement social, économique et environnemental. PJMS a notamment mis en avant l'utilisation de logiciels permettant de détecter les changements d'adresse des clients afin de limiter au maximum les plis non distribués.

Solocal Group est par ailleurs membre de l'*Open Internet Project*. Cette initiative rassemble plus de 400 acteurs du monde numérique européen qui défendent la neutralité de l'Internet.

3. Respect de l'éthique et du droit de la concurrence

■ 3.1 CHARTE DE DÉONTOLOGIE

Solocal Group inscrit son activité dans le cadre d'un développement responsable dicté par des principes de déontologie et d'éthique devant être partagés par tous les collaborateurs. Ces principes, énoncés par la Charte de déontologie de Solocal Group, s'appuient sur les valeurs du Groupe et fixent les comportements individuels à avoir à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs et des concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère. Elle s'applique aussi bien aux membres du Conseil d'administration qu'aux dirigeants et employés du Groupe.

Les valeurs et principes de cette Charte s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux, tels ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ceux énoncés dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants et ceux de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (notamment pour lutter contre la corruption). Cette charte s'appuie également sur les engagements auxquels le Groupe souscrit, en particulier en matière de développement durable.

La Charte de déontologie du Groupe rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives et, en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte bannit la corruption, notamment dans le cadre des rapports avec les clients et les fournisseurs.

■ 3.2 DÉMARCHÉ DE RELATIONS INSTITUTIONNELLES RESPONSABLES

Dans le cadre de sa politique RSE, Solocal Group attache une grande importance à avoir une démarche de relations institutionnelles exemplaire qui repose sur le respect de quatre valeurs essentielles :

- l'éthique : les équipes de la Direction des relations institutionnelles du Groupe sont accréditées à l'Assemblée nationale en tant que groupe d'intérêts. À ce titre, notamment :
 - elles se conforment aux obligations déclaratives prévues par le Bureau de l'Assemblée nationale et ceux du Sénat, du Parlement européen et de la Commission européenne et acceptent de rendre publiques les informations contenues dans leur déclaration,
 - elles déclarent systématiquement leur identité, l'organisme pour lequel ils travaillent et les intérêts qu'ils représentent lorsqu'ils ont un contact avec des députés, des sénateurs, des parlementaires européens ou des membres de la Commission européenne,
 - elles se conforment aux règles d'accès et de circulation dans les locaux de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Parlement européen et de la Commission européenne ;
- la transparence : engagement à être exemplaires et à rendre compte des différents échanges qui ont lieu avec les pouvoirs publics quels qu'ils soient ;
- le long terme : gestion de la relation avec les pouvoirs publics dans la durée pour construire ensemble de vrais projets de société sur le long terme ;
- le local : la politique de relations institutionnelles chez Solocal Group se distingue de celle de la majorité des autres entreprises pour sa dimension locale prépondérante. Le positionnement local du Groupe est porté jusqu'au nom de l'entreprise et permet de placer les relations institutionnelles au plus près du terrain et des publics.

■ 3.3 RESPECT DES RÈGLES DE LA CONCURRENCE

Solocal Group attache la plus grande importance à ce que toutes les activités commerciales du Groupe soient exercées dans le plus strict respect des règles du droit de la concurrence.

La société filiale PagesJaunes s'est engagée vis-à-vis de l'Autorité de la concurrence (ADLC) au respect des règles de la concurrence loyale de la part de ses équipes, notamment dans leurs relations avec les agences de publicité, mandataires des annonceurs, et à mettre en place un programme de conformité visant à prévenir tout comportement anticoncurrentiel de la part de ses équipes commerciales et, en particulier, tout dénigrement envers les agences de publicité (« Autorité de la concurrence, décision n° 12-D-22 du 22 novembre 2012 relative à une saisine présentée par les sociétés NHK Conseil, Agence I&MA conseils, Sudmédia conseil, OSCP, Audit Conseil Publicité Annuaire, Charcotnet, Agence Heuveline, Avycom publicité annuaire, Toocom, Écoannuaire, Netcreative-Pages annuaires à l'encontre de pratiques mises en œuvre par la société PagesJaunes »).

Dans le cadre de cette décision PagesJaunes a conçu et mis en œuvre un programme de conformité au droit de la concurrence au sein des services concernés de la Société, pour prévenir tout incident à l'avenir. Ce programme vise en particulier à prévenir les prétendus dénigrements commis par les commerciaux notamment par le biais de :

- la diffusion d'une version renforcée du Livret de concurrence qui est annexé au Règlement intérieur ;
- l'organisation d'une formation annuelle obligatoire aux règles du droit de la concurrence à destination, entre autres, de tous les commerciaux de PagesJaunes, incluant un module spécifique sur la question du dénigrement. 369 personnes ont été formées en 2014. Conformément à la décision du 22 novembre 2012, PagesJaunes dispose jusqu'à fin mars 2015 pour réaliser la deuxième formation en droit de la concurrence pour l'ensemble des commerciaux. Par conséquent, le chiffre indiqué pour l'année 2014 concerne uniquement les nouveaux conseillers commerciaux, arrivés dans la Société entre janvier et décembre 2014 ;
- la mise en place d'une « cellule conformité », qui est chargée de recueillir toute alerte ou remontée de plaintes relatives au comportement de commerciaux de PagesJaunes, ainsi que d'instruire ces plaintes, et de répondre aux interrogations des salariés de PagesJaunes en matière de droit de la concurrence ;
- l'instauration de sanctions disciplinaires à l'encontre des collaborateurs qui violeraient sciemment les règles de concurrence.

Enfin, en parallèle du programme de conformité précité, PagesJaunes s'est engagée à pérenniser et à rendre obligatoire le système de contrôles synthétiques préalables à la validation des commandes, concernant les diverses activités « à risque », tel qu'il est décrit dans la note de la Direction commerciale n° 2010/09 du 20 octobre 2010 et dans sa dernière mise à jour du 22 avril 2013.

Il est important de noter que PagesJaunes a mis en place un ensemble de règles, appelées les instructions de vente, visant à garantir la conformité des parutions de ses clients annonceurs, notamment au regard du droit de la consommation. Rappelons que PagesJaunes peut voir sa responsabilité engagée pour complicité de publicité mensongère lorsque les informations mentionnées dans les parutions d'un annonceur ne sont pas conformes à l'activité qu'il exerce ou aux services légitimement attendus par les consultants.

Il est par ailleurs progressivement apparu que certaines activités nécessitaient une vigilance particulière dans la mesure où elles peuvent donner lieu à un déplacement du professionnel chez des particuliers (plombier, serrurier, déménagement, etc.) et ce, bien souvent, dans des situations d'urgence (dépannage chauffage, plombier, etc.). Il est donc essentiel, dans de tels cas, de s'assurer que les parutions de l'annonceur sont bien conformes à l'activité qu'il exerce.

PagesJaunes a mis en place ce système de contrôle préalable de la réalité économique du ou des établissements référencés par l'annonceur en 2009 à la suite de réclamations sur la conformité de certaines parutions dans certaines activités à risque dans certains départements de la région parisienne et du sud de la France.

Ces contrôles visaient également à prévenir les risques liés à la responsabilité pénale (complicité pour le blanchiment d'argent). Dans le cadre des engagements devant l'ADLC, PagesJaunes s'est engagée à pérenniser ces contrôles au moins jusqu'au 31 mars 2016.

Enfin, PagesJaunes s'est également engagée à renforcer le dispositif des contrôles existant en organisant un contrôle aléatoire des commandes prises par les commerciaux PagesJaunes sur les activités dites « à risque » mais qui ne font pas l'objet d'un contrôle *a priori* en application de la note de la Direction commerciale précitée, parce qu'elles concernent des départements et/ou des activités à risque non visées par cette note. Ces contrôles sont organisés afin de s'assurer de la conformité aux instructions de vente de ces commandes.

La durée de ces engagements est de trois ans à compter du 31 mars 2013.

4. Relations avec les fournisseurs

4.1 CHARTE DES ACHATS

Solocal Group, à travers sa Direction des Achats, souhaite associer ses fournisseurs et partager avec eux les valeurs de sa politique d'achats responsables.

À cette fin, une Charte des Achats Durables a été mise en place et est signée par chaque nouveau prestataire ou lors de renouvellements de contrat. Le respect de cette Charte conditionne les relations commerciales entre le fournisseur et Solocal Group. En effet, elle engage le fournisseur à s'assurer du respect d'un certain nombre de principes fondamentaux décrits dans ce document et ayant trait aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité, à l'environnement et à l'éthique. De nombreux sujets y sont abordés comme le travail dissimulé ou forcé, la discrimination, le respect de la réglementation environnementale et la gestion des ressources. Le fournisseur s'engage à faire respecter cette Charte dans l'ensemble de ses activités et sites partout dans le monde, par ses propres fournisseurs et leurs sous-traitants.

110 fournisseurs (nouveaux contrats ou avenants) ont signé la Charte (dans le périmètre PagesJaunes, Mappy et Solocal Holding).

4.2 RÉFÉRENTIEL ACHATS

Le Référentiel pour les Achats Responsables, mis à jour en 2011 et à destination de l'ensemble des filiales du Groupe, encadre cette politique d'achats responsables dont l'objectif consiste à promouvoir les produits et services plus respectueux de l'environnement, et qui apportent des garanties, voire une valeur ajoutée, aux niveaux social et sociétal.

Cette démarche poursuit un triple objectif :

- privilégier les produits, les services et les entreprises qui répondent aux enjeux de responsabilité sociétale liés à leurs activités ;
- augmenter progressivement les critères d'exigence en matière sociale et environnementale, dans une logique d'amélioration continue ;
- effectuer un suivi des fournisseurs relativement à leur performance sociale et environnementale afin de les accompagner dans leur démarche d'amélioration continue.

Le Référentiel du Groupe définit également des lignes de conduite plus globales pour :

- promouvoir les écolabels officiels et les produits éco-conçus ;
- sensibiliser les fournisseurs aux enjeux de responsabilité sociétale liés à leurs produits, services ou industries ;
- inciter les fournisseurs à plus de transparence dans la description des caractéristiques environnementales de leurs produits.

Des critères de responsabilité sociétale sont également inclus dans le processus de sélection des prestataires : expertise, processus de suivi qualité, politique de ressources humaines (fidélisation, formation, turnover...), politique éco-responsable (Charte Responsabilité Sociale...), solidité financière, localisation géographique. De plus, les entreprises adaptées (entreprises qui emploient plus de 80 % de travailleurs handicapés) sont consultées lors des appels d'offres.

5. Relations avec les associations

Dans le cadre de partenariats ou d'opérations ponctuelles, PagesJaunes.fr et les autres sites du Groupe mettent à disposition les espaces publicitaires invendus au profit de causes caritatives comme Alzheimer ou Jaccede.com en 2014.

En tant qu'expert de la mise en relation, le Groupe a apporté cette année son soutien au Téléthon (5 et 6 décembre) en donnant une visibilité massive, 100 % digitale – pavés, bannières, habillages, réseaux sociaux – sur ses principaux sites avec des créations renvoyant vers le formulaire de don.

PagesJaunes Marketing Services (PJMS), filiale experte en data et solutions marketing digitales, a mis pour la 12^e année consécutive son centre d'appel d'Angoulême à disposition des bénévoles pour réceptionner les promesses de dons faites par téléphone. Au total, 3 586 appels ont ainsi été traités par 78 bénévoles de PJMS.

Par ailleurs les filiales soutiennent des associations locales : QDQ Media organise par exemple des collectes alimentaires ou de vêtements pour le bénéfice d'associations comme Caritas.

Perspectives

Solocal Group a intégré sa démarche RSE au cœur de sa stratégie et donc dans la mise en œuvre de sa transformation. La démarche volontariste du Groupe sera également incarnée par son futur siège social. En effet, Solocal Group déménagera courant 2016 sur le nouveau site Citylights à Boulogne-Billancourt.

Ce site permettra une plus grande maîtrise de l'impact environnemental des activités de bureau grâce aux certifications environnementales du bâtiment (HQE *Exceptionnel*, *Breeam Very Good* et BBC). Ce déménagement est également l'occasion pour le Groupe de réaliser un Plan de Déplacement d'Entreprise dont les objectifs sont une baisse de l'empreinte carbone en favorisant les

modes de transports doux et d'assurer un meilleur bien-être des salariés. Sur ce thème également, le Groupe mettra à la disposition des collaborateurs un ensemble de services (conciergerie, espace « wellness », salle de fitness, espace détente, lobby voyageur, cinq restaurants). Par ailleurs, les différents appels d'offres en cours ou à venir intègrent des critères RSE afin de favoriser les filières spécifiques d'approvisionnement local, durable, l'emploi de salariés en statut de handicap et la limitation des impacts environnementaux.

À travers ce projet, pleinement ancré dans sa stratégie de Responsabilité Sociétale, Solocal Group démontre sa volonté d'améliorer ses performances de façon continue.

Contacts RSE

Pour toute demande concernant la Responsabilité Sociétale de Solocal Group, vous pouvez contacter l'équipe RSE :

Solocal Group

Service RSE – Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures et Secrétariat Général

7, avenue de la Cristallerie
92317 SÈVRES CEDEX – France
rse@solocal.com

Annexe n° 1 : Tableaux de concordance avec Grenelle II et ISO26000

	Pages	Art. 225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
Introduction	35		
1. Message du Directeur général et du Secrétaire Général en charge de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise	35	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions menées et orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernance de l'organisation
2. Solocal Group, une entreprise engagée	35		
2.1 Organisation de Solocal Group	35	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions menées et orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernance de l'organisation
2.2 Origine, construction et évolution de la stratégie RSE	35		
2.3 Gouvernance RSE	35		
2.4 Engagements, objectifs et indicateurs clés de performance	36		
2.5 Dialogue avec les parties prenantes	37	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la Société ■ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement 	
3. Reporting RSE 2014	38		
3.1 Démarche de reporting	38	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions menées et orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernance de l'organisation
3.2 Données générales	38	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours 	
Responsabilité sociale	39		
1. Partage des valeurs du Groupe	39	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions menées et orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernance de l'organisation
2. Politique de l'emploi et employabilité	39		
2.1 Effectifs et rémunérations	39	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'effectif total, leur répartition par genre, par âge et par zone géographique ■ Les rémunérations et leur évolution ■ L'organisation du temps de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Emploi et relations employeur/employé ■ Conditions de travail et protection sociale
2.2 Impliquer les collaborateurs dans la transformation du Groupe	41	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les politiques mises en œuvre en matière de formation ■ Le nombre total d'heures de formation ■ L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue social ■ Développement du capital humain
3. Diversité	42		
3.1 Développer l'égalité femmes-hommes	42	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Discrimination et groupes vulnérables
3.2 Intégrer tous les publics	43	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ■ La politique de lutte contre les discriminations 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Emploi et relations employeur/employé

	Pages	Art. 225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
4. Sécurité, santé et bien-être au travail	45		
4.1 Mieux vivre au travail	45	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les conditions de santé et de sécurité au travail ■ Les embauches et licenciements ■ L'absentéisme 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Emploi et relations employeur/employé ■ Conditions de travail et protection sociale
4.2 Actions concrètes à destination des collaborateurs	46	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail ■ Les politiques mises en œuvre en matière de formation ■ Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conditions de travail et protection sociale ■ Dialogue social ■ Santé et sécurité au travail
4.3 Sensibiliser les acteurs à la prévention des risques psychosociaux	47	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les conditions de santé et de sécurité au travail ■ Les politiques mises en œuvre en matière de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Santé et sécurité au travail
4.4 Activités physiques et sportives : un levier de performance pour l'entreprise	47	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les conditions de santé et de sécurité au travail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Santé et sécurité au travail
5. Organisation du dialogue social	48	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'organisation du dialogue social ■ Le bilan des accords collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue social
Responsabilité environnementale	49		
1. Impact des activités	50		
1.1 Annuaire imprimés	50	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ■ La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ■ Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ■ L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utilisation durable des ressources ■ Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels ■ Consommation durable
1.2 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	51	<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ■ Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévention de la pollution ■ Utilisation durable des ressources
1.3 Déplacements des collaborateurs	52	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les rejets de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévention de la pollution ■ Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels
1.4 Bureaux	53	<ul style="list-style-type: none"> ■ La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ■ La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ■ L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévention de la pollution ■ Utilisation durable des ressources
1.5 Émissions de CO ₂	54	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les rejets de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Atténuation des changements climatiques et adaptation
1.6 Biodiversité	54	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels

	Pages	Art. 225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000	
1.7	Autres formes de nuisances et pollutions	54	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévention de la pollution
2. Accompagner la démarche environnementale des utilisateurs				
54				
2.1	Recherche de professionnels éco-responsables	54	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Atténuation des changements climatiques et adaptation ■ Consommation durable
2.2	Promotion de la mobilité durable sur Mappy	54		
2.3	Sotravo : facilitateur des travaux de rénovation énergétique	55		
2.4	Comprendre Choisir	55		
2.5	Chronoresto	55		
Responsabilité sociétale				
56				
1. Dynamiser le tissu économique local				
56				
1.1	Le digital pour développer la vie économique locale	56	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impact territorial, économique et social de l'activité en matière d'emploi et de développement régional ■ Impact territorial, économique et social de l'activité sur les populations riveraines et locales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Implication auprès des communautés ■ Création de richesses et de revenus ■ Développement des technologies et accès à la technologie ■ Consommation durable ■ Création de richesses et de revenus
1.2	Promouvoir l'engagement RSE des professionnels	57		
1.3	Impact économique local	58	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impact territorial, économique et social de l'activité en matière d'emploi et de développement régional ■ Les actions de partenariat ou de mécénat 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création de richesses et de revenus
2. Données personnelles et communication responsable				
58				
2.1	Sécurité de l'information et protection des données personnelles	58	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Protection des données et de la vie privée des consommateurs
2.2	Autres actions pour promouvoir la communication digitale responsable	60		<ul style="list-style-type: none"> ■ Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats ■ Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs
3. Respect de l'éthique et du droit de la concurrence				
61				
<ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT ■ Les actions engagées pour prévenir la corruption ■ Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme ■ La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux 				<ul style="list-style-type: none"> ■ Principes fondamentaux et droits au travail ■ Lutte contre la corruption ■ Concurrence loyale
3.1	Charte de déontologie	61		
3.2	Démarche de relations institutionnelles responsables	61		
3.3	Respect des règles de la concurrence	61		
4. Relations avec les fournisseurs				
62				
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale 				<ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur
4.1	Charte des achats	62		
4.2	Référentiel achats	62		
5. Relations avec les associations				
62				
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations 				<ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernance de l'organisation

Annexe n° 2 : Rapport du Commissaire aux comptes désigné Organisme Tiers Indépendant

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Solocal SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la Société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre novembre 2014 et février 2015 et ont duré environ cinq semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans les éléments de méthodologie présentés dans le chapitre relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (en annexe) :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau de l'entité Pages Jaunes SA, sélectionnée en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de son implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 81 % des effectifs, entre 78 et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Neuilly-sur-Seine, le 13 février 2015

L'un des Commissaires aux comptes,
Deloitte & Associés

Ariane Bucaille
Associée

Florence Didier-Noaro
Associée *Sustainability Services*

Annexe du rapport des Commissaires aux comptes

Les informations jugées importantes et sur lesquelles des travaux de détails ont été réalisés sont les suivantes :

Indicateurs quantitatifs :

Social

- Effectif global inscrit au 31/12 de l'exercice
- Nombre d'embauches de salariés en CDI au cours de l'exercice
- Nombre total de départs CDI
- Part des personnes travaillant à temps partiel au 31/12 de l'exercice
- Taux d'absentéisme maladie
- Taux de fréquence des accidents
- Taux de gravité des accidents
- Nombre d'heures de formation dispensées au cours de l'exercice
- % de femmes cadres supérieures
- Pourcentage des femmes parmi les CDI au 31/12 de l'exercice
- Pourcentage des femmes parmi les CDD au 31/12 de l'exercice

Environnemental

- D3E évacués (sur les datacenter et sur les autres sites) en tonnes
- Tonnage de papier diffusé (*milliers de tonnes*)
- Consommation d'électricité des datacenter
- Consommation d'électricité hors datacenter et salle technique, kWh par m²
- Émissions de CO₂ liées aux consommations d'électricité en kg équivalent CO₂

Sociétal

- Nombre de fournisseurs ayant signé la Charte Achats Durables du Groupe.
- Délai moyen de traitement (hors technique) des demandes au cours de l'exercice

Informations qualitatives :

- Fonctionnement et modalités d'utilisation du portail de mobilité interne
- Déploiement des plans d'actions relatifs aux accords concernant l'intégration des seniors et des jeunes
- Déploiement des plans d'actions relatifs à l'accord concernant les personnes handicapées
- Actions mises en place pour optimiser la diffusion des annuaires
- Démarche de dynamisation des commerces de centre-ville (*Web-to-Store* de Mappy)

9

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

9.1	Présentation générale	69
9.2	Commentaires sur les résultats annuels 2014	70
9.3	Résultats consolidés du premier trimestre 2015	74

9.1 Présentation générale

Au travers de ses filiales, Solocal Group exerce trois métiers complémentaires : éditeur de contenus et services, média, et régie publicitaire. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

Le Groupe crée et met à disposition des services qui donnent accès à une mine d'informations utiles et fiables. Adaptés en permanence aux modes de consommation, ils accompagnent les citoyens partout et tous les jours pour leur faciliter la vie : localiser et contacter un professionnel, retrouver ses amis sur le net, obtenir un itinéraire, visiter les boutiques des commerçants, repérer les bons plans...

Toujours au plus près des usages, Solocal Group développe ses services sur tous les supports mobiles (notamment via des applications pour iPhone, iPad et Android), répondant ainsi au besoin grandissant de disponibilité et de proximité des informations.

Le modèle économique du Groupe repose sur celui des médias : proposer des contenus de qualité générant de l'audience, monétiser cette audience, globale ou par segments, auprès des professionnels. Les marques du Groupe bénéficient d'une très forte notoriété et de la confiance des utilisateurs. La crédibilité des services, construite année après année, est le socle de la puissance des audiences. Le Groupe s'est réorganisé depuis le début de l'année 2014 autour de cinq verticales « marchés » (Commerce, B2B, Habitat, Services, Santé & Public) + 1 *business unit* regroupant les grands comptes, qui doivent lui permettre d'améliorer l'expérience clients, et de répondre au mieux à leurs attentes, notamment avec le développement et la commercialisation de services et produits adaptés.

Les activités du Groupe se décomposent en trois segments produits :

Internet :

Il s'agit des activités exercées au travers d'Internet, dont les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'information à contenu local. L'activité Internet du Groupe est principalement réalisée en France, mais aussi en Espagne (QDQ Media). Dans ce segment sont regroupées les activités de « pagesjaunes.fr » et « pagespro.com », la création et commercialisation de contenus et espaces publicitaires de type « search » et « display », notamment au travers de la régie publicitaire Internet Horyzon Media, ainsi que les petites annonces en ligne « annoncesjaunes.fr » et « avendrealouer.fr ».

Display, clics, création et hébergement de site, vidéo, référencement sur pagesjaunes.fr, les partenaires affiliés et les moteurs de recherche – « SEO » (référencement naturel) ou « SEM » (référencement payant)... Solocal Group commercialise une gamme très étendue de formats publicitaires et de services sur Internet mobile et fixe qui permet à tout professionnel, de la TPE à la grande enseigne à réseau, de construire un plan de communication *ad hoc*.

Ce segment inclut les services d'itinéraires, de géo-localisation et de réservations en ligne de Mappy, mais aussi les offres promotionnelles « *couponing* » avec 123deal ou smartprivé, et la promotion digitale.

Sont également intégrés dans ce segment les produits et services suivants : la demande de devis en ligne et la mise en relation des acteurs de l'industrie du BTP avec Sotravo, la prise de rendez-vous en ligne s'appuyant sur la technologie développée par ClicRDV, le site de contenu thématique ComprendreChoisir.com édité par Fine Media, la commande en ligne de plats cuisinés sur Chronorestor.fr auprès des restaurants de proximité référencés (en 2013) et les offres de marketing direct reposant sur l'envoi de courriers électroniques (« *e-mailing* »). Le service de recherche de personnes et de profils en ligne avec 123people a été arrêté en mars 2014.

Annuaire imprimés :

Il s'agit de l'activité historique du Groupe, relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, L'Annuaire).

Autres activités :

Il s'agit d'une part d'activités spécifiques de Solocal Group : services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008), et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également certaines activités de PJMS (anciennement PagesJaunes Marketing Services) : télémarketing, *datamining* (traitement de bases de données), génération de fichiers, traitements de prospects et activités de marketing direct traditionnel (saisie et affranchissements).

9.2 Commentaires sur les résultats annuels 2014

Solocal Group (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2014	2013	Variation 2014/2013
Chiffre d'affaires	936,2	998,9	- 6,3 %
Charges externes nettes	(228,3)	(222,1)	- 2,8 %
Salaires et charges sociales	(385,7)	(352,5)	- 9,4 %
Marge brute opérationnelle	322,2	424,3	- 24,1 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	34,4 %	42,5 %	
Participation des salariés	(10,3)	(15,4)	33,1 %
Rémunération en actions	(8,6)	(1,5)	na
Dotations aux amortissements	(48,4)	(40,7)	- 18,9 %
Autres produits et charges d'exploitation	(38,5)	(37,4)	- 2,9 %
Résultat d'exploitation	216,5	329,2	- 34,2 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	23,1 %	33,0 %	
Produits financiers	1,6	2,9	- 44,8 %
Charges financières	(99,7)	(135,2)	26,3 %
Résultat financier	(98,1)	(132,3)	25,9 %
Quote-part de résultat des entreprises associées	(0,0)	(0,2)	na
Résultat avant impôt	118,4	196,7	- 39,8 %
Impôt sur les sociétés	(58,9)	(81,9)	28,1 %
Résultat de la période	59,4	114,8	- 48,3 %
dont attribuable aux :			
■ actionnaires de Solocal Group	59,4	114,8	- 48,3 %
■ intérêts minoritaires	0,0	0,1	

Le nombre de visites de l'ensemble des sites Internet du Groupe dépasse pour la première fois la barre des 2 milliards de visites et s'élève à 2044,2 millions en 2014, en hausse de 12,1 % par rapport à 2013, à périmètre comparable avec un nombre de visites sur Internet mobile en hausse de 35 %. Le mobile représente 34 % de l'audience Internet du Groupe. L'audience vers les professionnels de pagesjaunes.fr est en forte hausse de 22 %, avec 1132,3 millions de visites en 2014.

En 2014, la profonde transformation commerciale et la mise en place de nouveaux contrats vendeurs ont entraîné le départ de près de 300 commerciaux soit environ 20 % des effectifs concernés, et le recrutement d'environ 450 nouveaux vendeurs. Dans ce contexte et celui d'une économie qui reste morose, le chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group s'élève à 936,2 millions d'euros en 2014, en recul de 6,3 % par rapport à 2013 en données publiées. Le chiffre d'affaires Internet représente 68 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2014 contre 63 % à 2013. Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés est en baisse de 17,3 % par rapport à 2013. Les revenus Internet sont stables en 2014, et en hausse de + 2,0 % au 4^e trimestre 2014 comparé au 4^e trimestre 2013. Le déploiement de la nouvelle organisation commerciale par verticale était finalisé à fin septembre 2014.

La marge brute opérationnelle normalisée du Groupe s'élève à 350,3 millions d'euros en 2014, en baisse de 17,4 % par rapport à 2013 (sur la notion de MBO normalisée, voir *infra* – Changement des contrats de travail de la force de vente). La marge brute opérationnelle publiée du Groupe s'élève à 322,2 millions d'euros en 2014, en baisse de 24,1 % par rapport à 2013. La marge brute opérationnelle se détériore principalement sous l'effet de la baisse des chiffres d'affaires Annuaires imprimés et Autres activités pour 62,7 millions d'euros, et de l'investissement commercial. La réduction de 28 % des

coûts de fabrication des annuaires imprimés a permis de compenser partiellement l'impact de la hausse des charges des investissements commerciaux et technologiques nécessaires pour soutenir la transformation digitale. Le taux de marge brute opérationnelle normalisée s'est élevé à 37,4 % en 2014 contre 42,5 % en 2013. Le taux de marge brute opérationnelle publiée est de 34,4 % en 2014.

Le résultat d'exploitation du Groupe est en baisse de 34,2 % par rapport à 2013 à 216,5 millions d'euros. Cette baisse de 112,7 millions d'euros résulte pour 102,0 millions d'euros de la baisse de la marge brute opérationnelle, de l'augmentation des dotations aux amortissements de 7,7 millions d'euros, de la baisse de la participation de 5,1 millions d'euros, de l'augmentation de la rémunération en actions de 7,1 millions d'euros et pour 1,1 million d'euros d'éléments exceptionnels dont une provision de 10,4 millions d'euros au titre des frais de remise en état des locaux et des doubles loyers éventuels à venir, de coûts de restructuration de 23,5 millions d'euros en 2014 contre 28,1 millions d'euros en 2013 et d'une perte de valeur de 3,8 millions d'euros en 2014 contre 8,4 millions d'euros en 2013. Hors éléments exceptionnels, le résultat d'exploitation s'inscrit en baisse de 30,4 %.

Le résultat financier du Groupe représente une charge nette de 98,1 millions d'euros qui a baissé de 25,9 % entre 2013 et 2014, principalement sous l'effet d'une baisse du coût de la dette. Le taux d'intérêt moyen de la dette a baissé de 63 points de base en passant de 6,83 % en 2013 à 6,20 % en 2014, baisse due à un effet favorable des instruments de couverture et à une baisse de la marge à 3,25 % sur l'emprunt bancaire pendant une partie de l'année 2014. Par ailleurs, l'augmentation de capital souscrite en juin 2014 a permis de rembourser la dette bancaire pour un montant de 400 millions d'euros.

Le taux d'impôt effectif ressort à 49,8 % en 2014, en hausse de 8,2 points par rapport à 2013 qui s'explique par un impact plus défavorable en 2014 qu'en 2013 de la déductibilité partielle des intérêts financiers qui passe de 85 % en 2013 à 75 % en 2014, et une part plus importante de la CVAE (effet mécanique lié à la baisse du résultat avant impôt). Par ailleurs, le Groupe a bénéficié en 2013 et en 2014 d'un impact favorable lié à des réponses positives à des réclamations d'impôts qui ont conduit à une baisse du taux effectif d'impôt de 5,4 points en 2013 et de 3,7 points en 2014.

Le résultat de la période s'élève à 59,4 millions d'euros, en baisse de 48,3 % par rapport à 2013. Hors éléments exceptionnels, le résultat de la période s'inscrit en baisse de 41,3 %.

■ CHANGEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DE LA FORCE DE VENTE

L'année 2014 est marquée par l'extension, à la quasi-intégralité de la force de vente, du statut de « spécialiste », entraînant une modification du contrat de travail avec notamment le passage d'un statut VRP à un statut cadre. Cette modification s'accompagne de l'instauration d'une rémunération fixe et du remboursement des frais, avec pour conséquence directe une diminution de la part variable des rémunérations des commerciaux. Pour mémoire, ce statut avait déjà été partiellement mis en place en 2012 sur une population d'environ 230 vendeurs.

Il est rappelé que, selon les règles IFRS, seules les rémunérations variables ayant un caractère incrémental font l'objet d'une activation en « coût d'acquisition des contrats » pour être reconnues en charge en même temps que le chiffre d'affaires à savoir, en une fois au moment de la parution pour les annuaires imprimés et, pour les produits digitaux, de manière étalée à partir de la mise en ligne et sur la durée de parution.

Les comptes 2014, à partir du 2^e trimestre, supportent de fait un double effet comptable : la reconnaissance en charge du coût commercial relatif au chiffre d'affaires prospecté en 2013 (activé et inscrit au bilan au 31 décembre 2013) ainsi que les rémunérations fixes payées en 2014 pour le chiffre d'affaires prospecté en 2014.

Les commerciaux ne percevant pas une double rémunération en 2014, il s'agit d'un double effet comptable sans impact sur la trésorerie.

La MBO normalisée a vocation à neutraliser ce double effet lié à l'accélération de la reconnaissance des coûts commerciaux (diminution de la part variable dans la rémunération totale) afin de permettre d'obtenir un agrégat pertinent et comparable, de sorte qu'il traduise la réalité économique de l'activité. L'impact chiffré correspond à une estimation établie sur la base d'hypothèses prévisionnelles.

Les développements qui suivent présentent le chiffre d'affaires et la marge brute opérationnelle, pour chacun des trois segments du Groupe : Internet, Annuaires imprimés et Autres activités.

Solocal Group (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2014	2013	Variation 2014/2013
Internet	632,5	632,5	0,0 %
Annuaires imprimés	285,2	344,7	- 17,3 %
Autres activités	18,5	21,7	- 14,7 %
Chiffre d'affaires	936,2	998,9	- 6,3 %
<i>Chiffre d'affaires Internet en % du chiffre d'affaires total</i>	67,6 %	63,3 %	
Internet	207,3	267,4	- 22,5 %
Annuaires imprimés	110,1	150,9	- 27,0 %
Autres activités	4,8	6,0	- 20,0 %
Marge brute opérationnelle	322,2	424,3	- 24,1 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	34,4 %	42,5 %	

9.2.1 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Internet

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Internet pour les exercices 2013 et 2014 :

Internet (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2014	2013	Variation 2014/2013
Chiffre d'affaires	632,5	632,5	0,0 %
Marge brute opérationnelle	207,3	267,4	- 22,5 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	32,8 %	42,3 %	

Le chiffre d'affaires du segment Internet est stable à 632,5 millions d'euros en 2014. Le chiffre d'affaires Internet est en croissance de 2,0 % au 4^e trimestre 2014, mais les revenus Internet des trimestres précédents ont été impactés par la réorganisation commerciale, le ralentissement de la croissance du *Search*, et la faiblesse du *Display* dans un contexte publicitaire morose.

La marge brute opérationnelle du segment Internet s'élève à 207,3 millions d'euros en 2014 (226,9 millions d'euros en normalisé), en baisse de 22,5 % par rapport à 2013 (en baisse de 15,1 % en normalisé).

La marge brute opérationnelle du segment Internet est affectée par la réorganisation commerciale, les investissements dans le pilotage de la transformation digitale et les campagnes de publicité visant à promouvoir les produits Sites et la marque A Vendre A Louer. Il en résulte également une baisse de 9,5 points du taux de marge brute opérationnelle qui passe de 42,3 % en 2013 à 32,8 % en 2014. Le taux de marge brute opérationnelle normalisé est en baisse de 6,4 points, passant de 42,3 % en 2013 à 35,9 % en 2014.

9.2.2 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Annuaire imprimés

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Annuaire imprimés pour les exercices 2013 et 2014 :

Annuaire imprimés (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2014	2013	Variation 2014/2013
Chiffre d'affaires	285,2	344,7	- 17,3 %
Marge brute opérationnelle	110,1	150,9	- 27,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>38,6 %</i>	<i>43,8 %</i>	

Le chiffre d'affaires du segment Annuaire imprimés est en baisse de 17,3 % en 2014 à 285,2 millions d'euros. La décroissance des annuaires imprimés reste donc maîtrisée. Les Pages Blanches du département du Nord ont été arrêtées au 3^e trimestre 2014.

La marge brute opérationnelle du segment Annuaire imprimés s'élève à 110,1 millions d'euros en 2014 (118,5 millions d'euros en normalisé), en baisse de 27,0 % par rapport en 2013 (en baisse de 21,5 % en normalisé). Le taux de marge brute opérationnelle est en baisse de 5,2 points, à 38,6 % en 2014 (en baisse modérée de 2,2 points, à 41,5 % en normalisé). L'érosion limitée du taux de marge reflète la poursuite d'efforts soutenus pour diminuer les coûts de fabrication, impression et distribution des Annuaires imprimés, qui s'inscrivent en baisse marquée de 28 % à fin décembre.

9.2.3 Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Autres activités

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Autres activités pour les exercices 2013 et 2014 :

Autres activités (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2014	2013	Variation 2014/2013
Chiffre d'affaires	18,5	21,7	- 14,7 %
Marge brute opérationnelle	4,8	6,0	- 20,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>25,9 %</i>	<i>27,6 %</i>	

Le chiffre d'affaires du segment Autres activités est en baisse de 14,7 % en 2014 à 18,5 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par la forte baisse des revenus liés aux services de renseignements téléphoniques, aussi bien des revenus publicitaires issus des annonceurs que des revenus des appels issus des utilisateurs de ce service.

La marge brute opérationnelle du segment Autres activités s'élève à 4,8 millions d'euros en 2014, en baisse de 20,0 % par rapport en 2013. Le taux de marge brute opérationnelle passe de 27,6 % en 2013 à 25,9 % en 2014. La baisse du taux de marge résulte de la baisse du chiffre d'affaires. Les dépenses publicitaires visant à promouvoir les services de renseignement téléphonique (118 008) ayant été arrêtées en 2012, l'effort d'optimisation de la marge repose désormais essentiellement sur la maîtrise des coûts de production et la poursuite des initiatives visant à économiser les coûts de traitement des appels.

9.2.4 Analyse du résultat d'exploitation consolidé

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation consolidé du Groupe pour les exercices 2013 et 2014 :

Solocal Group (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2014	2013	Variation 2014/2013
Marge brute opérationnelle	322,2	424,3	- 24,1 %
Participation des salariés	(10,3)	(15,4)	33,1 %
Rémunération en actions	(8,6)	(1,5)	na
Dotations aux amortissements	(48,4)	(40,7)	- 18,9 %
Autres produits et charges d'exploitation	(38,5)	(37,4)	- 2,9 %
Résultat d'exploitation	216,5	329,2	- 34,2 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>23,1 %</i>	<i>33,0 %</i>	

■ 9.2.4.1 PARTICIPATION DES SALARIÉS ET RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

La participation des salariés du Groupe s'élève à 10,3 millions d'euros en 2014, en baisse de 33,1 % par rapport à 2013.

La charge de rémunération en actions du Groupe s'élève à 8,6 millions d'euros en 2014 contre 1,5 million d'euros en 2013. Cette charge résulte des plans d'attributions gratuites d'actions mis en place de 2011 à 2014. Cette hausse s'explique notamment par l'attribution en juin 2014 de 45,2 millions d'actions de performance.

■ 9.2.4.2 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements du Groupe s'élèvent à 48,4 millions d'euros en 2014 contre 40,7 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 18,9 %. Cette hausse reflète la poursuite des investissements réalisés par le Groupe pour soutenir sa transformation numérique, avec en particulier la refonte des outils de vente, l'enrichissement des contenus et fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe.

■ 9.2.4.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les Autres produits et charges d'exploitation incluent notamment le résultat des opérations de cession des actifs non financiers, les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et sur immobilisations, les variations de juste valeur des compléments de prix accordés dans le cadre d'acquisitions de titres, les frais d'acquisition des titres de participation, les coûts de restructurations, ainsi qu'une provision au titre des frais de remise en état des locaux et des doubles loyers éventuels à venir.

L'ensemble de ces charges a représenté un montant de 38,5 millions d'euros en 2014 contre 37,4 millions d'euros en 2013.

Les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations se sont élevées à 3,8 millions d'euros en 2014 contre 8,4 millions d'euros en 2013.

Les coûts de restructurations nets engendrés par la réorganisation commerciale et marketing de PagesJaunes se sont élevés à 23,5 millions d'euros en 2014 et à 28,1 millions d'euros en 2013.

Dans le cadre du regroupement des entités parisiennes sur un seul site prévu en 2016, une provision au titre des frais de remise en état des locaux et des doubles loyers éventuels à venir a été constituée en 2014 pour un montant de 10,4 millions d'euros. Cette provision n'a pas d'impact sur la trésorerie du Groupe en 2014.

■ 9.2.4.4 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation du Groupe est en baisse de 34,2 % par rapport à 2013 à 216,5 millions d'euros. Cette baisse de 112,7 millions d'euros résulte pour 102,0 millions d'euros de la baisse de la marge brute opérationnelle, de l'augmentation des dotations aux amortissements de 7,7 millions d'euros, de la baisse de la participation de 5,1 millions d'euros, de l'augmentation de la rémunération en actions de 7,0 millions d'euros et pour 1,1 million d'euros d'éléments exceptionnels dont une provision de 10,4 millions d'euros au titre des frais de remise en état des locaux et des doubles loyers éventuels à venir, de coûts de restructuration de 23,5 millions d'euros en 2014 contre 28,1 millions d'euros en 2013 et d'une perte de valeur de 3,8 millions d'euros en 2014 contre 8,4 millions d'euros en 2013. Hors éléments exceptionnels, le résultat d'exploitation s'inscrit en baisse de 30,4 %.

9.2.5 Analyse du résultat de la période

Le tableau suivant présente le résultat de la période du Groupe pour les exercices 2013 et 2014 :

Solocal Group (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2014	2013	Variation 2014/2013
Résultat d'exploitation	216,5	329,2	- 34,2 %
Produits financiers	1,6	2,9	- 44,8 %
Charges financières	(99,7)	(135,2)	26,3 %
Résultat financier	(98,1)	(132,3)	25,9 %
Quote-part de résultat des entreprises associées	(0,0)	(0,2)	100,0 %
Résultat courant avant impôt	118,4	196,7	- 39,8 %
Impôt sur les sociétés	(58,9)	(81,9)	28,1 %
Résultat de la période	59,4	114,8	- 48,3 %
dont attribuable aux :			
■ actionnaires de Solocal Group	59,4	114,8	- 48,3 %
■ intérêts minoritaires	0,0	0,1	

■ 9.2.5.1 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe représente une charge nette de 98,1 millions d'euros en 2014 contre de 132,3 millions d'euros en 2013. Le résultat financier est essentiellement composé de la charge d'intérêts relative à l'emprunt bancaire, d'un montant de 813,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (1 297,5 millions d'euros au 31 décembre 2013), et à l'emprunt obligataire d'un montant de 350,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, la ligne de crédit revolving était tirée pour un montant de 20,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, la dette bancaire est couverte par des swaps *forward* et un *collar* à hauteur de 98,3 %.

La charge d'intérêts totale s'élève à 85,2 millions d'euros en 2014 contre 119,9 millions d'euros en 2013. Le taux d'intérêt moyen de la dette est passé de 6,83 % en 2013 à 6,20 % en 2014, soit une diminution de 63 points de base due à un effet favorable des instruments de couverture et une baisse de la marge à 3,25 % sur l'emprunt bancaire pendant une partie de l'année 2014. Par ailleurs, l'augmentation de capital souscrite en juin 2014 a permis de rembourser la dette bancaire pour un montant de 400 millions d'euros.

Le résultat financier comprend également l'amortissement des frais d'émission d'emprunts pour un montant de 13,1 millions d'euros en 2014 contre 12,2 millions d'euros en 2013. Le refinancement de la dette en juin 2014 a engendré l'extinction d'une partie de la dette bancaire et a conduit à la constatation d'un amortissement accéléré d'une partie des frais liés à l'émission de ce financement pour un montant de 3,8 millions d'euros.

Les produits de placement ont représenté un montant de 0,6 million d'euros en 2014 contre 1,1 million d'euros en 2013. La variation de la juste valeur des instruments de couverture (part constatée au compte de résultat) a représenté un produit de 1,0 million d'euros en 2014 contre 1,7 million d'euros en 2013.

■ 9.2.5.2 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

En 2014, le Groupe a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 58,9 millions d'euros, en baisse de 28,1 % par rapport à 2013. Le taux d'imposition effectif est de 49,8 % en 2014 contre 41,6 % en 2013. Cette hausse du taux d'impôt effectif s'explique par un impact plus défavorable en 2014 qu'en 2013 de la déductibilité partielle des intérêts

financiers qui passe de 85 % en 2013 à 75 % en 2014, et une part plus importante de la CVAE (effet mécanique lié à la baisse du résultat avant impôt). Par ailleurs, le Groupe a bénéficié en 2013 et en 2014 d'un impact favorable lié à des réponses positives à des réclamations d'impôts qui ont conduit à une baisse du taux effectif d'impôt de 5,4 points en 2013 et de 3,7 points en 2014.

■ 9.2.5.3 RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Le résultat de la période du Groupe s'élève à 59,4 millions d'euros en 2014 contre 114,8 millions d'euros en 2013, soit une baisse de 48,3 % entre les deux périodes. Hors éléments exceptionnels, le résultat de la période s'inscrit en baisse de 41,3 %.

9.3 Résultats consolidés du premier trimestre 2015

(en millions d'euros)	T1 2014	T1 2015	Variation
CHIFFRE D'AFFAIRES INTERNET	154,0	160,3	+ 4,1%
<i>Search & Display</i>	121,2	127,9	+ 5,5%
Nombre de visites (en millions)	485	555	+ 14%
ARPA ⁽¹⁾ (en euros)	215	237	+ 10%
Nombre de clients (en milliers)	560	536	- 4 %
Marketing digital	32,7	32,3	- 1,2 %
Taux de pénétration (en nombre de clients) ⁽²⁾	21 %	22 %	+ 1 pt
CHIFFRE D'AFFAIRES IMPRIMÉS & VOCAL	61,7	49,0	- 20,6 %
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	215,7	209,2	- 3,0 %

Le Groupe affiche un **chiffre d'affaires consolidé de 209,2 millions d'euros** au 1^{er} trimestre 2015 en recul de **- 3,0 %** par rapport au 1^{er} trimestre 2014 :

↳ L'activité **Internet** enregistre une croissance de **+ 4,1 %** portée par l'activité **Search & Display** à + 5,5 %. La progression de cette activité repose sur une croissance de l'ARPA ⁽¹⁾ de + 10 % liée à la bonne monétisation des audiences Internet en croissance de + 14 %. La forte croissance de l'ARPA compense largement la diminution du nombre de clients - 4 % impactée notamment par la priorité mise

sur le développement commercial des clients à forte valeur début 2015.

- ↳ Le taux de pénétration ⁽²⁾ du Marketing Digital ⁽³⁾ progresse de 21 % à 22 %, en ligne avec notre objectif d'atteindre 30 % d'ici 3 ans.
- ↳ La décroissance des activités **Imprimés & Vocal** s'établit à **- 20,6 %** sur la période, en accélération par rapport à l'année dernière (- 19 % au T4 2014 et - 17 % sur l'année 2014), ce qui nous amène à revoir légèrement la perspective de croissance du chiffre d'affaires Groupe pour 2015.

(en millions d'euros)	EBITDA récurrent ⁽⁴⁾			EBITDA/CA récurrent ⁽⁴⁾	
	T1 2014	T1 2015	Variation	T1 2014	T1 2015
Internet	56,8	41,8	- 26,4 %	37 %	26 %
Imprimés & Vocal	25,0	12,4	- 50,4 %	40 %	25 %
GROUPE	81,8	54,2	- 33,7 %	38 %	26 %

(1) Average Revenue Per Advertiser : Revenu publicitaire moyen par client

(2) Pourcentage des clients Internet « Search & Display » bénéficiant d'un service de « Marketing Digital ».

(3) Création et référencement de contenu web/marketing et services transactionnels.

(4) Hors éléments exceptionnels.

L'**EBITDA** de **54,2 millions d'euros** au 1^{er} trimestre 2015 diminue de 33,7 % par rapport au 1^{er} trimestre 2014. Le **taux de marge EBITDA/CA** est de **26 %** au 1^{er} trimestre 2015 par rapport à 38 % au 1^{er} trimestre 2014. Cette dégradation de 12 points du taux de marge s'explique principalement par :

- la hausse du coût commercial pour 7 points, liée au renforcement de l'organisation commerciale et marketing autour des cinq verticales ;

- la baisse du taux de marge de l'activité Imprimés & Vocal pour 5 points, due à la décroissance accélérée de l'activité.

Dans ce contexte, le Groupe met en place un plan d'amélioration opérationnelle permettant de réduire les coûts de près de 30 millions d'euros en rythme annuel. Grâce à ce plan, le Groupe demeure confiant dans sa capacité à atteindre un taux de marge EBITDA/CA ⁽¹⁾ entre 29 % et 30 % pour 2015.

(en millions d'euros)	T1 2014	T1 2015	Variation
EBITDA récurrent ⁽²⁾	81,8	54,2	- 33,7 %
Éléments exceptionnels	(9,3)	(0,5)	94,6 %
EBITDA	72,5	53,7	- 25,9 %
Dépréciations et amortissements	(10,3)	(11,9)	- 15,5 %
Résultat financier net ⁽³⁾	(27,7)	(22,0)	- 20,9 %
Impôt sur les sociétés	(14,9)	(7,5)	+ 49,7%
RÉSULTAT NET	19,5	12,4	- 36,4 %

L'**EBITDA du Groupe de 53,7 millions d'euros** au 1^{er} trimestre 2015 affiche une baisse de - 26 % impactée par la diminution de l'EBITDA récurrent partiellement compensé par la non-réurrence d'éléments exceptionnels au 1^{er} trimestre 2015.

Le **résultat financier net représente une charge nette de 22,0 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2015** en diminution de - 20,9 % par rapport au 1^{er} trimestre 2014, principalement sous l'effet du désendettement réalisé entre les deux périodes.

Au 1^{er} trimestre 2015, le Groupe a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 7,5 millions d'euros, en baisse de - 49,7 % par rapport au 1^{er} trimestre 2014. Le taux d'impôt effectif à 38 % au 1^{er} trimestre 2015 affiche une baisse exceptionnelle de 5 points par rapport au 1^{er} trimestre 2014 qui résulte de la déduction des charges de rémunération en actions.

Le **résultat net du Groupe s'élève à 12,4 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2015, en baisse de - 36,4 %** par rapport au 1^{er} trimestre 2014.

L'**endettement net ⁽⁴⁾ s'établit à 1 125,8 millions d'euros au 31 mars 2015**, en baisse de 416,1 millions d'euros par rapport au 31 mars 2014 suite à l'opération de refinancement réalisée en 2014.

Le **cash-flow net du Groupe s'élève à 20,7 millions d'euros au 31 mars 2015**, en baisse de - 59,5 % par rapport au 31 mars 2014. Ce retrait est principalement lié à la baisse de l'EBITDA et à l'augmentation du besoin en fonds de roulement induite temporairement par le nouveau mode de rémunération des commerciaux. Ces deux éléments sont partiellement compensés par l'absence de décaissement d'impôts sur la période.

Au 31 mars 2015, le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 42,0 millions d'euros.

(1) Taux de marge EBITDA récurrent/Chiffre d'affaires consolidé, hors éléments exceptionnels.

(2) Hors éléments exceptionnels.

(3) Y compris quote-part de résultat des entreprises associées.

(4) L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

10

TRÉSORERIE

10.1	Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées	76
10.2	Engagements hors-bilan, litiges et parties liées	78
10.3	Risques et incertitudes relatifs à l'année 2015	78
10.4	Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2014	78

10.1 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 :

Solocal Group (en millions d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2014	2013
Intérêts courus non échus	0,2	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46,2	75,5
Trésorerie brute	46,4	75,6
Découverts bancaires	(2,8)	(2,5)
Trésorerie nette	43,6	73,1
Emprunt bancaire	813,8	1 297,5
Emprunt obligataire	350,0	350,0
Ligne de crédit revolving	20,0	-
Frais d'émission d'emprunts	(25,8)	(25,4)
Dettes de crédit-bail	0,8	0,0
Juste valeur des instruments de couverture	9,9	20,2
Intérêts courus non échus	5,1	6,3
Compléments de prix	1,4	3,3
Autres dettes financières	4,1	0,8
Endettement financier brut	1 179,4	1 652,7
<i>dont courant</i>	39,7	136,4
<i>dont non courant</i>	1 139,6	1 516,2
Endettement net	1 135,8	1 579,6
Endettement net, hors juste valeur des instruments de couverture de taux et hors frais d'émission d'emprunts	1 151,6	1 584,8

La dette nette du Groupe est en baisse de 443,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Elle s'élève à 1 135,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 579,6 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, elle est principalement composée :

- d'un emprunt bancaire tranche A7, d'un montant total de 813,8 millions d'euros, la maturité finale est mars 2018 (ou mars 2020 sur option). Le contrat de cet emprunt a été amendé au cours du 1^{er} semestre 2014 (voir détails en note 26 des comptes consolidés) ;
- de la juste valeur des instruments de couverture qui représente une dette de 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2014. Au 31 décembre 2014, la dette bancaire est couverte par des swaps *forward* et un *collar* à hauteur de 98,3 % ;

- d'une ligne de crédit revolving d'un montant total de 60,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, elle était tirée à hauteur de 20,0 millions d'euros ;
- d'un emprunt obligataire, d'un montant total de 350,0 millions d'euros, à taux fixe 8,875 %, remboursable mi-2018 ;
- d'une trésorerie nette de 43,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, en incluant le montant non tiré de la ligne de crédit revolving, les liquidités disponibles s'élèvent ainsi à 83,6 millions d'euros.

Hors juste valeur des instruments de couverture de taux, qui constitue un passif de 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre un passif de 20,2 millions d'euros au 31 décembre 2013, et hors frais d'émission d'emprunts, soit 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre

25,4 millions d'euros au 31 décembre 2013, la dette nette s'élève à 1 151,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 584,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie consolidés pour les exercices 2013 et 2014 :

Solocal Group (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2014	2013	Variation 2014/2013
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	107,1	191,4	(84,3)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(83,7)	(59,9)	(23,7)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(52,9)	(150,2)	97,3
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	0,0	(0,0)	0,0
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(29,5)	(18,8)	(10,7)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	73,1	91,9	(18,8)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie fin de période	43,6	73,1	(29,5)

La trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 43,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 73,1 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 107,1 millions d'euros en 2014 contre 191,4 millions d'euros en 2013, soit une baisse de 84,3 millions d'euros avec principalement :

- une marge brute opérationnelle de 322,2 millions d'euros en 2014, en baisse de 102,0 millions d'euros par rapport à 2013 ;
- une augmentation du besoin en fonds de roulement de 35,7 millions d'euros en 2014 contre une augmentation de 2,4 millions d'euros en 2013, soit une variation de 33,3 millions d'euros entre les deux périodes ;
- un décaissement net de 25,0 millions d'euros au titre des frais de restructuration en 2014 contre 7,4 millions d'euros en 2013 ;
- un décaissement net de 87,0 millions d'euros au titre des intérêts financiers en 2014 contre 128,4 millions d'euros en 2013 qui incluait le paiement de 10 millions d'euros d'intérêts dus au titre de 2012 ;
- un décaissement de 60,6 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés en 2014 contre 85,7 millions d'euros en 2013.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement représentent un décaissement de 83,7 millions d'euros en 2014, en hausse de 23,8 millions d'euros par rapport au décaissement de 59,9 millions d'euros constaté en 2013, avec principalement :

- 69,5 millions d'euros au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles en 2014 contre 55,3 millions d'euros en 2013, reflétant la poursuite des investissements réalisés par le Groupe pour soutenir sa transformation numérique, avec en particulier la refonte des outils de vente, l'enrichissement des contenus et fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe ;

- 8,2 millions d'euros au titre d'acquisition de titres de participation et de compléments de prix nets de la trésorerie acquise en 2014 (prise de contrôle à 100 % de Leadformance, Retail Explorer) contre 1,6 million d'euros en 2013 (dont acquisition des titres de Wozaiik) ;
- 6,0 millions d'euros au titre de cash collatéral versés en garantie de deux contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement souscrits en mai 2014 (voir note 31 des comptes consolidés condensés).

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élèvent à 52,9 millions d'euros en 2014 contre 150,2 millions d'euros en 2013 soit une baisse de 97,3 millions d'euros avec principalement :

- une diminution de 83,6 millions d'euros liée aux remboursements contractuels de l'emprunt bancaire dont 41,7 millions d'euros au titre de la clause d'*excess cash-flow*, contre une diminution de 70,7 millions en 2013 ;
- le tirage de la ligne de crédit revolving pour 20,0 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre une diminution de 75,8 millions d'euros correspondant au remboursement du solde des lignes de crédit revolving au 31 décembre 2013 ;
- un décaissement en 2014 de 12,1 millions d'euros au titre des frais liés au refinancement, contre un décaissement de 2,7 millions d'euros en 2013 ;
- une diminution de 400,0 millions d'euros liée au remboursement d'une partie de l'emprunt bancaire suite à sa renégociation (voir détails en note 26 des comptes consolidés) ;
- une augmentation de capital nette des frais de souscription de 422,6 millions d'euros (voir détails en note 22 des comptes consolidés).

10.2 Engagements hors-bilan, litiges et parties liées

Se référer aux notes 30 à 32 des comptes consolidés.

10.3 Risques et incertitudes relatifs à l'année 2015

Les principaux risques et incertitudes identifiés par le Groupe concernent :

- Les activités opérationnelles et la stratégie du Groupe : la diminution de l'usage des annuaires imprimés combinée à une concurrence croissante sur le marché de la publicité en ligne, une dégradation des conditions économiques, l'incertitude sur le modèle économique de la publicité en ligne ou encore l'appauvrissement du contenu de ses services sont autant de facteurs de risques qui pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.
- Les aspects financiers : compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.
- Les aspects juridiques : la survenance de procédures d'arbitrages ou de procès importants, l'incertitude ou le durcissement des réglementations applicables, en particulier l'application de restrictions au droit du Groupe de collecter des données personnelles, pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs (voir note 32 des comptes consolidés).

10.4 Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2014

Néant.



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

À la pointe dans son secteur, Solocal Group développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

Le montant et la nature de frais de développement activités sont exposés dans la note 12 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2014 figurant dans la section 20.1 – Informations financières historiques.

12

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

<u>12.1</u>	Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe	80
<u>12.2</u>	Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe	80
<u>12.3</u>	Perspectives	80

12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe

Voir chapitres 9 et 10.

12.2 Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe

Les principales tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe en 2015 sont liées à l'évolution du marché publicitaire en France et en Espagne, notamment au niveau de la communication locale, qui devrait conditionner la prospection commerciale du Solocal Group.

12.3 Perspectives

Solocal Group a publié les perspectives 2015 suivantes dans son communiqué du 10 février 2015 :

Le Groupe a choisi de retenir dorénavant l'EBITDA comme nouvel indicateur de performance, en ligne avec les pratiques de marché. Sur l'exercice 2014, l'EBITDA ressort à 267,1 millions d'euros, en décroissance de 29,2 % par rapport à 2013 et le taux de marge EBITDA s'établit à 28,5 %.

Les perspectives attendues pour 2015 sont :

- croissance du chiffre d'affaires Internet entre + 5 % et + 10 % ;
- chiffre d'affaires du Groupe stable ;
- taux de marge d'EBITDA consolidé entre 29 % et 30 % ;
- progression du résultat net consolidé \geq + 30 %.

Le taux de marge EBITDA consolidé intègre l'effet de l'investissement commercial en année pleine.

Par ailleurs, le Groupe souhaite :

- procéder à des rachats partiels de sa dette obligataire courant 2015 ; et
- réaliser un regroupement de ses actions, soumis au vote des actionnaires à la prochaine Assemblée générale mixte.

À l'occasion de son « Investor Day » qui s'est tenu à Paris le 28 avril, le Groupe a précisé ses perspectives pour 2015-2018 comme suit :

1/ ses perspectives du Groupe pour l'année 2015 :

- croissance du chiffre d'affaires Internet entre + 5 % et + 10 %,
- chiffre d'affaires consolidé en légère baisse – moins marquée qu'en 2014 – du fait de la décroissance accélérée de l'activité Imprimés & Vocal,
- taux de marge EBITDA/CA ⁽¹⁾ entre 29 % et 30 %,
- afin de maintenir ce taux de marge, le Groupe met en place un plan d'amélioration opérationnelle permettant de réduire les coûts de près de 30 millions d'euros en rythme annuel. Suite à ce plan, le résultat net est attendu stable par rapport à 2014.

(1) Taux de marge EBITDA récurrent/Chiffre d'affaires consolidé, hors éléments exceptionnels.

2/ le souhait du Groupe courant 2015 de :

- procéder à des rachats partiels de sa dette obligataire,
- procéder à des rachats partiels de sa dette bancaire pour au moins 15 millions d'euros,
- réaliser un regroupement de ses actions, soumis au vote des actionnaires à la prochaine Assemblée générale mixte prévue le 11 juin 2015.

3/ ses priorités 2018 comme étant une croissance pérenne et rentable et la poursuite du désendettement ainsi que son ambition d'atteindre en 2018 :

- une croissance du chiffre d'affaires Internet d'environ + 10 %,
- un taux de marge EBITDA/CA d'environ 30 %,
- une réduction de la dette nette > 300 millions d'euros par rapport au montant actuel.



13

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES

La Société n'effectue pas de prévisions au sens du règlement européen (CE) n° 809/2004.

14

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1	Composition du Conseil d'administration	83
14.2	Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	87
14.3	Composition des organes de direction	88

[14.1](#) Composition du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent document :

- Nathalie Balla ;
- Thierry Bourguignon ;
- Sandrine Dufour ;
- Robert de Metz ;
- Cécile Moulard ;
- Jean-Pierre Remy ;
- Rémy Sautter et
- Jean-Marc Tassetto.

Conformément à l'engagement qu'il avait pris en juin 2014 à l'issue de l'augmentation de capital, Jean-Pierre Remy a décidé, le 5 novembre 2014, de quitter ses fonctions de Président du Conseil d'administration, tout en conservant ses mandats de Directeur général et d'Administrateur.

En conséquence, le Conseil d'administration du 5 novembre 2014 a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, de nommer Robert de Metz, Président du Conseil d'administration et de maintenir Jean-Pierre Remy dans ses fonctions de Directeur général.

Par ailleurs, comme il l'avait annoncé lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2014, Monsieur François de Carbonnel a démissionné de son mandat d'Administrateur lors du Conseil d'administration du 27 avril 2015. Compte tenu de cette démission, le Conseil d'administration se compose de huit membres, dont un exécutif, un représentant des salariés et six Administrateurs indépendants.

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Thierry Bourguignon PagesJaunes 7, avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres, France	Française	Administrateur représentant le personnel Membre du Comité des rémunérations et des nominations	20 juillet 2011	20 juillet 2015	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Nathalie Balla La Redoute 57, rue Blanchemaille 59100 Roubaix, France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit	29 juillet 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Représentant permanent de NewR, Président de La Redoute SAS (France) Directrice générale de Relais Collis SAS (France) Administrateur de La Redoute Sverige (Suède) Administrateur de Redcats UK Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Redcats Brands Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Redcats Finance Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Holdsworth Collections Ltd (Royaume-Uni) Liquidateur de La Redoute Mag SAS (France) Administrateur de La Redoute Catalogue Benelux SA (Belgique) Administrateur de Redcats Suisse SA (Suisse) Président du Conseil d'administration de La Redoute Catalogue Benelux SA (Belgique) Représentant permanent de La Redoute, Président de Les Aubaines Mag SAS (France) Membre du Conseil d'administration de la FEVAD (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Ref Brésil SA (France) Liquidateur de Ellos France SAS (France) Représentant permanent de La Redoute Mag, Administrateur de Ref Brésil SA (France) Membre du Conseil d'administration et Vice-Présidente du PICOM (France) Président de La Redoute Mag SAS (France) Président de Ellos France SAS (France)
Sandrine Dufour PROXIMUS (Belgacom) Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit	23 avril 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Directeur Exécutif Finance et Stratégie du Groupe SFR (France) Président Directeur général de CID SA (France) Président Directeur général de SNBL SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFD SA (France) Administrateur de SHD SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Service Client SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Collectivités SA (France) Administrateur de Société Financière de Communication et du Multimedia SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de Ltb-R SA (France) Membre des Comités de surveillance de Foncière Rimbaud 1 SAS, Foncière Rimbaud 2 SAS, Foncière Rimbaud 3 SAS, Foncière Rimbaud 4 SAS (France) Membre du Comité stratégique et financier de La Poste Telecom SAS (France) Membre du Conseil de surveillance de Numergy SAS (France) Président du Conseil d'administration de LDCOM Italie (Italie) Président du Conseil d'administration de LDCOM Suisse (Suisse) Membre du Comité d'audit de Maroc Telecom (Maroc) Administrateur de CEREP (France) Président et Administrateur de Watchever Group (ex-Vivendi Mobile Entertainment) (France) Administrateur du Groupe Telindus France Administrateur de SIG 75 (France)

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Robert de Metz Dexia Group Bastion Tower – Place du Champ de Mars 5 B-1050 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Président du Conseil d'administration	5 novembre 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2015	Président du Conseil d'administration et Administrateur indépendant de Dexia SA (Société cotée – Belgique) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Dexia Crédit Local (Belgique) Administrateur exécutif de La Fayette Investment Management Ltd (Royaume-Uni) Executive Director de La Fayette Management Ltd (Royaume-Uni) Administrateur et Président du Comité d'audit de Media Participations (Franco-Belge) Administrateur délégué de Bee 2 Bees SA (Belgique) Membre du Comité exécutif de la Fondation pour les Monuments Historiques (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de surveillance de Canal Plus France SA (France) Administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Belfius Banque (Dexia Banque Belgique) (Belgique)
Cécile Moulard SIXIÈME CONTINENT 5, rue de la Baume 75008 Paris, France	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 mars 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2015	Administrateur de MilleMercis (Société cotée – France) Administrateur de la Holding incubatrice Internet de Truffle Capital (France) Administrateur de AXA France (IARD-Vie) (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Foncière INEA (France)
Jean-Pierre Remy Solocal Group 7, avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres, France	Française	Administrateur Directeur général	17 mai 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président du Conseil d'administration et Administrateur de PagesJaunes (France) * Administrateur de PJMS (France) * Administrateur de Mappy (France) * Président du Conseil d'administration et Administrateur de QDQ Media (Espagne) * Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Solocal Group (Société cotée – France) Directeur général de PagesJaunes (France) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Médiannuaire Holding (France)
Rémy Sautter RTL 22, rue Bayard 75008 Paris, France	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président Directeur général de Bayard d'Antin (France) Président du Conseil de surveillance d'Edradio/RTL (France) Membre du Conseil de surveillance de M6 (France) Administrateur de Partner Re (États-Unis) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Technicolor (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de M6 Publicité (France) Administrateur de Wanadoo (France) Président de Sicav Multimedia et Technologies (Royaume-Uni) Administrateur de Taylor Nelson Sofres (Société cotée – Royaume-Uni) Administrateur de Thomson (France)
Jean-Marc Tassetto Coopacademy – EPFL Innovation Park Bâtiment I 1015 – Lausanne Suisse	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	5 novembre 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2015	Consultant indépendant auprès du Conseil d'administration de Fullsix (France) Administrateur de Paper.li (Suisse) Mandats qui ne sont plus exercés : Néant

* Filiale de Solocal Group.

Évolution de la composition du Conseil d'administration

À la suite de l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2014, la composition du Conseil d'administration a été modifiée pour tenir compte de la nouvelle géographie du capital social après réalisation de l'augmentation de capital votée par l'Assemblée générale du 29 avril 2014 :

- réduction du nombre d'Administrateurs (Messieurs Élie Cohen et Steven Mayer n'ayant pas souhaité voir leur mandat d'Administrateur renouvelé lors de cette Assemblée générale) dont, à la date du présent document, six Administrateurs indépendants ;
- limitation de la durée des mandats des Administrateurs de 5 ans à 4 ans, cette modification étant applicable aux mandats en cours.

Par ailleurs, conformément à l'engagement qu'il avait pris en juin 2014 à l'issue de l'augmentation de capital, Monsieur Jean-Pierre Remy a décidé, le 5 novembre 2014, de quitter ses fonctions de Président du Conseil d'administration, tout en conservant ses mandats de Directeur général et d'Administrateur.

En conséquence, le Conseil d'administration du 5 novembre 2014 a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, de nommer Monsieur Robert de Metz, Président du Conseil d'administration et de maintenir Jean-Pierre Remy dans ses fonctions de Directeur général.

■ RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DE MADAME SANDRINE DUFOUR ET DE MESSIEURS JEAN-PIERRE REMY, FRANÇOIS DE CARBONNEL, RÉMY SAUTTER ET LEE MILLSTEIN

L'Assemblée générale du 19 juin 2014 a renouvelé, pour une durée de quatre ans, les mandats d'Administrateur de Madame Sandrine Dufour et de Messieurs Jean-Pierre Remy, François de Carbonnel, Rémy Sautter et Lee Millstein.

Comme il l'avait annoncé lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2014, Monsieur François de Carbonnel a démissionné de son mandat d'Administrateur lors du Conseil d'administration du 27 avril 2015. Il avait été nommé Administrateur de la Société en 2004. Le Conseil d'administration statuera prochainement sur son remplacement.

■ NOMINATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR DE MADAME NATHALIE BALLA ET DE MESSIEURS ROBERT DE METZ ET JEAN-MARC TASSETTO

Le Conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2014, a pris acte de la démission de Monsieur Lee Millstein de son mandat d'Administrateur et décidé de coopter Madame Nathalie Balla. Le mandat de Madame Nathalie Balla prendra fin, sauf renouvellement, à l'expiration initialement prévue du mandat de Monsieur Lee Millstein, soit à l'issue de l'Assemblée générale de 2018.

Le Conseil d'administration, réuni le 5 novembre 2014, a pris acte de la démission de Messieurs John Ryan (représentant Médiannuaire Holding) et Marc Simoncini de leur mandat d'Administrateur. Au cours de la même séance, le Conseil d'administration a décidé de coopter Messieurs Robert de Metz et Jean-Marc Tassetto. Les mandats d'Administrateur de Messieurs Robert de Metz et Jean-Marc Tassetto prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale de 2015.

Ces cooptations seront soumises à la ratification de l'Assemblée générale du 11 juin 2015. Il sera également proposé à l'Assemblée générale de renouveler les mandats d'Administrateur de Madame Cécile Moulard et de Messieurs Robert de Metz et Jean-Marc Tassetto, pour une durée de quatre ans.

Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration comprend six membres indépendants (75 % du Conseil d'administration), Mesdames Nathalie Balla, Cécile Moulard, Sandrine Dufour, Messieurs Robert de Metz, Rémy Sautter et Jean-Marc Tassetto.

Les critères pour qualifier un Administrateur d'indépendant sont conformes au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Concernant plus particulièrement son Président, Monsieur Robert de Metz, le Conseil d'administration a considéré que celui-ci est Administrateur indépendant au regard des critères énoncés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef et que le fait que Monsieur Robert de Metz ait, préalablement à sa nomination, conseillé le Conseil d'administration à l'occasion des opérations de restructurations financières de la Société n'est pas en contradiction avec ces critères, Monsieur Robert de Metz ayant procédé à l'acquisition d'actions de la Société à la suite de sa nomination pour une somme supérieure à la rémunération perçue par une société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de ces prestations de conseil.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de direction.

Biographie des Administrateurs

Nathalie Balla est dirigeante d'entreprises, spécialiste de l'e-commerce et des transformations numériques. Après avoir entamé sa carrière en tant que Directrice générale de différentes sociétés du groupe Karstadt Quelle, où elle a été notamment à l'origine du lancement du site marchand de Quelle, Nathalie Balla, arrivée à la tête de La Redoute en 2009, a mis en place un plan de transformation qui a permis à l'enseigne de renouer avec la croissance un an plus tard. En 2011, elle est nommée personnalité e-commerce de l'année par le magazine E-commerce. En décembre 2013, le groupe Kering a décidé de céder La Redoute à Nathalie Balla, Présidente Directrice générale de l'enseigne française de vente et à Éric Courteille, secrétaire général de Redcats. Nathalie Balla est diplômée de l'École supérieure de commerce (ESCP-EAP) de Paris et docteur en science économiques et comptables.

Thierry Bourguignon a intégré PagesJaunes en novembre 1988 et est passé par toutes les étapes commerciales. Il est actuellement Directeur de clientèle au sein de Solocal Network. Il est devenu en parallèle délégué syndical jusqu'à sa nomination, le 20 juillet 2011, au Conseil d'administration de Solocal Group.

Sandrine Dufour est membre du Comité de direction de Proximus à Bruxelles depuis janvier 2015 et sera Directeur financier à partir d'avril 2015. De mai 2013 jusqu'à fin 2014 elle était Directeur Exécutif Finance et Stratégie du Groupe SFR. Auparavant, Sandrine Dufour a été successivement chargée de mission auprès du Directeur financier de Vivendi, Directeur financier de VU Net, Directeur de l'Audit interne et Projets spéciaux de Vivendi, basée à New York, puis Directeur financier adjoint de Vivendi et Directeur de l'Innovation du groupe Vivendi. Avant d'entrer chez Vivendi en 1999, Sandrine Dufour a occupé les fonctions d'analyste financier à la BNP puis à la société de Bourse CAI Cheuvreux. Sandrine Dufour est diplômée de l'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales), de la SFAF (Société française des analystes financiers) et du CFA (*Chartered Financial Analyst*).

Robert de Metz a commencé sa carrière à l'Inspection générale des Finances, avant de rejoindre la banque Indosuez, à Hong Kong et à Paris, puis la banque Demachy Worms. Après avoir intégré Paribas, dont il occupa successivement les fonctions de secrétaire général, membre du Comité exécutif et membre du Directoire en charge du métier taux, change et dérivés, Robert de Metz rejoint le groupe Vivendi dont il fut Directeur général adjoint chargé des cessions et acquisitions et de la stratégie de 2002 à 2007. Administrateur indépendant de Dexia depuis 2009, il en occupe les fonctions de Président du Conseil d'administration depuis 2012. Parallèlement, il dirige une société de gestion de fonds, La Fayette Investment Management, basée à Londres. Robert de Metz est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration.

Cécile Moulard commence sa carrière dans les médias (radio, TV). En octobre 1995, elle crée Carat Interactive dont elle prend la Direction générale et assure le développement international. Puis elle rejoint successivement le Groupe Vivendi comme conseiller du Président sur les problématiques liées à Internet, lance Amazon.fr au poste de Directeur général en charge de la stratégie, du marketing et du développement et intègre l'équipe dirigeante de Meetic pour préparer l'IPO. Aujourd'hui, Cécile Moulard vit entre la France et les États-Unis. Elle est associée fondateur de Smallbusinessact.com, membre du Conseil d'administration de MilleMercis et de AXA France. *Young leader fellow, Eisenhower Fellow et Remarque Fellow*, Cécile Moulard est diplômée de l'IEP PARIS, titulaire d'un DESS de Marketing de l'IEP Paris et d'un certificat de Finance à UCLA.

Jean-Pierre Remy est Directeur général de Solocal Group depuis le 25 mai 2009 (il a cumulé les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de la Société entre le

11 décembre 2012 et le 5 novembre 2014). Né en 1964, il est diplômé de l'École centrale Paris et du programme doctoral d'HEC. Après une longue expérience dans le conseil en stratégie en tant qu'associé de Bain & Company (spécialisé dans les développements de l'économie numérique), il a créé Egencia en 2000, société devenue le leader mondial du voyage d'affaires sur Internet. En avril 2004, Jean-Pierre Remy a vendu Egencia à Expedia, et a été nommé responsable au niveau européen puis mondial des activités voyage d'affaires d'Expedia. Il était à ce titre membre du Comité exécutif d'Expedia Inc.

Rémy Sautter a débuté sa carrière au sein de la Caisse des dépôts et consignations (1971-1981) avant d'être nommé conseiller technique au cabinet du ministre de la Défense pour les affaires financières et budgétaires (1981-1983). Il a ensuite été Directeur financier de l'Agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président Directeur général de RTL jusqu'en 1996. Rémy Sautter a occupé les fonctions de Directeur général de la CLT-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président Directeur général de RTL jusqu'en 2002. Il est depuis décembre 2002, Président du Conseil de surveillance de RTL. Né en 1945, Rémy Sautter est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration.

Jean-Marc Tassetto a été Directeur du marketing d'une filiale du Groupe Danone, puis a rejoint le Groupe SFR où il a occupé successivement les fonctions de Directeur du marketing, Directeur général adjoint, Directeur général des services et produits puis Directeur général Marketing et Grand public. En 2010, il est nommé Directeur général de Google France, avant de fonder Coopacademy en 2013. Jean-Marc Tassetto est diplômé de l'ESCP et d'un DEA de sciences de gestion. Il est professeur affilié à HEC Paris.

14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels

Au cours des cinq dernières années, les membres des organes d'administration, de direction et de la Direction générale n'ont fait l'objet d'aucune :

- condamnation pour fraude ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre eux par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- action d'un tribunal afin de les empêcher d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de

surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes d'administration, de direction et de la Direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Certaines restrictions concernant la liquidité des titres détenus par Médiannuaire Holding sont décrites à la section 18.4 – Pactes d'actionnaires.

14.3 Composition des organes de direction

À la date du présent document, la Direction générale de la Société est ainsi composée :

Nom	Fonction
Jean-Pierre Remy	Directeur général
Christophe Pingard	Directeur général délégué
Julien Ampollini	Directeur général adjoint en charge du pôle Média
Virginie Cayatte	Directrice financière en charge de la Finance, de l'Immobilier et des Achats
Pascal Garcia	Secrétaire général et Directeur général adjoint en charge de la Stratégie, des Partenariats et des Relations Extérieures
Julien Veyrier	Secrétaire général adjoint, Directeur des Ressources Humaines et des Relations institutionnelles
Nicolas Gauthier	Directeur de Business Solutions (Système d'Information et Technologies Internet Annonceurs Adnet)

Jean-Pierre Remy est Directeur général de Solocal Group depuis le 25 mai 2009 (il a cumulé les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général entre le 11 décembre 2012 et le 5 novembre 2014). Né en 1964, il est diplômé de l'École centrale Paris et du programme doctoral d'HEC. Après une longue expérience dans le conseil en stratégie en tant qu'associé de Bain & Company (spécialisé dans les développements de l'économie numérique), il a créé Egencia en 2000, société devenue le leader mondial du voyage d'affaires sur Internet. En avril 2004, Jean-Pierre Remy a vendu Egencia à Expedia, et a été nommé responsable au niveau européen puis mondial des activités voyage d'affaires d'Expedia. Il était à ce titre membre du Comité exécutif d'Expedia Inc.

Christophe Pingard est Directeur général délégué de Solocal Group depuis le 21 novembre 2011. À ce titre, il porte la responsabilité du chiffre d'affaires de toutes les entités du Groupe et dirige les pôles ventes, marketing et opérations du pôle Annonceurs. Avant de rejoindre Solocal Group, il a exercé 12 ans chez Steelcase Strafor avant de participer à la création d'Egencia, leader du voyage d'affaires sur Internet. Il y a occupé les fonctions de Directeur général France puis Senior Vice-Président en charge des activités Europe et Asie-Pacifique. Né en 1964, Christophe Pingard est titulaire d'une maîtrise de gestion et d'un DESS Gestion de la Qualité et Innovation.

Julien Ampollini est Directeur général adjoint en charge du pôle Média. Né en 1974, il est diplômé d'HEC. Après avoir débuté sa carrière au sein du Groupe LVMH à New York, Julien Ampollini a rejoint, en 1998, le cabinet de conseil en stratégie Bain & Company à Paris. En 2000, il a participé à la création d'Egencia, société devenue leader européen du voyage d'affaires en ligne et revendue à Expédia. Deux ans plus tard, il a intégré le Boston Consulting Group où il a été nommé Manager. Entre 2007 et 2009, il était Directeur de la Stratégie et membre du Comité de direction du Groupe Canal+. Il a rejoint le Groupe en 2009 en tant que Directeur de la Stratégie et de la Communication, puis a occupé jusqu'en 2013 les fonctions de Directeur du pôle Grands Comptes et Marketing digital.

Virginie Cayatte est Directrice financière en charge de la Finance, de l'Immobilier et des Achats depuis le 6 janvier 2015. Virginie Cayatte, 44 ans, est Chevalier de la Légion d'Honneur (2014) et lauréate de la Société Française des Analystes Financiers (1997). Elle est par ailleurs diplômée de l'École Polytechnique (1993) et de l'École des Mines de Paris (1995). Avant de rejoindre Solocal Group, elle était Directrice financière d'AXA IM, filiale de gestion d'actifs du Groupe AXA depuis 2009. Entre 2002 et 2006, elle était en charge de la régulation des marchés financiers à

la Direction générale du Trésor et de la Prévision Économique. Virginie Cayatte a débuté sa carrière à la Direction financière d'AXA, où elle a notamment été Responsable du financement et de la Trésorerie du Groupe entre 1997 et 2002.

Pascal Garcia est Secrétaire général et Directeur général adjoint en charge de la Stratégie, des Partenariats et des Relations Extérieures. Il a exercé auparavant diverses fonctions de Direction générale au sein du Groupe, tout d'abord à Telelistas, filiale que détenait à 50 % la Société au Brésil de 1997 à 2001, puis à Wanadoo Edition en 2002, avant de prendre la Direction générale de QDQ Media en Espagne, de 2003 à 2008. Il était jusqu'au 1^{er} janvier 2014, Directeur général adjoint en charge de la Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures. Il a commencé sa carrière en 1982 dans le secteur parapétrolier, à la Direction financière de la société Comex, puis de Coflexip au Brésil, groupe dans lequel il a exercé différents postes de direction en France et à l'international, avant de prendre la Direction générale de Coflexip Stena Offshore Brésil. Né en 1958, de nationalités française et brésilienne, Pascal Garcia est diplômé de HEC, il est titulaire d'un MBA de la *Fundação Getulio Vargas* (São Paulo, Brésil) et d'un MBA de l'ESADE (Barcelone, Espagne).

Julien Veyrier est Secrétaire général adjoint, Directeur des Ressources Humaines et des Relations institutionnelles. Ancien élève de l'École normale supérieure (Paris), diplômé de Sciences-Po Paris et d'un DEA de géographie économique de l'Université Paris I, Julien Veyrier a débuté sa carrière comme Directeur adjoint des études de l'UMP. En 2007, il devient Conseiller auprès du Ministre de l'Éducation nationale puis poursuit sa collaboration avec Xavier Darcos en qualité de Conseiller auprès du Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville. En 2010, il est nommé Directeur de cabinet-adjoint du Ministre chargé de l'Industrie, puis Directeur de cabinet-adjoint de la Ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle. Il était depuis 2011 Directeur général du Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (Centre Inffo).

Nicolas Gauthier, diplômé de l'ESIGETEL, a débuté sa carrière chez Bossard Consultants, puis rejoint Accenture, où pendant huit ans, il intervient sur les secteurs Télécoms, Média et Internet. Depuis 2006, il était Vice-Président au sein de Capgemini Consulting en charge de la *business unit* TechnoStrategy. Il a rejoint le Groupe en 2010, et est à la tête de Business Solutions.

15

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature	89
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	93
15.3	Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires	93

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature

L'ensemble des rémunérations brutes hors charges patronales et avantages en nature individuellement dû et versé par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 au sein de Solocal Group est résumé dans les tableaux ci-dessous :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2014	Exercice 2013
Robert de Metz, Président du Conseil d'administration ⁽¹⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	5 133 ⁽²⁾	—
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Jean-Pierre Remy, Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	1 067 620	961 138
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	⁽⁴⁾	—
Christophe Pingard, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	554 875	575 366
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽⁵⁾	⁽⁶⁾	—
TOTAL	1 622 495	1 536 504

(1) Robert de Metz a été coopté et nommé Président du Conseil d'administration le 5 novembre 2014.

(2) Ce montant n'inclut pas les honoraires perçus par une société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de prestations de conseil rendues par celui-ci de septembre 2013 à mai 2014 dans le cadre des opérations de restructurations financières de la Société. Le montant des honoraires versés à cette société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de ces prestations pour l'ensemble de cette période s'est élevé à 433 000 euros (HT).

(3) Voir la présentation de la méthode de valorisation des actions de performance au sein de la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

(4) Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un plan d'attribution d'actions de performance qui a donné lieu, le 19 juin 2014, à l'attribution au profit de Jean-Pierre Remy de (i) 4 200 000 actions de performance pour les trois années 2014/2016 sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 0 % (le vesting s'effectuera par tiers en 2016, 2017 et 2018) et (ii) 4 500 000 actions de performance sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 3 % (TCAM) (le vesting s'effectuera en 4 ans, en 2018).

(5) Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un plan d'attribution d'actions de performance qui a donné lieu, le 19 juin 2014, à l'attribution au profit de Christophe Pingard de (i) 2 100 000 actions de performance pour les trois années 2014/2016 sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 0 % (le vesting s'effectuera par tiers en 2016, 2017 et 2018) et (ii) 1 750 000 actions de performance sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 3 % (TCAM) (le vesting s'effectuera en 4 ans, en 2018).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Robert de Metz, Président du Conseil d'administration ⁽¹⁾				
Rémunération fixe	—	—	—	—
Rémunération variable	—	—	—	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	5 133	0	—	—
Avantages en nature ⁽²⁾	—	—	—	—
TOTAL	5 133 ⁽³⁾	0	—	—
Jean-Pierre Remy, Directeur général				
Rémunération fixe	520 000	520 000	520 000	520 000
Rémunération variable	494 000	390 000	390 000	325 000
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	33 531	33 185	30 597	30 597
Avantages en nature ⁽²⁾	20 089	20 089	20 541	20 541
TOTAL	1 067 620	963 174	961 138	896 138
Christophe Pingard, Directeur général délégué				
Rémunération fixe	370 000	370 000	370 000	370 000
Rémunération variable	166 500	185 000	185 000	120 250
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature ⁽²⁾	18 375	18 375	18 363	18 363
TOTAL	554 875	573 375	575 363	508 613

(1) Robert de Metz a été coopté et nommé Président du Conseil d'administration le 5 novembre 2014.

(2) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

(3) Ce montant n'inclut pas les honoraires perçus par une société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de prestations de conseil rendues par celui-ci de septembre 2013 à mai 2014 dans le cadre des opérations de restructurations financières de la Société. Le montant des honoraires versés à cette société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de ces prestations pour l'ensemble de cette période s'est élevé à 433 000 euros (HT).

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dus en 2014	Montants versés en 2014 *	Montants versés en 2013 *
Nathalie Balla ⁽¹⁾			
Jetons de présence	10 266	0	—
Autres rémunérations	—	—	—
Thierry Bourguignon			
Jetons de présence	41 212	20 681	27 633
Autres rémunérations	—	128 369	120 945
François de Carbonnel			
Jetons de présence	58 644	58 644	52 654
Autres rémunérations	—	—	—
Élie Cohen ⁽²⁾			
Jetons de présence	23 266	23 266	44 556
Autres rémunérations	—	—	—
Sandrine Dufour			
Jetons de présence	36 098	23 266	21 704
Autres rémunérations	—	—	—
Steven Mayer ⁽³⁾			
Jetons de présence	7 755	7 755	2 964
Autres rémunérations	—	—	—
Médiannuaire Holding ⁽⁴⁾			
Jetons de présence	36 135	36 135	30 022
Autres rémunérations	—	—	—
Lee Millstein ⁽⁵⁾			
Jetons de présence	20 681	20 681	27 059
Autres rémunérations	—	—	—
Cécile Moulard			
Jetons de présence	51 552	51 552	41 592
Autres rémunérations	—	—	—
Rémy Sautter			
Jetons de présence	47 689	29 082	48 871
Autres rémunérations	—	—	—
Marc Simoncini ⁽⁶⁾			
Jetons de présence	10 340	10 340	10 996
Autres rémunérations	—	—	—
Jean-Marc Tassetto ⁽⁷⁾			
Jetons de présence	7 699	7 699	—
Autres rémunérations	—	—	—
TOTAL	351 337	417 470	428 996

* Pour 2014 les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français. Pour 2013, les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français.

(1) Nathalie Balla a été cooptée lors du Conseil d'administration du 29 juillet 2014.

(2) Élie Cohen a démissionné lors du Conseil d'administration du 19 juin 2014.

(3) Steven Mayer a démissionné lors du Conseil d'administration du 19 juin 2014. Steven Mayer n'a pas souhaité percevoir la totalité des jetons de présence qui lui étaient dus en 2013 (montant dû : 21 704 euros/montant perçu : 2 964 euros).

(4) Le Conseil d'administration du 5 novembre 2014 a pris acte de la démission de Médiannuaire Holding.

(5) Lee Millstein a démissionné de son mandat d'Administrateur lors du Conseil d'administration du 29 juillet 2014.

(6) Marc Simoncini a démissionné lors du Conseil d'administration du 5 novembre 2014.

(7) Jean-Marc Tassetto a été coopté par le Conseil d'administration du 5 novembre 2014.

Les Administrateurs reçoivent au titre de leur participation :

- 4 000 euros par séance du Conseil d'administration ;
- 4 000 euros par réunion d'un Comité ;
- 10 000 euros de fixe forfaitaire pour le Président du Comité d'audit ;
- 5 000 euros de fixe forfaitaire pour le Président du Comité des rémunérations et des nominations.

Les informations relatives aux stock-options attribuées ou levées par les mandataires sociaux de la Société figurent à la section 17.1.

En 2014, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints, variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur des objectifs liés à la réussite de l'augmentation de capital et du refinancement de la dette, et à la réussite de la transformation opérationnelle du Groupe ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

Au titre de l'exercice 2014, le montant total de la part variable du Directeur général s'élève à 494 000 euros, correspondant à 95 % de l'objectif cible : 20 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie quantitative et 75% (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie qualitative.

Pour rappel, la part variable du Directeur général s'était élevée à 390 000 euros, soit 75 % de l'objectif cible, au titre de l'exercice 2013, et à 325 000 euros, soit 65 % de l'objectif cible, au titre de l'exercice 2012.

Pour 2015, le Directeur général est éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un objectif commun à l'ensemble du Comité exécutif variant de 0 à 200 %, basé sur des critères liés principalement à la croissance des ventes, à l'EBITDA, à la transformation des systèmes d'information et des ressources humaines ;
- pour 50 % sur des objectifs qualitatifs particuliers liés à la transformation de Solocal Group, variant de 0 à 200 %.

Par ailleurs, la Société ayant mis en place des régimes spécifiques de retraite supplémentaire (voir section 17.2), le Conseil d'administration a décidé de faire bénéficier le Directeur général délégué du dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place pour les cadres du Groupe.

La part patronale des cotisations retraite au titre de l'article 83 du CGI de Jean-Pierre Remy pour l'année 2014 s'élève à 8 674 euros.

En 2014, le Directeur général délégué était éligible à une part variable de 50 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 100 %.

La partie variable du Directeur général délégué est déterminée en fonction des résultats du Groupe auquel appartient la Société et de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs qui sont établis chaque année. Ces niveaux de réalisation ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Au titre de l'exercice 2014, le montant total de la part variable du Directeur général délégué s'élève à 166 500 euros, correspondant à 90 % de l'objectif cible.

Pour rappel, la part variable du Directeur général délégué s'était élevée à 185 000 euros, au titre de l'exercice 2013 et 120 250 euros au titre de 2012.

Pour 2015, le Directeur général délégué est éligible à une part variable de 60 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 120 %, reposant :

- pour 50 % sur un objectif commun à l'ensemble du Comité exécutif variant de 0 à 200 %, basé sur des critères liés principalement à la croissance des ventes, à l'EBITDA, à la transformation des systèmes d'information et des ressources humaines ;
- pour 50 % sur des objectifs qualitatifs particuliers liés à la transformation de Solocal Group, variant de 0 à 200 %.

Par ailleurs, la Société ayant mis en place des régimes spécifiques de retraite supplémentaire (voir section 17.2), le Conseil d'administration a décidé de faire bénéficier le Directeur général délégué du dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place pour les cadres du Groupe.

La part patronale des cotisations retraite au titre de l'article 83 du CGI de Christophe Pingard pour l'année 2014 s'élève à 8 674 euros.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

Engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

Robert de Metz ne bénéficie d'aucun engagement de rémunération différée de la part de la Société.

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

M. Christophe Pingard a été nommé Directeur général délégué par le Conseil d'administration du 26 octobre 2011. À cette occasion, la Société a souscrit à son égard les engagements suivants.

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission), sous condition du respect de la condition de performance suivante : l'évolution moyenne du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années, telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Christophe Pingard, sera égale ou supérieure à l'évolution moyenne du chiffre d'affaires prévu aux budgets pour la même période.

En cas de départ entre la fin de la première année et la fin de la troisième année suivant l'entrée en fonctions, la condition de performance sera appréciée sur le ou les exercices clos durant lesquels Christophe Pingard était présent au sein de l'entreprise.

Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance.

Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois

d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Robert de Metz Président du Conseil d'administration		X		X		X		X
Jean-Pierre Remy Directeur général		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	
Christophe Pingard Directeur général délégué		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	

15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

À la date du présent document de référence, les sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages sont les suivantes :

↳ au bénéfice de Jean-Pierre Remy : 0 euro ;

↳ au bénéfice de Christophe Pingard : 0 euro ;

↳ au bénéfice de Thierry Bourguignon : 89 446 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 9 920 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail.

15.3 Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires

En application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF auquel la Société se réfère, les actionnaires seront invités à se prononcer lors de l'Assemblée générale annuelle sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 de Robert de Metz, Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard.

ROBERT DE METZ, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos		
	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	NA	Absence de rémunération fixe
Montant de la part variable annuelle	NA	Absence de rémunération variable
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution
Jetons de présence	5 133 €	4 000 euros par séance du Conseil d'administration au titre de son mandat d'Administrateur
Valorisation des avantages de toute nature	NA	
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés		
Montant dû au titre de la cessation des fonctions :	NA	NA
- Indemnité de départ		
- Indemnité de non-concurrence		
Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire	NA	NA

JEAN-PIERRE REMY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos		
	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	520 000 €	520 000 € en 2013
Montant de la part variable annuelle	494 000 €	Jean-Pierre Remy est éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant (i) pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur des critères liés à la réussite de l'augmentation de capital et du refinancement de la dette et à la réussite de la transformation opérationnelle du Groupe et (ii) pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %. Au titre de l'exercice 2014, le montant total de la part variable du Directeur général s'élève à 494 000 euros, correspondant à 95 % de l'objectif cible : 20 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie quantitative et 75 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie qualitative.
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	(i) 4 200 000 actions de performance pour les 3 années 2014/2016 sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 0 % (le <i>vesting</i> s'effectuera par tiers en 2016, 2017 et 2018) et (ii) 4 500 000 actions de performance sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 3 % (TCAM) (le <i>vesting</i> s'effectuera en 4 ans, en 2018).	Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un plan d'attribution d'actions de performance qui a donné lieu, le 19 juin 2014, à l'attribution au profit de Jean-Pierre Remy de : (voir ci contre).
Jetons de présence	33 531 €	4 000 € par séance du Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	20 089 €	Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Montant dû au titre de la cessation des fonctions : - Indemnité de départ	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années. Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.
- Indemnité de non-concurrence	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy. Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable. Ces engagements ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 10 juin 2010 et 19 juin 2014.
Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par Jean-Pierre Remy, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %. Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans ses séances des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 10 juin 2010 et 19 juin 2014.

CHRISTOPHE PINGARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos		
	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	370 000 €	370 000 € en 2013
Montant de la part variable annuelle	166 500 €	Christophe Pingard est éligible à une part variable de 50 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 100 %, reposant (i) pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur des critères liés à la transformation du Groupe et (ii) pour 50 % sur un quantitatif variant de 0 à 200 % basé sur des objectifs de MBO et de chiffre d'affaires. Au titre de l'exercice 2014, le montant total de la part variable du Directeur général délégué s'élève à 166 500 euros, correspondant à 90 % de l'objectif : 50 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie quantitative et 40 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie qualitative.
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	(i) 2 100 000 actions de performance pour les 3 années 2014/2016 sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 0 % (le <i>vesting</i> s'effectuera par tiers en 2016, 2017 et 2018) et (ii) 1 750 000 actions de performance sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 3 % (TCAM) (le <i>vesting</i> s'effectuera en 4 ans, en 2018).	Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un plan d'attribution d'actions de performance qui a donné lieu, le 19 juin 2014, à l'attribution au profit de Christophe Pingard de : (voir ci-contre).
Jetons de présence	NA	Christophe Pingard n'est pas Administrateur de la Société et ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	18 375 €	Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Montant dû au titre de la cessation des fonctions : - Indemnité de départ/ non-concurrence	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	<p>Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission), sous condition du respect de la condition de performance suivante : l'évolution moyenne du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années, telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Christophe Pingard, sera égale ou supérieure à l'évolution moyenne du chiffre d'affaires prévu aux budgets pour la même période. En cas de départ entre la fin de la première année et la fin de la troisième année suivant l'entrée en fonctions, la condition de performance sera appréciée sur le ou les exercices clos durant lesquels Christophe Pingard était présent au sein de l'entreprise.</p> <p>Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance. Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.</p> <p>La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).</p> <p>Ces engagements ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances des 26 octobre 2011 et 29 avril 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 6 juin 2012 et 19 juin 2014.</p>
Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	<p>Dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par Christophe Pingard, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %.</p> <p>Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans ses séances des 26 octobre 2011 et 29 avril 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 6 juin 2012 et 19 juin 2014.</p>

16

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	99
16.2	Contrats de service	99
16.3	Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	100

La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne

marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société.

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

Solocal Group adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef dans sa version consolidée de décembre 2008 et en particulier aux principes de gouvernement d'entreprise liés à :

- ↳ la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des Administrateurs ;
- ↳ l'indépendance du Conseil d'administration ;
- ↳ la transparence et la diffusion de l'information ;
- ↳ le respect des droits des actionnaires.

La Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration d'un Règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (voir la section 21.2.1).

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des

travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport est annexé au présent document de référence.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008, le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration n'a identifié aucune différence dans le cadre de son étude des différences entre les règles de fonctionnement de Solocal Group et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

16.2 Contrats de service

Médiannuaire Holding est restée Administrateur de la Société jusqu'au 5 novembre 2014. Plus aucune convention ne lie la Société et Médiannuaire Holding depuis 2013.

Monsieur Robert de Metz a, antérieurement à sa nomination en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration, conseillé le Conseil d'administration à l'occasion des opérations de

restructurations financières de la Société (sa mission de conseil a expiré en mai 2014). Sous cette réserve, aucun membre du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

16.3.1 Rapport du Président du Conseil d'administration

Article L. 225-37 du Code de commerce (exercice clos le 31 décembre 2014)

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend notamment compte, dans le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général ;
- de l'application des recommandations prévues au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, auquel adhère Solocal Group ;
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale, et des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

En matière de contrôle interne et de gestion des risques, les procédures mises en place au niveau du Groupe, les responsabilités au sein du Groupe et les normes qui ont été fixées, font l'objet, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, d'un rapport descriptif du Président du Conseil d'administration repris ci-après.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 février 2015.

■ 1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Solocal Group se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, disponible sur le site www.medef.fr, et se conforme dans ses règles de fonctionnement à l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

1.1 Composition du Conseil d'administration

À la suite de la démission de Jacques Garaïalde de son mandat de Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration du 11 décembre 2012, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, avait décidé de réunir les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Depuis cette date, Jean-Pierre Remy (qui était jusqu'alors Directeur général de la Société) occupait les fonctions de Président Directeur général.

Le Conseil d'administration a opté le 5 novembre 2014 pour une nouvelle dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, sur proposition de Jean-Pierre Remy et conformément à l'engagement qu'il avait pris en juin 2014 à l'issue de l'augmentation de capital.

Le Conseil d'administration a nommé Robert de Metz Président du Conseil d'administration, Jean-Pierre Remy continuant à exercer les fonctions de Directeur général.

Compte tenu de cette décision, le Conseil d'administration a décidé de mettre fin à la présence en son sein d'un Administrateur référent.

Pour rappel, le Conseil d'administration du 11 décembre 2012 avait décidé de nommer François de Carbonnel, Administrateur indépendant, en qualité d'Administrateur référent. Il avait plus particulièrement pour mission d'assister le Président Directeur général dans ses discussions stratégiques et financières avec les principaux actionnaires et créanciers du Groupe, d'animer des sessions sans le Président Directeur général à l'issue de certaines réunions du Conseil d'administration et de conduire l'évaluation annuelle du Président Directeur général.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent rapport :

- Nathalie Balla ;
- Thierry Bourguignon (Administrateur représentant le personnel) ;
- François de Carbonnel ;
- Sandrine Dufour ;
- Robert de Metz ;
- Cécile Moulard ;
- Jean-Pierre Remy ;
- Rémy Sautter ;
- Jean-Marc Tassetto.

Le Conseil d'administration comprend sept membres indépendants, selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef : Mesdames Nathalie Balla, Sandrine Dufour et Cécile Moulard, Messieurs François de Carbonnel, Robert de Metz, Rémy Sautter et Jean-Marc Tassetto.

Solocal Group applique des critères de sélection de ses Administrateurs (tels que déterminés par le Comité des rémunérations et des nominations), en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers du Groupe et aux enjeux de son environnement. Ces critères sont identiques à ceux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Le Comité des rémunérations et des nominations prête une attention particulière à la complémentarité des expertises au sein du Conseil d'administration, au bon équilibre du Conseil et à l'expérience de ses membres.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de direction.

Des informations complémentaires sur la composition du Conseil d'administration sont fournies à la section VI du Rapport de gestion.

1.2 Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

1.2.1 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des Administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont détaillées au point 21.2.1 du document de référence.

1.2.2 RÉUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'administration s'est réuni 13 fois. En moyenne, 85 % des Administrateurs ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice, compte-tenu du nombre de réunions et de l'évolution de sa composition. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de 2 heures 30.

Les principales activités du Conseil d'administration ont été les suivantes :

- Examen des comptes et des résultats : le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels ainsi que les communications financières correspondantes. Il a établi les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale.
- Examen de la marche des affaires : une présentation de la marche des affaires est réalisée par la Direction générale lors de chaque Conseil d'administration, permettant aux Administrateurs de suivre régulièrement et « en temps réel » l'évolution des activités du Groupe.
- Examen de la stratégie : des présentations d'une activité du Groupe sont faites régulièrement au Conseil par la personne en charge de cette activité. Le plan stratégique a été présenté au Conseil d'administration qui en a largement débattu et l'a approuvé.
- Approbation des opérations stratégiques : le Conseil a délibéré sur les opérations ou projets d'acquisitions ou de cessions.
- Approbation du plan de refinancement et de l'augmentation de capital de 440 millions d'euros.
- Gouvernement d'entreprise : le Conseil a approuvé le rapport établi par le Président en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

1.2.3 LES COMITÉS CONSTITUÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux Comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

1.2.3.1 Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Remy Sautter, Président ;
- Mme Nathalie Balla ;
- Mme Sandrine Dufour.

Il est donc composé à 100 % d'Administrateurs indépendants. Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé (sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance) :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, en particulier :
 - d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les projets de rapport de gestion et les tableaux d'activité et de résultat,

- d'examiner les documents destinés à la Communication Financière,
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
- d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations,
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en particulier :
 - de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées,
 - d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours,
 - d'examiner chaque année l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, les engagements hors bilan significatifs et l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- du suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Ces missions ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lequel ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces Comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2014. En moyenne, 92 % des membres du Comité d'audit ont participé à chaque séance du Comité au cours de cet exercice. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la Société et les principaux responsables de la Direction financière, le responsable de l'Audit interne et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2014 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2013 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2014 ; chiffre d'affaires et principaux résultats des premier et troisième trimestres 2014 ;
- programme 2014 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- système de gestion des risques et cartographie des risques majeurs.

1.2.3.2 Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- ✎ M. François de Carbonnel, Président ;
- ✎ M. Thierry Bourguignon ;
- ✎ Mme Cécile Moulard ;
- ✎ M. Jean-Marc Tassetto.

Il est donc composé à 75 % d'Administrateurs indépendants. Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des Comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni sept fois en 2014. L'ensemble des membres ont participé à ces réunions du Comité.

En 2014, le Comité a examiné les questions liées à la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la rémunération du Directeur général, à la composition de l'équipe dirigeante et en particulier au recrutement de la nouvelle Directrice financière, sa rémunération et son incentive à long terme, ainsi qu'à la composition du Conseil d'administration et des Comités du Conseil.

1.3 Évaluation du Conseil d'administration

Une nouvelle procédure d'évaluation du Conseil d'administration concernant ses modalités de fonctionnement a été réalisée, afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions du Conseil d'administration et d'examiner l'évolution des résultats par rapport à l'évaluation réalisée un an auparavant.

Cette évaluation a été effectuée sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque Administrateur. Une synthèse des appréciations individuelles a été préparée par le Comité des rémunérations et des nominations puis discutée lors d'une séance du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a estimé que les résultats sont positifs et traduisent un fonctionnement du Conseil d'administration qui est satisfaisant.

1.4 Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - ✎ approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - ✎ approbation des business plans annuels et triennaux,

- ✎ toute acquisition ou cession d'une activité par Solocal Group ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
- ✎ tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieur à 10 millions d'euros,
- ✎ la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/révocation du Directeur financier de Solocal Group ; toute modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation de tout autre dirigeant du groupe Solocal dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des rémunérations et des nominations,
- ✎ toute augmentation de l'endettement total de Solocal Group ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de Solocal Group,
- ✎ la conclusion de tout accord en vue de créer une *joint-venture* avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour Solocal Group ou l'une de ses filiales, sur la durée de la *joint-venture*, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
- ✎ toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de Solocal Group ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de Solocal Group ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
- ✎ toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
- ✎ acquisition ou souscription, par Solocal Group ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à 10 millions d'euros si la responsabilité de Solocal Group ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque Solocal Group ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,
- ✎ toute diversification de l'activité de Solocal Group ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
- ✎ toute cession ou cessation d'une des principales activités de Solocal Group ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal,
- ✎ toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de Solocal Group ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de Solocal Group ou de ses filiales,
- ✎ toute autorisation ou instruction à une filiale de Solocal Group d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe.

- ✎ la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par Solocal Group ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de 10 millions d'euros,
- ✎ toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de Solocal Group, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de Solocal Group ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de Solocal Group, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du groupe Solocal,
- ✎ tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par Solocal Group ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
- ✎ tous prêts accordés par Solocal Group ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

1.5 Accès, participation et vote des actionnaires à l'Assemblée générale

Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'Assemblée générale figurent aux articles 11 et 26 à 32 des statuts de la Société et sont détaillées au point 21.2.2 du document de référence.

1.6 Publication de la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives au capital social figurent au point 21.1 du document de référence de la Société.

1.7 Règles de fixation de la rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 5 novembre 2014 a décidé que, au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration, Robert de Metz percevrait une rémunération globale directe ou indirecte de 90 000 euros (sous forme de jetons de présence ou de rémunérations).

1.8 Règles de fixation de la rémunération du Directeur général

1.8.1. RÉMUNÉRATION FIXE

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2012 a fixé à 520 000 euros payables sur douze mois le montant fixe de la rémunération annuelle brute forfaitaire de Jean-Pierre Remy.

1.8.2. RÈGLES DE CALCUL DE LA PART VARIABLE

Le Conseil d'administration du 10 mars 2014, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a déterminé les règles de calcul de la part variable du Directeur général.

En 2014, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- ✎ pour 50 % sur un qualitatif basé sur des objectifs liés à la réussite de l'augmentation de capital et du refinancement de la dette, et à la réussite de la transformation opérationnelle du Groupe, variant de 0 à 200 % ;
- ✎ pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

1.8.3. INDEMNITÉ DE DÉPART

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

1.8.4. OBLIGATION DE NON-CONCURRENCE/INDEMNITÉ CORRESPONDANTE

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

1.8.5. RETRAITE

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires composé de deux volets (un Plan d'Épargne de Retraite Collective (PERCO) avec abondement mis en place en 2007 dont tous les salariés des filiales du Groupe en France peuvent bénéficier, un système de retraite supplémentaire à cotisations définies dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficiera à compter du 1^{er} Janvier 2008), Jean-Pierre Remy ne peut pas bénéficier du PERCO.

En revanche, le Conseil d'administration de Solocal Group a approuvé, dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la disposition permettant à Jean-Pierre Remy d'adhérer au régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI) dans les mêmes conditions de cotisations que les autres cotisants.

Pour mémoire, Jean-Pierre Remy est affilié au régime de retraite et de prévoyance de l'entreprise, dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe.

L'ensemble de ces règles est conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

■ 2. GESTION DES RISQUES, CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE AU SEIN DU GROUPE SOLOCAL

2.1 Référentiel de contrôle interne et de gestion des risques, objectifs et périmètre

2.1.1 RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Afin d'atteindre chacun de ses objectifs, Solocal Group a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent pour une large part sur le référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organisation Of The Treadway Commission*) publié en 1992 ainsi que sur le cadre de référence sur le contrôle interne et les recommandations publiés par l'AMF. La description ci-après des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein du groupe Solocal s'appuie sur ce cadre de référence. L'analyse menée a été conduite dans le respect, notamment des différents points d'attention de ce cadre de référence et de ses guides d'application. Elle s'inscrit également dans les réflexions menées par les travaux de place de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes).

2.1.2 DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus et de dispositifs définis par la Direction générale et mis en œuvre par les salariés du Groupe, visant à s'assurer de l'atteinte des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur, tant externes qu'internes au Groupe ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- la prévention et la maîtrise des risques opérationnels, risques financiers et risques d'erreur ou de fraude ;
- l'optimisation des processus internes en assurant l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la qualité et la sincérité de l'information comptable, financière et de gestion.

Ces principes reposent sur :

- une politique contribuant au développement de la culture du contrôle interne et des principes d'intégrité ;
- l'identification et l'analyse des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe ;
- une organisation et des procédures qui tendent à assurer la mise en œuvre des orientations définies par la Direction générale ;
- l'examen périodique des activités de contrôle et la recherche continue d'axes d'amélioration ;
- le processus de diffusion de l'information en matière de contrôle interne.

Toutefois, comme tout système de contrôle, les principes mis en place ne peuvent fournir une garantie absolue d'élimination ou de maîtrise totale des risques.

2.1.3 DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE CONTRÔLE

Les procédures décrites ci-après sont applicables à l'ensemble des filiales du Groupe.

Les dispositifs de contrôle interne propres à chaque entité (direction/filiale) comprennent à la fois l'application des procédures Groupe ainsi que la définition et l'application des procédures spécifiques à chacun des métiers en fonction de leur organisation, de leur culture, de leurs facteurs de risques et de leur spécificité opérationnelle.

2.2 Environnement de contrôle

2.2.1 RÈGLES DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE APPLICABLES À TOUS LES COLLABORATEURS

Le groupe Solocal fonde son développement sur un ensemble de valeurs et de principes d'action et de comportement, issues de la « Charte de déontologie du groupe Solocal » au profit de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs, des collectivités et des pays où il est actif et dans le respect de l'environnement et des besoins des générations futures.

Ces valeurs et principes s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux, tels ceux de la Déclaration universelle des droits de l'homme et ceux énoncés par l'Organisation internationale du travail (notamment en ce qui concerne la prohibition du travail des enfants et du travail forcé) et l'OCDE (notamment pour lutter contre la corruption), et des engagements auxquels le Groupe souscrit, en particulier en matière de développement durable. Ces valeurs et principes guident l'action du Groupe et de ses différentes composantes et sont autant de références pour chacun, au sein du Groupe, quelles que soient son activité et ses responsabilités. Ainsi appartient-il à chacun, tout spécialement aux dirigeants du Groupe et des entités qui le composent, de respecter et de promouvoir ces valeurs et de mettre en œuvre ces principes.

Ces règles, accessibles sur le site institutionnel du Groupe www.solocalgroup.com et sur l'intranet Groupe, déclinent les points suivants :

- les valeurs du Groupe ;
- les principes d'actions du Groupe (à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs, des concurrents et de l'environnement) ;
- les principes de comportements individuels (rapports avec les clients et les fournisseurs, protection des actifs du Groupe, primauté des principes et valeurs du Groupe, conflits d'intérêts, déontologie boursière).

Un document « Principes et règles de déontologie boursière » complète la Charte de déontologie du Groupe sur les questions spécifiques de déontologie boursière.

Il s'agit d'appeler l'attention des collaborateurs et des Administrateurs des sociétés qui font partie du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur les mesures préventives applicables au sein du Groupe, notamment pour permettre à chacun d'effectuer un investissement dans les titres cotés des sociétés du Groupe dans un cadre sécurisé.

Dans ce contexte, et afin de limiter les risques, Solocal Group fait signer une lettre de confidentialité à tout collaborateur amené à travailler sur des sujets sensibles, en particulier avec des personnes extérieures au Groupe qui ne seraient pas déjà tenues au secret par leurs propres règles déontologiques.

Ainsi, tout initié permanent ou occasionnel qui a des doutes ou des interrogations sur une opération qu'il envisage de réaliser sur des titres des sociétés du Groupe, ou sur la teneur des informations qu'il peut communiquer, doit saisir son responsable hiérarchique ou le Président du Comité de déontologie du Groupe ou, le cas échéant, du Comité de déontologie de son entité de rattachement ou, s'il est Administrateur, le Président du Conseil d'administration.

Le Groupe, enfin, a redéfini ses valeurs en 2014, au nombre de cinq (client, équipe, intégrité, innovation, agilité). Par cette valeur d'exemplarité et d'intégrité, l'ensemble des collaborateurs du Groupe, quel que soit leur niveau hiérarchique, se doivent d'être exigeants d'abord avec eux-mêmes afin de pouvoir l'être avec les autres.

2.2.2 RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Une politique de gestion des risques est en place au sein du Groupe accompagnée d'une note d'orientation qui précise les engagements de la Direction générale. Des revues semestrielles sont réalisées avec les différentes filiales et Directions du Groupe. La mise à jour des risques et le suivi des actions associées sont consolidés et suivis au sein du Comité dédié au pilotage des risques et de la sécurité Groupe puis présentés au Comité exécutif de la Direction générale au moins une fois par an.

Un correspondant risque et sécurité métiers, en charge également de la déclinaison du contrôle interne dans son entité, est nommé pour chaque filiale et Direction du Groupe. Ces correspondants sont animés d'une part par un Chargé de Pôle qui, sur ces mêmes aspects risques, sécurité et contrôle interne, réfère directement à un Directeur membre du Comité exécutif du Groupe, d'autre part au travers du comité de suivi piloté par le *risk manager* et la responsable du contrôle interne du Groupe, rattachés à la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle Interne dépendant directement de la Direction générale.

2.2.3 POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET GESTION DES COMPÉTENCES

La performance du groupe Solocal est directement liée aux compétences de ses collaborateurs et à l'adaptation de ses ressources. La Direction des Ressources Humaines Groupe constitue un partenaire de proximité au service des opérationnels. Elle élabore, propose et met en œuvre une gestion des ressources humaines destinée à favoriser le déploiement de la stratégie de l'entreprise. Pour mieux répondre aux besoins des collaborateurs et des managers, la DRH Groupe, s'organise autour de deux pôles : le pôle RH Business Partners et le pôle Politique RH.

Le pôle « RH Business Partners » a pour principale mission d'accompagner le management des pôles et directions dont il a la responsabilité RH et de gérer les collaborateurs qui y travaillent. Son expertise porte aussi bien sur leur connaissance du pôle (organisation, constitution, mission) que sur les métiers du Groupe.

Le pôle « Politique RH » est tourné vers la définition des politiques RH et l'amélioration des process. Il déploie la politique RH du Groupe ainsi que ses moyens d'actions auprès des pôles Business Partners et notamment des Responsables RH régionaux, et constitue pour eux de véritables ressources et des points d'appui pour mener au mieux leurs missions.

Solocal Group affirmant son ambition de faire de la qualité de vie au travail une priorité dans un contexte d'accompagnement des collaborateurs dans l'évolution de leurs métiers et l'acquisition de nouveaux modes de travail, la priorité a été donnée en 2014 aux actions en lien avec les situations vécues dans le cadre de la transformation du Groupe. Une description complète de ces actions figure au chapitre 8 du document de référence.

2.2.4 SYSTÈMES D'INFORMATION

Les différents systèmes d'information du Groupe sont composés :

- d'outils liés à l'activité du Groupe, et en particulier de création et de stockage de contenus numériques et des outils dédiés aux sites Internet ;
- d'outils de pilotage des activités, notamment comptables et financiers ;
- d'outils de communication tels que messageries ou outils collaboratifs (Intranet) ;
- d'outils permettant d'optimiser la gestion des risques ; composés de plusieurs modules fonctionnels : risques/sécurité/crise/plan de continuité d'activité (PCA)/audit.

PagesJaunes Business Solutions (Direction en charge de la gestion des systèmes d'information) et Média/DT (Direction Technique du pôle Média) sont les principales entités qui, au sein du Groupe, supervisent ces systèmes et veillent notamment à leur adaptation aux objectifs du Groupe dans la durée ; en lien avec la DARCI, qui assure la gestion des risques dans ce domaine, au regard des objectifs de fiabilité et de continuité du fonctionnement, de conformité légale et réglementaire et des objectifs opérationnels. Les actions directement liées à la maîtrise des risques et de la sécurité sont suivies trimestriellement *via* les correspondants risques et sécurité métiers et revues semestriellement par le *risk manager* et la Direction concernée.

2.3 Suivi et gestion des risques

2.3.1 CADRE ORGANISATIONNEL

Comme toute entreprise, le Groupe est exposé à un ensemble de risques dans l'exercice de ses activités. Les principales expositions identifiées sont décrites au chapitre 4 – **Facteurs de risques** du présent document de référence. La gestion des risques fait l'objet d'une attention particulière dans le Groupe. Elle est conduite tant au niveau des filiales qu'au niveau de l'entité mère, qui en assure une synthèse.

Les objectifs de la gestion des risques sont :

- de développer une méthode globale, systématique, intégrée et flexible d'identification, d'évaluation, d'analyse et de gestion des risques et d'accompagnement à leur maîtrise ;
- de développer de meilleures pratiques de gestion des risques ;
- de veiller à la réduction des risques qui pèsent sur l'entreprise et à la maîtrise de leurs conséquences.

La politique de gestion des risques s'applique à toutes les entités du groupe Solocal. Le groupe Solocal a mis en place une gouvernance des risques autour d'un *risk manager* et d'un réseau de correspondants métiers au sein d'une Direction rattachée au Directeur général.

2.3.2 PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ANALYSE DES RISQUES

Un certain nombre de procédures du Groupe concourent à l'identification des risques. Elles couvrent en particulier les éléments suivants :

- une méthode d'évaluation et de classification des risques a été mise en place et déployée depuis 2005 ;
- cette méthode repose sur une démarche de cartographie des risques qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels le Groupe pourrait se juger exposé, en terme de gravité, de probabilité, d'occurrence et évalue son degré de couverture ;
- des revues de risques et de sécurité sont réalisées régulièrement (*a minima* une fois par an) ;
- un réseau de correspondants chargés de la déclinaison opérationnelle de la politique de risque et de sécurité est mis en place et animé *via* une gouvernance dédiée ;
- un système d'information de la gestion des risques et de la sécurité est en place et déployé notamment au travers de la description et des suivis des actions de couverture associées. Ce système intègre également les tableaux de bord risques et sécurité ainsi que la gestion des crises majeures et des plans de continuité d'activité (PCA) et les actions de suivi des recommandations d'audit.

2.4 Activité de contrôle

Le contrôle est exercé en premier lieu par les Directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des processus et des référentiels de procédures existants. Le groupe Solocal a mis en place les trois lignes de maîtrise/contrôle que sont : le **management opérationnel/la gestion des risques et le contrôle interne/l'audit interne**. Il s'agit, par la mise en place de ces dispositifs de combiner de manière harmonieuse les différentes mesures réglementaires (instructions et directives), organisationnelles (organigrammes et processus) et techniques (notamment informatique et communication), basées sur certains concepts fondamentaux :

- ✚ ces dispositifs procurent au management et au Conseil d'administration une assurance raisonnable et non une garantie absolue ;
- ✚ ces dispositifs ne sont pas seulement un ensemble de manuel et de procédures, ils sont assurés par des personnes à tous les niveaux de la hiérarchie.

2.4.1 L'AUDIT INTERNE

La fonction d'Audit Interne permet de s'assurer de la maturité du contrôle interne approprié en évaluant son efficacité et son efficacité tout en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit Interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et la performance des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

L'Audit Interne Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est hiérarchiquement rattaché à la Direction générale du Groupe mais fonctionnellement supervisé par le Comité d'audit.

Trois types d'audit sont réalisés par l'Audit Interne :

- ✚ des audits sur la conformité et l'efficacité des processus et des activités ;
- ✚ des audits sur la maturité du contrôle Interne des filiales du Groupe hors PagesJaunes SA et Solocal Group (aussi bien en France qu'à l'étranger) ;
- ✚ des audits de conformité ou de performance sur des sujets décidés par le Comité d'audit.

Par ailleurs il existe des audits de conformité de sécurité opérationnelle planifiés et suivis.

2.4.2 LE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est constitué de l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la Direction d'une entité en vue d'assurer – dans la mesure du possible – la gestion rigoureuse et efficace de ses activités. Au travers des contrôles déployés, de l'identification des actions correctrices éventuelles et des actions de suivi de ses recommandations, il s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre de ces politiques et procédures.

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs du groupe Solocal.

L'organisation du contrôle interne repose sur une fonction centralisée d'animation s'appuyant sur un réseau de collaborateurs au sein des différentes Directions et entités.

Cette organisation vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise (conformité et fiabilité des résultats obtenus) en déployant le dispositif de contrôle interne.

La charte de contrôle interne, approuvée par le Directeur général, fixe le cadre de référence à respecter en matière de contrôle interne pour l'ensemble des entités du groupe Solocal.

Cette charte vise à :

- ✚ définir le périmètre, les objectifs et les limites du dispositif de contrôle interne en place au sein du groupe Solocal ;
- ✚ présenter les acteurs de ce dispositif ;
- ✚ définir le référentiel de contrôle interne au sein du groupe Solocal.

2.4.3 PRISE EN COMPTE DES TRAVAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe, et pour la clôture annuelle, *via* une revue de la préclôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils réalisent également des travaux relatifs à la revue du dispositif de contrôle interne des principales filiales du Groupe, selon un plan d'audit présenté à l'Audit interne au Comité d'audit. Les principales recommandations sont présentées aux Directions financières et au Comité d'audit.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus et des normes répond à une triple préoccupation, à la fois de maîtrise, d'efficacité, et de performance des opérations.

2.5 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière du Groupe.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Ainsi, des procédures de contrôle interne spécifiques sur ce sujet ont été mises en place au sein des éléments suivants :

- ✚ le Comité de l'information financière ;
- ✚ l'organisation comptable et de gestion du Groupe ;
- ✚ un reporting comptable et de gestion unifiée ;
- ✚ le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe ;
- ✚ la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe ;
- ✚ la Communication financière.

2.5.1 LE COMITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du groupe Solocal. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière. Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de Solocal Group.

Il revoit, avant leur examen par le Comité d'audit puis par le Conseil d'administration, l'ensemble des informations financières devant être communiquées à destination du public. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers et sur les présentations périodiques aux analystes.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Il est présidé par les Directeurs général et financier du Groupe et comprend notamment les responsables compétents dans les domaines comptable, consolidation, juridique, de la communication, des relations investisseurs et du contrôle de gestion.

Créé en juillet 2004, ce Comité s'est réuni quatre fois en 2014.

2.5.2 LA FONCTION COMPTABLE ET DE GESTION

Sous l'autorité du Directeur financier du Groupe, la Direction de la Consolidation, la Direction du Contrôle de gestion du Groupe et les Directions financières des filiales du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de Solocal Group.

Ainsi,

- ✎ ils assurent la production des comptes sociaux individuels et consolidés de Solocal Group dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales et contractuelles ;
- ✎ ils pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- ✎ ils produisent la documentation nécessaire à la Communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de Solocal Group ;
- ✎ ils conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe Solocal ;
- ✎ ils identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du groupe Solocal.

2.5.3 LE REPORTING COMPTABLE ET DE GESTION UNIFIÉ

Le cycle de gestion et de pilotage du Groupe comporte quatre composantes fondamentales :

- ✎ le plan marketing stratégique à trois ans ;
- ✎ le processus budgétaire ;
- ✎ le reporting mensuel ;
- ✎ les revues d'affaires et les revues financières.

a. Le plan marketing stratégique

Chaque année, un plan marketing stratégique est établi par Solocal Group à l'horizon des trois années suivantes. Ce plan marketing stratégique est élaboré sur la base des choix stratégiques de Solocal Group, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

b. Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour Solocal Group et ses filiales. Ses principales étapes sont les suivantes :

- ✎ à l'automne : actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration par chaque entité d'un budget annuel et mensualisé pour l'année suivante ;
- ✎ au printemps : actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan marketing stratégique ;
- ✎ à l'été : actualisation du second semestre de l'année en fonction des résultats du semestre écoulé.

Par ailleurs, un processus de réprévision permanente a été mis en place en 2007 afin d'améliorer le pilotage et le suivi des performances du Groupe.

c. Le reporting mensuel

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de Solocal Group. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité et communiqués au management de Solocal Group.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Les services du Contrôle de gestion et les services Comptables du groupe Solocal utilisent un outil unifié de consolidation pour produire le reporting du réalisé, du budget et des réprévisions.

d. Les revues d'affaires et les revues financières

Les revues d'affaires trimestrielles avec l'ensemble des Directions générales des filiales et les revues financières mensuelles avec les Directions financières sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du groupe Solocal. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe. En 2015, le périmètre de ces revues sera adapté à la nouvelle organisation par « business units » initiée en 2014.

2.5.4 LE RÉFÉRENTIEL ET LES MÉTHODES COMPTABLES COMMUNES AU SEIN DU GROUPE

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- ✎ l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation ;
- ✎ la normalisation des formats de restitution ;
- ✎ l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reporting consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel. Solocal Group établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe ainsi que les normes IFRS. Des notes d'instruction de la Direction financière du Groupe précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Chaque filiale de Solocal Group décline ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

2.5.5 LA PLANIFICATION DES TRAVAUX DE CLÔTURE AU NIVEAU DU GROUPE

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, qui permettent de publier les comptes consolidés tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dès le mois de février, le Groupe a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture. Ce programme s'appuie sur :

- ✎ les processus de suivi budgétaire ;
- ✎ la réalisation de préclôtures comptables ;
- ✎ la formalisation accrue des processus de clôture ;
- ✎ l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

2.5.6 LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Outre le Directeur général, le Directeur financier, le Directeur des relations investisseurs et le Directeur de la Communication externe et des relations presse sont les seules personnes habilitées à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

La Direction financière du Groupe, en collaboration avec le contrôle de gestion et la Direction juridique, est responsable de la rédaction et de la diffusion auprès des publics visés et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des marchés financiers) des documents d'information périodique et permanente suivants :

- communiqués de presse financiers périodiques (informations trimestrielles, résultats semestriels et annuels) et occasionnels (opérations de croissance externe, désinvestissements, opérations de financement, évolutions de la gouvernance, partenariats stratégiques, etc.) ;
- présentations servant de supports aux réunions analystes, investisseurs et aux conférences de presse ;
- informations financières trimestrielles ;
- rapports financiers semestriels et annuels ;
- document de référence ;
- présentation pour l'Assemblée générale.

Ces documents sont revus en Comité de l'information financière (voir section 2.3.1).

Solocal Group s'attache à fournir une information intelligible, pertinente et fiable. Le Groupe veille au respect des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

2.6 Information et communication

L'ensemble des communiqués du Groupe et les principaux textes de référence sont disponibles sur l'intranet du Groupe, qui est accessible à tous les salariés.

Par ailleurs, un ensemble d'application et notamment d'outils collaboratifs disponibles sur l'intranet Groupe permettent une diffusion adaptée de l'information nécessaire à chacun, au sein du Groupe.

2.7 Perspectives

Pour 2015, Solocal Group entend poursuivre sa démarche d'accompagnement et de responsabilisation des entités opérationnelles en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Fait à Sèvres, le 9 février 2015

Robert de Metz
Président du Conseil d'administration

16.3.2 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Solocal Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

■ INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

■ AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2015

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Denis THIBON

Deloitte & Associés

Ariane BUCAILLE

17

SALARIÉS

17.1	Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	110
17.2	Description des contrats d'intéressement et de participation	114

17.1 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Participation au capital

À la date de dépôt du présent document, et à la connaissance de la Société, le nombre d'actions Solocal Group détenues par chacun des membres du Conseil d'administration est le suivant :

Administrateur	Nombre d'actions
Nathalie Balla	1
Thierry Bourguignon	360
Sandrine Dufour	1 000
Robert de Metz	1 060 000
Cécile Moulard	4 201
Jean-Pierre Remy et personnes liées	289 855
Rémy Sautter	1 773
Jean-Marc Tassetto	19 500

Options de souscription d'actions

■ PLAN 2005

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice de 11,72 euros (avant ajustement suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014), et une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans.

■ PLAN 2007

De même, la Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros (avant ajustement suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014), et les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

■ PLAN 2009

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros (avant ajustement suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014), le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,843 euros (avant ajustement suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014), le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,821 euros (avant ajustement suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014). Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante : atteinte par Jean-Pierre Remy de ses objectifs annuels 2009, 2010, 2011. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 150 %, 130 % et 50 % de sa part variable au cours des années 2009, 2010 et 2011, la moyenne est de 110 % et en application de ce plan, 140 000 options sont définitivement attribuées.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions Solocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

■ PLAN 2010

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,586 euros (avant ajustement suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014), le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,095 euros (avant ajustement suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014).

Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef, à la condition de performance suivante : atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 130 %, 50 % et 65 % de sa part variable au cours des années 2010, 2011 et 2012, la moyenne est de 81,67 % et en application de ce plan, 114 333 options sont définitivement attribuées.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions Solocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la

levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014 (voir chapitre 6 du présent document), et conformément à la loi et aux règlements de chacun de ces plans, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options (l'information sur les ajustements figure dans le tableau page 112 et à la note 25 de l'annexe des comptes consolidés).

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options		Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
			selon la méthode retenue pour les comptes consolidés				
Robert de Metz	—	—	—	—	—	—	—
Jean-Pierre Remy	—	—	—	—	—	—	—
Christophe Pingard	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	—	—	—	—	—	—

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Robert de Metz	—	—	—
Jean-Pierre Remy	—	—	—
Christophe Pingard	—	—	—
TOTAL	—	—	—

Conformément à l'article L 225-184 du Code de commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2014, se présentent comme suit :

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2014 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	—
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	—

Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

Date d'Assemblée	12 avril 2005	20 décembre 2007	11 juin 2009	29 octobre 2009	17 décembre 2009	27 juillet 2010	16 décembre 2010
Date du Conseil d'administration et nom du plan	28 juin 2005	20 décembre 2007	23 juillet 2009	29 octobre 2009	17 décembre 2009	27 juillet 2010	16 décembre 2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées au 31 décembre 2013 ajusté ⁽¹⁾	5 008 547	4 453 611	1 457 999	34 425	151 875	1 803 262	301 725
<i>dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>							
Jean-Pierre Remy	—	—	283 500	—	—	283 500	—
Christophe Pingard	—	—	—	—	—	—	—
Thierry Bourguignon	—	—	—	—	—	—	—
Point de départ d'exercice des options/ de l'acquisition des actions	28 juin 2008	20 décembre 2010	23 juillet 2012	29 octobre 2012	17 décembre 2012	27 juillet 2013	16 décembre 2013

Date d'expiration	28 juin 2015	20 décembre 2017	23 juillet 2019	29 octobre 2019	17 décembre 2019	27 juillet 2020	16 décembre 2020
Prix de souscription ou d'achat avant ajustement	11,72 euros	14,46 euros	6,71 euros	8,843 euros	7,821 euros	8,586 euros	7,095 euros
Prix de souscription ou d'achat ajusté	5,787 euros	7,14 euros	3,313 euros	4,366 euros	3,862 euros	4,24 euros	3,503 euros
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	—	—	—	—	—	—	—
Nombre d'actions souscrites ⁽²⁾	377 670	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	1 139 842	728 316	425 000	70 000	0	281 500	17 000
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques ajusté	192 431	124 526	48 600	-	-	89 100	129 600
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice ajusté	4 816 116	4 329 085	1 409 399	34 425	151 875	1 714 162	172 125

(1) Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014 (voir chapitre 6 du présent document), et conformément à la loi et aux règlements de chacun de ces plans, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options.

(2) Conformément au règlement du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 2005, 251 669 options ont été exercées par anticipation lors du changement de contrôle de la Société intervenu le 11 octobre 2006 et 126 001 options ont été exercées par anticipation par les salariés des sociétés Kompass France et Kompass Belgique au moment de la cession, en 2007, de ces deux filiales.

Aucun autre Administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par Solocal Group.

L'exercice de l'intégralité des 12 627 186 options de souscription d'actions attribuées et de l'intégralité des 50 928 460 actions attribuées gratuitement pourrait conduire à la création de 63 555 646 actions nouvelles. Le nombre total d'actions composant capital social passerait ainsi de 1 161 727 170 actions à 1 225 282 816 actions soit une dilution potentielle maximale de 5,19 %. Au 31 décembre 2014, il restait 12 865 358 actions autorisées par l'Assemblée générale de Solocal Group et qui pourraient être attribuées gratuitement. En tenant compte de ces dernières mais en neutralisant les 12 627 186 options de souscription d'actions qui sont toutes en dehors de la monnaie, la dilution potentielle maximale pourrait être de 5,21 %.

Ces calculs ne tiennent pas compte, ni des 1 520 186 actions auto-détenues qui pourraient être affectées à ces plans, ni des éventuelles acquisitions qui pourraient être menées d'ici l'acquisition de ces actions par les attributaires.

Attributions d'actions de performance

PLANS 2006 ET 2008

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution d'actions de performance, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Un second plan d'attribution d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non-atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

■ PLANS 2011, 2012 ET 2013

Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société Solocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 26 octobre 2011. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 45 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires. Un troisième plan d'attribution a été arrêté le

11 décembre 2012, et donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 bénéficiaires. Un nouveau plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2013, et donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 bénéficiaires.

Pour les actions de performances attribuées dans le cadre des plans des 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de procéder à des ajustements pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS (l'information sur les ajustements est présentée à la note 25 de l'annexe des comptes consolidés). Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 70,7 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

■ PLAN 2014

Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société Solocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu le 19 juin 2014 à l'attribution de 45 221 000 actions à 112 bénéficiaires. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 9 février 2015, et donné lieu à l'attribution de 2 305 000 actions à 12 collaborateurs du Groupe.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Pierre Remy	26 octobre 2011	140 000	1,98 euro	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2016	Montant de la MBO
Christophe Pingard	16 décembre 2011	60 000	1,63 euro	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2016	Montant de la MBO
Jean-Pierre Remy	11 décembre 2012	846 000 ⁽¹⁾	1,75 euro	31 mars 2015	1 ^{er} avril 2017	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
Christophe Pingard	11 décembre 2012	423 000 ⁽¹⁾	1,75 euro	31 mars 2015	1 ^{er} avril 2017	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
Jean-Pierre Remy	19 juin 2014	1 ^{er} attribution : 4 200 000 ⁽²⁾ 2 ^e attribution : 4 500 000 ⁽³⁾	0,76 euro 0,76 euro	1/3 19 juin 2014 1/3 19 juin 2017 1/3 19 juin 2018	19 juin 2018 19 juin 2019 19 juin 2018	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
Christophe Pingard	19 juin 2014	1 ^{er} attribution : 2 100 000 ⁽²⁾ 2 ^e attribution : 1 750 000 ⁽³⁾	0,76 euro 0,76 euro	1/3 19 juin 2014 1/3 19 juin 2017 1/3 19 juin 2018	19 juin 2018 19 juin 2019 19 juin 2018	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires

(1) Le plan d'attribution du 11 décembre 2012 a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS.

(2) Attribution d'actions de performance pour les trois années 2014/2016 sous condition d'une croissance du CA > 0 %. Le vesting s'effectuera par tiers en 2016, 2017 et 2018.

(3) Attribution d'actions de performance sous condition d'une croissance du CA > 3 % (TCAM). Le vesting s'effectuera en 4 ans, en 2018.

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean-Pierre Remy	—	—	—
Christophe Pingard	—	—	—
TOTAL			

Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard devront conserver au nominatif 33 % des actions de performance attribuées en 2011, 25 % des actions de performance attribuées en 2012 (compte tenu de l'évolution de la fiscalité entre ces deux dates) et 25 % des actions de performance attribuées en 2014 jusqu'à la cessation de leur mandat.

	Plan Solocal Group juin 2014
Nombre d'actions de performance attribuées aux douze plus grands attributaires du Groupe non-mandataires sociaux	14 744 000

17.2 Description des contrats d'intéressement et de participation

Participation

Un accord de participation a été signé au sein du Groupe le 26 juin 2006 avec cinq organisations syndicales (CFE/CGC, CFDT, FO, CGT et le syndicat autonome PagesJaunes). Il couvre les sociétés françaises du Groupe détenues à plus de 50 % par la Société. Horyzon Media a rejoint l'accord de Groupe à effet du 1^{er} janvier 2008, la société Sotravo à effet du 1^{er} janvier 2010, les sociétés Clic Rdv et Fine Media à effet du 1^{er} janvier 2011, la société Chronoresta à effet du 1^{er} janvier 2013. La réserve spéciale de participation du Groupe est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 30 % en fonction de leur temps de présence et pour 70 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement seront affectées au Plan d'Épargne du Groupe et bloquées durant cinq ans dans le cas où les bénéficiaires choisissent le placement (possibilité de percevoir directement la somme sans blocage).

Le tableau ci-dessous présente la participation distribuée ou à distribuer au titre du dernier exercice :

Accord Groupe (en millions d'euros)	Participation à distribuer aux salariés du Groupe
2014	8 (estimation)
2013	10,8 (hors supplément de 1,5 M€)
2012	12,3
2011	13,1

Intéressement

Il existe différents accords d'intéressement au sein du Groupe.

Les filiales françaises suivantes (hors Horyzon Media, Sotravo, Aval, Clic RDV et Fine Media et Chronoresta) bénéficient d'un Accord d'Intéressement :

- Le 26 juin 2012, la société PJMS a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2013-2014-2015 ;

- Le 23 juin 2010, la société PagesJaunes a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2010-2011-2012. En juin 2013, le nouvel accord proposé pour la période 2013-2014-2015 n'a pas été signé par les organisations syndicales ;
- Le 22 avril 2011, la société Mappy a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2011-2012-2013 ;
- Le 27 juin 2011, la société Solocal Group a elle aussi signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2011-2012-2013 ;
- Le 18 juin 2012, la société PagesJaunes Outre-Mer a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2012-2013-2014.

(en milliers d'euros)	Intéressement 2013 versé en 2014	Intéressement 2012 versé en 2013	Intéressement 2011 versé en 2012	Intéressement 2010 versé en 2011	Intéressement 2009 versé en 2010	Intéressement 2008 versé en 2009
Intéressement versé dans le Groupe	98	4 968	2 780	8 594	6 627 ⁽¹⁾	9 918

(1) Le 15 juin 2009, compte tenu du contexte économique, un avenant à l'Accord d'Intéressement 2007-2009 de PagesJaunes SA a été signé modifiant pour l'exercice 2009 la formule de calcul de la masse d'intéressement concernant le critère de chiffres d'affaires. Par ailleurs, la Direction générale a pris l'engagement de verser un supplément d'intéressement.

Plan d'épargne d'entreprise

Un accord sur la mise en place d'un plan d'épargne Groupe a été signé le 12 février 2007 par la Direction et les organisations syndicales.

Un avenant portant révision à l'accord du Plan d'Épargne Groupe a été signé le 21 décembre 2012 suite à la refonte du dispositif des fonds commun de placement proposé dans le PEG.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé le 9 février dernier de lancer une augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe. Le prix de souscription des actions a été fixé à 0,56 euro par action, correspondant à 80 % de la moyenne des cours au cours des vingt séances de bourse précédant la période de souscription qui a été ouverte du 9 au 29 mars. 1 045 salariés ou anciens salariés ont souscrit à l'augmentation de capital (sur un total de 4 697 bénéficiaires, soit un taux de souscription de 22,25 %). Le total des souscriptions a été d'environ 1,5 million d'euros.

En conséquence, cette opération se traduit par la souscription de 4 569 773 actions nouvelles et le capital est porté à 233 259 388,6 euros, divisé en 1 166 296 943 actions de 0,20 euro chacune.

Dispositif de retraites supplémentaires

Un accord Groupe portant sur la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires a été signé le 22 novembre 2007 par la Direction et les organisations syndicales. Cet accord comporte deux volets :

- un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) qui prévoit de compléter les versements effectués par les collaborateurs d'un abondement de l'entreprise. Pour 2008 et les années suivantes, cet abondement annuel maximum est fixé à 502 euros brut pour 1 500 euros versés par le salarié. Pour 2007, à l'occasion de l'ouverture du PERCO et afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre de salariés, cet abondement a été fixé à 701 euros toujours pour un versement de 1 500 euros. Un avenant a également été signé le 21 décembre 2012 suite à la refonte du dispositif des fonds commun de placement proposé dans le PERCO ;
- un système de retraite supplémentaire à cotisations définies « article 83 » du Code général des impôts dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe est bénéficiaire à compter du 1^{er} janvier 2008. L'adhésion à ce dispositif est obligatoire et se traduit par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations (partie de rémunération qui dépasse la tranche A, 3 129 euros par mois en 2014). Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par le collaborateur, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %. Un avenant a été signé le 29 octobre 2013 afin de permettre aux salariés couverts par cet accord d'alimenter le régime de retraite supplémentaire par des versements individuels et facultatifs dans les conditions de l'article 163 quater *viciés* du CGI.

18

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1	Répartition du capital de la Société	116
18.2	Droits de vote	117
18.3	Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	117
18.4	Pactes d'actionnaires	117
18.5	Nantissements	119

18.1 Répartition du capital de la Société

La répartition du capital de Solocal Group a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

	31/12/2014				31/12/2013				31/12/2012			
	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes
Amber Capital	76 636 383	6,6 %	76 636 383	6,6 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Paulson	68 000 000	5,9 %	68 000 000	5,9 %	2 256 308	0,8 %	2 256 308	0,7 %	-	-	-	-
Edmond de Rothschild AM	58 399 288	5,0 %	58 399 288	5,0 %	14 368 891	5,1 %	14 368 891	4,6 %	14 224 291	5,1 %	14 224 291	5,1 %
Médiannuaire ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	153 640 187	54,7 %	153 640 187	55,3 %
Médiannuaire Holding	4 450 786	0,4 %	4 450 786	0,4 %	51 960 627	18,5 %	89 021 254	28,3 %	-	-	-	-
Salariés du Groupe PagesJaunes ⁽²⁾	2 510 672	0,2 %	2 510 672	0,2 %	1 225 937	0,4 %	1 225 937	0,4 %	1 441 026	0,5 %	1 441 026	0,5 %
Public	949 564 833	81,7 %	950 206 281	81,9 %	207 240 242	73,8 %	207 854 080	66,0 %	108 365 539	38,6 %	108 365 539	39,0 %
Capital auto-détenu ⁽³⁾	2 165 208	0,2 %	0	0,0 %	3 932 749	1,4 %	0	0,0 %	3 313 711	1,2 %	0	0,0 %
TOTAL⁽⁴⁾	1 161 727 170	100,0 %	1 160 203 410	100,0 %	280 984 754	100,0 %	314 726 470	100,0 %	280 984 754	100,0 %	277 671 043	100,0 %

Nombre de titres en date de dénouement respectivement les 31 décembre 2014, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012.

(1) La société Médiannuaire a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation intervenue le 11 janvier 2013 au profit de Médiannuaire Holding.

(2) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de Solocal Group.

(3) 1 313 711 actions d'autocontrôle sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.

(4) L'augmentation de capital finalisée le 6 juin 2014 a entraîné la création de 880 742 416 actions nouvelles.

La société Médiannuaire Holding (MDH) contrôlée depuis le 27 mars 2013 par la société Promontoria Holding 55 B.V. détenait depuis cette date, par suite d'une dation en paiement de 101 679 554 actions Solocal Group en remboursement d'une partie de sa dette, 51 960 633 actions Solocal Group représentant 18,49 % du capital de la Société. Suite à l'augmentation de capital lancée le 13 mai 2014, Promontoria Holding 55 B.V. a déclaré détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Médiannuaire Holding 95 480 316 actions Solocal Group représentant 8,22 % du Capital de la Société. Enfin par déclaration reçue le 25 août 2014, Promontoria Holding 55 B.V. a indiqué à la Société avoir franchi à la baisse, directement et indirectement via MDH, le seuil en droits de vote de 5 % le 13 août 2014 et détenir, au 22 août 2014, 29 483 213 actions Solocal Group représentant 51 012 741 droits de vote, soit 2,54 % du capital et 4,31 % des droits de vote de la Société par l'intermédiaire de MDH. Enfin, la société Promontoria Holding 55 B.V. a informé Solocal Group que directement et indirectement via MDH qu'elle contrôle, elle a franchi à la baisse le seuil statutaire de 1 % en capital et en droit de vote le 6 novembre 2014.

L'information concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé figure dans la section 20.3 – Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Franchissements de seuils

La Société a reçu les déclarations de franchissement de seuils suivantes :

- le 14 avril 2014, la société Praxient Capital LLP a déclaré détenir 5 316 726 actions de la Société ;
- le 17 avril 2014, la société Henderson Global Investors Limited a déclaré détenir 5 430 817 actions de la Société, représentant 1,93 % du capital ;
- le 19 mai 2014, la société GAM International Management Ltd. a déclaré détenir 0,58 % du capital de la Société en date du 14 mai 2014 ;

- ✎ le 27 mai 2014, la société Aleph Holding Limited II S.à.r.l. a déclaré avoir fait l'acquisition de droits préférentiels de souscription de la Société, donnant le droit de souscrire à un nombre d'actions qui permettra de franchir à la hausse, une fois l'augmentation de capital réalisée, le seuil statutaire des 2,0 % du capital de la Société ;
- ✎ le 2 juin 2014, la société Goldman Sachs Luxembourg a déclaré avoir cédé l'intégralité des actions de la Société qu'elle détenait ;
- ✎ le 11 juillet 2014, les sociétés Amundi, Société Générale Gestion, Étoile Gestion, CPR Asset Management et BFT Gestion ont annoncé à la Société unir leur politique de droit de vote et détenir 12 651 477 actions de la Société, représentant 1,08 % du capital et 1,06 % des droits de vote ;
- ✎ le 17 juillet 2014, la société Norges Bank a déclaré détenir 57 382 117 actions de la Société, représentant 4,94 % du capital et 4,85 % des droits de vote en date du 15 juillet 2014 ;
- ✎ le 21 novembre 2014, la société AQR a déclaré détenir 11 257 256 actions de la Société, représentant 0,97 % du capital en date du 20 novembre 2014 ;
- ✎ le 19 décembre 2014, la société Sycomore Asset Management a déclaré détenir 25 095 195 actions de la Société, représentant 2,16 % du capital et 2,16 % des droits de vote en date du 16 décembre 2014 ;
- ✎ le 29 janvier 2015, la société UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre a déclaré détenir 9 446 246 actions de la Société représentant 0,81 % du capital et 0,81 % des droits de vote en date du 27 janvier 2015 ;
- ✎ le 11 février 2015, la société Natixis Asset Management a déclaré détenir 12 669 688 actions de la Société, représentant 1,091 % du capital en date du 9 février 2015 ;
- ✎ le 17 février 2015, la société DNCA Finance a déclaré détenir 58 700 000 actions de la Société, représentant 5,05 % du capital et des droits de vote en date du 12 février 2015 ;
- ✎ le 2 avril 2015, la société Credit Suisse Group AG a déclaré détenir 13 095 752 actions de la Société, représentant 1,13 % du capital ;
- ✎ le 8 avril 2015, la société Groupama Asset Management a déclaré détenir 5 472 522 actions de la Société, représentant 0,47 % des droits de vote.

18.2 Droits de vote

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans (voir section 21.1).

18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Jusqu'au 27 mars 2013, la Société était contrôlée par Médiannuaire Holding. Depuis cette date, Médiannuaire Holding a franchi à la baisse plusieurs seuils statutaires (le 18 novembre 2014, la société Promontoria Holding 55 B. V a informé la Société avoir, directement et indirectement via Médiannuaire Holding qu'elle contrôle, franchi à la baisse le seuil

statutaire de 1 % en capital et en droit de vote le 6 novembre 2014) et depuis lors, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce, à la connaissance de la Société, un contrôle sur celle-ci.

18.4 Pactes d'actionnaires

Par courrier reçu le 4 avril 2013, complété notamment par un courrier reçu le 5 avril 2013, l'Autorité des marchés financiers a été informée de la conclusion, le 27 mars 2013, d'un pacte d'actionnaires entre la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Sèvres III, de certaines entités gérées ou détenues par Goldman Sachs Capital Partners et/ou Goldman Sachs Mezzanine Partners et Promontoria Holding 55 B.V., vis-à-vis des sociétés Médiannuaire Holding SAS et Solocal Group, lesquels déclarent ne pas agir de concert vis-à-vis de Médiannuaire Holding SAS et Solocal Group.

Ledit pacte s'inscrit dans le cadre de la restructuration de l'actionariat et de l'endettement de la société Médiannuaire Holding réalisée le 27 mars 2013 en application du protocole de restructuration entre Médiannuaire Holding et tous ses prêteurs et prévoit les clauses suivantes concernant la gouvernance et la liquidité des titres de Médiannuaire Holding et Solocal Group :

Durée du pacte : le pacte est conclu pour une durée de dix ans à compter du 27 mars 2013, sauf cas de dissolution, liquidation judiciaire ou amiable de Médiannuaire Holding. Médiannuaire Holding étant en cours de liquidation, le pacte prendra fin à la clôture de cette liquidation, conformément à la clause organisant sa durée.

Clause de gouvernance : les parties se sont engagées à approuver au plus tard à la date de réalisation de la restructuration (Intervenue le 27 mars 2013), la nomination de trois Administrateurs proposés par Promontoria Holding 55 B.V. en remplacement de certains des Administrateurs qui avaient été proposés par KKR et Goldman Sachs. Ces trois Administrateurs sont Lee Millstein, Steven Mayer et Médiannuaire Holding, représentée par John Ryan. À la suite de la réalisation de l'augmentation de capital, la composition du Conseil d'administration de la Société a évolué pour refléter la nouvelle composition de l'actionariat. Lee Millstein, Steven Mayer et Médiannuaire Holding ont ainsi démissionné de leur mandat d'Administrateur respectivement lors des Conseils d'administration du 29 juillet 2014, 19 juin 2014 et 5 novembre 2014.

Clause de limitation des droits de vote : les parties se sont engagées à ce que Médiannuaire Holding ne détienne pas plus de 28 % des droits de vote de Solocal Group et à mettre au porteur toutes les actions Solocal Group détenues par Médiannuaire Holding préalablement à un changement de contrôle de Médiannuaire Holding qui interviendrait avant le 27 mars 2014, entraînant ainsi la perte du droit de vote double éventuellement attaché à ces actions.

Clause de prévention au lancement d'une offre publique : les parties se sont engagées à ne prendre aucune mesure obligeant Médiannuaire Holding à lancer une offre publique obligatoire d'achat sur Solocal Group (cette interdiction ne s'appliquant pas à Promontoria Holding 55 B.V. dès lors qu'elle aurait au préalable permis à KKR ou Goldman Sachs de sortir du capital de Médiannuaire Holding).

Clause de lock-up : les parties se sont engagées à ce que la moitié des actions détenues par Médiannuaire Holding au 27 mars 2013 dans Solocal Group ne soient pas cédées pendant une période de douze mois à compter du 27 mars 2013, l'autre moitié ne pouvant être cédée pendant une période de dix-huit mois à compter du 27 mars 2013. Pendant ces périodes d'incessibilité, aucune cession des actions de Solocal Group par Médiannuaire Holding ne pourra intervenir, sous réserve des cessions suivantes : (i) une cession des actions de Solocal Group nécessaire ou permise au titre du protocole de restructuration susvisé ou (ii) en cas d'offre d'achat lancée par un tiers sur Solocal Group conforme à la réglementation boursière française. Ces engagements ont expiré respectivement les 27 mars 2014 et 27 septembre 2014.

Engagements de vote en Assemblée générale : les parties se sont engagées à faire un usage neutre de leur droit de vote dans Solocal Group pendant une durée de douze mois à compter du 27 mars 2013 à l'occasion de toute résolution d'Assemblée générale des actionnaires de Solocal Group relative à une augmentation de capital immédiate ou à terme de Solocal Group par émission d'actions ou de toute autre valeur mobilière donnant accès au capital de Solocal Group (en exerçant un vote négatif à hauteur du tiers des actions détenues et positif à hauteur du solde), à l'exception d'augmentations de capital (i) qui seraient réservées à des tiers ou (ii) justifiées par une situation de difficulté financière sévère de Solocal Group. Cet engagement a expiré le 27 mars 2014.

Engagements portant sur les acquisitions d'actions Solocal Group :

les parties se sont engagées, en cas d'augmentation de capital autre que dans le cadre d'une situation de difficulté financière sévère visée ci-dessus, à ne pas souscrire à de nouvelles actions Solocal Group autrement que par voie de libération en espèces ou assimilés et à titre irréductible, étant précisé que si l'augmentation de capital concernée n'a pas atteint le seuil des 75 % de souscription nécessaire à sa réalisation mais au moins 67 %, ceux-ci seront alors autorisés à souscrire un nombre d'actions complémentaires permettant d'atteindre le seuil de 75 % précité.

Les parties se sont engagées à n'acquérir d'actions Solocal Group (ainsi que tout instrument dérivé y relatif) que sur le marché réglementé Euronext Paris pendant une période de douze mois à compter du 27 mars 2013, étant entendu que cet engagement n'aura pas lieu de s'appliquer si ladite acquisition est suivie d'une offre publique d'acquisition portant sur 100 % du capital de Solocal Group. Cet engagement a expiré le 27 mars 2014.

Droit de sortie conjointe et droit de priorité : les parties se sont accordées sur la faculté pour chaque associé de Médiannuaire Holding de demander à Médiannuaire Holding de procéder à une cession des actions de Solocal Group qu'il détient par transparence, le produit de cette cession étant uniquement redistribué à l'actionnaire de Médiannuaire Holding en ayant effectué la demande par voie de réduction de capital ou tout autre procédé. En cas d'exercice de ce droit par un des associés de Médiannuaire Holding, les autres associés bénéficient d'un droit de sortie conjointe proportionnel sur la quote-part de titres de Solocal Group que ces derniers détiennent par transparence dans Médiannuaire Holding. En outre Goldman Sachs dispose d'un droit de priorité pour la cession de sa quote-part des actions de Solocal Group.

Engagements portant sur le produit du transfert d'actions Solocal Group à l'initiative de Médiannuaire Holding : en cas de projet de transfert d'actions de Solocal Group à l'initiative de Médiannuaire Holding :

- rémunéré en espèces à un prix inférieur à 70 % d'un référentiel du cours de Bourse de Solocal Group, les Actionnaires Historiques auront le droit soit (i) de se voir attribuer leur quote-part d'actions de Solocal Group par voie de réduction de capital, soit (ii) d'acquérir leur quote-part de titres de Solocal Group au prix auquel Médiannuaire Holding envisage de les céder ;
- en contrepartie d'actifs non liquides ou d'actifs liquides dont la parité d'échange valoriserait les actions de Solocal Group à un prix inférieur à 70 % d'un référentiel de leur cours de Bourse, les Actionnaires Historiques de Médiannuaire Holding auront le droit de se voir attribuer leur quote-part des actions de Solocal Group dont le transfert est envisagé.

18.5 Nantissements

Au titre du contrat de financement bancaire, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *material subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES)

Type de nantissements/hypothèques (en milliers d'euros)	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanté (a)	Total de poste du bilan (b)	% correspondant (a/b)
Sur immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—
Sur immobilisations corporelles	—	—	—	—	—
Sur immobilisations financières	24 octobre 2006	—	4 005 038 (267 002 531 actions PagesJaunes)	4 058 137	99,9 %
TOTAL	—	—	4 005 038	4 058 137	99,9 %

19

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La Société a identifié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 les conventions suivantes susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir :

- un nantissement de cinquième rang portant sur le compte-titres au crédit duquel figurent les actions de PagesJaunes détenues par Solocal Group, consenti dans le cadre de la conclusion d'un nouvel avenant au contrat de crédits intitulé « Facility Agreement » du 24 octobre 2006. Cet acte de nantissement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 4 juin 2014 ;
- dans le cadre du processus de refinancement d'une partie de la dette bancaire de Solocal Group intervenu en avril 2011, les termes et conditions des documents de financement au titre de la tranche C1 de cette dette ainsi que les termes de l'émission des Obligations High Yield et la conclusion du *Purchase Agreement*, préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 avril 2011 ;
- un contrat portant **A/** un engagement de la part de la société Médiannuaire Holding SA (I) d'exercer, en sa qualité d'actionnaire de la Société, ses droits préférentiels de souscription à l'augmentation de capital qui serait décidée par le Conseil sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires devant se tenir le 29 avril 2014 pour un montant minimum de 25 millions d'euros, (ii) de voter à cette Assemblée générale extraordinaire en faveur des résolutions tendant à la réalisation de plusieurs augmentations de capital ainsi qu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en faveur de la ratification de la cooptation éventuelle de nouveaux Administrateurs, (iii) de démissionner de son mandat d'Administrateur de la Société (iv) et de maintenir ses droits de vote double jusqu'à l'Assemblée générale susvisée, et **B/** un engagement de la part de la société Cerberus Capital Management L. P. (I) de faire en sorte que la société Médiannuaire Holding SA exerce ses droits préférentiels de souscription à l'augmentation de capital qui serait décidée par le Conseil sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires devant se tenir le 29 avril 2014 pour un montant minimum de 25 millions d'euros et (ii) de voter à la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en faveur de la ratification de la cooptation éventuelle de nouveaux Administrateurs. Cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 février 2014 ;
- un avenant au contrat de prêt signé avec la société PagesJaunes d'un montant de 150 millions d'euros. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 10 février 2012. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 12 février 2014 a autorisé la signature d'un avenant visant à proroger le terme de ce contrat, pour une période d'un an, soit jusqu'au 13 février 2015 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillées en point 15.1 du document de référence), préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard (détaillées en section 15.1 du document de référence), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 octobre 2011 ;
- une lettre de soutien, demandée par les Commissaires aux comptes de QDQ Media dans le cadre de l'arrêté des comptes de QDQ Media. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 février 2014 ;
- une lettre de soutien au profit de Sotravo, demandée par les Commissaires aux comptes de Sotravo. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 19 juin 2014 ;
- une lettre de soutien au profit de Mappy, demandée par les Commissaires aux comptes de Mappy. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 19 juin 2014.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

■ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Conventions avec les filiales

1. AVEC LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES SA, FILIALE DE VOTRE SOCIÉTÉ À 100 %

Administrateur commun : M. Jean-Pierre Remy

Nature et objet

Une convention de nantissement de cinquième rang de titres financiers de Pagesjaunes SA détenus par votre Société a été autorisée par le Conseil d'administration du 4 juin 2014.

Modalités

Ce nantissement de cinquième rang, portant sur le compte-titres au crédit duquel figurent les actions de PagesJaunes SA détenues par votre Société, a été consenti dans le cadre de la conclusion d'un nouvel avenant au contrat de crédits intitulé « Facility Agreement » du 24 octobre 2006 et au bénéfice de MM. Jean-Pierre Remy, Christophe Pingard et votre Société.

2. AVEC LA SOCIÉTÉ SOTRAVO, FILIALE DE VOTRE SOCIÉTÉ À 100 %

Administrateur commun : M. Jean-Pierre Remy

Nature et objet

Une lettre de soutien au profit de Sotravo a été demandée par les Commissaires aux comptes de Sotravo dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Par cette lettre, votre Société s'engage à apporter son soutien financier à Sotravo justifiant le maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation de cette dernière pendant une période de douze mois. Cette lettre de soutien a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration dans sa séance du 19 juin 2014.

3. AVEC LA SOCIÉTÉ MAPPY, FILIALE DE VOTRE SOCIÉTÉ À 100 %

Administrateur commun : M. Jean-Pierre Remy

Nature et objet

Une lettre de soutien au profit de Mappy a été demandée par les Commissaires aux comptes de Mappy dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Par cette lettre, votre Société s'engage à apporter son soutien financier à Mappy justifiant le maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation de cette dernière pendant une période de douze mois. Cette lettre de soutien a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration dans sa séance du 19 juin 2014.

Conventions avec les actionnaires

4. AVEC LA SOCIÉTÉ MÉDIANNUAIRE HOLDING SA

Nature et objet

Une convention portant sur des engagements a été autorisée par le Conseil d'administration en sa séance du 12 février 2014. Le contrat porte sur :

- un engagement de la part de la société Médiannuaire Holding SA (i) d'exercer, en sa qualité d'actionnaire de votre Société, ses droits préférentiels de souscription à l'augmentation du capital qui serait décidée par le Conseil d'administration sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires se tenant le 29 avril 2014 pour un montant minimal de 25 millions d'euros, (ii) de voter à cette Assemblée générale extraordinaire en faveur des résolutions tendant à la réalisation de plusieurs augmentations du capital ainsi qu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en faveur de la ratification de la cooptation éventuelle de nouveaux Administrateurs, (iii) de démissionner de son mandat d'Administrateur de votre Société (iv) et de maintenir ses droits de vote double jusqu'à l'Assemblée générale susvisée ;
- un engagement de la part de la société Cerberus Capital Management LP, (i) de faire en sorte que la société Médiannuaire Holding SA exerce ses droits préférentiels de souscription à l'augmentation du capital qui serait décidée par le Conseil d'administration sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires se tenant le 29 avril 2014 pour un montant minimal de 25 millions d'euros et (ii) de voter à la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en faveur de la ratification de la cooptation éventuelle de nouveaux Administrateurs.

■ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. CONVENTIONS AVEC LES DIRIGEANTS

Avec M. Christophe Pingard, Directeur général délégué de votre Société

Nature et objet

Le Conseil d'administration du 26 octobre 2011 a autorisé les termes et les conditions du mandat de Directeur général délégué de M. Christophe Pingard.

Modalités

Les termes et conditions, notamment financières, envisagés au titre du mandat de M. Christophe Pingard, ont fait l'objet d'une proposition du Comité des rémunérations en date du 20 octobre 2011.

M. Christophe Pingard bénéficiera du régime de retraite supplémentaire tel qu'actuellement mis en place par votre Société, des régimes frais de santé (mutuelle) et prévoyance dans les conditions applicables aux cadres de la Société, ou d'un régime similaire, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Une indemnité pourrait être versée à M. Christophe Pingard en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ou de sa mise en œuvre. Le montant de cette indemnité serait égal à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation de ses fonctions. En cas de départ avant la fin de la première année suivant l'entrée en fonction, le montant de cette indemnité sera égal à six mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute depuis l'entrée en fonction.

Une obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de M. Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Elle serait limitée à vingt-quatre mois et couvrirait l'ensemble du territoire français.

L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de vingt-quatre mois, à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à M. Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

La Société pourra lors de la cessation de fonction renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

2. CONVENTIONS AUTRES AVEC DES ACTIONNAIRES

Avec la société Médiannuaire

Nature et objet

Dans le cadre du processus de refinancement d'une partie de la dette bancaire de votre Société intervenu en avril 2011, le Conseil d'administration du 28 avril 2011 a autorisé deux conventions précisant les termes et conditions des documents de financement au titre de la tranche C1, les termes de l'émission des Obligations High Yield et la conclusion du *Purchase Agreement*.

Modalités

Afin de financer ou de refinancer la nouvelle tranche, les principaux termes de l'émission par l'Émetteur des Obligations High Yield et la conclusion du *Purchase Agreement* ont été précisés : émission des Obligations High Yield, mise en place des différentes modalités de l'émission (notamment les conditions de prix), et des engagements relatifs. Le 20 mai 2011, votre Société a finalisé, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co. SCA, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros avec une prime d'émission de 2,3 millions d'euros soit un montant net perçu de 347,7 millions d'euros. Cet emprunt est à taux fixe de 8,875 % l'an, il est remboursable le 1^{er} juin 2018.

Le montant des charges financières supportées au titre de l'exercice 2014 par votre Société s'élève à 31 132 500 euros.

■ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale du 19 juin 2014 sur rapport spécial des Commissaires aux comptes du 21 février 2014 et du 16 mai 2014 :

1. CONVENTIONS AVEC LES DIRIGEANTS

Avec M. Jean-Pierre Remy, Directeur général de votre Société

Nature et objet

Les Conseils d'administration du 17 mai 2009 et du 10 mars 2014 ont autorisé les termes et les conditions du mandat de Directeur général de M. Jean-Pierre Remy. Ces termes et conditions des engagements pris au bénéfice de M. Jean-Pierre Remy sont relatifs au versement d'une indemnité de départ et/ou d'une indemnité en contrepartie d'une clause de non-concurrence dont ce dernier est bénéficiaire.

Modalités

Les termes et conditions, notamment financières, envisagés au titre du mandat de M. Jean-Pierre Remy, ont fait l'objet d'une proposition du Comité des rémunérations en date du 17 mai 2009.

M. Jean-Pierre Remy bénéficiera du régime de retraite supplémentaire tel qu'actuellement mis en place par votre Société, des régimes frais de santé (mutuelle) et prévoyance dans les conditions applicables aux cadres de la Société, ou d'un régime similaire, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Une indemnité de départ serait versée à M. Jean-Pierre Remy en cas de départ de votre Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre. Le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que M. Jean-Pierre Remy ait atteint au minimum 80 % de ses objectifs au cours des trois dernières années ; le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par votre Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance applicable ainsi modifiée.

Une obligation de non-concurrence est également prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de M. Jean-Pierre Remy : les modalités de détermination de l'indemnité correspondante sont sans changement par rapport à celles approuvées par votre Assemblée générale du 10 juin 2010. Elle serait limitée à vingt-quatre mois et couvrirait l'ensemble du territoire français.

Le cumul de ces deux indemnités de départ et de concurrence ne pourra excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Votre Société aura la faculté de libérer M. Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les quinze jours calendaires suivant le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de M. Jean-Pierre Remy.

2. CONVENTIONS AVEC LES FILIALES

Avec la société PagesJaunes

Administrateur commun : M. Jean-Pierre Remy

Nature et objet

Un contrat d'emprunt a été signé entre votre Société et la société PagesJaunes SA. La conclusion de cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 février 2012. L'emprunt est remboursable *in fine* le 13 février 2014. Le Conseil d'administration du 12 février 2014 a autorisé la prorogation du terme du contrat pour une durée de un an, soit jusqu'au 13 février 2015, renouvelable par tacite reconduction annuelle, sauf avis de non-renouvellement notifié par l'une ou l'autre des parties.

Modalités

Le montant de l'emprunt est de 150 millions d'euros. Ce contrat porte intérêts à l'EURIBOR 3 mois majoré de 175 points de base par an. La charge d'intérêts au titre de l'exercice 2014 s'élève à 3 028 525 euros.

Avec la société QDQ, filiale de votre Société

Administrateur commun : M. Jean-Pierre Remy

Une lettre de soutien a été demandée par les Commissaires aux comptes de QDQ Media dans le cadre de l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2013 de QDQ Media. Par cette lettre, votre Société s'engage à apporter son soutien financier à QDQ Media justifiant le maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation de cette dernière pendant une période de 12 mois. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 février 2014.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2015

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Denis THIBON

Deloitte & Associés

Ariane BUCAILLE

20

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1	Comptes consolidés	125
	État du résultat consolidé	125
	État du résultat global	126
	État de situation financière	127
	État de variation des capitaux propres consolidés	128
	État des flux de trésorerie	129
	NOTE 1. Informations relatives au Groupe	130
	NOTE 2. Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2014	130
	NOTE 3. Principes comptables et changements d'estimation	131
	NOTE 4. Information sectorielle	136
	NOTE 5. Variation du périmètre de consolidation	137
	NOTE 6. Charges de personnel	138
	NOTE 7. Autres produits et charges d'exploitation	138
	NOTE 8. Résultat financier	138
	NOTE 9. Impôt sur les sociétés	139
	NOTE 10. Résultat par action	140
	NOTE 11. Écarts d'acquisition des sociétés intégrées	140
	NOTE 12. Autres immobilisations incorporelles	141
	NOTE 13. Immobilisations corporelles	141
	NOTE 14. Autres actifs disponibles à la vente	142
	NOTE 15. Autres actifs financiers non courants	142
	NOTE 16. Instruments financiers dérivés	142
	NOTE 17. Stocks nets	143
	NOTE 18. Créances clients	143
	NOTE 19. Coût d'acquisition de contrats	143
	NOTE 20. Autres actifs courants	143
	NOTE 21. Variations des provisions pour dépréciation des actifs	144
	NOTE 22. Capitaux propres	144
	NOTE 23. Dettes fournisseurs	145
	NOTE 24. Avantages du personnel, provisions et autres passifs	145
	NOTE 25. Stock-options et actions gratuites	148
	NOTE 26. Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net	149
	NOTE 27. Produits constatés d'avance	151
	NOTE 28. Instruments financiers	151
	NOTE 29. Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital	152
	NOTE 30. Informations sur les parties liées	154
	NOTE 31. Obligations contractuelles et engagements hors bilan	155
	NOTE 32. Litiges	156
	NOTE 33. Honoraires des commissaires aux comptes	158
	NOTE 34. Périmètre de consolidation	159
	NOTE 35. Événements postérieurs à la clôture	159
20.2	Comptes annuels au 31 décembre 2014	160
20.3	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Solocal Group du 11 juin 2015	178
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	196
20.5	Politique de distribution des dividendes	197
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	198
20.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	198
20.8	Honoraires des contrôleurs légaux	198

20.1 Comptes consolidés

État du résultat consolidé

(en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	Période close le 31 décembre	
		2014	2013
Chiffre d'affaires		936 193	998 867
Charges externes nettes		(228 262)	(222 066)
Frais de personnel : Salaires et charges	6	(385 686)	(352 539)
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE		322 245	424 262
■ Participation des salariés	6	(10 280)	(15 417)
■ Rémunération en actions	6	(8 560)	(1 523)
Dotations aux amortissements	12 & 13	(48 411)	(40 747)
Autres produits et charges d'exploitation	7	(38 495)	(37 350)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		216 499	329 225
Produits financiers		1 580	2 899
Charges financières		(99 704)	(135 193)
RÉSULTAT FINANCIER	8	(98 124)	(132 294)
Quote-part de résultat des entreprises associées		(6)	(202)
Impôt sur les sociétés	9	(58 947)	(81 902)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		59 422	114 827
Résultat de la période attribuable aux :			
■ Actionnaires de Solocal Group		59 413	114 772
■ Participation ne donnant pas le contrôle		9	55
Résultat de la période par action attribuable aux actionnaires de Solocal Group (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
■ de base	10	0,10	0,41
■ dilué		0,10	0,40
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes au 31 décembre			
■ de base		0,05	0,41
■ dilué		0,05	0,40

État du résultat global

(en milliers d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre	
		2014	2013
REPORT RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		59 422	114 827
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture :			
■ Montant brut		9 291	32 719
■ Impôt différé		(3 530)	(12 495)
■ Montant net d'impôt	16	5 761	20 224
Réserves écarts actuariels IFC :			
■ Montant brut		(2 666)	5 358
■ Impôt différé		919	(1 845)
■ Montant net d'impôt		(1 747)	3 513
Écarts de conversion des activités à l'étranger			
		11	1
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔT		4 025	23 738
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL NET D'IMPÔT		63 447	138 564
Résultat global total attribuable aux :			
■ Actionnaires de Solocal Group		63 438	138 509
■ Participation ne donnant pas le contrôle		9	55

État de situation financière

(en milliers d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre	
		2014	2013
ACTIF			
Écarts d'acquisition nets	11	82 467	78 697
Autres immobilisations incorporelles nettes	12	107 265	80 773
Immobilisations corporelles nettes	13	25 269	23 569
Participations dans les entreprises associées	5	2 272	6 024
Actifs disponibles à la vente	14	340	515
Autres actifs financiers non courants	15	4 616	4 944
Impôts différés actifs	9	7 407	20 257
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		229 636	214 779
Stocks nets	17	1 253	915
Créances clients nettes	18	441 786	405 843
Coût d'acquisition de contrats	19	46 669	63 250
Autres actifs courants	20	29 032	24 727
Créances d'impôt sur les sociétés	9	18 983	777
Charges constatées d'avance		9 431	5 905
Autres actifs financiers courants		13 187	8 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	46 354	75 569
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		606 695	585 250
TOTAL ACTIF		836 331	800 029
PASSIF			
Capital social		232 345	56 197
Prime d'émission		362 899	98 676
Réserves		(1 994 514)	(2 100 026)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de Solocal Group		59 413	114 772
Autres éléments du résultat global		(22 377)	(26 391)
Actions propres		(7 151)	(10 004)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Solocal Group	22	(1 369 385)	(1 866 777)
Participation ne donnant pas le contrôle		69	60
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(1 369 316)	(1 866 717)
Dettes financières et dérivés non courants	16 & 26	1 139 637	1 516 223
Avantages du personnel – non courants	24	90 439	85 051
Provisions – non courantes	24	16 910	16 259
Autres passifs non courants		30	-
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 247 016	1 617 533
Découverts bancaires et autres emprunts courants	26	37 461	132 652
Intérêts courus non échus	26	5 060	6 269
Provisions – courantes	24	22 864	11 698
Dettes fournisseurs	23	98 923	84 484
Avantages du personnel – courants	24	117 615	119 207
Autres passifs courants	24	101 278	94 608
Dettes d'impôt sur les sociétés	9	51	2 840
Produits constatés d'avance	27	575 379	597 455
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		958 631	1 049 213
TOTAL PASSIF		836 331	800 029

État de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Résultat et réserves	Opérations de couverture et écarts actuariels	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2013										
2013	277 656 043	56 197	98 676	(10 010)	(2 101 169)	(50 461)	-	(2 006 767)	5	(2 006 762)
Résultat global total de la période					114 772			114 772	55	114 827
Autres éléments du résultat global, net de taxe					-	23 737	1	23 738		23 738
Résultat global total de la période, net de taxe					114 772	23 737	1	138 509	55	138 564
Rémunération en actions					1 475			1 475	-	1 475
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(653 784)			6				6		6
Reclassement réserves (écarts actuariels)					(333)	333		-		-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	277 002 259	56 197	98 676	(10 004)	(1 985 255)	(26 391)	1	(1 866 777)	60	(1 866 717)
Résultat global total de la période					59 413			59 413	9	59 422
Autres éléments du résultat global, net de taxe					-	4 014	11	4 025		4 025
Résultat global total de la période, net de taxe					59 413	4 014	11	63 438	9	63 447
Augmentation de capital, nette de frais après impôt	880 742 416	176 148	264 223		(12 205)			428 166		428 166
Rémunération en actions					2 935			2 935	-	2 935
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	1 725 308			2 853				2 853		2 853
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	1 159 469 983	232 345	362 899	(7 151)	(1 935 113)	(22 377)	12	(1 369 385)	69	(1 369 316)

État des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre	
		2014	2013
Résultat attribuable aux actionnaires de Solocal Group		59 413	114 772
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition	11 & 13	52 198	49 158
Variation des provisions	21	15 924	27 274
Rémunération en actions		4 351	1 475
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		487	752
Produits et charges d'intérêts	8	83 654	99 884
Instruments de couverture	8	14 470	32 410
Écart de change non réalisé		-	-
Charge d'impôt de l'exercice	9	58 947	81 902
Quote-part de résultat des entreprises associées		6	202
Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		9	55
Diminution (augmentation) des stocks		(338)	1 452
Diminution (augmentation) des créances clients		(38 812)	21 856
Diminution (augmentation) des autres créances		8 114	3 716
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		13 086	8 867
Augmentation (diminution) des autres dettes		(17 722)	(38 340)
Variation du besoin en fonds de roulement		(35 671)	(2 448)
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		874	2 603
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(87 021)	(130 960)
Impôt sur les sociétés décaissé		(60 581)	(85 719)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		107 060	191 359
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 & 13	(69 541)	(55 316)
Acquisitions/cessions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise/cédée et autres variations d'actif/passif		(14 121)	(4 624)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(83 662)	(59 940)
Augmentation (diminution) des emprunts	26	(475 902)	(149 421)
Augmentation de capital nette de frais	22	422 639	-
Autres flux liés aux opérations de financement dont actions propres		362	(791)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(52 901)	(150 212)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		2	(0)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(29 501)	(18 793)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		73 079	91 872
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	26	43 578	73 079

Il n'y a pas de flux non monétaires significatifs.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Solocal Group offre depuis plus de soixante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier la mise à disposition d'information locale au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs. Les principales activités du Groupe sont décrites en note 4.

L'exercice comptable des sociétés du groupe Solocal s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés et de leurs annexes est l'euro.

Solocal Group est une société anonyme cotée sur Euronext Paris (PAJ).

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de Solocal Group du 9 février 2015.

2. CONTEXTE DE LA PUBLICATION ET BASE DE PRÉPARATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2014

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, applicable à cette date.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013. Les états financiers 2012, inclus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 avril 2014 sous le numéro D.14-0366, sont incorporés par référence.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, à l'exception de nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014, sans impact significatif :

- IAS 27 révisée : *Separate Financial Statements* ;
- IAS 28 révisée : *Investments in Associates and Joint Ventures* ;
- IFRS 10 : *Consolidated Financial Statements* ;
- IFRS 11 : *Joint Arrangements* ;
- IFRS 12 : *Disclosures of Interests in Other Entities* ;
- amendement à IAS 32 : *Offsetting Financial Assets and Financial Liabilities* ;
- amendements à IFRS 10, 11, 12 : *Transition Guidance* ;
- amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : *Investment Entities* ;
- amendements à IAS 36 : *Recoverable Amount Disclosures for Non Financial Assets* ;
- amendements à IAS 39 : *Novation of Derivatives and Continuation of Hedge Accounting* ;
- IFRIC 21 : *Levies* ;
- *Improvements to IFRSs 2011-2013 Cycle*.

Aucune de ces nouvelles normes et interprétations n'a eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Ces principes ne diffèrent par ailleurs pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB, dans la mesure où serait sans incidence significative, l'application des amendements et interprétations, dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 dans le référentiel tel que publié par l'IASB, mais ne l'est pas encore dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union européenne.

En outre, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2015 :

- *Improvements to IFRSs 2011-2013 Cycle* (applicable au 1^{er} janvier 2015).
- Enfin, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2014 :
- IFRS 14 : *Regulatory Deferral Accounts* (applicable au 1^{er} janvier 2016) ;
 - IFRS 15 : *Revenue from Contracts with Customers* (applicable au 1^{er} janvier 2017) ;
 - IFRS 9 : *Financial Instruments* (applicable au 1^{er} janvier 2018) ;
 - IFRS 9 : *Hedge Accounting and Amendments to IFRS 9, IFRS 7 and IAS 39* (date d'application non fixée) ;

- IAS 19 : *Defined Benefit Plans: Employee Contributions* (applicable au 1^{er} janvier 2015) ;
- *Improvements to IFRSs 2010-2012 Cycle* (applicable au 1^{er} janvier 2015) ;
- IFRS 11 : *Accounting for Acquisitions of Interests in Joint Operations* (applicable au 1^{er} janvier 2016) ;
- IAS 16 et IAS 38 : *Clarification of Acceptable Methods of Depreciation and Amortisation* (applicable au 1^{er} janvier 2016) ;
- IAS 27 : *Equity Method in Separate Financial Statements* (applicable au 1^{er} janvier 2016) ;
- IFRS 10 et IAS 28 : *Sale or Contribution of Assets between an Investor and Its Associate or Joint-Venture* (applicable au 1^{er} janvier 2016) ;
- *Improvements to IFRSs 2012-2014 Cycle* (applicable au 1^{er} janvier 2016) ;
- IAS 1 : *Disclosure Initiative* (applicable au 1^{er} janvier 2016) ;
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : *Investment Entities: Applying the Consolidation Exception* (applicable au 1^{er} janvier 2016).

Le Groupe est néanmoins en cours d'analyse sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et des effets de leur application dans ses comptes futurs. À ce stade de l'analyse, les impacts attendus sur les comptes consolidés ne sont pas significatifs.

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 sont disponibles sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Pour préparer les états financiers, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Sont notamment concernés les écarts d'acquisition, les coûts d'acquisition de contrats, la rémunération en actions, les coûts de restructuration et l'évaluation des passifs liés aux retraites. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

■ SAISONNALITÉ

Même si les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité à proprement parler, il convient de noter que, par souci

d'optimisation des coûts, les dates de parution des annuaires imprimés (déterminant la reconnaissance des produits et des coûts afférents) peuvent varier d'un trimestre à l'autre, chaque annuaire imprimé ne paraissant qu'une seule fois par an.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS D'ESTIMATION

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2014 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

■ 3.1 POSITIONS COMPTABLES RETENUES PAR LE GROUPE, EN APPLICATION DES PARAGRAPHERS 10 À 12 D'IAS 8

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne ou leur interprétation.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation (Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF ») à savoir :

- les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement ;
- le volume d'heures à la clôture de l'exercice, de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés, est mentionné dans les annexes.

À compter du 1^{er} janvier 2015, les dispositions du DIF seront abandonnées au profit du Compte Personnel de Formation.

■ 3.2 CONSOLIDATION

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 10 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intra-Groupe significatifs sont éliminés.

■ 3.3 OPÉRATIONS EN DEVICES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

■ 3.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon ou détenues en vue de la vente.

La marge brute opérationnelle (MBO) correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- de la participation des salariés ;
- des charges de rémunération en actions, y compris les charges sociales éventuelles afférentes ;
- des dotations aux amortissements ;
- des autres produits et charges d'exploitation incluant :
 - les pertes de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations,
 - les variations de juste valeur des compléments de prix accordés dans le cadre d'acquisitions de titres,
 - les résultats de cession d'actifs,
 - les coûts de restructuration,
 - les frais d'acquisition de titres de participation,
 - les pertes de valeur des écarts d'acquisition des entreprises associées,
 - les autres charges et produits à caractère non récurrent.

■ 3.5 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu et présenté de la manière suivante, en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution de chaque annuaire imprimé. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance ».

- ✎ Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne (produits digitaux) et sur les services de renseignements téléphoniques sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de 12 mois. Il en est de même pour les sites Internet.
- ✎ Les produits issus du trafic relatif aux services de renseignements téléphoniques (118 008 en France) sont comptabilisés pour leur montant brut lorsque la prestation est rendue.
- ✎ Les produits issus des activités de régie publicitaire sont reconnus sur la période de diffusion des campagnes de publicité. Lorsque les entités du Groupe opèrent uniquement en tant qu'agents, le chiffre d'affaires est constitué des seules commissions.
- ✎ Les coûts variables de la force de vente liés à la commercialisation de produits publicitaires dans les annuaires imprimés et sur les supports digitaux constituent des coûts incrémentaux et directs d'obtention de commandes clients. Ils sont activés au bilan sur le poste « Coût d'acquisition de contrats » et sont comptabilisés en charges sur la durée de vie des commandes clients, c'est-à-dire en fonction de la parution des annonces et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, conformément à SIC 31 « Opérations de troc portant sur des services de publicité », les produits des activités ordinaires n'incluent pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables, même lorsque celles-ci sont rendues sur des périodes différentes.

■ 3.6 FRAIS DE PUBLICITÉ ET ASSIMILÉS

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

■ 3.7 RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

■ 3.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs). Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond en général au niveau de chacune des sociétés consolidées.

En accord avec sa stratégie et ses axes de développement, le Groupe a décidé, à partir de 2011, de faire évoluer ses reporting internes et externes afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer les ressources.

Les secteurs, déterminés en conformité avec IFRS 8 « Secteurs opérationnels », sont les suivants : Internet, Annuaires imprimés et Autres activités. Au 31 décembre 2014, l'intégralité des écarts d'acquisition se trouve allouée sur le secteur Internet.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs de chaque UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe de la façon suivante :

- ✎ les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur cinq ans ;
- ✎ au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- ✎ l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

■ 3.9 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11).

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement significatifs capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

■ 3.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit du fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de la période.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par les entités du Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les contrats de location financement ne sont pas significatifs pour les périodes présentées.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

■ 3.11 DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

■ 3.12 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.12.1 – Évaluation et comptabilisation des actifs financiers ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

PRÊTS ET CRÉANCES

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « Fair Value »).

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

3.12.2 – Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

PASSIFS FINANCIERS

À l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

3.12.3 – Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Conformément à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change, et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure, c'est-à-dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise peut s'attendre à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, et si les résultats réels se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste de valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

3.13 STOCKS

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

■ 3.14 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable sur un horizon de trois à cinq ans.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'annonceurs...).

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera ; et
- s'il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

■ 3.15 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

■ 3.16 ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AVANTAGES SIMILAIRES

3.16.1 – Avantages postérieurs à l'emploi

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET ENGAGEMENTS SIMILAIRES

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Cette obligation finale est ensuite actualisée avec un taux déterminé par référence au rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (ou des obligations d'État s'il n'existe pas de marché actif).

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Ces avantages sont offerts au travers de régimes à cotisations définies pour lesquelles le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

3.16.2 – Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

3.16.3 – Indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultat.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

■ 3.17 RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

4. INFORMATION SECTORIELLE

Au travers de ses filiales, Solocal Group exerce trois métiers complémentaires : éditeur de contenus et services, média, et régie publicitaire. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

Le Groupe crée et met à disposition des services qui donnent accès à une mine d'informations utiles et fiables. Adaptés en permanence aux modes de consommation, ils accompagnent les citoyens partout et tous les jours pour leur faciliter la vie : localiser et contacter un professionnel, retrouver ses amis sur le net, obtenir un itinéraire, visiter les boutiques des commerçants, repérer les bons plans...

Toujours au plus près des usages, Solocal Group développe ses services sur tous les supports mobiles (notamment via des applications pour iPhone, iPad et Android), répondant ainsi au besoin grandissant de disponibilité et de proximité des informations.

Le modèle économique du Groupe repose sur celui des médias : proposer des contenus de qualité générant de l'audience, monétiser cette audience, globale ou par segments, auprès des professionnels. Les marques du Groupe bénéficient d'une très forte notoriété et de la confiance des utilisateurs. La crédibilité des services, construite année après année, est le socle de la puissance des audiences. Le Groupe s'est réorganisé depuis le début de l'année 2014 autour de cinq verticales « marchés » (Commerce, B2B, Habitat, Services, Santé & Public) + 1 *business unit* regroupant les grands comptes, qui doivent lui permettre d'améliorer l'expérience clients, et de répondre au mieux à leurs attentes, notamment avec le développement et la commercialisation de services et produits adaptés.

Les activités du Groupe se décomposent en trois segments produits :

↳ Internet :

Il s'agit des activités exercées au travers d'Internet, dont les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'information à contenu local. L'activité Internet du Groupe est principalement réalisée en France, mais aussi en Espagne (QDQ Media). Dans ce segment sont regroupées les activités de « pagesjaunes.fr » et « pagespro.com », la création et commercialisation de contenus et espaces publicitaires de type « search » et « display », notamment au travers de la régie publicitaire Internet Horizon Media, ainsi que les petites annonces en ligne « annoncesjaunes.fr » et « avendrealouer.fr ».

3.18 ACTIONS PROPRES

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Display, clics, création et hébergement de site, vidéo, référencement sur pagesjaunes.fr, les partenaires affiliés et les moteurs de recherche – « SEO » (référencement naturel) ou « SEM » (référencement payant)... Solocal Group commercialise une gamme très étendue de formats publicitaires et de services sur Internet mobile et fixe qui permet à tout professionnel, de la TPE à la grande enseigne à réseau, de construire un plan de communication *ad hoc*.

Ce segment inclut les services d'itinéraires, de géo-localisation et de réservations en ligne de Mappy, mais aussi les offres promotionnelles « *couponing* » avec 123deal ou smartprivé, et la promotion digitale.

Sont également intégrés dans ce segment les produits et services suivants : la demande de devis en ligne et la mise en relation des acteurs de l'industrie du BTP avec Sotravo, la prise de rendez-vous en ligne s'appuyant sur la technologie développée par ClicRDV, le site de contenu thématique ComprendreChoisir.com édité par Fine Media, la commande en ligne de plats cuisinés sur Chronorestor.fr auprès des restaurants de proximité référencés (en 2013) et les offres de marketing direct reposant sur l'envoi de courriers électroniques (« *e-mailing* »). Le service de recherche de personnes et de profils en ligne avec 123people a été arrêté en mars 2014.

↳ Annuaires imprimés :

Il s'agit de l'activité historique du Groupe, relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, L'Annuaire).

↳ Autres activités :

Il s'agit d'une part d'activités spécifiques de Solocal Group : services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008), et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également certaines activités de PJMS (anciennement PagesJaunes Marketing Services) : télémarketing, *datamining* (traitement de bases de données), génération de fichiers, traitements de prospects et activités de marketing direct traditionnel (saisie et affranchissements).

4.1 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour les périodes closes aux 31 décembre 2014 et 2013 :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2014	2013
CHIFFRE D'AFFAIRES	936 193	998 867
■ Internet	632 534	632 514
■ Annuaire imprimés	285 178	344 681
■ Autres activités	18 481	21 672
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	322 245	424 262
■ Internet	207 331	267 376
■ Annuaire imprimés	110 099	150 908
■ Autres activités	4 815	5 978

4.2 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2014	2013
CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF	936 193	998 867
■ France	912 109	974 501
■ Autres	24 084	24 366
ACTIFS	836 331	800 029
■ France	727 971	666 366
■ Autres	15 200	17 313
■ Non affecté	93 160	116 350

5. VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales opérations intervenues au cours des exercices 2014 et 2013 sont les suivantes :

2014

Le 5 mars 2014, Mappy a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Retail Explorer, dont le cœur de métier est de proposer un état des lieux des prix et des promotions de milliers de produits présents dans les catalogues et dans les magasins sur le marché français de la grande distribution.

Le 20 mai 2014, acquisition complémentaire de 51 % du capital de Leadformance, leader de la localisation de points de vente sur Internet. Le Groupe enrichit ainsi son offre de communication digitale pour les grands annonceurs.

2013

Le 30 avril 2013, Sotravo a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Wozalk, plateforme de captation de demandes de devis en France dans le secteur des travaux. Le 30 juin 2013, ces deux entités ont fusionné avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Le 31 décembre 2013, les entités PagesJaunes et A Vendre A Louer ont fusionné avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Ces opérations de restructuration interne n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

6. CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	Période close le 31 décembre	
	2014	2013
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 535	4 473
Salaires et charges	(385 686)	(352 539)
dont :		
■ Traitements et salaires	(259 798)	(240 032)
■ Charges sociales	(114 856)	(103 389)
■ CICE	3 392	2 320
■ Taxes sur les salaires, intérim et autres	(14 425)	(11 438)
Rémunération en actions ⁽¹⁾	(8 560)	(1 523)
dont :		
■ Stock-options et actions gratuites	(4 351)	(1 475)
■ Charges sociales attributions de stock-options et d'actions gratuites	(4 209)	(48)
Participation des salariés ⁽²⁾	(10 280)	(15 417)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(404 526)	(369 479)

(1) Voir note 25.

(2) Y compris forfait social.

7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique inclut notamment le résultat des opérations de cession des actifs non financiers, les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et sur immobilisations, les variations de juste valeur des compléments de prix accordés dans le cadre d'acquisitions de titres, les frais d'acquisition des titres de participation ainsi que les coûts de restructurations.

Les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et sur immobilisations se sont élevées à 3,8 millions d'euros en 2014 (voir notes 11 et 12) contre 8,4 millions d'euros en 2013.

Les coûts de restructurations se sont élevés à 23,5 millions d'euros en 2014 contre 28,1 millions d'euros en 2013.

Dans le cadre du regroupement des entités parisiennes sur un seul site prévu en 2016, une provision au titre des frais de remise en état des locaux et des doubles loyers éventuels à venir a été constituée au 31 décembre 2014 pour un montant de 10,4 millions d'euros. Cette provision n'a pas d'impact sur la trésorerie du Groupe en 2014.

8. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2014	2013
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	376	228
Résultat de cession d'actifs financiers	246	918
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	958	1 669
Dividendes reçus	-	84
PRODUITS FINANCIERS	1 580	2 899
Intérêts sur dettes financières	(70 711)	(87 515)
Produits/(Charges) sur instruments de couverture	(14 470)	(32 410)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(13 076)	(12 214)
Variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers	476	-
Autres frais & honoraires financiers	(602)	(584)
Coût de désactualisation ⁽¹⁾	(1 321)	(2 470)
CHARGES FINANCIÈRES	(99 704)	(135 193)
RÉSULTAT FINANCIER	(98 124)	(132 294)

(1) Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite (voir note 24) et de la dette sur instruments de couverture (voir note 16).

9. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

9.1 PREUVE D'IMPÔT GROUPE

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2014	2013
Résultat net des activités poursuivies avant impôt	118 369	196 729
Quote-part de résultat des entreprises associées	(6)	(202)
Résultat net des activités poursuivies hors Q-P des entreprises associées avant impôt	118 375	196 931
Taux légal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
IMPÔT THÉORIQUE	(40 760)	(67 810)
Sociétés en pertes non intégrées fiscalement	(1 988)	(2 186)
Dépréciation prêt QDQ Media	498	-
Rémunération en actions	(1 498)	(508)
Filiales étrangères	82	50
Pertes de valeur des écarts d'acquisition et variation des compléments prix	(1 242)	(1 242)
Amortissements non déductibles	(287)	-
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(7 206)	(8 152)
Plafonnement de déductibilité des intérêts financiers	(7 295)	(6 333)
Régularisation IS sur exercices antérieurs	4 497	10 608
Taxe additionnelle de 10,7 %	(4 069)	(6 886)
Autres produits non taxables et charges non déductibles	321	557
IMPÔT EFFECTIF	(58 947)	(81 902)
dont impôt courant	(40 154)	(90 681)
dont impôt différé	(18 793)	8 779
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	49,8 %	41,6 %

9.2 IMPÔT AU BILAN

La position bilancielle nette est détaillée comme suit :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2014	2013
Indemnités de départ en retraite	27 663	26 373
Participation des salariés	3 048	4 697
Provisions non déductibles	2 048	8 526
Instruments de couverture	1 836	5 730
Autres différences	1 838	1 043
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	36 433	46 369
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	(13)	(40)
Frais d'émission d'emprunts	(9 643)	(9 859)
Marque 123people	-	-
Amortissements à caractère fiscal	(19 370)	(16 213)
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(29 026)	(26 112)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS), NETS	7 407	20 257
<i>Impôts différés à l'actif</i>	7 407	20 257

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media et ses filiales n'a été comptabilisé au bilan, ce sous-groupe ayant enregistré un résultat net déficitaire en 2014. Le montant de l'impôt différé non reconnu est estimé à 65,2 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les impôts différés actifs au bilan passent de 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 à 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au bilan du 31 décembre 2014, l'impôt sur les sociétés représente une créance de 19,0 millions d'euros et une dette d'un montant de 0,1 million d'euros. Au 31 décembre 2013, l'impôt sur les sociétés représentait une créance de 0,8 million d'euros et une dette d'un montant de 2,8 millions d'euros.

L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2014 est de 60,6 millions d'euros, dont un remboursement de 4,3 millions d'euros concernant d'une part, l'agrément reçu sur une provision déductible de la société Aval qui a fusionné en 2013 avec la société PagesJaunes SA pour un

montant de 3,1 millions d'euros et d'autre part, d'intérêts moratoires sur la désactivation des coûts commerciaux pour un montant de 1,2 million d'euros, contre 85,7 millions d'euros en 2013.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2014	2013
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	20 257	25 021
Variations enregistrées en capitaux propres	5 943	(13 543)
Variations enregistrées en résultat	(18 793)	8 779
Effets des variations de périmètre	-	-
Autres variations	-	-
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	7 407	20 257

10. RÉSULTAT PAR ACTION

En 2014, le résultat net s'élève à 59,4 millions d'euros. Suite à l'augmentation du capital du 29 avril 2014 (voir note 22), le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 567,4 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,10 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2014, de 26,2 millions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites (voir note 25).

En 2013, le résultat net s'élève à 114,8 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 277,6 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,41 euro et à 0,40 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2013, de 10,7 millions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites (voir note 25).

11. ÉCARTS D'ACQUISITION DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Ventilation de la valeur nette des écarts d'acquisition par secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2014			Période close le 31 décembre 2013			Variation
	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Internet	164 555	(82 088)	82 467	157 179	(78 482)	78 697	3 770

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2014	2013
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	78 697	82 278
Acquisitions/cessions	12 976	1 547
Pertes de valeur	(3 606)	(5 200)
Reclassements et autres ⁽¹⁾	(5 600)	72
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	82 467	78 697

(1) En 2014, reclassement des écarts d'acquisition vers les immobilisations incorporelles pour 5,6 millions d'euros (voir note 12).

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode décrite en note 3.8 – Principes comptables, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle situé entre 1,0 % et 2,5 % et d'un taux d'actualisation après impôt compris entre 8,5 % et 13,0 % selon les unités génératrices de trésorerie. Ces taux sont basés sur des études sectorielles publiées.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont de nature similaire d'une UGT à l'autre ; il peut s'agir des données de marché, du taux de pénétration des supports ou des produits sur le marché, du chiffre d'affaires (nombre d'annonceurs, revenu moyen par annonceur), des niveaux de marge brute opérationnelle. Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont

le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité.

Les montants des écarts d'acquisition relatifs à chacune des UGT sont individuellement faibles, la valeur unitaire n'excède par 15 millions d'euros.

En 2014, une perte de valeur des écarts d'acquisition a été constatée pour un montant de 3,6 millions d'euros.

En 2013, une perte de valeur des écarts d'acquisition avait été constatée pour un montant de 5,2 millions d'euros. Cette perte de valeur est principalement liée au changement d'algorithme de référencement d'un moteur de recherche qui a provoqué une chute brutale du trafic d'une UGT conduisant à une baisse de son chiffre d'affaires et de sa marge.

En termes de sensibilité, une augmentation de 1 % du taux d'actualisation sur l'ensemble des UGT conduirait à diminution de la valeur recouvrable de 31 millions d'euros et à une dépréciation de 3 millions d'euros. Inversement, une diminution de 1 % du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la valeur recouvrable de 42 millions d'euros.

Une augmentation du taux de croissance perpétuelle de 0,5 % conduirait à augmentation de la valeur recouvrable de 15 millions d'euros. Inversement, une diminution du taux de croissance perpétuelle

de 0,5 % conduirait à une diminution de la valeur recouvrable de 13 millions d'euros et à une dépréciation de 1 million d'euros.

Une augmentation de 1 % du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires conduirait à une augmentation de la valeur recouvrable de 14 millions d'euros. Inversement, une diminution de 1 % du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires conduirait à une diminution de la valeur recouvrable de 14 millions d'euros sans conduire à une dépréciation.

12. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette
Logiciels et Applications support	270 398	(166 116)	104 282	211 514	(134 258)	77 255
Autres immobilisations incorporelles	11 180	(8 196)	2 983	6 607	(3 090)	3 517
Marque 123people	-	-	-	4 526	(4 526)	-
TOTAL	281 577	(174 312)	107 265	222 647	(141 874)	80 773

Aucune autre perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2014 et 2013.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	80 773	69 387
Acquisitions	4 672	4 110
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	54 698	44 802
Effet des variations de périmètre	766	-
Écarts de conversion	29	(11)
Reclassements ⁽²⁾	5 600	-
Cessions et amortissements accélérés	(362)	(182)
Dotations aux amortissements	(38 911)	(37 333)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	107 265	80 773

(1) Concerne l'ensemble des frais de développement activés.

(2) En 2014, reclassement des écarts d'acquisition vers les immobilisations incorporelles pour 5,6 millions d'euros (voir note 11).

La hausse des investissements réalisés par le Groupe est liée au lancement de nouveaux produits et services à destination des clients, et à l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe. Une partie de ces investissements est réalisée par des équipes internes.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Informatique et terminaux	59 550	(52 423)	7 127	55 939	(48 398)	7 541
Autres	55 376	(37 235)	18 141	47 698	(31 670)	16 028
TOTAL	114 926	(89 657)	25 269	103 637	(80 068)	23 569

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2014 et 2013.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	23 569	25 480
Acquisitions d'immobilisations corporelles	11 354	6 403
Effet des variations de périmètre	27	-
Écarts de conversion	12	(3)
Reclassements	-	1
Cessions et mises au rebut	(12)	(94)
Dotation aux amortissements	(9 681)	(8 219)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	25 269	23 569

14. AUTRES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Cette rubrique inclut les titres de participation classés en actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

15. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts de garantie.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Solocal Group utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion du risque de taux associé à la dette bancaire à taux variable. Solocal Group a mis en œuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en œuvre d'une comptabilisation de couverture au sens de l'IAS 39.

Ces opérations viennent en couverture des flux de trésorerie relatifs à la dette à taux variable (voir note 26). Les tests d'efficacité prospectifs mis en œuvre par Solocal Group lors de l'initiation de ces opérations ainsi que les tests rétrospectifs réalisés aux 31 décembre 2014 et 2013, ont permis de démontrer que ces instruments financiers offrent une couverture totalement efficace des flux de trésorerie relatifs à cette dette bancaire.

■ COMPTABILISATION ET ÉLÉMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIFS RELATIFS À CES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur de ces instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2014	2013
Swaps de taux d'intérêts – couverture de flux de trésorerie	(8 601)	(17 892)
Collar – couverture de juste valeur	(1 342)	(2 300)
ACTIF/(PASSIF)	(9 943)	(20 192)
<i>Dont non courant</i>	-	(20 192)
<i>Dont courant</i>	(9 943)	-

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, soit une hausse de 9,3 millions d'euros pour les swaps de taux d'intérêt, a été constatée en capitaux propres recyclables, après constatation d'un impôt différé de 3,5 millions d'euros.

La variation du *collar* (qualifié de couverture de juste valeur) a été constatée en produits financiers (voir note 8), pour un montant de 1,0 million d'euros. Un impôt différé de 0,4 million d'euros a été constaté à ce titre.

Aucune inefficacité n'a été comptabilisée au titre des couvertures de flux de trésorerie.

17. STOCKS NETS

Les stocks sont principalement composés d'en-cours de production de service relatifs à la fabrication des annonces (produits imprimés et en ligne) et des sites Internet.

Ces stocks sont, le cas échéant, dépréciés lorsque les perspectives commerciales peuvent entraîner un risque d'écoulement pour une valeur inférieure à la valeur au bilan.

Aucune mise au rebut significative n'a été comptabilisée au cours des exercices 2014 et 2013.

18. CRÉANCES CLIENTS

La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créances clients brutes	464 632	431 754
Provisions pour dépréciation ⁽¹⁾	(17 527)	(22 048)
CRÉANCES NETTES AVANT DÉPRÉCIATION STATISTIQUE	447 105	409 706
Provisions pour dépréciation statistique ⁽¹⁾	(5 319)	(3 863)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	441 786	405 843

(1) Voir note 21 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs.

Au 31 décembre, les créances clients ont les échéances suivantes :

(en milliers d'euros)	Total ⁽¹⁾	Non échues ⁽¹⁾	Échues et non dépréciées ⁽¹⁾					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
2014	447 105	406 027	17 215	6 472	4 231	6 062	5 293	1 805
2013	409 706	375 557	14 704	7 643	3 586	4 543	2 579	1 094

(1) Hors provisions pour dépréciations statistiques d'un montant total de 5 319 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 3 863 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Le portefeuille des créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (environ 697 000 annonceurs dont 672 000 sur PagesJaunes en France). En France, les 20 premiers annonceurs de PagesJaunes représentent 1,5 % de ce chiffre d'affaires (1,3 % en 2013) et les annonceurs des 10 premières

rubriques professionnelles représentent 14,6 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes (16,2 % en 2013). En France, les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires de 0,62 % en 2014 contre 0,58 % en 2013.

19. COÛT D'ACQUISITION DE CONTRATS

Les coûts d'acquisition de contrats représentent les coûts variables de la force de vente liés à la commercialisation de produits publicitaires dans les annuaires imprimés et sur les supports digitaux. Ces coûts incrémentaux et directs d'obtention de commandes clients sont

activés au bilan sur ce poste et sont comptabilisés en charges sur la durée de vie des commandes clients, c'est-à-dire en fonction de la parution des annonces et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

20. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
TVA à recevoir	21 406	16 630
Divers État à recevoir	18	1
Avances, acomptes & avoirs à recevoir fournisseurs	3 680	3 509
Autres actifs courants	3 928	4 587
TOTAL	29 032	24 727

21. VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations	Reprises provisions non utilisées	Reprise provisions utilisées	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
2013						
Créances clients	23 650	9 244	(609)	(6 377)	3	25 911
Autres actifs	88	-	(88)	-	-	-
2014						
Créances clients	25 911	9 109	(139)	(12 109)	74	22 846
Autres actifs	-	-	-	-	-	-

Application d'un taux de provision en fonction de l'ancienneté des créances basé sur un historique observés des recouvrements.

22. CAPITAUX PROPRES**22.1 CAPITAL SOCIAL****Augmentation de capital**

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 a approuvé deux augmentations de capital :

- une augmentation de capital d'un montant de 361,6 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») des anciens actionnaires, se traduisant par la création de 723 242 416 actions nouvelles ;
- une augmentation de capital réservée de 78,8 millions d'euros avec suppression du DPS au profit de quatre investisseurs institutionnels (Paulson & Co. Inc., Credit Suisse, Praxient, Amber Capital) qui s'étaient engagés à garantir une partie de l'augmentation de capital avec maintien du DPS ; elle s'est traduite par la création de 157 500 000 actions nouvelles.

Ces deux augmentations de capital ont permis de lever un montant brut total de 440,4 millions d'euros correspondant à l'émission de 880 742 416 actions nouvelles.

Les prix de souscription de l'augmentation de capital avec maintien du DPS et de l'augmentation de capital réservée ont été identiques à savoir 0,50 euro par action.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont intervenus le 6 juin 2014.

Le capital social de Solocal Group est désormais composé de 1 161 727 170 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 232 345 434 euros (actions auto-détenues non déduites).

Les fonds levés ont eu pour objet de procéder au remboursement partiel anticipé au pair de la dette bancaire de la Société pour un montant de 400 millions d'euros (voir note 7), permettant à la Société d'accélérer son programme de transformation « Digital 2015 » et la croissance de ses activités Internet.

Cette opération a engendré des frais pour un montant de 19,7 millions d'euros (12,2 millions d'euros après impôt), ils ont été constatés en capitaux propres, nets de l'effet d'impôt.

Ces augmentations de capital ont fait l'objet d'un prospectus qui a reçu de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le visa n° 14-195 en date du 13 mai 2014. Il est composé du document de référence de Solocal Group, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2014 sous le numéro D.14-0366, d'une note d'opération, et du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

22.2 AUTRES RÉSERVES ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les autres réserves consolidées et autres éléments du résultat global sont négatifs à hauteur de 2 015,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2 126,3 millions d'euros au 31 décembre 2013) et se composent essentiellement de :

- de la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros ;
- la perte de juste valeur des instruments financiers dérivés entre leur date de conclusion et le 31 décembre 2014 pour un montant avant impôt de 8,6 millions d'euros (17,9 millions d'euros au 31 décembre 2013) et d'un impôt correspondant de 1,4 million d'euros (4,9 millions d'euros au 31 décembre 2013) ;
- la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant de 66,9 millions d'euros (62,6 millions d'euros au 31 décembre 2013), voir note 25.

L'horizon prévisionnel de recyclage des réserves relatives aux instruments de financiers, générées dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, se situe à moins d'un an (voir note 16 – Échéance de ces instruments).

22.3 ACTIONS PROPRES

Un contrat de liquidité a été mis en place en 2008 avec un prestataire de services d'investissement. Il est reconductible d'année en année. Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat se sont élevés à 8,0 millions d'euros.

Au titre de ce contrat, au 31 décembre 2014, la Société détenait 737 001 de ses propres actions (1 982 495 au 31 décembre 2013), comptabilisées en diminution des capitaux propres.

Par ailleurs, Solocal Group a racheté en 2011, 2 000 000 d'actions propres hors contrat de liquidité pour un montant total de 6,0 millions d'euros comptabilisées en diminution des capitaux propres. En avril 2014, l'acquisition définitive de 479 814 actions distribuées au titre du plan d'actions gratuites 2011 a été prélevée sur ce stock. Au 31 décembre 2014, Solocal Group détenait 1 520 186 actions propres en direct.

Ainsi, au 31 décembre 2014, Solocal Group détenait un total de 2 257 187 de ses propres actions.

22.4 DIVIDENDES

Solocal Group n'a pas procédé à de distribution de dividende en 2014 ni en 2013.

23. DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

24. AVANTAGES DU PERSONNEL, PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

Ils se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Avantages postérieurs à l'emploi	80 482	75 701
Autres avantages à long terme	9 957	9 350
AVANTAGES DU PERSONNEL – NON COURANTS ⁽¹⁾	90 439	85 051
Autres provisions pour risques	13 903	5 854
Provisions pour litiges sociaux – fiscaux	3 007	10 405
PROVISIONS – NON COURANTES	16 910	16 259

(1) Voir détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Personnel ⁽¹⁾	64 442	71 433
Organismes sociaux	53 173	47 774
TOTAL AVANTAGES DU PERSONNEL – COURANTS	117 615	119 207
TVA à payer	92 004	83 275
Divers État à payer	8 006	8 674
Autres passifs courants	1 268	2 659
AUTRES PASSIFS COURANTS	101 278	94 608

(1) Principalement constitué de la participation des salariés et de provisions de charges de personnel.

L'évolution des provisions est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	26 462	24 866	(25)	(22 691)	-	28 612
Autres provisions pour risques	1 495	10 411	(363)	(382)	1	11 162
TOTAL PROVISIONS	27 957	35 277	(388)	(23 073)	1	39 774

PagesJaunes fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et a, à ce stade, reçu une proposition de redressement portant sur l'exercice 2010. La Société a considéré la plupart des chefs de redressement comme infondés et a constitué une provision afin de couvrir les risques résiduels.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2014	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2013
Variation de la valeur des engagements						
Valeur totale des engagements en début de période	76 532	9 677	86 209	75 768	9 744	85 511
Coût des services rendus	5 012	661	5 674	4 891	681	5 573
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	1 182	139	1 321	2 200	271	2 471
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-	-
Modification du régime	-	-	-	3 171	-	3 171
Réductions/liquidations	(4 153)	(495)	(4 648)	(3 476)	(316)	(3 791)
(Gains)/pertes actuariels	2 636	297	2 933	(5 359)	(364)	(5 723)
Prestations payées	(727)	(323)	(1 050)	(663)	(339)	(1 002)
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Cessions/transferts d'activité	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE (A)	80 482	9 957	90 439	76 532	9 677	86 209
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés</i>	80 482	9 957	90 439	76 532	9 677	86 209
Variation des actifs de couverture						
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	30	-	30	29	-	29
Produits financiers sur les actifs de couverture	-	-	-	1	-	1
Gains/(pertes) sur actifs de couverture	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par l'Employeur	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-	-
Réductions/liquidations	-	-	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Écart sur le rendement	(30)	-	(30)	-	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE (B)	-	-	-	30	-	30
Couverture financière						
Situation du régime (A) – (B)	80 482	9 957	90 439	76 502	9 677	86 179
Gains/(pertes) actuariels non reconnus	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
PROVISION/(ACTIF) EN FIN DE PÉRIODE	80 482	9 957	90 439	76 502	9 677	86 179
<i>dont provision/(actif) court terme</i>	-	-	-	800	327	1 127
<i>dont provision/(actif) long terme</i>	80 482	9 957	90 439	75 702	9 350	85 052
Charge de l'exercice						
Coût des services rendus	5 012	661	5 674	4 891	681	5 573
Coût de l'actualisation	1 182	139	1 321	2 200	271	2 471
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	(1)	-	(1)
Amortissement des (gains)/pertes actuariels	-	297	297	-	(364)	(364)
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	3 171	-	3 171
Effet de réductions/liquidations	(4 153)	(495)	(4 648)	(3 476)	(316)	(3 791)
Cessions/transferts d'activité	-	-	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	2 042	602	2 644	6 785	273	7 058

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2014	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2013
Évolution de la provision/(actif)						
Provision/(actif) en début de période	76 502	9 677	86 179	75 739	9 744	85 482
Charge de retraite	2 042	602	2 644	6 785	273	7 058
Charge de retraite des activités cédées	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par l'employeur	(727)	(323)	(1 050)	(663)	(339)	(1 002)
Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels	2 636	-	2 636	(5 359)	-	(5 359)
Écart sur le rendement	30	-	30	-	-	-
PROVISION/(ACTIF) EN FIN DE PÉRIODE	80 482	9 957	90 439	76 502	9 677	86 179
Hypothèses						
Taux d'actualisation (%)	1,50 %	1,50 %	1,50 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	2,0 %		2,00 %	2,0 %		2,0 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			en fonction des catégories de salariés et de leur âge		
Rendement attendu sur les actifs du régime (%)	1,50 %	-	-	3,00 %	-	-
Durée résiduelle probable d'activité	12,5	12,5	12,5	14,6	14,6	14,6
MONTANT COMPTABILISÉ EN CHARGE AU TITRE DE LA PÉRIODE	2 042	602	2 644	6 785	273	7 058

En 2014, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 44,5 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2014 est de 1,5 %, contre 3 % au 31 décembre 2013.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'État (OAT) correspondantes.

À la date d'évaluation, dans la zone euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent autour de 1,5 % selon le référentiel Bloomberg.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC) :

- Une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 6,8 % soit environ 5,5 millions d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 7,3 % soit environ 6,0 millions d'euros.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail) :

- Une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 4,7 % (moins de 1 million d'euros), tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 5 % (moins de 1 million d'euros).

Pour l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme, une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de la charge de l'exercice de 0,1 million d'euros soit 0,2 % du résultat de la période, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de la charge de l'exercice de 0,1 million d'euros soit 0,2 % du résultat de la période.

La valeur actualisée de l'obligation au titre de ces engagements et les ajustements du régime liés à l'expérience pour l'année en cours et pour les quatre années précédentes se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012	2011 *	2010
Valeur totale des engagements en fin de période	90 439	86 209	85 510	85 510	64 432
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	-	(30)	(29)	(30)	(25)
SITUATION DU RÉGIME	90 439	86 179	85 481	85 480	64 406
(Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience – passifs	(366)	(2 931)	(2 292)	(735)	(2 655)
(Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience – actifs du régime	-	-	-	-	-

* Retraité de la non-activation de la rémunération fixe de la force de vente et de l'application anticipée de la norme IAS 19R.

25. STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES
25.1 DESCRIPTION DES PLANS
25.1.1 – Stock-options

Aucun plan de stock-options n'a été consenti en 2014 et 2013 par Solocal Group ou l'une de ses filiales.

25.1.2 – Actions gratuites

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions gratuites attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 1,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 4 214 771 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 26 octobre 2011. Ce plan a donné lieu à une première attribution de 1 226 000 actions. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et a donné lieu à une attribution complémentaire de 84 000 actions. Compte tenu des annulations et de l'atteinte des conditions de performance, 479 814 actions ont été acquises de manière définitive au 31 mars 2014 au titre de ces deux plans.

Le 11 décembre 2012, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un troisième plan d'attribution gratuites d'actions pour 2 624 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition se terminant le 31 décembre 2014, sous

réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

Le 11 décembre 2013, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un quatrième plan d'attribution gratuites d'actions pour 280 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition se terminant le 31 décembre 2015, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société postérieurement au règlement-livraison des augmentations de capital prévues lors de cette même Assemblée générale (voir note 22).

Le 19 juin 2014, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour 45 221 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 19 juin 2016, 19 juin 2017 et 19 juin 2018, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

25.2 ÉVOLUTION DES PLANS DE STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES SUR L'EXERCICE

	Solde au 31 décembre 2013	Conversion nouveau volume (augmentation capital le 6 juin 2014)	Attribuées	Exercées	Annulées/ caduques	Solde au 31 décembre 2014	Prix d'exercice (ajustés)
Plans de souscription d'actions	6 524 626	13 211 443	-	-	(584 257)	12 627 186	
Juillet 2010	890 500	1 803 262	-	-	(89 100)	1 714 162	4,240 €
Décembre 2010	149 000	301 725	-	-	(129 600)	172 125	3,503 €
Juillet 2009	720 000	1 457 999	-	-	(48 600)	1 409 399	3,313 €
Octobre 2009	17 000	34 425	-	-	-	34 425	4,366 €
Décembre 2009	75 000	151 875	-	-	-	151 875	3,862 €
Décembre 2007	2 199 584	4 453 611	-	-	(124 526)	4 329 085	7,140 €
Juin 2005	2 473 542	5 008 547	-	-	(192 431)	4 816 116	5,787 €
Plans d'attribution gratuite d'actions	3 812 000	7 543 500	45 221 000	(479 814)	(2 493 226)	50 928 460	Date d'acquisition définitive
Juin 2014	-	-	10 249 000	-	(176 000)	10 073 000	19/06/2016
Juin 2014	-	-	10 249 000	-	(176 000)	10 073 000	19/06/2017
Juin 2014	-	-	24 723 000	-	(576 000)	24 147 000	19/06/2018
Décembre 2013	280 000	789 600	-	-	-	789 600	31/12/2015
Décembre 2012	2 395 000	6 753 900	-	-	(908 040)	5 845 860	31/12/2014
Décembre 2011	84 000	-	-	(35 448)	(48 552)	-	31/12/2013
Octobre 2011	1 053 000	-	-	(444 366)	(608 634)	-	31/12/2013

Au 31 décembre 2014, les options de tous les plans de souscription d'actions sont exerçables.

25.3 DESCRIPTION DES MODÈLES D'ÉVALUATION

La juste valeur d'une action attribuée correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition se terminant le 31 décembre 2015.

Date d'attribution en 2014	19 juin
Cours du sous-jacent	0,76 €
Période d'acquisition	De 2 à 3,5 ans
Taux de dividende attendu	-
Juste valeur d'une action	0,76 €

La charge représentative du coût de ce plan d'attribution gratuite d'actions, qui tient compte d'un taux de départ annuel estimé à 15 %, est amortie sur la période d'acquisition, comprise entre 2 et 3,5 ans selon les tranches. Elle est ajustée en fonction de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance ou du taux de départ effectifs au cours de cette période, et définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période.

25.4 CHARGE RELATIVE AUX PLANS DE STOCK-OPTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

L'impact des plans d'options de souscription d'actions et des attributions gratuites d'actions sur le compte de résultat de l'exercice 2014 s'élève à 8,6 millions d'euros contre 1,5 million d'euros en 2013. Ces montants incluent les charges sociales relatives à la cotisation patronale assise sur la juste valeur des instruments attribués soit 30 % en 2014 et 2013.

Ces plans sont prévus d'être dénoués en instruments de capitaux propres.

26. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et passifs de couverture, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2014	2013
Intérêts courus non échus	179	45
Équivalents de trésorerie	34 349	54 940
Trésorerie	11 826	20 584
Trésorerie brute	46 354	75 569
Découverts bancaires	(2 776)	(2 490)
Trésorerie nette	43 578	73 079
Emprunt bancaire	813 816	1 297 476
Emprunt obligataire	350 000	350 000
Ligne de crédit revolving tirée	20 000	-
Frais d'émission d'emprunts	(25 753)	(25 417)
Dettes de crédit-bail	841	44
Juste valeur des instruments de couverture (voir note 6)	9 943	20 192
Compléments de prix sur acquisition de titres	1 419	3 301
Intérêts courus non échus	5 060	6 269
Autres dettes financières	4 056	789
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	1 179 382	1 652 654
dont courant	39 745	136 431
dont non courant	1 139 637	1 516 223
ENDETTEMENT NET	1 135 804	1 579 575

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2014, le montant des équivalents de trésorerie s'élève à 34,3 millions d'euros et est principalement constitué d'OPCVM et de comptes à terme rémunérés non bloqués.

Ils sont évalués, car gérés, sur la base de leur juste valeur.

DÉCOUVERT BANCAIRE

Le Groupe bénéficie d'un découvert autorisé de 14 millions d'euros auprès de certaines de ses banques.

■ EMPRUNT BANCAIRE (CONTRAT DE CRÉDIT SYNDIQUÉ)

Le contrat de crédit syndiqué a été amendé en juin 2014 et contient les *covenants* financiers suivants :

- le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée (le « **Ratio de Levier** ») doit être inférieur ou égal à 4,50 du 31 décembre 2014 jusqu'au 31 mars 2015, à 4,25 du 30 juin et 30 septembre 2015 et à 4,00 à chaque date de fin de trimestre civil au-delà sur la durée restante du contrat (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;
- le ratio d'un agrégat proche de la MBO consolidée par la charge nette consolidée d'intérêts doit être supérieur ou égal à 3,00 à chaque date de fin de trimestre civil sur la durée restante du contrat sur la durée restante du contrat (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;
- à compter de l'exercice 2015 et si le Ratio de Levier est supérieur à 3,50, un montant maximal d'investissements de 70 millions d'euros au cours de l'exercice annuel suivant.

Au 31 décembre 2014, ces *covenants* financiers sont respectés et aucune dette non courante n'a lieu d'être reclassée en dette courante. Ces ratios s'établissent respectivement à 3,73 et à 3,64.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comporte en outre des clauses de remboursement anticipé obligatoire dont notamment :

- une clause de remboursement anticipé obligatoire applicable en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société ; et
- une clause de remboursement anticipé partiel pour chaque année civile à hauteur d'un pourcentage des flux de trésorerie consolidés du Groupe diminués du service de la dette, ce pourcentage variant en fonction du niveau du Ratio de Levier (67 % si le Ratio est supérieur à 3,00, 50 % s'il est compris entre 2,50 et 3,00 et 25 % s'il est inférieur à 2,50).

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend également certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales, dont notamment les engagements suivants :

- obligation de maintenir certaines autorisations ;
- restrictions relatives à l'octroi de sûretés ;
- restrictions relatives à la réalisation de fusions, scissions ou autre restructurations ;
- engagement de ne pas changer la nature générale des activités de la Société et du Groupe par rapport à leur activité à la date de conclusion du contrat de crédit syndiqué ;
- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par les filiales de la Société ; et
- interdiction pour la Société de réaliser des distributions de dividendes, rachats de ses actions, amortissements et réductions de son capital et autres distributions en numéraire relatives à son capital tant que le Ratio de Levier est supérieur à 3,00.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend enfin des clauses de défaut usuelles (notamment en cas de défaut de paiement, de non-respect des *covenants* financiers ou des engagements de la Société (dont les engagements visés ci-dessus), de défaut croisé et d'ouverture d'une procédure de prévention ou de traitement des difficultés des entreprises) permettant aux prêteurs de déclarer la déchéance du terme des crédits qu'ils ont consenti à la Société et d'annuler leurs engagements au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société.

L'emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros visé ci-dessus a été émis par l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA (qui n'est pas une entité affiliée de la Société) et ses produits ont été utilisés par cette dernière pour financer la mise à disposition de la Société d'une Tranche C1 au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société.

La clause de remboursement anticipé obligatoire du contrat de crédit syndiqué de la Société en cas de changement de contrôle n'est pas applicable à la Tranche C1. En cas de changement de contrôle de la Société, la Société devra payer à PagesJaunes Finance & Co SCA (qui est le seul prêteur au titre de la Tranche C1) un montant au titre de la Tranche C1 tel qu'il permettra à PagesJaunes Finance & Co SCA de racheter aux obligataires qui le souhaitent leurs obligations au titre de l'emprunt obligataire susvisé.

Par ailleurs, PagesJaunes Finance & Co SCA et la Société ont conclu un accord séparé prévoyant notamment certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales, dont notamment des engagements relatifs aux mêmes sujets que ceux prévus par le contrat de crédit syndiqué de la Société visés ci-dessus et les engagements suivants :

- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par la Société et ses filiales ; et
- interdiction de réaliser certains paiements notamment au titre notamment de distributions de dividendes, d'acquisitions et de l'octroi de prêts.

Le taux de référence est Euribor ou Libor augmenté d'une marge.

Suite à l'homologation le 9 mai du plan de Sauvegarde Financière Accélérée proposé par le Groupe et suite à la réalisation de l'augmentation de capital, sont entrées en vigueur le 6 juin 2014 les conditions suivantes du contrat de crédit syndiqué :

- conversion de la tranche A3 en tranche A6 pour 296,0 millions d'euros et en tranche A7 pour 602,1 millions d'euros ;
- conversion de la tranche A5 en tranche A6 pour 104,0 millions d'euros et en tranche A7 pour 211,7 millions d'euros ;
- remboursement de la tranche A6 totalisant 400 millions d'euros avec les fonds issus de l'augmentation de capital telle que décrite en note 8 ;
- conditions de la nouvelle tranche A7 totalisant 813,8 millions d'euros : maturité mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020 (sous condition de refinancement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros avant mars 2018), remboursable *in fine* sous déduction des remboursements partiels décrits ci-dessus, marge de 400 bps si le Ratio de Levier est supérieur à 3,00 (325 bps si le Ratio est compris entre 2,50 et 3,00 et, 250 bps s'il est inférieur à 2,50) ;
- nouvelles conditions de la ligne de crédit revolving RCF 3 : nominal de 60,0 millions d'euros, amortissable de 4,124 % à chaque trimestre à compter du 15 juillet 2014, maturité finale mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020, même marge que la tranche A7.

Au 31 décembre 2014, la dette bancaire se décompose de la manière suivante :

- tranche A7 : nominal de 813,8 millions d'euros, marge de 325 bps ;
- ligne de crédit revolving RCF 3 : nominal de 60,0 millions d'euros, tirée à hauteur de 20,0 millions d'euros.

Cette opération a engendré des frais d'un montant de 13,4 millions d'euros et l'extinction d'une partie de la dette bancaire. Cette dernière a conduit à la constatation d'un amortissement accéléré d'une partie des frais liés la renégociation en 2011 et 2012 de ce financement, pour un montant de 3,8 millions d'euros.

En application d'IAS 39, le refinancement du restant de l'emprunt bancaire n'a pas été qualifié d'extinction de dette. En conséquence, les frais non amortis ont été maintenus au bilan.

■ EMPRUNT OBLIGATAIRE

Par ailleurs, Solocal Group dispose, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA, d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros. Cet emprunt est à taux fixe 8,875 %, il est remboursable le 1^{er} juin 2018.

■ COMPLÉMENTS DE PRIX SUR ACQUISITION DE TITRES

Dans le cadre des acquisitions réalisées en 2014, des compléments de prix pourraient être versés en 2015, 2016 et 2017 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Au 31 décembre 2014, ils ont été estimés à 1,4 million d'euros.

■ AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Les autres dettes financières sont constituées principalement d'un compte courant débiteur avec PagesJaunes Outre-Mer, filiale non consolidée détenue à 100 % par Solocal Group.

27. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des produits sur ventes d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est en général de 12 mois.

28. INSTRUMENTS FINANCIERS

■ 28.1 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

(en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39						Autres
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture (juste valeur par capitaux propres)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	
Actifs disponibles à la vente	340	-	-	340	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	4 616	-	-	-	4 616	-	-
Créances clients nettes	441 786	-	-	-	441 786	-	-
Autres actifs financiers courants	13 187	13 187	-	-	-	-	-
Équivalents de trésorerie	34 349	34 349	-	-	-	-	-
Trésorerie	12 005	12 005	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	506 283	59 541	-	340	446 402	-	-
Dettes financières et dérivés non courants	1 139 637	1 060	-	-	-	1 138 577	-
Découverts bancaires et autres emprunts courants	37 461	1 701	8 601	-	-	27 159	-
Intérêts courus non échus	5 060	-	-	-	-	5 060	-
Dettes fournisseurs	98 923	-	-	-	-	98 923	-
PASSIFS FINANCIERS	1 281 081	2 761	8 601	-	-	1 269 719	-

Les dérivés de couverture comptabilisés en juste valeur par capitaux propres sont détaillés en note 16.

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des emprunts bancaire et obligataire représente un montant de 972,1 millions d'euros contre une valeur comptable de 1 183,8 millions d'euros :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cotation au 31/12/2014	Valeur de marché
Emprunt bancaire – facilité A7	813 803	78,6 %	639 853
Emprunt obligataire PagesJaunes Finance & Co SCA	350 000	94,9 %	332 217
Ligne de crédit revolving (RCF3)	20 000	-	20 000
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	1 183 803	83,8 %	992 069
Autres dettes dont frais d'émission d'emprunts	(18 067)	-	(18 067)
DETTES FINANCIÈRES ET DÉRIVÉS NON COURANTS	1 165 736	83,6 %	974 002

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et

- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

L'évaluation des dérivés de couverture correspond au niveau 2.

Durant l'exercice 2014, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

28.2 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39						
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Autres
Produits d'intérêt	1 580	1 580	-	-	-	-	-
Charges d'intérêt	(98 383)	476	-	-	-	(98 859)	-
GAINS NETS/(PERTES NETTES)	(96 803)	2 056	-	-	-	(98 859)	-
Coût de désactualisation	(1 321)						
RÉSULTAT FINANCIER (VOIR NOTE 8)	(98 124)						

29. OBJECTIFS POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, GESTION DU CAPITAL

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur la marge brute opérationnelle), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants :

- ↳ Solocal Group, et le groupe Solocal au niveau consolidé, sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de Solocal Group est de sécuriser et ainsi de limiter le coût de la dette.
- ↳ En raison d'une part de la génération d'un cash-flow important au rythme du cycle de prospection commerciale, et, d'autre part, du paiement des intérêts sur sa dette selon une périodicité différente, le groupe Solocal dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans ses documentations bancaire et obligataire qui prévoient certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de *covenants* opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la marge brute opérationnelle (MBO) consolidée et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et un agrégat proche de la MBO consolidée.

Le Groupe se fixe pour objectif de réduire son levier financier. Au 31 décembre 2014, ce levier s'établissait à 3,73 fois la MBO (3,73 fois au 31 décembre 2013), niveau inférieur au maximum de 4,50 fois fixé par la documentation bancaire (3,75 fois au 31 décembre 2013).

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Solocal Group estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Solocal Group est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où 70,4 % de ses financements à court et long terme est à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent en note 26 (Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net), et celles des instruments utilisés pour la couverture de taux d'intérêt en note 16 (Instruments financiers dérivés – actifs non courants).

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Taux variable				
Emprunt bancaire	(813,8)	-	(813,8)	-
Lignes de crédit revolving	(20,0)	(20,0)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires	43,6	43,6	-	-
ACTIF/(PASSIF) À TAUX VARIABLE AVANT COUVERTURE	(790,2)	23,6	(813,8)	-
Couvertures actives (hors <i>forwards</i>)	800,0			
ACTIF/(PASSIF) À TAUX VARIABLE APRÈS COUVERTURE	9,8			
Taux fixe				
Emprunt obligataire	(350,0)	-	(350,0)	-
ACTIF/(PASSIF) À TAUX FIXE AVANT COUVERTURE	(350,0)	-	(350,0)	-
Couvertures actives (hors <i>forwards</i>)	(800,0)			
ACTIF/(PASSIF) À TAUX FIXE APRÈS COUVERTURE	(1 150,0)			
Autres éléments non exposés aux taux *	4,4			
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NET	(1 135,8)			

* Frais d'émission d'emprunts, JV dérivés sur instruments de couverture, intérêts courus non échus, complément de prix sur acquisition de titres.

Solocal Group estime qu'une augmentation de 0,50 % des taux d'intérêt à court terme par rapport à l'Euribor 3 mois constaté au 31 décembre 2014, soit 0,082 %, ne devrait pas aboutir à une diminution du résultat annuel consolidé.

Sensibilité à une hausse de 50 points de base du taux Euribor 3 mois (avant impôt)

(en millions d'euros)	Équivalents de trésorerie	Emprunts bancaires et découverts bancaires	Instruments de couverture nets		Total
			Couverture des flux	Juste valeur	
Position au bilan	46,2	(840,7)	-	(9,9)	
Sensibilité en résultat	0,2	(4,2)	4,0	-	0,0
Sensibilité en capitaux propres	-	-	-	1,6	1,6

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le groupe Solocal a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de *cash pooling* qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, et est organisé autour d'un pivot Solocal Group. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie

futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie.

Sur la base des maturités des passifs financiers au 31 décembre 2014, les décaissements prévisionnels sur les périodes à venir, calculés sur la base de la courbe de taux *forward* constatée au 31 décembre 2014, sont les suivants :

Tableau de maturité des passifs financiers – sensibilité au risque de liquidité

(en millions d'euros)	Valeur au bilan		2015		2016		2017		2018	
	Actif	Passif	Intérêts	Rembour. (hors cash sweep)						
PASSIFS FINANCIERS		(1 197,1)	(69,2)	(27,2)	(58,5)	(0,6)	(59,4)	(0,4)	(19,1)	(1 163,8)
Emprunt bancaire A7	-	(813,8)	(33,0)	-	(27,4)	-	(28,4)	-	(6,1)	(813,8)
Emprunt obligataire	-	(350,0)	(31,1)	-	(31,1)	-	(31,1)	-	(13,0)	(350,0)
Ligne de crédit revolving (RCF3)	-	(20,0)	-	(20,0)	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	(2,8)	-	(2,8)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	(5,1)	(5,1)	-	-	-	-	-	-	-
Complément de prix sur acquisition de titres	-	(1,4)	-	(0,4)	-	(0,6)	-	(0,4)	-	-
Autres dettes financières	-	(4,1)	-	(4,1)	-	-	-	-	-	-
Couvertures du risque de taux										
Swaps de taux	-	(9,9)	(10,9)	-	-	-	-	-	-	-
Taux forward (Euribor 3 mois)			0,06 %		0,12 %		0,24 %		0,44 %	

RISQUE DE CRÉDIT

Solocal Group généralement est exposé au risque de crédit, essentiellement, dans le cadre de ses placements, et de ses instruments de couvertures de taux. Solocal Group limite le risque de crédit en sélectionnant des contreparties disposant d'une notation long terme supérieure à AA- (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's). Au 31 décembre 2014, l'exposition de Solocal Group était de 34,3 millions d'euros au titre de ses opérations de placement (voir note 26 – Équivalents de trésorerie), la valeur de marché de ses instruments financiers dérivés étant par ailleurs négative (voir note 16).

La procédure de gestion des opérations financières de Solocal Group dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

RISQUE ACTIONS

Solocal Group estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres notamment via le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

30. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES
30.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d'administration de Solocal Group, du Comité de Direction de Solocal Group. Ce périmètre comprend également les Administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de Solocal Group.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Avantages à court terme ⁽¹⁾	4 950	5 945
dont charges patronales	1 254	1 585
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	71	60
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	2	2
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	664	711
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	2 941	456
TOTAL	8 628	7 173

(1) Salaires, rémunérations, intéressement et primes versés et cotisations Sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés.

(2) Pensions, retraites, autres prestations...

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture).

(4) Indemnités de départ et clause de non-concurrence, charges sociales incluses.

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux attributions gratuites d'actions et de stock-options.

En 2014, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 0,4 million d'euros (0,4 million d'euros en 2013).

30.2 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Conseil d'administration de Solocal Group, réuni le 17 mai 2009, a nommé Jean-Pierre Remy Directeur général de la Société à compter du 25 mai 2009. Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant sera égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve de la réalisation de conditions de performance

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

M. Christophe Pingard a été nommé Directeur général délégué par le Conseil d'administration du 26 octobre 2011. À cette occasion, Solocal Group a souscrit à son égard les engagements suivants.

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission), sous condition du respect de condition de performance. Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Les emprunts bancaire et obligataire sont indirectement garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par Solocal Group.

31. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2014				2013
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	151 715	29 929	64 028	57 758	47 315
Papier, impression, distribution ⁽¹⁾	2 195	2 195	-	-	1 489
Autres prestations	8 654	6 842	1 812	-	17 783
ENGAGEMENTS D'ACHATS DE BIENS ET SERVICES	10 849	9 037	1 812	-	19 272
TOTAL	162 564	38 966	65 840	57 758	66 587

(1) Voir détail tableau ci-dessous.

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2014 sur des biens et services livrables à partir de 2015.

■ CONTRATS DE LOCATION

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des six prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 18,3 millions d'euros en 2014 (17,4 millions d'euros en 2013).

En mai 2014, Solocal Group a souscrit deux contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement signés auprès de deux investisseurs distincts, des locaux situés dans les tours d'un ensemble immobilier en cours de réhabilitation dénommé Citylights, situé à Boulogne-Billancourt.

Les deux baux en l'état futur d'achèvement ont irrévocablement été signés le 26 mai 2014 pour une durée ferme de 10 ans, Solocal Group ayant renoncé à sa faculté de résiliation triennale jusqu'à l'issue de la durée ferme des deux baux. La prise d'effet de ces deux contrats est reportée à la date d'achèvement des locaux loués prévue pour intervenir le 30 septembre 2015, augmentée d'une période de mise à disposition à titre gratuit des locaux au profit de Solocal Group d'une durée maximum de six mois. La date prévisionnelle de prise

d'effet des deux baux est dès lors fixée au 1^{er} avril 2016, pour une date d'expiration de chacun des deux baux fixée au 31 mars 2026.

Les locaux pris à bail représentent une surface de 32 600 m², pour un engagement total au titre de ces deux contrats de 115 millions d'euros (hors charges et indexation des loyers).

Deux garanties bancaires autonomes à première demande d'un montant représentant chacune 12 mois de loyer TTC ont, par ailleurs, été émises au profit des bailleurs afin de prémunir ces derniers d'un éventuel défaut de présentation de Solocal Group à la date de prise d'effet du bail. Ces garanties ont été consenties pour une période venant à expiration le 31 octobre 2016 et ont donné lieu au versement d'un cash collatéral de 6 millions d'euros en mai 2014.

Au 31 décembre 2014, l'engagement pour le Groupe, au titre de l'ensemble des contrats de location, est de 151,7 millions d'euros dont 29,9 millions d'euros à moins d'un an.

■ ENGAGEMENTS D'ACHATS DE BIENS ET SERVICES

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, les entités du Groupe sont amenées à conclure avec leurs fournisseurs de papier, leurs imprimeurs et leurs distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

À compter du 1^{er} janvier 2014, PagesJaunes a conclu des contrats annuels avec deux papetiers fixant les conditions tarifaires d'approvisionnement par l'imprimeur du papier annuaire, avec un engagement de volume de 17 000 tonnes.

L'imprimeur assurera son approvisionnement et ses achats de papier suivant ces conditions.

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2014, tant auprès des fournisseurs de papier que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatées en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 2,2 millions d'euros, détaillé dans le tableau ci-après :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2014				2013
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Papier	1 079	1 079	0	0	991
Impression	359	359	0	0	491
Distribution	757	757	0	0	-
Contenus éditoriaux	0	0	0	0	7
TOTAL	2 195	2 195	0	0	1 489

■ DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes en contrat à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 418 459 heures au 31 décembre 2014 (427 861 heures au 31 décembre 2013). En 2014, 25 539 heures ont été consommées par les salariés (14 080 heures en 2013).

■ AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Les emprunts bancaire et obligataire sont indirectement garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par Solocal Group.

■ AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS

Solocal Group dispose d'une ligne de crédit revolving d'environ 60,0 millions d'euros destinée à couvrir les besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe émanant de ses activités opérationnelles. Cette ligne a été tirée pour 20,0 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les autres engagements hors bilan reçus significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2014				2013
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Contrats de location simple – bailleur	165	165	0	0	230
Autres prestations	3 872	2 268	1 604	0	599
TOTAL	4 037	2 433	1 604	0	829

■ ENTITÉS AD HOC

En 2011, Solocal Group a émis, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA dédiée à cette opération, un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros (voir note 26). Cette entité *ad hoc* est consolidée par intégration globale.

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités *ad hoc*.

32. LITIGES

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, les entités du Groupe ne sont parties à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement de marché en permanente évolution et de plus en plus concurrentiel. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté pour une information et consultation devant les Instances Représentatives du Personnel concernées en septembre 2013. À l'issue de 10 réunions de négociation avec les organisations syndicales menées en parallèle de la procédure d'information et de consultation des CHSCT d'une part et du CE d'autre part, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement déterminant le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi a été signé le 20 novembre 2013.

Ce plan prévoyait la suppression de 22 postes intégralement compensée par la création de postes proposés aux salariés concernés dans le cadre du reclassement interne. L'objectif est le maintien dans l'emploi dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise (compensé par le financement de formations). Il n'y a pas de licenciements secs et le projet global est créateur net d'emploi (48 emplois).

Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014, confirmée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par jugement du 22 mai 2014 suite au recours à titre personnel d'un salarié de PagesJaunes qui visait à faire annuler l'homologation du PSE par l'Inspection du travail. Suite à l'appel formé par ce salarié, cette décision a toutefois été annulée par la cour administrative d'appel de Versailles dans un arrêt du 22 octobre 2014, pour défaut de caractère majoritaire. L'existence ou le contenu du plan n'étaient donc pas en cause. La décision de la cour, en l'état, ne remet pas en cause la validité de la procédure suivie et la réalité du motif économique ayant justifié la procédure mise en œuvre par PagesJaunes.

De ce fait, cette annulation n'a donc pas d'impact sur la validité de la procédure de licenciement elle-même. En outre, compte tenu de la motivation juridique éminemment contestable de cet arrêt, la société PagesJaunes a saisi le Conseil d'État en référé, afin d'obtenir la suspension de ses effets compte tenu de leur impact extrêmement négatif sur l'entreprise, et ce, dans l'attente de la décision rendue au fond par la Haute Juridiction dans cette affaire.

311 salariés ayant refusé la modification de leur contrat de travail liée à cette réorganisation, 280 d'entre eux ont été licenciés. À ce jour, quatre procédures administratives sont en cours (trois procédures

devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en annulation des décisions d'autorisations de licenciement et une procédure de recours hiérarchique devant le Ministre du Travail), 29 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales (9 procédures au fond en demande de dommages et intérêts et 20 procédures de référé en demande de provision) par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision de validation de l'accord collectif relatif au plan de sauvegarde de l'emploi par la CAA de Versailles, qui leur permet, en l'état des textes de loi, de revendiquer une indemnisation. Le conseil de prud'hommes de Rennes a rejeté le 5 février 2015 l'ensemble de ces 20 demandes en référé. L'issue de ces contentieux individuels ne sera définitive que lorsque la position du Conseil d'État sera connue.

PagesJaunes a fait l'objet au cours de l'année 2010 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. Elle a été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,2 millions d'euros, ce risque a été provisionné en totalité au 31 décembre 2010. PagesJaunes conteste le redressement et a saisi la commission de recours amiable de l'Urssaf afin de défendre sa position. Ce recours a fait l'objet d'une décision datée du 3 octobre 2012 par laquelle ladite commission a rejeté intégralement les demandes de PagesJaunes. PagesJaunes a saisi le Tribunal des affaires sociales de Bobigny le 22 octobre 2012 pour contester cette décision. À l'audience du 6 mars 2014, le Tribunal a statué, par jugement contradictoire et en premier ressort, sur la régularité de la procédure de redressement, maintenu l'intégralité des chefs de redressement et accordé à la société PagesJaunes la remise des majorations de retard pour la somme de 0,3 million d'euros. PagesJaunes a fait appel en contestant la décision du Tribunal sur certains chefs de redressement. Ce dossier sera porté devant la Cour d'appel de Paris à l'audience du 9 février 2017. Le montant du contrôle Urssaf a donc fait l'objet d'une reprise pour 0,8 million au titre des chefs de redressement abandonnés pour aboutir à un solde de 1,4 million d'euros à la fin de l'exercice 2014.

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes.

En ce qui concerne les dossiers devant les juridictions administratives, le Conseil d'État saisi en ultime recours, a rendu, le 12 janvier 2011, huit décisions défavorables à PagesJaunes annulant les arrêts de la Cour administrative d'appel de Paris de 2009 et donc l'autorisation donnée par le Ministre concernant les licenciements. Le conseil

de prud'hommes de Dijon a rendu le 2 juillet 2012 cinq décisions favorables à PagesJaunes concernant le quantum des indemnisations dues aux salariés. Ces décisions ont fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel de Dijon, et les procédures sont actuellement en cours. Une procédure est également en cours devant la Cour d'appel de Lyon suite à une décision défavorable de première instance.

Deux procédures sont actuellement en cours respectivement devant les conseils de prud'hommes de Boulogne et de Saint-Nazaire avec demande d'indemnisation des conséquences financières des autorisations de licenciement.

La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, qui a fait l'objet, compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier, de plusieurs reprises depuis 2006, s'élève au 31 décembre 2014 à 0,8 million d'euros.

PagesJaunes a été assignée par onze agences de publicité devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante (notamment pour avoir supprimé sur les supports Internet et 118 008 la remise professionnelle de 5 % qu'elle accorde aux annonceurs passant par l'intermédiaire des agences de publicité), pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Dans un jugement du 26 janvier 2011, le Tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de commerce de Paris. Le 19 septembre 2014, le Tribunal de commerce de Paris a donné acte aux parties de leur désistement d'instance et d'action réciproque, mettant ainsi un terme définitif à cette procédure.

En parallèle, ces mêmes agences ont saisi l'Autorité de la concurrence des faits identiques à ceux soulevés devant le Tribunal de commerce de Nanterre (voir ci-dessus) en sollicitant le prononcé de mesures conservatoires sur le fondement de l'article L. 464-1 du Code de commerce. L'Autorité de la concurrence a, dans une décision du 22 novembre 2012, accepté les engagements proposés par PagesJaunes, mettant ainsi fin à ce contentieux.

D'autre part, la Société, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assignée en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour la Société. Au 31 décembre 2014, le nombre de ces procédures s'élevait à onze, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de moins de 0,5 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, PagesJaunes essaie de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

33. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Deloitte et Associés				Ernst & Young			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	407	360	76 %	94 %	500	419	72 %	88 %
■ dont Solocal Group	133	130	25 %	34 %	133	130	19 %	27 %
■ dont filiales intégrées globalement	273	230	51 %	60 %	366	288	53 %	60 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	129	24	24 %	6 %	191	60	28 %	12 %
■ dont Solocal Group	129	24	24 %	6 %	153	2	22 %	0 %
■ dont filiales intégrées globalement	-	-	0 %	0 %	38	58	6 %	12 %
SOUS-TOTAL	535	383	100 %	100 %	691	478	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	535	383	100 %	100 %	691	478	100 %	100 %

34. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entités	Pays	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
		Intérêt	Contrôle	Intérêt	Contrôle
Sociétés consolidées par intégration globale					
Solocal Group (consolidante)	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %	100 %	100 %
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Optimizaclick	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Trazada	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Euro Directory	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
PJMS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Retail Explorer ⁽¹⁾	France	100 %	100 %	-	-
Leadformance ⁽²⁾	France	100 %	100 %	-	-
Net Vendeur ⁽³⁾	France	100 %	100 %	-	-
Digital To Store ⁽⁴⁾	Royaume Uni	100 %	100 %	-	-
Horyzon Media	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Horyzon Worldwide	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Yelster Digital	Autriche	100 %	100 %	100 %	100 %
Sotravo	France	100 %	100 %	100 %	100 %
ClicRDV	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Fine Media	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Chronoresto (CD&Co)	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Orbit Interactive	Maroc	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Finance & Co	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
Sociétés consolidées par mise en équivalence					
Leadformance ⁽²⁾	France	-	-	49 %	49 %
Editus	Luxembourg	10 %	10 %	10 %	10 %

(1) Acquisition le 5 mars 2014.

(2) Acquisition complémentaire de 51 % le 20 mai 2014.

(3) Consolidation le 1^{er} juin 2014 (ex-Cristallerie 2, non consolidée en 2013).

(4) Création 2014.

35. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

20.2 Comptes annuels au 31 décembre 2014

Bilan

(en milliers d'euros)	Bilan au 31 décembre					
	Notes	Brut	Amortissements et provisions	2014 Net	2013 Net	Variation
ACTIF						
Immobilisations incorporelles	3.1	596	(367)	229	7	222
Immobilisations corporelles	3.1	23	(0)	22	19	3
Participations et autres titres	3.2	4 206 117	(324 082)	3 882 035	3 911 745	(29 710)
Créances rattachées à des participations	3.2	16 608	(10 500)	6 108	3 544	2 564
Autres immobilisations financières		11 156	(482)	10 674	6 288	4 386
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		4 234 499	(335 431)	3 899 068	3 921 602	(22 534)
Avances et acomptes		54		54	68	(14)
Créances clients	3.3	29		29	49	(20)
Créances fiscales et sociales		19 027		19 027	915	18 112
Créances sur filiales (intégration fiscale)	3.10	33		33	9 252	(9 219)
Comptes courants filiales	3.4	45 990	(10 556)	35 434	21 132	14 302
Créances diverses		2 976		2 976	-	2 976
Valeurs mobilières de placement et actions propres	3.4	38 786	(3 683)	35 103	58 841	(23 738)
Disponibilités	3.4	8 188		8 188	16 601	(8 413)
Charges constatées d'avance		169		169	164	5
TOTAL ACTIF CIRCULANT		115 252	(14 239)	101 013	107 022	(6 009)
TOTAL ACTIF		4 349 752	(349 670)	4 000 081	4 028 624	(28 543)
PASSIF						
Capital				232 345	56 197	176 148
Prime d'émission				347 174	82 951	264 223
Réserve légale				5 620	5 620	0
Autres réserves				18 284	18 284	-
Report à nouveau				1 365 217	1 416 655	(51 438)
Résultat de l'exercice				(132 193)	(51 438)	(80 755)
Provisions réglementées				1 059	786	274
CAPITAUX PROPRES	3.5			1 837 507	1 529 055	308 452
Provisions pour risques et charges				1 308	1 065	243
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	3.7			1 308	1 065	243
Dettes financières	3.8			2 141 256	2 479 711	(338 456)
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				835 458	1 300 235	(464 777)
Emprunts et dettes financières diverses				936 220	933 306	2 914
Comptes courants filiales				369 578	246 017	123 561
Concours bancaires courants				0	153	(153)
Dettes d'exploitation				10 869	14 359	(3 489)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				5 210	4 924	286
Dettes fiscales et sociales	3.9			5 659	9 434	(3 775)
Autres dettes				9 107	4 430	4 678
Dettes filiales (intégration fiscale)	3.10			7 681	1 179	6 502
Dettes diverses				1 426	3 251	(1 825)
Produits constatés d'avance				0	0	-
TOTAL DETTE				2 161 232	2 498 499	(337 267)
Écart de conversion passif				34	4	30
TOTAL PASSIF				4 000 081	4 028 624	(28 543)

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	Compte de résultat au 31 décembre		
		2014	2013	Variation
Prestations de services	3.11	8 732	9 439	(707)
Produits annexes	3.11	336	252	84
Reprises de provisions et transferts de charges		3	436	(432)
Autres produits		0	219	(219)
PRODUITS D'EXPLOITATION		9 071	10 345	(1 274)
Achats et prestations de services		443	561	(117)
Achats non stockés matières et fournitures		46	21	25
Services extérieurs		1 441	1 164	278
Autres services extérieurs		36 112	8 561	27 551
Impôts et taxes et versements assimilés		481	718	(237)
Salaires		7 536	8 720	(1 185)
Charges sociales		5 791	4 216	1 574
Autres charges		371	400	(29)
Dotations aux amortissements et provisions sur actif circulant		30	50	(19)
Dotations aux provisions sur risques et charges		211	133	77
CHARGES D'EXPLOITATION		52 462	24 544	27 918
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(43 391)	(14 199)	(29 192)
Produits de participations – dividende		-	225 836	(225 836)
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		2 007	1 971	36
Autres produits financiers		-	-	-
Reprises de provisions		3 703	13 299	(9 596)
Différences positives de change		-	-	-
PRODUITS FINANCIERS		5 710	241 107	(235 397)
Intérêts et charges assimilées		82 565	99 065	(16 500)
Autres charges financières		18 267	33 825	(15 558)
Dotations aux provisions		49 520	199 947	(150 427)
Différences négatives de change		2	0	2
CHARGES FINANCIÈRES		150 353	332 837	(182 484)
RÉSULTAT FINANCIER	3.12	(144 643)	(91 730)	(52 913)
RÉSULTAT COURANT		(188 035)	(105 929)	(82 106)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		45	1 000	(955)
Reprise de provisions et transferts de charges		7	132	(125)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		52	1 132	(1 080)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7	0	7
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		76	4 207	(4 131)
Dotations aux amortissements et aux provisions		280	273	8
CHARGES EXCEPTIONNELLES		364	4 480	(4 116)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3.13	(312)	(3 348)	3 036
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices	3.10	(56 153)	(57 839)	1 686
RÉSULTAT NET		(132 193)	(51 438)	(80 755)

Annexe

1.	Description de l'activité	162
2.	Règles et méthodes comptables	162
2.1	Principes de prise en compte des produits et des charges	162
2.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	163
2.3	Participations et autres titres immobilisés	163
2.4	Créances clients	163
2.5	Disponibilités, valeurs mobilières de placement et actions propres	163
2.6	Provisions pour risques et charges	163
2.7	Résultat financier	163
2.8	Impôt sur les sociétés	163
3.	Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	163
3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	163
3.2	Participations et créances rattachées à des participations	164
3.3	Créances clients, dépréciation des créances et créances diverses	165
3.4	Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières	166
3.5	Capital social et variation des capitaux propres	167
3.6	Stock-options et actions gratuites	168
3.7	Provisions pour risques et charges	170
3.8	État des échéances des dettes	171
3.9	Produits à recevoir et charges à payer	171
3.10	Impôt sur les sociétés	172
3.11	Ventilation du chiffre d'affaires	172
3.12	Résultat financier	173
3.13	Résultat exceptionnel	173
4.	Autres	173
4.1	Engagements hors bilan	173
4.2	Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux	174
4.3	Effectif	174
4.4	Entreprises liées	174
4.5	Événements postérieurs à la clôture	175
4.6	Consolidation	175
4.7	Tableau des filiales et participations	176

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La société Solocal Group a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont les activités sont la mise à disposition d'information locale, principalement en France, au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs. Au travers de ses filiales, Solocal Group exerce trois métiers complémentaires :

éditeur de contenus et services, média, et régie publicitaire. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Solocal Group ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de Solocal Group ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité avec le règlement CRC du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (K€).

■ 2.1 PRINCIPES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les produits et charges sont comptabilisés en accord avec le Plan Comptable Général.

■ 2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur trois ans *pro rata temporis*.

Les immobilisations corporelles comprennent des matériels et mobilier de bureau ainsi que des immobilisations en cours.

■ 2.3 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par Solocal Group qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de Solocal Group sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette. Ceux-ci sont déterminés de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur un horizon approprié qui est en général de cinq ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

■ 2.4 CRÉANCES CLIENTS

Des dépréciations sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les dépréciations sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

■ 2.5 DISPONIBILITÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET ACTIONS PROPRES

Les disponibilités au 31 décembre 2014 sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Le cas échéant, les actions propres font l'objet d'une provision sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

■ 2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur

ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- les tables de mortalité retenues correspondent aux « tables de mortalité par génération hommes » (TGH 05) pour la population masculine et aux « tables de mortalité par génération femmes » (TGF 05) pour la population féminine ;
- les taux de turnover retenus qui varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- âge de départ à la retraite retenu, qui est de 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les ETAM sédentaires ;
- les tables d'augmentation des salaires, qui sont définies en fonction de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- taux d'actualisation, fixé à 1,50 % pour la charge 2014 ;
- la durée résiduelle probable d'ancienneté, fixée à 15,80 ans au 31 décembre 2014.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par Solocal Group.

■ 2.7 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est principalement constitué :

- des charges d'intérêts liées à la dette financière ;
- des intérêts sur les comptes courants débiteurs et créditeurs avec les filiales du Groupe ;
- et des plus- et moins- values sur les actions propres détenues via le contrat de liquidité ;
- des produits et charges constituées par les placements à court terme y compris ceux détenus via le contrat de liquidité ;
- de dotations et reprises de dépréciation de titres et de créances.

■ 2.8 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre Solocal Group et ses filiales, membres du Groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par Solocal Group, société de tête, comme produit de l'exercice.

Le groupe fiscal, en plus de Solocal Group qui est la société de tête, intègre 10 sociétés au 31 décembre 2014.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

■ 3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Brut	31 décembre 2013	Acquisition	Diminution	31 décembre 2014
Logiciels	343	81	-	424
Matériel et mobilier de bureau	19	3	-	23
Immobilisations en cours	-	171	-	171
TOTAL BRUT	363	256	-	618

Amortissements	31 décembre 2013	Dotations	Reprises	31 décembre 2014
Logiciels	337	30	-	367
Matériel et mobilier de bureau	-	0	-	0
TOTAL AMORTISSEMENTS	337	30	-	367

■ 3.2 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre				2013
	2014				
	% intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	
Participations					Valeur nette comptable
PagesJaunes	100 %	4 005 038	(181 500)	3 823 538	3 848 538
QDQ Media	100 %	91 719	(91 719)	-	-
Mappy	100 %	18 048	(14 000)	4 048	9 848
PJMS	100 %	7 275	-	7 275	7 275
Euro Directory	100 %	13 251	(9 600)	3 651	3 651
Horizon Media	100 %	12 379	(4 500)	7 879	12 379
Yelster digital	100 %	14 997	(14 100)	897	1 897
Sotravo	100 %	8 578	(8 578)	-	-
PagesJaunes Outre-Mer	100 %	76	-	76	76
NetVendeur	100 %	200	-	200	38
Cristallerie 3	100 %	-	-	-	38
Cristallerie 4	100 %	-	-	-	38
Fine Média	100 %	12 240	-	12 240	12 240
ClicRDV	100 %	6 485	-	6 485	4 885
Digital To Store	100 %	188	-	188	-
Leadformance	100 %	9 801	-	9 801	5 052
Orbit Interactive	100 %	76	-	76	27
Chronoresto (CD & Co)	100 %	5 287	-	5 287	5 287
TOTAL		4 205 639	(323 997)	3 881 642	3 911 270
Autres titres immobilisés					
Idenum	5 %	75	-	75	75
Relaxnews	3.5 %	403	(85)	318	400
TOTAL		478	(85)	393	475
TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES		4 206 117	(324 082)	3 882 035	3 911 745
Créances rattachées à des participations					
QDQ Media (prêt participatif)		10 500	(10 500)	-	-
QDQ intérêts courus non échus		209	-	209	39
Mappy		3 500	-	3 500	3 500
Mappy intérêts courus non échus		4	-	4	4
Leadformance		2 383	-	2 383	
Leadformance intérêts courus non échus		13	-	13	
TOTAL		16 608	(10 500)	6 108	3 544

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

- ✎ Le 20 mai 2014, Solocal Group a augmenté sa participation de 49 % à 100 % dans la société Leadformance, leader de la localisation de points de vente sur Internet.
- ✎ Solocal Group a procédé à la recapitalisation de sa filiale ClicRDV par conversion en capital du compte courant pour 1,6 million d'euros.
- ✎ Un complément de prix d'un montant total estimé à 0,7 million d'euros pourrait être versé en 2015 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Ils font partie intégrante des prix d'acquisition et ont été comptabilisés en dettes.
- ✎ En 2014, un certain nombre de dépréciations des titres a été constaté, elles sont issues du processus habituel des tests d'évaluation des actifs opérés chaque année.
- ✎ En 2014, une dépréciation des titres Yelster Digital a été constatée pour un montant de 1,0 million d'euros portant la dépréciation totale à 14,1 millions d'euros. Elle est principalement liée au changement d'algorithme de référencement d'un moteur de recherche qui a provoqué une chute brutale du trafic de cette entité conduisant à une baisse de son chiffre d'affaires et de sa marge. Cette chute brutale du trafic avait débuté en 2012 et s'est accélérée en 2013, avec pour conséquence l'arrêt des activités de 123people.
- ✎ Une dépréciation complémentaire des titres PagesJaunes a été constatée en 2014 pour un montant de 25 millions d'euros, portant la provision à 181,5 millions d'euros. Elle est liée à la poursuite du ralentissement des activités annuaires imprimés partiellement compensé par la croissance des activités Internet, et ce, dans un contexte économique dégradé du marché publicitaire en France et d'environnement concurrentiel accru. Ce dernier élément a conduit la Direction à accélérer et renforcer ses investissements, dans la transformation digitale, notamment dans le domaine commercial et dans le domaine des technologies, au travers du programme Digital 2015.
- ✎ Par ailleurs, les titres Mappy, Horyzon Media et Relaxnews ont également été dépréciés pour respectivement 5,8 millions d'euros, 4,5 millions d'euros et 0,08 million d'euros.

3.3 CRÉANCES CLIENTS, DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES ET CRÉANCES DIVERSES

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Créances clients brutes	29	49
Dépréciation	-	-
CRÉANCES CLIENTS NETTES	29	49

Ces créances incluent les créances liées aux prestations de services facturées par Solocal Group à ses filiales.

La totalité des créances clients et des créances diverses est à moins d'un an.

3.4 DISPONIBILITÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT, COMPTES COURANTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Comptes courants actifs nets	35 434	21 132
<i>dont intérêts courus non échus</i>	7	5
Actions propres	4 973	8 185
Actions propres – provision	(3 683)	(3 703)
Autres valeurs mobilières de placement	33 813	54 360
Disponibilités	8 188	16 601
DISPONIBILITÉS, VMP ET COMPTES COURANTS	78 725	96 574
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	813 803	1 297 378
Ligne de crédit revolving tirée (RCF)	20 000	-
Intérêts courus non échus	1 655	2 857
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	835 458	1 300 235
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 000	580 000
Intérêts courus non échus	650	712
Emprunt PagesJaunes Finance&Co SCA	350 000	350 000
Intérêts courus sur emprunt PagesJaunes Finance&Co SCA	2 594	2 594
Dettes relatives à des créances futures cédées CICE	2 976	-
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	936 220	933 306
Comptes courants passifs	369 578	246 017
<i>dont intérêts courus non échus</i>	-	141
Autres dettes financières – découverts bancaires	-	153
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	2 141 256	2 479 711
<i>Part à moins d'un an</i>	977 452	958 399
<i>Part à plus d'un an</i>	1 163 803	1 521 313
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NET	(2 062 530)	(2 383 137)

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2014, le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 33,8 millions d'euros et est principalement constitué d'OPCVM.

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

Le contrat de crédit syndiqué (emprunt bancaire) a été amendé en juin 2014 et contient les *covenants* financiers suivants :

- ✎ le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée (le « Ratio de Levier ») doit être inférieur ou égal à 4,50 du 31 décembre 2014 jusqu'au 31 mars 2015, à 4,25 du 30 juin 2015 et 30 septembre 2015 et à 4,00 à chaque date de fin de trimestre civil au-delà sur la durée restante du contrat (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;
- ✎ le ratio d'un agrégat proche de la MBO consolidée par la charge nette consolidée d'intérêts doit être supérieur ou égal à 3,00 à chaque date de fin de trimestre civil sur la durée restante du contrat (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;
- ✎ à compter de l'exercice 2015 et si le Ratio de Levier est supérieur à 3,50, un montant maximal d'investissements de 70 millions d'euros au cours de l'exercice annuel suivant.

Au 31 décembre 2014, ces *covenants* financiers sont respectés et aucune dette non courante n'a lieu d'être reclassée en dette courante. Ces ratios s'établissent respectivement à 3,73 et à 3,64.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comporte en outre des clauses de remboursement anticipé obligatoire dont notamment :

- ✎ une clause de remboursement anticipé obligatoire applicable en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société ; et
- ✎ une clause de remboursement anticipé partiel pour chaque année civile à hauteur d'un pourcentage des flux de trésorerie consolidés du Groupe diminués du service de la dette, ce pourcentage variant en fonction du niveau du Ratio de Levier (67 % si le Ratio est supérieur à 3,00, 50 % s'il est compris entre 2,50 et 3,00 et 25 % s'il est inférieur à 2,50).

Le taux de référence est Euribor ou Libor augmenté d'une marge.

Suite à l'homologation le 9 mai 2014 du plan de Sauvegarde Financière Accélérée proposé par le Groupe et suite à la réalisation de l'augmentation de capital, sont entrées en vigueur le 6 juin 2014 les conditions suivantes du contrat de crédit syndiqué :

- ✎ conversion de la tranche A3 en tranche A6 pour 296,0 millions d'euros et en tranche A7 pour 602,1 millions d'euros ;
- ✎ conversion de la tranche A5 en tranche A6 pour 104,0 millions d'euros et en tranche A7 pour 211,7 millions d'euros ;
- ✎ remboursement de la tranche A6 avec les fonds issus de l'augmentation de capital telle que décrite en note 3.5 ;
- ✎ conditions de la nouvelle tranche A7 totalisant 813,8 millions d'euros : maturité mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020 (sous condition de refinancement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros avant mars 2018), remboursable *in fine* sous déduction des remboursements partiels décrits ci-dessus, marge

de 400 bps si le Ratio de Levier est supérieur à 3,00 (325 bps si le Ratio est compris entre 2,50 et 3,00 et, 250 bps s'il est inférieur à 2,50) ;

- nouvelles conditions de la ligne de crédit revolving RCF 3 : nominal de 60,0 millions d'euros, amortissable de 4,124 % à chaque trimestre, à compter du 15 juillet 2014, maturité finale mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020, même marge que la tranche A7.

Au 31 décembre 2014, la dette bancaire se décompose de la manière suivante :

- tranche A7 : nominal de 813,8 millions d'euros marge de 400 bps à échéance mars 2018 ;
- ligne de crédit revolving RCF 3 : nominal de 20,0 millions d'euros, marge de 360 bps.

Cette opération a engendré des frais d'un montant de 13,4 millions d'euros dont 12,3 millions d'euros en 2014 et l'extinction d'une partie de la dette bancaire.

Emprunts et dettes financières

Solocal Group dispose auprès de PagesJaunes Finance & Co SCA, d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros. Cet emprunt porte intérêt à un taux fixe 8,895 %, il est remboursable le 1^{er} juin 2018.

Solocal Group dispose également de deux emprunts auprès de sa filiale PagesJaunes, l'un pour un montant de 430 millions d'euros et l'autre pour un montant de 150 millions d'euros, soit un total de 580 millions d'euros. Les deux emprunts ont été renouvelés en 2014 pour des durées d'un an reconductibles avec une échéance au 13 février 2015 pour le prêt de 150 millions d'euros et 18 décembre 2015 pour le prêt de 430 millions d'euros.

Ils portent intérêt à Euribor 3 mois plus une marge.

Solocal Group a préfinancé en 2014 le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises (CICE) pour un montant de 3,0 millions d'euros. La trésorerie reçue a été constatée en contrepartie d'une dette financière. La créance vis-à-vis de l'État a été reclassée en créance vis-à-vis de l'établissement financier.

Comptes courants

Les comptes courants avec les filiales résultent de conventions de trésorerie conclues avec chacune d'elles. Elles portent intérêt à EONIA majoré ou minoré d'une marge, en fonction de la position prêteuse ou emprunteuse du compte.

Le compte courant de la filiale QDQ Media a été totalement déprécié.

Le compte courant de la filiale Sotravo a été déprécié pour un montant de 7,6 millions d'euros.

La totalité des créances nettes liées aux comptes courants (35,4 millions d'euros) est à moins d'un an.

3.5 CAPITAL SOCIAL ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social de Solocal Group s'élève à 232 345 434 euros au 31 décembre 2014. Il est composé de 1 161 727 170 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Date	Libellé	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Capital (en milliers d'euros)
31 décembre 2013	Capital social en fin de l'exercice	280 984 754	0,2	56 197
31 décembre 2014	Capital social en fin de l'exercice	1 161 727 170	0,2	232 345 434

Augmentation de capital

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 a approuvé deux augmentations de capital :

- une augmentation de capital d'un montant de 361,6 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») des anciens actionnaires, se traduisant par la création de 723 242 416 actions nouvelles ;
- une augmentation de capital réservée de 78,8 millions d'euros avec suppression du DPS au profit de quatre investisseurs institutionnels (Paulson & Co. Inc., Credit Suisse, Praxient, Amber Capital) qui s'étaient engagés à garantir une partie de l'augmentation de capital avec maintien du DPS ; elle s'est traduite par la création de 157 500 000 actions nouvelles.

Ces deux augmentations de capital ont permis de lever un montant brut total de 440,4 millions d'euros correspondant à l'émission de 880 742 416 actions nouvelles.

Les prix de souscription de l'augmentation de capital avec maintien du DPS et de l'augmentation de capital réservée ont été identiques à savoir 0,50 euro par action.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont intervenus le 6 juin 2014.

Le capital social de Solocal Group est désormais composé de 1 161 727 170 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 232 345 434 euros (actions auto-détenues non déduites).

Les fonds levés ont eu pour objet de procéder au remboursement partiel anticipé au pair de la dette bancaire de la Société pour un montant de 400 millions d'euros (voir note 3.4), permettant à la Société d'accélérer son programme de transformation « Digital 2015 » et la croissance de ses activités Internet.

Cette opération a engendré des frais dont le montant s'élève à 19,7 millions d'euros, ils ont été constatés en charges d'exploitation pour 17,7 millions d'euros en 2014 et 1,9 million d'euros en 2013.

Ces augmentations de capital ont fait l'objet d'un prospectus qui a reçu de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le visa n° 14-195 en date du 13 mai 2014. Il est composé du document de référence de Solocal Group, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2014 sous le numéro D.14-0366, d'une note d'opération, et du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de Solocal Group au cours de l'exercice 2014 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
AU 31 DÉCEMBRE 2013	280 984 754	56 197	82 951	5 620	18 284	1 416 655	(51 438)	786	1 529 055
Augmentation de capital	880 742 416	176 148	264 223						440 371
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	-	(51 438)	51 438	-	-
Résultat 2014	-	-	-	-	-	-	(132 193)	-	(132 193)
Dotation provisions réglementées 2014	-	-	-	-	-	-	-	274	274
AU 31 DÉCEMBRE 2014	1 161 727 170	232 345	347 174	5 620	18 284	1 365 217	(132 193)	1 059	1 837 507

3.6 STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Options de souscription d'actions

Aucun plan de stock-options n'a été consenti en 2014 et 2013 par Solocal Group.

Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 1,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 4 214 771 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 26 octobre 2011. Ce plan a donné lieu à une première attribution de 1 226 000 actions. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et a donné lieu à une attribution complémentaire de 84 000 actions. Compte tenu des annulations et de l'atteinte des conditions de performance, 479 814 actions ont été acquises de manière définitive au 31 mars 2014 au titre de ces deux plans.

Le 11 décembre 2012, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un troisième plan d'attribution gratuites d'actions pour 2 624 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition se terminant le 31 décembre 2014, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

Le 11 décembre 2013, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un quatrième plan d'attribution gratuites d'actions pour 280 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition se terminant le 31 décembre 2015, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société postérieurement au règlement-livraison des augmentations de capital prévues lors de cette même Assemblée générale.

Le 19 juin 2014, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour 45 221 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 19 juin 2016, 19 juin 2017 et 19 juin 2018, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

Évolution des plans de stock-options et actions gratuites sur l'exercice

	Solde au 31 décembre 2013	Conversion nouveau volume (augmentation capital le 6 juin 2014)	Attribuées	Exercées	Annulées/ caduques	Solde au 31 décembre 2014	Prix d'exercice (ajustés)
Plans de souscription d'actions	6 524 626	13 211 443	-	-	(584 257)	12 627 186	
Juillet 2010	890 500	1 803 262	-	-	(89 100)	1 714 162	4,240 €
Décembre 2010	149 000	301 725	-	-	(129 600)	172 125	3,503 €
Juillet 2009	720 000	1 457 999	-	-	(48 600)	1 409 399	3,313 €
Octobre 2009	17 000	34 425	-	-	-	34 425	4,366 €
Décembre 2009	75 000	151 875	-	-	-	151 875	3,862 €
Décembre 2007	2 199 584	4 453 611	-	-	(124 526)	4 329 085	7,140 €
Juin 2005	2 473 542	5 008 547	-	-	(192 431)	4 816 116	5,787 €
Plans d'attribution gratuite d'actions	3 812 000	7 543 500	45 221 000	(479 814)	(2 493 226)	50 928 460	Date d'acquisition définitive
Juin 2014	-	-	10 249 000	-	(176 000)	10 073 000	19/06/2016
Juin 2014	-	-	10 249 000	-	(176 000)	10 073 000	19/06/2017
Juin 2014	-	-	24 723 000	-	(576 000)	24 147 000	19/06/2018
Décembre 2013	280 000	789 600	-	-	-	789 600	31/12/2015
Décembre 2012	2 395 000	6 753 900	-	-	(908 040)	5 845 860	31/12/2014
Décembre 2011	84 000	-	-	(35 448)	(48 552)	-	31/12/2013
Octobre 2011	1 053 000	-	-	(444 366)	(608 634)	-	31/12/2013

Au 31 décembre 2014, les options de tous les plans de souscription d'actions sont exerçables.

3.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2014	Total 31 décembre 2013
Variation de la valeur des engagements				
Valeur totale des engagements en début de période	1 173	56	1 229	1 689
Coût des services rendus	176	11	187	133
Coût de l'actualisation	31	1	32	48
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
Modification du régime	-	-	-	-
Réductions/Liquidations	-	-	-	(528)
(Gains) ou Pertes actuarielles	93	15	108	(109)
Prestations payées	-	-	-	(4)
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE (A)	1 473	83	1 556	1 229
Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés	-	-	-	-
Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés	1 473	83	1 556	1 229
Variation des actifs de couverture				
Juste valeur des actifs de couverture en début de période				
Produits financiers sur les actifs de couverture	-	-	-	-
Gains/Pertes sur actifs de couverture	-	-	-	-
Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	-
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
Réductions/Liquidations	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE (B)	-	-	-	-
Couverture financière				
Situation du régime (A) – (B)	1 473	83	1 556	1 229
Gains ou (Pertes) actuariels non reconnus	(248)	-	(248)	(163)
Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
PROVISION/(ACTIF) EN FIN DE PÉRIODE	1 226	83	1 308	1 065
Charge de retraite				
Coût des services rendus	176	11	187	133
Coût de l'actualisation	31	1	32	48
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-
Amortissement des (gains) ou pertes actuariels	9	15	24	(25)
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Effet de réductions/Liquidations	-	-	-	(406)
Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	216	27	243	(250)
Évolution de la provision (actif)				
Provision/(Actif) en début de période	1 010	56	1 065	1 320
Charge de retraite	216	27	243	181
Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	-
Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	(436)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	-
PROVISION/(ACTIF) EN FIN DE PÉRIODE	1 226	83	1 308	1 065
MONTANT COMPTABILISÉ EN COMPTE DE RÉSULTAT	216	27	243	(254)

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31 décembre 2014
Engagements de retraite et assimilés	1 065	243	-	1 308
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 065	243	-	1 308

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice
Résultat d'exploitation	211	-
Résultat financier	32	-

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) et des médailles du travail.

■ 3.8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014		
	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	835 458	21 655	813 803
Dettes relatives à des créances futures cédées CICE	2 976	2 976	-
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 650	580 650	-
Emprunt PagesJaunes Finance&Co SCA	352 594	2 594	350 000
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	1 771 678	607 875	1 163 803
Comptes courants	369 578	369 578	-
Concours bancaires courants	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 210	5 210	0
Dettes fiscales et sociales	5 659	5 659	-
Dettes filiales (intégration fiscale)	7 681	7 681	0
Dettes diverses	1 426	1 426	-
TOTAL	2 161 232	997 429	1 163 803

■ 3.9 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Créances clients – Factures à établir	-	-
Créances fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	18 287	-
Créances fiscales et sociales – TVA	413	384
Créances diverses – Produits financiers à recevoir	1	5
TOTAL	18 702	389

Charges à payer (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Dettes financières – Intérêts courus non échus	4 899	6 304
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 533	2 322
Dettes fiscales et sociales – TVA, impôts, salaires et charges sociales	3 905	5 788
Dettes fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	-	3 061
Dettes diverses	726	733
TOTAL	12 063	18 209

■ 3.10 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, Solocal Group s'est placée pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2005, renouvelable par tacite reconduction sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223-A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, Solocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Positions au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Comptes courants d'intégration fiscale actifs	33	9 252
État – Créance d'impôt sur les sociétés	18 287	-
Comptes courants d'intégration fiscale passifs	(7 681)	(1 179)
État – Impôt sur les sociétés dû	-	3 061
POSITION BILANCIELLE NETTE – ACTIF/(PASSIF)	10 639	11 134

Les comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales présentent une créance nette de 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ce solde est constitué de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2014 due par chacune des filiales, dans le cadre des conventions d'intégration fiscale.

Situation fiscale latente et différée

Allègement de la dette future d'impôt (en milliers d'euros)	Brut
Provision pour indemnités de fin de carrière	1 226
C3S	15
Plus-value latente sur OPCVM	(35)
Amortissements dérogatoires	(993)
TOTAL	213

Les charges constatées en 2014 et au cours des années précédentes, mais réintégrées dans le résultat fiscal, représentent un montant de 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 soit, sur la base du taux d'impôt sur les sociétés en vigueur à cette date, un allègement de la dette future d'impôt de 0,8 million d'euros.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2014 sont PagesJaunes, PJMS, NetVendeur (ex-Cristallerie 2), Mappy, PagesJaunes Outre-Mer, Horyzon Media, Sotravo, ClicRDV, Fine Media et Chronorest.

Un gain d'intégration fiscale de 55,6 millions d'euros a été constaté en 2014.

La créance nette d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2014, après imputation des crédits d'impôt, s'élève à 18,3 millions d'euros.

Solocal Group a préfinancé en 2014 le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises (CICE) pour un montant de 3,0 millions d'euros. La trésorerie reçue a été constatée en contrepartie d'une dette financière. La créance vis-à-vis de l'État a été reclassée en créance vis-à-vis de l'établissement financier.

■ 3.11 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à 9,1 millions d'euros en 2014 contre 9,7 millions d'euros en 2013, il se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Assistance aux filiales	7 336	8 255
Refacturation de frais de personnel	1 396	1 184
Autres	336	252
CHIFFRE D'AFFAIRES	9 068	9 691

3.12 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier 2014 comprend pour l'essentiel des intérêts sur emprunts et dettes financières pour 82,6 millions d'euros, des charges financières relatives aux instruments dérivés pour 14,5 millions d'euros. Il inclut également des dépréciations d'actifs financiers pour 49,5 millions d'euros dont 36,4 millions d'euros de dépréciation des titres immobilisés.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Dividendes	-	225 836
Produits financiers relatifs aux instruments dérivés	-	-
Autres produits financiers	2 007	1 971
Reprises de provisions	3 703	13 299
Gain de change	-	-
PRODUITS FINANCIERS	5 710	241 107
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	82 564	99 064
Charges financières relatives aux instruments dérivés	14 470	32 410
Autres charges financières	3 797	1 415
Charge de désactualisation des engagements de retraite	32	48
Dotations aux provisions financières	49 488	199 899
Abandons de créances	-	-
Pertes de change	2	0
CHARGES FINANCIÈRES	150 353	332 837
RÉSULTAT FINANCIER	(144 643)	(91 730)

3.13 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Produit de cession	45	1 000
Reprise de provision et dépréciations	7	115
Autres produits	-	17
PRODUITS EXCEPTIONNELS	52	1 132
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	76	4 207
Amortissements dérogatoires	280	273
Autres charges	7	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	364	4 480
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(312)	(3 348)

4. AUTRES

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Droit individuel à la formation – DIF

Pour l'année 2014, tout salarié ayant une année au moins d'ancienneté au 31 décembre 2014, bénéficie de 20 heures au titre du DIF. Il pourra utiliser ce crédit d'heure dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015. Le DIF représente un engagement de 2 901 heures au titre de l'année 2014 pour l'ensemble de l'effectif. Au titre de l'exercice 2014, 275 heures de DIF ont été consommées par les salariés présents au 31 décembre 2014.

Nantissement sur titres

Au titre du contrat de financement bancaire décrit en note 3.4, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *Material Subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Instruments dérivés de taux d'intérêt

Solocal Group a conclu avec plusieurs établissements financiers des contrats de swaps et de *collar* d'un montant nominal total de 800 millions d'euros pour les périodes de novembre 2013 et septembre 2015.

Ces opérations viennent en couverture du risque de taux encouru sur la dette à taux variable mise en place en 2006 (voir note 3.4). Elles font l'objet d'une comptabilisation *prorata temporis*.

En 2014, Solocal Group a constaté une charge financière, de 14,4 millions d'euros sur ces opérations contre 32,4 millions d'euros en 2013.

Engagements bancaires

Solocal Group dispose d'une ligne de crédit revolving, d'un montant de 60 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, cette ligne de crédit revolving, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 3.4, été tirée à hauteur de 20 millions d'euros.

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Contrats de location

En mai 2014, Solocal Group a souscrit deux contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement signés auprès de deux investisseurs distincts, des locaux situés dans les tours d'un ensemble immobilier en cours de réhabilitation dénommé Citylights, situé à Boulogne-Billancourt.

Les deux baux en l'état futur d'achèvement ont irrévocablement été signés le 26 mai 2014 pour une durée ferme de 10 ans, Solocal Group ayant renoncé à sa faculté de résiliation triennale jusqu'à l'issue de la durée ferme des deux baux. La prise d'effet de ces deux contrats est reportée à la date d'achèvement des locaux loués prévue pour intervenir le 30 septembre 2015, augmentée d'une période de mise à disposition à titre gratuit des locaux au profit de Solocal Group d'une durée maximum de six mois. La date prévisionnelle de prise d'effet des deux baux est dès lors fixée au 1^{er} avril 2016, pour une date d'expiration de chacun des deux baux fixée au 31 mars 2026.

Les locaux pris à bail représentent une surface de 32 600 m², pour un engagement total au titre de ces deux contrats de 115 millions d'euros (hors charges et indexation des loyers).

Deux garanties bancaires autonomes à première demande d'un montant représentant chacune 12 mois de loyer TTC ont, par ailleurs, été émises au profit des bailleurs afin de prémunir ces derniers d'un éventuel défaut de présentation de Solocal Group à la date de prise d'effet du bail. Ces garanties ont été consenties pour une période venant à expiration le 31 octobre 2016 et ont donné lieu au versement d'un cash collatéral de 6 millions d'euros en mai 2014.

■ 4.2 JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les jetons de présence s'élèvent à 371 milliers d'euros au titre de 2014 et à 390 milliers d'euros au titre de 2013.

Les rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux s'élèvent à 1 522 milliers d'euros en 2014 et à 1 421 milliers d'euros en 2013.

■ 4.3 EFFECTIF

(équivalent temps plein moyen)	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Cadres	39,6	40,8
Employés	3,5	3,8
TOTAL	43,1	44,6

■ 4.4 ENTREPRISES LIÉES

Au 31 décembre 2014, le capital social de Solocal Group d'un montant de 232,3 millions d'euros est divisé en 1 161 727 170 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale unitaire. Il est entièrement libéré.

Au 31 décembre 2014, aucun actionnaire ne détient plus de 10 % du capital social.

Au 31 décembre 2013, le capital de Solocal Group était détenu à hauteur de 18,49 % par Médiannuaire Holding qui détient 28,29 % des droits de vote.

Sociétés du groupe Solocal

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers d'euros) Entreprise liée	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	5 889	-	783	11 810	12	-	1 262	949 166
QDQ Media	37	209	-	-	-	1 703	-	-
PJMS	552	10	16	-	-	4 264	8	-
Mappy	840	145	-	-	-	12 759	-	-
Yelster digital GmbH	32	5	340	-	-	5 012	-	-
Horyzon Media	331	6	-	-	-	7 645	-	-
Horyzon Media Worldwide	-	1	-	-	-	340	-	-
PagesJaunes Outre-Mer	109	-	-	1	-	-	-	1 050
Leadformance	305	96	-	-	-	1 083	-	-
NetVendeur	6	-	-	-	-	-	-	12
Euro Directory	16	-	2	-	-	-	-	-
Sotravo	51	12	-	-	-	10 587	-	-
ClicRDV	251	1	-	-	-	307	-	-
Digital to Store LTD	-	-	-	-	-	182	-	-
Fine Media	275	-	-	-	-	396	-	-
Orbit Interactive	14	1	-	-	-	518	-	-
Chronoresto	31	1	-	-	-	1 694	-	-
TOTAL	8 739	487	1 141	11 811	12	46 490	1 270	950 228

(1) Hors comptes courants d'intégration fiscale (voir note 3.9).

(2) Hors dividendes (voir note 3.11).

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliers d'euros) Entreprise liée	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	7 275	6	1 146	11 600	11	4 507	906	829 875
QDQ Media	51	48	-	14	-	88	-	-
PagesJaunes Marketing Services	493	7	7	-	-	5 026	15	-
Mappy	660	137	-	-	22	5 012	-	-
Yelster digital GmbH	54	399	-	-	-	2 487	-	-
Horyzon Media	502	3	-	-	-	2 915	-	-
Horyzon Media Worldwide	1	-	-	-	-	340	-	-
PagesJaunes Outre-Mer	52	-	-	-	-	-	-	871
Euro Directory	16	-	83	-	-	-	-	-
Sotravo	62	5	-	-	-	5 602	-	-
ClicRDV	194	-	-	-	6	459	-	-
Fine Media	206	-	-	-	6	-	-	467
Orbit Interactive	-	-	-	-	-	302	-	-
Chronoresto	19	-	-	-	-	84	-	-
TOTAL	9 585	605	1 236	11 614	45	26 822	921	831 213

(1) Hors comptes courants d'intégration fiscale (voir note 3.9).

(2) Hors dividendes (voir note 3.11).

4.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À la date de rédaction du présent rapport, aucun événement significatif n'a été constaté postérieurement à l'arrêté du 31 décembre 2014

4.6 CONSOLIDATION

Solocal Group établit ses propres comptes consolidés.

4.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1/ Filiale : + de 50 % détenus par la Société											
NetVendeur (ex-Cristallerie 2 SA) 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 023 485	200	(17)	100 %	200	200	-	-	0	(196)	-	
Euro Directory SA 2, avenue Charles-de-Gaulle L-1653 Luxembourg RCS Luxembourg B48461	169	233	100 %	13 251	3 651	-	-	100	367	-	
Horizon Media SA 9, rue Maurice-Mallet 92130 Issy-les-Moulineaux SIREN : 452 172 786	48	716	100 %	12 379	7 879	-	-	18 715	(4 838)	-	
Mappy SA 9, rue Maurice-Mallet 92130 Issy-les-Moulineaux SIREN : 402 466 643	212	2 525	100 %	18 048	4 048	3 500	-	13 605	(6 870)	-	
PagesJaunes SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 444 212 955	4 005 038	(157 294)	100 %	4 005 038	3 823 538	-	-	870 518	(24 012)	-	
PJMS SA 25, quai Gallieni 92150 Suresnes SIREN : 422 041 426	7 275	7 621	100 %	7 275	7 275	-	-	19 144	(2 272)	-	
PagesJaunes Outre-Mer SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 420 423 477	75	9	100 %	76	76	-	-	5 190	(10)	-	Données 2013
QDQ Media SAU Calle de la Haya 4 28044 Madrid – Espagne RCS Madrid : A81745002	5 500		100 %	91 719	0	10 500	-	19 013	(1 554)	-	
Sotravo SAS 2, boulevard Vauban 78180 Montigny-le-Bretonneux SIREN : 494 738 636	230	119	100 %	8 578	0	-	-	3 585	(4 950)	-	
Yelster digital GmbH Linke Wienzeile 8, Top 9 1060 Vienna – Autriche RCS Vienne : FN 298562 m	44	(2 258)	100 %	14 997	897	-	-	2 701	(1 216)	-	
Fine Media SAS 108, rue des Dames 75017 Paris SIREN : 494 447 550	47	2 851	100 %	12 240	12 240	-	-	5 229	(611)	-	Données préliminaires non auditées
ClicRDV SASU 9, rue Maurice-Mallet 92130 Issy-les-Moulineaux SIREN : 492 374 442	50	1 697	100 %	6 485	6 485	-	-	3 049	(1 615)	-	Données préliminaires non auditées
Orbit Interactive Nearchore Park – 1100 boulevard El Qods 11000 Casablanca Sidi Maarouf RC Casablanca : 268969	77	(46)	100 %	76	76	-	-	2 318	539	-	

Filiales et participations <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote- part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Chronoresto SASU (CD&Co) 23, boulevard Jean-Jaurès 93400 Saint-Ouen SIREN : 503 573 487	40	263	100 %	5 287	5 287	-	-	2 300	(1 922)	-	Données préliminaires non auditées
Leadformance SARL 7, avenue des Ducs-de-Savoie 73000 Chambéry SIREN : 440 743 763	1 722	(3 634)	100 %	9 801	9 801	-	-	1 839	(2 070)	-	Données préliminaires non auditées
Digital To Store Ltd 64 Great Eastern Street Londres Angleterre	192	0	100 %	188	188			18	(321)	-	Données préliminaires non auditées
2/ Participations (entre 10 et 50 %)											

20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Solocal Group du 11 juin 2015

Comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Nous vous avons également réunis à l'effet de vous demander notamment de statuer sur :

- l'affectation du résultat ;
- la ratification de cooptation d'Administrateurs et le renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- certaines modifications statutaires

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. Événements marquants de l'exercice

Sur le portefeuille de participations de Solocal Group, l'année 2014 a essentiellement été caractérisée par les faits suivants.

Le 20 mai 2014, Solocal Group a pris le contrôle de Leadformance en acquérant le complément de 51 % du capital. Cette société est le leader de la localisation de points de vente sur Internet. Le Groupe enrichit ainsi son offre de communication digitale pour les grands annonceurs.

■ AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 a approuvé deux augmentations de capital :

- une augmentation de capital d'un montant de 361,6 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») des anciens actionnaires, se traduisant par la création de 723 242 416 actions nouvelles ;
- une augmentation de capital réservée de 78,8 millions d'euros avec suppression du DPS au profit de quatre investisseurs institutionnels (Paulson & Co. Inc., Credit Suisse, Praxient, Amber Capital) qui s'étaient engagés à garantir une partie de l'augmentation de capital avec maintien du DPS ; elle s'est traduite par la création de 157 500 000 actions nouvelles.

Ces deux augmentations de capital ont permis de lever un montant brut total de 440,4 millions d'euros correspondant à l'émission de 880 742 416 actions nouvelles.

Les prix de souscription de l'augmentation de capital avec maintien du DPS et de l'augmentation de capital réservée ont été identiques à savoir 0,50 euro par action.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont intervenus le 6 juin 2014.

Le capital social de Solocal Group est désormais composé de 1 161 727 170 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 232 345 434 euros (actions auto-détenues non déduites).

Les fonds levés ont eu pour objet de procéder au remboursement partiel anticipé au pair de la dette bancaire de la Société pour un montant de 400 millions d'euros (voir *infra*), permettant au Groupe d'accélérer son programme de transformation « Digital 2015 » et la croissance de ses activités Internet.

Cette opération a engendré des frais pour un montant de 19,7 millions d'euros (12,2 millions d'euros après impôt).

Ces augmentations de capital ont fait l'objet d'un prospectus qui a reçu de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le visa n° 14-195 en date du 13 mai 2014. Il est composé du document de référence de Solocal Group, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2014 sous le numéro D.14-0366, d'une note d'opération, et du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

■ REFINANCEMENT

Suite à l'homologation le 9 mai 2014 du plan de Sauvegarde Financière Accélérée proposé par le Groupe et suite à la réalisation de l'augmentation de capital, sont entrées en vigueur le 6 juin 2014 les conditions suivantes du contrat de crédit syndiqué :

- conversion de la tranche A3 en tranche A6 pour 296,0 millions d'euros et en tranche A7 pour 602,1 millions d'euros ;
- conversion de la tranche A5 en tranche A6 pour 104,0 millions d'euros et en tranche A7 pour 211,7 millions d'euros ;
- remboursement de la tranche A6 avec le produit de l'augmentation de capital telle que décrite en note 8 ;
- conditions de la nouvelle tranche A7 totalisant 813,8 millions d'euros : maturité mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020 (sous condition de refinancement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros avant mars 2018), remboursable *in fine* sous déduction des remboursements partiels décrits ci-dessus, marge de 400 bps si le Ratio de Levier est supérieur à 3,00 (325 bps si le Ratio est compris entre 2,50 et 3,00 et, 250 bps s'il est inférieur à 2,50) ;
- nouvelles conditions de la ligne de crédit revolving RCF 3 : nominal de 60,0 millions d'euros, amortissable de 4,124 % à chaque trimestre à compter du 15 juillet 2014, maturité finale mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020, même marge que la tranche A7.

Au 31 décembre 2014, la dette bancaire se décompose de la manière suivante :

- tranche A7 : nominal de 813,8 millions d'euros, marge de 325 bps ;
- ligne de crédit revolving RCF 3 : nominal de 60,0 millions d'euros, tirée à hauteur de 20,0 millions d'euros.

Cette opération de refinancement a engendré des frais estimés à 13,4 millions d'euros et l'extinction d'une partie de la dette bancaire.

Solocal Group a procédé aux remboursements contractuels de l'emprunt bancaire pour 41,8 millions d'euros ainsi que du montant dû au titre de la clause d'*excess cash flow* pour 41,7 millions d'euros.

II. Activité de la société Solocal Group/ résultats/présentation des comptes annuels

La société Solocal Group a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont les activités sont la mise à disposition d'information locale, principalement en France, au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs. Au travers de ses filiales, Solocal Group exerce trois métiers complémentaires : éditeur de contenus et services, média, et régie publicitaire. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

■ PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires 2014 de la société Solocal Group s'est élevé à 9,1 millions d'euros contre 9,7 millions d'euros en 2013. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de la facturation de prestations de services et de refacturations de frais de personnel à l'ensemble de ses filiales.

■ CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges de personnel s'élèvent à 13,3 millions d'euros en 2014 contre 12,9 millions d'euros en 2013, pour un effectif moyen de 43 personnes en 2014 contre 45 personnes en 2013. Ce poste de charge inclut aussi la contribution patronale suite à l'attribution, en 2014, d'actions de performance.

Les autres charges d'exploitation passent de 11,6 millions d'euros en 2013 à 39,1 millions d'euros en 2014. Elles comprennent notamment les frais liés au refinancement de la dette et à l'augmentation de capital pour un montant de 30,1 millions d'euros en 2014 et de 3,0 millions d'euros en 2013. Après neutralisation de ces frais, les charges d'exploitation sont stables.

Le résultat d'exploitation de la société Solocal Group est déficitaire de 43,4 millions d'euros en 2014 contre une perte de 14,2 millions d'euros en 2013.

■ RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers s'élèvent à 5,7 millions d'euros en 2014 contre 241,1 millions d'euros en 2013. Ils sont principalement composés :

- ↳ de divers produits financiers (revenus des comptes courants débiteurs, placement de trésorerie) d'un montant de 2,0 millions d'euros en 2014 contre 2,0 millions d'euros en 2013 ;
- ↳ de reprises de provision pour risque (contrat de liquidité) pour 3,7 millions d'euros en 2014 contre 13,3 millions d'euros en 2013.

Pour mémoire, les dividendes reçus des filiales représentaient 225,8 millions d'euros en 2013.

Les charges financières s'élèvent à 150,3 millions d'euros en 2014 contre 332,8 millions d'euros en 2013. Elles sont principalement constituées :

- ↳ de la charge d'intérêts constatée sur les emprunts bancaires et sur les emprunts et comptes courants créditeurs avec les filiales pour 82,6 millions d'euros en 2014 contre 99,1 millions d'euros en 2013 ;
- ↳ des charges d'intérêts relatives aux instruments de couverture pour 18,3 millions d'euros en 2014 contre 33,8 millions d'euros en 2013 ;

- ↳ de dépréciations des comptes courants de QDQ Media et Sotravo, des titres PagesJaunes, Horyzon Media, Yelster, Relaxnews et Mappy et d'actions propres pour 49,5 millions d'euros en 2014 contre 199,9 millions d'euros en 2013.

Le taux d'intérêt moyen de la dette a baissé de 63 points de base en passant de 6,83 % en 2013 à 6,20 % en 2014, baisse due à un effet favorable des instruments de couverture et à une baisse de la marge à 3,25 % sur l'emprunt bancaire pendant une partie de l'année 2014. Par ailleurs, l'augmentation de capital souscrite en juin 2014 a permis de rembourser la dette bancaire pour un montant de 400 millions d'euros.

Le résultat financier est négatif de 144,6 millions d'euros en 2014 contre 91,7 millions d'euros en 2013.

■ ANALYSE DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 0,3 million d'euros en 2014 contre 3,3 millions d'euros en 2013. Il est principalement composé de dotations aux amortissements dérogatoires.

■ ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Par une option en date du 3 décembre 2004, Solocal Group s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, Solocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui leur ont donné leur accord pour être membres de ce Groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2014 sont PagesJaunes, PJMS, NetVendeur (ex-Cristallerie 2), Mappy, PagesJaunes Outre-Mer, Horyzon Media, Sotravo, ClicRDV, Fine Media et Chronoresto.

Au titre du gain d'intégration fiscale, Solocal Group a ainsi constaté un produit d'impôt net de 55,6 millions d'euros en 2014 contre un produit de 57,8 millions d'euros en 2013.

■ RÉSULTAT NET

Le résultat net de Solocal Group est une perte de 132,2 millions d'euros en 2014 contre un déficit de 51,4 millions d'euros en 2013.

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de Solocal Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

III. Projet d'affectation du résultat

Nous vous proposons de :

- ↳ constater que la perte de l'exercice s'élève à 132 193 013,11 euros ;
- ↳ constater que, compte tenu du report à nouveau créditeur de 1 365 217 426,51 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice est de 1 233 024 413,40 euros ; et
- ↳ décider d'affecter l'intégralité du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions (en milliers)	Dividende par action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2011	280 984	0	Non applicable
2012	280 984	0	Non applicable
2013	280 984	0	Non applicable

(1) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de Solocal Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

IV. Capital social – répartition

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de Solocal Group au 31 décembre 2014 :

	31/12/2014				31/12/2013				31/12/2012			
	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes
Amber Capital	76 636 383	6,6 %	76 636 383	6,6 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Paulson	68 000 000	5,9 %	68 000 000	5,9 %	2 256 308	0,8 %	2 256 308	0,7 %	-	-	-	-
Edmond de Rothschild AM	58 399 288	5,0 %	58 399 288	5,0 %	14 368 891	5,1 %	14 368 891	4,6 %	14 224 291	5,1 %	14 224 291	5,1 %
Médiannuaire ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	153 640 187	54,7 %	153 640 187	55,3 %
Médiannuaire Holding	4 450 786	0,4 %	4 450 786	0,4 %	51 960 627	18,5 %	89 021 254	28,3 %	-	-	-	-
Salariés du Groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PagesJaunes ⁽²⁾	2 510 672	0,2 %	2 510 672	0,2 %	1 225 937	0,4 %	1 225 937	0,4 %	1 441 026	0,5 %	1 441 026	0,5 %
Public	949 564 833	81,7 %	950 206 281	81,9 %	207 240 242	73,8 %	207 854 080	66,0 %	108 365 539	38,6 %	108 365 539	39,0 %
Capital auto-détenu ⁽³⁾	2 165 208	0,2 %	0	0,0 %	3 932 749	1,4 %	0	0,0 %	3 313 711	1,2 %	0	0,0 %
TOTAL ⁽⁴⁾	1 161 727 170	100,0 %	1 160 203 410	100,0 %	280 984 754	100,0 %	314 726 470	100,0 %	280 984 754	100,0 %	277 671 043	100,0 %

Nombre de titres en date de dénouement respectivement les 31 décembre 2014, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012.

(1) La société Médiannuaire a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation intervenue le 11 janvier 2013 au profit de Médiannuaire Holding.

(2) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de Solocal Group.

(3) 1 313 711 actions d'autocontrôle sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.

(4) L'augmentation de capital finalisée le 6 juin 2014 a entraîné la création de 880 742 416 actions nouvelles.

■ CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

Les Assemblées générales extraordinaire et mixte de la Société qui se sont tenues respectivement le 29 avril 2014 et le 19 juin 2014 ont délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt : 150 millions d'euros	40 millions d'euros
Émissions par voie d'offres au public sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt : 150 millions d'euros	20 millions d'euros
Émissions par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt : 150 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt : 150 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	10 % du capital tel qu'existant à la date de mise en œuvre de la délégation
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	26 mois 19 août 2016	–	40 millions d'euros
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 19 août 2016	–	2 % du capital social
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société	38 mois 29 juin 2017		5 % du capital social

À l'exception de la délégation relative à l'attribution d'actions de performance, le Conseil d'administration de Solocal Group n'a, à la date d'établissement du présent rapport, pas mis en œuvre ces autorisations.

V. Conventions et engagement visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons ci-dessous la liste des conventions et engagements visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice 2014 ou conclues au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies au cours de l'exercice 2014 :

- un nantissement de cinquième rang portant sur le compte-titres au crédit duquel figurent les actions de PagesJaunes détenues par Solocal Group, consenti dans le cadre de la conclusion d'un nouvel avenant au contrat de crédits intitulé « Facility Agreement » du 24 octobre 2006. Cet acte de nantissement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 4 juin 2014 ;
- dans le cadre du processus de refinancement d'une partie de la dette bancaire de Solocal Group intervenu en avril 2011, les termes et conditions des documents de financement au titre de la tranche C1 de cette dette ainsi que les termes de l'émission des Obligations High Yield et la conclusion du *Purchase Agreement*, préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 avril 2011 ;
- un contrat portant A/ un engagement de la part de la société Médiannuaire Holding SA (i) d'exercer, en sa qualité d'actionnaire de la Société, ses droits préférentiels de souscription à l'augmentation de capital qui serait décidée par le Conseil sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires devant se tenir le 29 avril 2014 pour un montant minimum de 25 millions d'euros, (ii) de voter à cette Assemblée générale extraordinaire en faveur des résolutions tendant à la réalisation de plusieurs

augmentations de capital ainsi qu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en faveur de la ratification de la cooptation éventuelle de nouveaux Administrateurs, (iii) de démissionner de son mandat d'Administrateur de la Société (iv) et de maintenir ses droits de vote double jusqu'à l'Assemblée générale susvisée, et B/ un engagement de la part de la société Cerberus Capital Management L. P. (i) de faire en sorte que la société Médiannuaire Holding SA exerce ses droits préférentiels de souscription à l'augmentation de capital qui serait décidée par le Conseil sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires devant se tenir le 29 avril 2014 pour un montant minimum de 25 millions d'euros et (ii) de voter à la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en faveur de la ratification de la cooptation éventuelle de nouveaux Administrateurs. Cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 février 2014 ;

- avenant au contrat de prêt signé avec la société PagesJaunes d'un montant de 150 millions d'euros. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 10 février 2012. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 12 février 2014 a autorisé la signature d'un avenant visant à proroger le terme de ce contrat, pour une période d'un an, soit jusqu'au 13 février 2015 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillées en point 15.1 du document de référence), préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard concernant sa rémunération, la mise en place d'une indemnité de départ et d'une obligation de non-concurrence (détaillées en section 15.1 du document de référence), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 octobre 2011 ;
- une lettre de soutien, demandée par les Commissaires aux comptes de QDQ Media dans le cadre de l'arrêté des comptes de QDQ Media. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 février 2014 ;

une lettre de soutien au profit de Sotravo, demandée par les Commissaires aux comptes de Sotravo. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 19 juin 2014 ;

une lettre de soutien au profit de Mappy, demandée par les Commissaires aux comptes de Mappy. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 19 juin 2014.

VI. Situation des mandataires sociaux et des Administrateurs

Le tableau ci-dessous détaille la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux et les Administrateurs de Solocal Group à la date du présent document :

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Thierry Bourguignon PagesJaunes 7, avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres, France	Française	Administrateur représentant le personnel Membre du Comité des rémunérations et des nominations	20 juillet 2011	20 juillet 2015	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
François de Carbonnel Solocal Group 7, avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres, France	Française	Administrateur Président du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président de Asian Wealth Fund (Singapour) Administrateur de Amgen Inc. (Société cotée – États-Unis) Administrateur de GFI SA Groupe Foncier d'Île-de-France (France) Administrateur de Mazars (France), Administrateur de FdeC Services Ltd (Royaume-Uni) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur référent de Solocal Group (Société cotée – France) Administrateur et Président du Comité d'audit de Thomson (France) Administrateur de Nixxis SA (Luxembourg) Président du Conseil d'administration de Thomson (France) Administrateur de Quilvest SA (Luxembourg) Administrateur de Ecofin Hedge Fund Limited (Irlande) Administrateur de Ecofin Special Situations Funds Limited (Irlande)
Nathalie Balla La Redoute 57, rue Blanchemaille 59100 Roubaix, France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit	29 juillet 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Représentant permanent de NewR, président de La Redoute SAS (France) Directrice générale de Relais Colis SAS (France) Administrateur de La Redoute Sverige (Suède) Administrateur de Redcats UK Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Redcats Brands Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Redcats Finance Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Holdsworth Collections Ltd (Royaume-Uni) Liquidateur de La Redoute Mag SAS (France) Administrateur de La Redoute Catalogue Benelux SA (Belgique) Administrateur de Redcats Suisse SA (Suisse) Président du Conseil d'administration de La Redoute Catalogue Benelux SA (Belgique) Représentant permanent de La Redoute, Président de Les Aubaines Mag SAS (France) Membre du Conseil d'administration de la FEVAD (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Ref Brésil SA (France) Liquidateur de Ellos France SAS (France) Représentant permanent de La Redoute Mag, Administrateur de Ref Brésil SA (France) Membre du Conseil d'administration et Vice-Présidente du PICOM (France) Président de La Redoute Mag SAS (France) Président de Ellos France SAS (France)

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Sandrine Dufour PROXIMUS (Belgacom) Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit	23 avril 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Directeur Exécutif Finance et Stratégie du Groupe SFR (France) Président Directeur général de CID SA (France) Président Directeur général de SNBL SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFD SA (France) Administrateur de SHD SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Service Client SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Collectivités SA (France) Administrateur de Société Financière de Communication et du Multimedia SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de Ltb-R SA (France) Membre des Comités de surveillance de Foncière Rimbaud 1 SAS, Foncière Rimbaud 2 SAS, Foncière Rimbaud 3 SAS, Foncière Rimbaud 4 SAS (France) Membre du Comité stratégique et financier de La Poste Telecom SAS (France) Membre du Conseil de surveillance de Numergy SAS (France) Président du Conseil d'administration de LDCom Italie (Italie) Président du Conseil d'administration de LDCom Suisse (Suisse) Membre du Comité d'audit de Maroc Telecom (Maroc) Administrateur de CEREP (France) Président et Administrateur de Watchever Group (ex-Vivendi Mobile Entertainment) (France) Administrateur du Groupe Telindus France Administrateur de SIG 75 (France)
Robert de Metz DEXIA GROUP Bastion Tower Place du Champ-de- Mars 5 B-1050 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Président du Conseil d'administration	5 novembre 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2015	Président du Conseil d'administration et Administrateur indépendant de Dexia SA (Société cotée – Belgique) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Dexia Crédit Local (Belgique) Administrateur exécutif de La Fayette Investment Management Ltd (Royaume-Uni) <i>Executive Director</i> de La Fayette Management Ltd (Royaume-Uni) Administrateur et Président du Comité d'audit de Media Participations (Franco-Belge) Administrateur délégué de Bee 2 Bees SA (Belgique) Membre du Comité exécutif de la Fondation pour les Monuments Historiques (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de surveillance de Canal Plus France SA (France) Administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Belfius Banque (Dexia Banque Belgique) (Belgique).
Cécile Moulard SIXIÈME CONTINENT 5, rue de la Baume 75008 Paris, France	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 mars 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2015	Administrateur de MilleMercis (Société cotée – France) Administrateur de la Holding incubatrice Internet de Truffle Capital (France) Administrateur de AXA France (IARD-Vie) (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Foncière INEA (France)

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Jean-Pierre Remy Solocal Group 7, avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres, France	Française	Administrateur Directeur général	17 mai 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président du Conseil d'administration et Administrateur de PagesJaunes (France) * Administrateur de PJMS (France) * Administrateur de Mappy (France) * Président du Conseil d'administration et Administrateur de QDQ Media (Espagne) * Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Solocal Groupe (Société cotée-France) Directeur général de PagesJaunes (France) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Médiannuaire Holding (France)
Rémy Sautter RTL 22, rue Bayard 75008 Paris, France	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président Directeur général de Bayard d'Antin (France) Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL (France) Membre du Conseil de surveillance de M6 (France) Administrateur de Partner Re (États-Unis) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Technicolor (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de M6 Publicité (France) Administrateur de Wanadoo (France) Président de Sicav Multimedia et Technologies (Royaume-Uni) Administrateur de Taylor Nelson Sofres (Société cotée – Royaume-Uni) Administrateur de Thomson (France)
Jean-Marc Tassetto Coopacademy – EPFL Innovation Park Bâtiment I 1015 – Lausanne Suisse	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	5 novembre 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2015	Consultant indépendant auprès du Conseil d'administration de Fullsix (France) Administrateur de Paper.li (Suisse) Mandats qui ne sont plus exercés : Neant

* Filiale de Solocal Group.

Il est proposé à votre Assemblée générale de ratifier les cooptations de Mme Nathalie Balla et de MM. Robert de Metz et Jean-Marc Tassetto et de renouveler les mandats d'Administrateurs de Mme Cécile Moulard et de MM. Robert de Metz et Jean-Marc Tassetto, pour une durée de quatre ans.

VII. Rémunération et avantages de toute nature alloués à des mandataires sociaux de Solocal Group par Solocal Group

■ POUR LES MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Robert de Metz, Président du Conseil d'administration ⁽¹⁾				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	5 133 ⁽²⁾	0	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	5 133	0	-	-
Jean-Pierre Remy, Directeur général				
Rémunération fixe	520 000	520 000	520 000	520 000
Rémunération variable	494 000	390 000	390 000	325 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	33 531	42 006	30 597	30 597
Avantages en nature ⁽³⁾	20 089	20 089	20 541	20 541
TOTAL	1 067 620	972 095	961 138	896 138
Christophe Pingard, Directeur général délégué				
Rémunération fixe	370 000	370 000	370 000	370 000
Rémunération variable	166 500	185 000	185 000	120 250
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽³⁾	18 375	18 375	18 363	18 363
TOTAL	554 875	573 375	575 363	508 613

(1) Depuis le 5 novembre 2014.

(2) Ce montant n'inclut pas les honoraires perçus par une société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de prestations de conseil rendues par celui-ci de septembre 2013 à mai 2014 dans le cadre des opérations de restructurations financières de la Société. Le montant des honoraires versés à cette société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de ces prestations pour l'ensemble de cette période s'est élevé à 433 000 euros (HT).

(3) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage

Au titre de l'exercice 2014 le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

Concernant le Directeur général délégué, la part variable était de 50 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 100 %, reposant sur des objectifs quantitatifs pour 60 % et qualitatifs pour 40 %.

■ POUR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

L'Assemblée générale mixte du 7 juin 2011 a fixé à 390 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration et en vigueur en 2014, les Administrateurs reçoivent au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 4 000 euros par séance du Conseil d'administration ;
- 4 000 euros par réunion d'un Comité ;

- 10 000 euros de fixe forfaitaire pour l'Administrateur référent ou le Président du Comité d'audit ;

- 5 000 euros de fixe forfaitaire pour le Président du Comité des rémunérations et des nominations.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2014, le Conseil d'administration a décidé, en application de ces règles de répartition et afin de rester dans l'enveloppe globale de 390 000 euros, de réduire le montant au pro rata des montants qui auraient dû être attribués à chacun des Administrateurs selon les règles susvisées.

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2014 s'élève à 312 367 euros.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 11 juin 2015 de fixer à 490 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale. Cette augmentation permettrait à la fois de mieux tenir compte du nombre annuel de réunions du Conseil d'administration et des Comités, de pouvoir envisager le cas échéant la nomination d'un nouvel Administrateur et de rétribuer, à hauteur de 90 000 euros, la création d'une fonction de Président du Conseil d'administration, désormais distincte de celle du Directeur général qui cumulait jusqu'ici les deux attributions.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2014*	Montants versés en 2013*
Nathalie Balla ⁽¹⁾		
Jetons de présence	0	–
Autres rémunérations	–	–
Thierry Bourguignon		
Jetons de présence	20 681	27 633
Autres rémunérations	128 369	120 945
François de Carbonnel		
Jetons de présence	58 644	52 654
Autres rémunérations	–	–
Élie Cohen ⁽²⁾		
Jetons de présence	23 266	44 556
Autres rémunérations	–	–
Sandrine Dufour		
Jetons de présence	23 266	21 704
Autres rémunérations	–	–
Steven Mayer ⁽³⁾		
Jetons de présence	7 755	2 964
Autres rémunérations	–	–
Médiannuaire Holding ⁽⁴⁾		
Jetons de présence	36 135	30 022
Autres rémunérations	–	–
Lee Millstein ⁽⁵⁾		
Jetons de présence	20 681	27 059
Autres rémunérations	–	–
Cécile Moulard		
Jetons de présence	51 552	41 592
Autres rémunérations	–	–
Rémy Sautter		
Jetons de présence	29 082	48 871
Autres rémunérations	–	–
Marc Simoncini ⁽⁶⁾		
Jetons de présence	10 340	10 996
Autres rémunérations	–	–
Jean-Marc Tassetto ⁽⁷⁾		
Jetons de présence	7 699	–
Autres rémunérations	–	–
TOTAL	417 470	428 996

* Pour 2014 les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français. Pour 2013, les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français.

(1) Nathalie Balla a été cooptée lors du Conseil d'administration du 29 juillet 2014.

(2) Élie Cohen a démissionné lors du Conseil d'administration du 19 juin 2014.

(3) Steven Mayer a démissionné lors du Conseil d'administration du 19 juin 2014. Steven Mayer n'a pas souhaité percevoir la totalité des jetons de présence qui lui étaient dus en 2013 (montant dû : 21 704 euros/montant perçu : 2 964 euros).

(4) Le Conseil d'administration du 5 novembre 2014 a pris acte de la démission de Médiannuaire Holding.

(5) Lee Millstein a démissionné de son mandat d'Administrateur lors du Conseil d'administration du 29 juillet 2014.

(6) Marc Simoncini a démissionné lors du Conseil d'administration du 5 novembre 2014.

(7) Jean-Marc Tassetto a été coopté par le Conseil d'administration du 5 novembre 2014.

■ ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES

En application du Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef révisé en juin 2013, code auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est demandé aux actionnaires, dans les 12^e, 13^e et 14^e résolutions de l'Assemblée générale

du 11 juin 2015, d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à MM. Robert de Metz, Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard.

Les éléments de la rémunération due ou attribués au titre de l'exercice 2014 de Messieurs Robert de Metz, Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard sont présentés à la section 15.3 du présent document de référence.

VIII. Montant des rémunérations et avantages de toute nature reçus par des mandataires sociaux de Solocal Group durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par Solocal Group

(en euros)

Mandataires sociaux de Solocal Group	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice 2014	Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice 2014	Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice 2014	Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice 2014	Jetons de présence dus au cours de l'exercice 2014
Thierry Bourguignon	57 560	65 904	4 906	-	41 212

IX. Montant des rémunérations et avantages de toute nature reçus au cours de l'exercice 2014 par des mandataires sociaux de Solocal Group durant l'exercice de la part de la société contrôlant Solocal Group

Néant

XI. Options de souscription ou d'achat d'actions Solocal Group

■ PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION SOLOCAL GROUP

Plan 2005

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice ajusté de 11,72 euros, et une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans.

Plan 2007

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et les mêmes caractéristiques que le plan de 2005 : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Plan 2009

En 2009, la Société a mis en place trois plans d'options de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros, le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,843 euros, le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,821 euros. Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le plan de 2005 : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise à des conditions de performance, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions Solocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

■ CONCERNANT M. JEAN-PIERRE REMY

Aucun nouvel engagement n'a été souscrit à l'égard de M. Jean-Pierre Remy au cours de l'exercice 2014.

Les engagements existants souscrits en 2009 à l'égard de M. Jean-Pierre Remy ont été approuvés par les Assemblées générales du 10 juin 2010 et du 19 juin 2014.

■ CONCERNANT M. CHRISTOPHE PINGARD

Aucun nouvel engagement n'a été souscrit à l'égard de M. Christophe Pingard au cours de l'exercice 2014.

Les engagements existants souscrits en 2011 à l'égard de M. Christophe Pingard ont été approuvés par les Assemblées générales du 6 juin 2012 et du 19 juin 2014.

Plan 2010

En 2010, la Société a mis en place deux plans d'options de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,586 euros, le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,095 euros. Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le plan de 2005 : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef, à une condition de performance liée à l'atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Cette condition de performance se traduira de la façon suivante :

- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est égal ou supérieur à 100 % : totalité des options attribuées ;

- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est inférieur à 100 % : ce pourcentage est appliqué à la totalité des options prévues pour en déterminer le nombre définitivement attribué.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions Solocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014 et conformément à la loi et aux règlements de chacun de ces plans, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Robert de Metz	-	-	-	-	-	-
Jean-Pierre Remy	-	-	-	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Robert de Metz	-	-	-
Jean-Pierre Remy	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-
TOTAL	-	-	-

PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE DE SOLOCAL GROUP

Plans 2006 et 2008

Le Conseil d'administration a été autorisé, pour une période de 38 mois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du groupe Solocal un plan d'attribution d'actions de performance, afin notamment de les associer au développement de la Société. Le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement dans le cadre de cette autorisation est fixé à 0,5 % du capital de la Société, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions de plans d'attribution d'actions lors de ses séances des 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008.

Plans 2011, 2012 et 2013

Le Conseil d'administration a été autorisé, pour une période de 38 mois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du groupe Solocal un plan d'attribution d'actions de performance, afin notamment de

les associer au développement de la Société. Le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement dans le cadre de cette autorisation est fixé à 1,5 % du capital de la Société, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions de plans d'attribution d'actions lors de ses séances des 26 octobre 2011, 16 décembre 2011, 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013.

Pour les actions de performances attribuées dans le cadre des plans des 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de procéder à des ajustements pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Plan 2014

Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société Solocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Ce plan a donné lieu le 19 juin 2014 à l'attribution de 30 747 000 actions à 112 bénéficiaires et 14 474 000 actions supplémentaires à 26 d'entre eux.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Pierre Remy	26 octobre 2011	140 000	1,98 euro	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2016	Montant de la MBO consolidée
Christophe Pingard	16 décembre 2011	60 000	1,63 euro	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2016	Montant de la MBO consolidée
Jean-Pierre Remy	11 décembre 2012	846 000 ⁽¹⁾	1,75 euro	31 mars 2015	1 ^{er} avril 2017	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO consolidée
Christophe Pingard	11 décembre 2012	423 000 ⁽¹⁾	1,75 euro	31 mars 2015	1 ^{er} avril 2017	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
Jean-Pierre Remy	19 juin 2014	4 200 000 (1 ^{er} attribution) ⁽²⁾	0,76 euro	1/3 19 juin 2014 1/3 19 juin 2017 1/3 19 juin 2019	19 juin 2018 19 juin 2019 19 juin 2018	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
		4 500 000 (2 ^e attribution) ⁽³⁾	0,76 euro	19 juin 2018	19 juin 2018	
Christophe Pingard	19 juin 2014	2 100 000 (1 ^{er} attribution) ⁽²⁾	0,76 euro	1/3 19 juin 2014 1/3 19 juin 2017 1/3 19 juin 2018	19 juin 2018 19 juin 2019 19 juin 2018	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
		1 750 000 (2 ^e attribution) ⁽³⁾	0,76 euro	19 juin 2018	19 juin 2018	

(1) Le plan d'attribution du 11 décembre 2012 a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS.

(2) Attribution d'actions de performance pour les trois années 2014/2016 sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 0 %. Le vesting s'effectuera par tiers en 2016, 2017 et 2018.

(3) Attribution d'actions de performance sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 3 % (TCAM). Le vesting s'effectuera en 4 ans, en 2018.

XII. Liste des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres Solocal Group

Néant.

XIII. Opérations réalisées par Solocal Group sur ses propres titres durant l'exercice et nouveau programme de rachat d'actions de la Société

■ SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 JUIN 2014

À la date du 19 juin 2014, date de l'Assemblée générale mixte qui a approuvé le Programme de Rachat 2014, la Société détenait 2 837 187 actions de la Société.

Les opérations réalisées dans le cadre du Programme de Rachat 2014 se résument de la manière suivante :

Tableau à jour au 31 décembre 2014	
Nombre de titres composant le capital de Solocal Group au 19 juin 2014	1 162 348 364
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 19 juin 2014 à l'ouverture	2 837 544
Nombre de titres achetés entre le 19 juin 2014 et le 31 décembre 2014	40 260 417
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (en euros)	0,55
Nombre de titres vendus entre le 19 juin 2014 et le 31 décembre 2014	40 840 774
Prix moyen pondéré brut des titres vendus (en euros)	0,55
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 31 décembre 2014	2 257 187
Valeur comptable du portefeuille (évaluée au cours d'achat) au 31 décembre 2014 (en euros)	1 307 022
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2014 (en euros)	1 313 683

Au 31 décembre 2014, les 2 257 187 actions détenues par la Société étaient affectées :

- (i) à hauteur de 737 001 actions à l'objectif de liquidité ;
- (ii) à hauteur de 1 520 186 actions à l'objectif de mettre en place et d'honorer toutes obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées.

■ NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 JUIN 2015)

Nous vous proposons de renouveler par période de 18 mois l'autorisation de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société et ainsi d'autoriser, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de votre Assemblée.

- Le prix maximum d'achat ne devrait pas excéder 2 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence.
- Les finalités du programme de rachat d'actions seraient les suivantes :
 - mettre en place et honorer toutes obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment allouer des actions aux salariés du groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise et (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail) au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations.
 - de réduire le capital de la Société en application de la 16^e résolution soumise à la présente Assemblée ;
 - assurer la liquidité de l'action Solocal Group dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

- conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- mettre en place et honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de Solocal Group liées à ces valeurs mobilières.

XIV. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Néant.

XV. Événements post-clôture significatifs

Néant.

XVI. Rapport social

Au 31 décembre 2014, l'effectif de Solocal Group était de 42 personnes (46 personnes en fin d'année 2013 contre 48 personnes fin 2012), permettant d'assumer pleinement sa fonction de holding d'un groupe coté.

L'ensemble des informations sociales du groupe Solocal figure au chapitre 17 du document de référence 2014 de Solocal Group et dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XVII. Recherche et développement

À la pointe dans son secteur, le groupe Solocal développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

XVIII. Impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise – Engagements en matière de développement durable

L'ensemble des informations figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XIX. Informations en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités

L'ensemble des informations figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XX. Description des principaux risques et incertitudes

■ RISQUES DE TAUX DE CHANGE

Voir notes 29 et 32 des annexes aux comptes consolidés.

■ RISQUE DE LIQUIDITÉ

Voir notes 29 et 32 des annexes aux comptes consolidés.

■ RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Voir notes 29 et 32 des annexes aux comptes consolidés.

■ RISQUES DE CONTREPARTIE (DE CRÉDIT)

Voir notes 29 et 32 des annexes aux comptes consolidés.

■ RISQUES SUR ACTIONS

Voir notes 29 et 32 des annexes aux comptes consolidés.

XXI. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit code pour l'exercice 2014 ont représenté un montant de 67 454 euros et que l'impôt y afférent s'élève à la somme de 25 632 euros.

XXII. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs inscrites au bilan clos le 31 décembre 2014 pour un montant de 2,5 millions d'euros (hors charges à payer) ont une échéance inférieure à 60 jours.

XXIII. Perspectives d'évolution

Le présent chapitre contient des indications sur les objectifs du Groupe. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Le lecteur est invité à prendre en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 – Facteurs de risques du document de référence de la Société.

Le Groupe a choisi de retenir dorénavant l'EBITDA comme nouvel indicateur de performance, en ligne avec les pratiques de marché. Sur l'exercice 2014 l'EBITDA ressort à 267,1 millions d'euros, en décroissance de 29,2 % par rapport à 2013 et le taux de marge EBITDA s'établit à 28,5 %.

Les perspectives attendues pour 2015 sont :

- croissance du chiffre d'affaires Internet entre + 5 % et + 10 % ;
- chiffre d'affaires du Groupe stable ;
- taux de marge d'EBITDA consolidé entre 29 % et 30 % ;
- progression du résultat net consolidé \geq + 30 %.

Par ailleurs, le Groupe souhaite :

- procéder à des rachats partiels de sa dette obligataire courant 2015 ; et
- réaliser un regroupement de ses actions, soumis au vote des actionnaires à la prochaine Assemblée générale mixte.

XXIV. Marche des affaires des principales filiales

Au travers de ses filiales, Solocal Group exerce trois métiers complémentaires : éditeur de contenus et services, média, et régie publicitaire. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

Le Groupe crée et met à disposition des services qui donnent accès à une mine d'informations utiles et fiables. Adaptés en permanence aux modes de consommation, ils accompagnent les citoyens partout et tous les jours pour leur faciliter la vie : localiser et contacter un professionnel, retrouver ses amis sur le net, obtenir un itinéraire, visiter les boutiques des commerçants, repérer les bons plans...

Toujours au plus près des usages, Solocal Group développe ses services sur tous les supports mobiles (notamment via des applications pour iPhone, iPad et Android), répondant ainsi au besoin grandissant de disponibilité et de proximité des informations.

Le modèle économique du Groupe repose sur celui des médias : proposer des contenus de qualité générant de l'audience, monétiser cette audience, globale ou par segments, auprès des professionnels. Les marques du Groupe bénéficient d'une très forte notoriété et de la confiance des utilisateurs. La crédibilité des services, construite année après année, est le socle de la puissance des audiences. Le Groupe s'est réorganisé depuis le début de l'année 2014 autour de cinq verticales « marchés » (Commerce, B2B, Habitat, Services, Santé & Public) + une *business unit* regroupant les grands comptes, qui doivent lui permettre d'améliorer l'expérience clients, et de répondre au mieux à leurs attentes, notamment avec le développement et la commercialisation de services et produits adaptés.

Les activités du Groupe se décomposent en trois segments produits :

↳ Internet :

Il s'agit des activités exercées au travers d'Internet, dont les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'information à contenu local. L'activité Internet du Groupe est principalement réalisée en France, mais aussi en Espagne (QDQ Media). Dans ce segment sont regroupées les activités de « pagesjaunes.fr » et « pagespro.com », la création et commercialisation de contenus et espaces publicitaires de type « search » et « display », notamment au travers de la régie publicitaire Internet Horyzon Media, ainsi que les petites annonces en ligne « annoncesjaunes.fr » et « avendrealouer.fr ».

Display, clics, création et hébergement de site, vidéo, référencement sur pagesjaunes.fr, les partenaires affiliés et les moteurs de recherche – « SEO » (référencement naturel) ou « SEM » (référencement payant)... Solocal Group commercialise une gamme très étendue de formats publicitaires et de services

sur Internet mobile et fixe qui permet à tout professionnel, de la TPE à la grande enseigne à réseau, de construire un plan de communication *ad hoc*.

Ce segment inclut les services d'itinéraires, de géolocalisation et de réservations en ligne de Mappy, mais aussi les offres promotionnelles « couponing » avec 123deal ou smartprivé, et la promotion digitale.

Sont également intégrés dans ce segment les produits et services suivants : la demande de devis en ligne et la mise en relation des acteurs de l'industrie du BTP avec Sotravo, la prise de rendez-vous en ligne s'appuyant sur la technologie développée par ClicRDV, le site de contenu thématique ComprendreChoisir.com édité par Fine Media, la commande en ligne de plats cuisinés sur Chronorest.fr auprès des restaurants de proximité référencés (en 2013) et les offres de marketing direct reposant sur l'envoi de courriers électroniques (*e-mailing*). Le service de recherche de personnes et de profils en ligne avec 123people a été arrêté en mars 2014.

↳ Annuaire imprimés :

Il s'agit de l'activité historique du Groupe, relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, L'Annuaire).

↳ Autres activités :

Il s'agit d'une part d'activités spécifiques de Solocal Group : services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008), et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également certaines activités de PJMS (anciennement PagesJaunes Marketing Services) : télémarketing, *datamining* (traitement de bases de données), génération de fichiers, traitements de prospects et activités de marketing direct traditionnel (saisie et affranchissements).

Les développements qui suivent présentent le chiffre d'affaires et la marge brute opérationnelle, pour chacun des trois segments du Groupe : Internet, Annuaire imprimés et Autres activités.

Solocal Group (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2014	2013	Variation 2014/2013
Internet	632,5	632,5	0,0 %
Annuaire imprimés	285,2	344,7	- 17,3 %
Autres activités	18,5	21,7	- 14,7 %
Chiffre d'affaires	936,2	998,9	- 6,3 %
<i>Chiffre d'affaires Internet en % du chiffre d'affaires total</i>	67,6 %	63,3 %	
Internet	207,3	267,4	- 22,5 %
Annuaire imprimés	110,1	150,9	- 27,0 %
Autres activités	4,8	6,0	- 20,0 %
Marge brute opérationnelle	322,2	424,3	- 24,1 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	34,4 %	42,5 %	

Le nombre de visites de l'ensemble des sites Internet du Groupe dépasse pour la première fois la barre des 2 milliards de visites et s'élève à 2 044,2 millions en 2014, en hausse de 12,1 % par rapport à 2013, à périmètre comparable avec un nombre de visites sur Internet mobile en hausse de 35 %. Le mobile représente 34 % de l'audience Internet du Groupe. L'audience vers les professionnels de pagesjaunes.fr est en forte hausse de 22 %, avec 1 132,3 millions de visites en 2014.

En 2014, la profonde transformation commerciale et la mise en place de nouveaux contrats vendeurs ont entraîné le départ de près de 300 commerciaux soit environ 20 % des effectifs concernés, et le recrutement d'environ 450 nouveaux vendeurs. Dans ce contexte et celui d'une économie qui reste morose, le chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group s'élève à 936,2 millions d'euros en 2014, en recul de 6,3 % par rapport à 2013 en données publiées. Le chiffre d'affaires Internet représente 68 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2014 contre 63 % à 2013. Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés est en baisse de 17,3 % par rapport à 2013. Les revenus Internet sont stables en 2014,

et en hausse de 2,0 % au 4^e trimestre 2014 comparé au 4^e trimestre 2013. Le déploiement de la nouvelle organisation commerciale par verticale était finalisé à fin septembre 2014.

La marge brute opérationnelle normalisée du Groupe s'élève à 350,3 millions d'euros en 2014, en baisse de 17,4 % par rapport à 2013. La marge brute opérationnelle publiée du Groupe s'élève à 322,2 millions d'euros en 2014, en baisse de 24,1 % par rapport à 2013. La marge brute opérationnelle se détériore principalement sous l'effet de la baisse des chiffres d'affaires Annuaire imprimés et Autres activités pour 62,7 millions d'euros, et de l'investissement commercial. La réduction de 28 % des coûts de fabrication des annuaires imprimés a permis de compenser partiellement l'impact de la hausse des charges des investissements commerciaux et technologiques nécessaires pour soutenir la transformation digitale. Le taux de marge brute opérationnelle normalisée s'est élevé à 37,4 % en 2014 contre 42,5 % en 2013. Le taux de marge brute opérationnelle publiée est de 34,4 % en 2014.

Le chiffre d'affaires du segment Internet est stable à 632,5 millions d'euros en 2014. Le chiffre d'affaires Internet est en croissance de 2,0 % au 4^e trimestre 2014, mais les revenus Internet des trimestres précédents ont été impactés par la réorganisation commerciale, le ralentissement de la croissance du *Search*, et la faiblesse du *Display* dans un contexte publicitaire morose.

La marge brute opérationnelle du segment Internet s'élève à 207,3 millions d'euros en 2014 (226,9 millions d'euros en normalisé), en baisse de 22,5 % par rapport à 2013 (en baisse de 15,1 % en normalisé). La marge brute opérationnelle du segment Internet est affectée par la réorganisation commerciale, les investissements dans le pilotage de la transformation digitale et les campagnes de publicité visant à promouvoir les produits Sites et la marque A Vendre A Louer. Il en résulte également une baisse de 9,5 points du taux de marge brute opérationnelle qui passe de 42,3 % en 2013 à 32,8 % en 2014. Le taux de marge brute opérationnelle normalisé est en baisse de 6,4 points, passant de 42,3 % en 2013 à 35,9 % en 2014.

Le chiffre d'affaires du segment Annuaire imprimés est en baisse de 17,3 % en 2014 à 285,2 millions d'euros. La décroissance des annuaires imprimés reste donc maîtrisée. Les Pages Blanches du département du Nord ont été arrêtées au 3^e trimestre 2014.

La marge brute opérationnelle du segment Annuaire imprimés s'élève à 110,1 millions d'euros en 2014 (118,5 millions d'euros en normalisé), en baisse de 27,0 % par rapport en 2013 (en baisse de 21,5 % en normalisé). Le taux de marge brute opérationnelle est en baisse de 5,2 points, à 38,6 % en 2014 (en baisse modérée de 2,2 points, à 41,5 % en normalisé). L'érosion limitée du taux de marge reflète la poursuite d'efforts soutenus pour diminuer les coûts de fabrication, impression et distribution des Annuaires imprimés, qui s'inscrivent en baisse marquée de 28 % à fin décembre.

Le chiffre d'affaires du segment Autres activités est en baisse de 14,7 % en 2014 à 18,5 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par la forte baisse des revenus liés aux services de renseignements téléphoniques, aussi bien des revenus publicitaires issus des annonceurs que des revenus des appels issus des utilisateurs de ce service.

La marge brute opérationnelle du segment Autres activités s'élève à 4,8 millions d'euros en 2014, en baisse de 20,0 % par rapport en 2013. Le taux de marge brute opérationnelle passe de 27,6 % en 2013 à 25,9 % en 2014. La baisse du taux de marge résulte de la baisse du chiffre d'affaires. Les dépenses publicitaires visant à promouvoir les services de renseignement téléphonique (118 008) ayant été arrêtées en 2012, l'effort d'optimisation de la marge repose désormais essentiellement sur la maîtrise des coûts de production et la poursuite des initiatives visant à économiser les coûts de traitement des appels.

XXV. Résolutions à caractère extraordinaire

Votre Assemblée, statuant à titre extraordinaire, est appelée à renouveler l'autorisation financière conférée au Conseil d'administration de réduire, dans les limites et conditions fixées par votre Assemblée, le capital social de la Société par annulation d'actions de la Société acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions adoptés par la Société (16^e résolution).

Votre Assemblée, statuant à titre extraordinaire, est également appelée à se prononcer sur plusieurs modifications des statuts de votre Société visant notamment à :

- mettre en conformité les statuts avec de nouvelles dispositions légales et réglementaires (17^e résolution) ;
- modifier les pouvoirs conférés au Conseil d'administration (18^e résolution).

Votre Assemblée, statuant à titre extraordinaire, est également appelée à se prononcer sur la non-utilisation par le Conseil d'administration des autorisations financières en période d'offre publique (19^e résolution).

Enfin, votre Assemblée, statuant à titre extraordinaire, est appelée à se prononcer sur le regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de 6 euros de nominal contre 30 actions ordinaires de 0,20 euro de nominal détenues (20^e résolution).

■ AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS (16^E RÉSOLUTION)

En relation avec la 5^e résolution soumise à votre approbation (programme de rachat d'actions), et conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous vous proposons dans la 16^e résolution d'autoriser, pour une période de 18 mois, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions de la Société qui auraient été acquises dans le cadre du programme de rachat qui serait autorisé par le vote de la 5^e résolution (ou de tout programme de rachat d'actions mis en place antérieurement ou postérieurement) et, en conséquence, de réduire le capital. Les actions ne peuvent être, selon la loi, annulées que dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois. Le Conseil d'administration pourrait décider que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale serait imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée.

L'Assemblée déléguerait au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

■ MODIFICATION DES ARTICLES 23, 26 ET 27 DES STATUTS (17^E RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de vous prononcer sur la mise en conformité des statuts avec les dispositions de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 et du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014.

L'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 a notamment modifié le régime des conventions dites réglementées pour prévoir que désormais ne seront plus soumises à ce régime les conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimal d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1382 du Code civil ou des articles L. 225-1 et L. 226-1 du Code de commerce. Il convient de refléter cette modification dans les statuts de la Société (article 23).

Le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 a notamment modifié la date d'établissement de la liste des actionnaires habilités à participer à une Assemblée générale des actionnaires et d'obligataires.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, cette date est fixée au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (au lieu du troisième jour ouvré précédemment).

Il convient de refléter cette modification dans les statuts de la Société.

Les deux premiers alinéas de l'article 26 des statuts (Assemblées générales) seraient modifiés comme suit, le reste de l'article 26 demeurant inchangé :

« Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'inscription en compte des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris).

L'inscription en compte des titres dans le délai prévu au paragraphe précédent doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

En outre, le sixième alinéa de l'article 27 des statuts (Droit de vote) serait modifié comme suit, le reste de l'article 27 demeurant inchangé :

« Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'Assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration. »

■ MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 DES STATUTS (18^E RÉOLUTION)

L'ordonnance du 31 juillet 2014 a modifié certaines règles de compétence en matière d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créance.

Avant cette ordonnance, l'émission de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance, autres que des obligations, était de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire. Depuis l'ordonnance, s'agissant de valeurs mobilières dont l'émission n'entraîne pas de dilution immédiate ou à terme pour les actionnaires, l'organe compétent est défini soit par les statuts, soit par le contrat d'émission.

Il est proposé d'aligner le régime de ces émissions sur celui des obligations, c'est-à-dire la compétence du Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général.

Il vous est en conséquence demandé de compléter l'article 17 des statuts de la Société, relativement aux pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance, et en conséquence d'insérer à la fin dudit article 17 un nouvel alinéa rédigé comme suit :

« Le Conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations et de toutes autres valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance. Le Conseil d'administration peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission de telles obligations ou valeurs mobilières et en arrêter les modalités. Les personnes désignées rendent compte au Conseil d'administration dans les conditions déterminées par celui-ci. »

■ NON-UTILISATION DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE (19^E RÉOLUTION)

Avant la loi dite Florange n° 2014-384 du 29 mars 2014, le Conseil d'administration ne pouvait pas utiliser en période d'offre publique des délégations, telles que les autorisations financières, octroyées par l'Assemblée générale avant la période d'offre.

Cette interdiction est désormais supprimée, sauf stipulation contraire prévue dans les statuts ou par l'Assemblée générale.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le fait, que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation par l'Assemblée générale pendant la période d'offre, faire usage à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre, des délégations financières données par l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2014 par ses quinzième à vingt-deuxième résolutions.

■ REGROUPEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PAR ATTRIBUTION D'UNE (1) ACTION ORDINAIRE NOUVELLE DE 6 EUROS DE NOMINAL CONTRE 30 ACTIONS ORDINAIRES DE 0,20 EURO DE NOMINAL DÉTENUES – DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC FACULTÉ DE SUBDÉLÉGATION (20^E RÉOLUTION)

Il est proposé à l'Assemblée générale d'autoriser le Conseil d'administration à procéder au regroupement des actions composant le capital de la Société de telle sorte que 30 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune soient échangées contre une (1) action nouvelle de 6 euros de valeur nominale.

Pour faciliter les opérations de regroupement (et permettre d'appliquer à un nombre rond d'actions, le ratio d'échange visé au paragraphe précédent), un actionnaire de la Société pourra renoncer au regroupement d'un certain nombre de ses actions.

Il vous est demandé à cet effet de :

- ✎ donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :
 - ✎ fixer la date de début des opérations de regroupement,
 - ✎ publier tous avis et procéder à toutes formalités prévues par la loi,
 - ✎ constater et arrêter le nombre exact d'actions à regrouper et le nombre exact d'actions résultant du regroupement avant le début des opérations de regroupement ;
- ✎ en conséquence de ce qui précède, décider que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour procéder aux modifications corrélatives des statuts, déterminer et procéder, le cas échéant, à l'ajustement (y compris par voie d'ajustement en numéraire) des droits des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'attribution d'actions gratuites et des titulaires de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, procéder à toutes formalités de publicité requises et, plus généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de mettre en œuvre le regroupement des actions de la Société dans les conditions susvisées et conformément à la réglementation applicable.

Les actions nouvelles bénéficieraient immédiatement du droit de vote double, sous réserve d'être maintenues au nominatif, si à la date du regroupement des actions anciennes dont elles sont issues, chacune de ces actions anciennes bénéficiaient du droit de vote double.

En cas de regroupement d'actions anciennes qui étaient inscrites au nominatif depuis des dates différentes, le délai retenu pour l'appréciation du droit de vote double des actions nouvelles serait réputé débiter à la date la plus récente de mise au nominatif des actions anciennes.

Cette délégation serait consentie pour une durée qui expirerait à la date de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Sèvres, le 9 février 2015

Le Conseil d'administration

**Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices
(articles 133-135-148 du Décret du 23 mars 1967)**

Nature des indications <i>(en dehors du capital, montants en milliers d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	56 196 951	56 196 951	56 196 951	56 196 951	232 345 434
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	280 984 754	280 984 754	280 984 754	280 984 754	1 161 727 170
2. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires HT	7 683	10 563	10 233	10 345	9 071
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	211 497	125 881	125 723	77 276	(142 015)
c) Impôts sur les bénéfices	(45 382)	(63 300)	(55 410)	(57 839)	(56 153)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	253 244	187 724	166 731	(51 438)	(132 193)
f) Montant des bénéfices distribués en n+1*	162 697	-	-	-	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	0,91	0,67	0,64	0,48	-0,07
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	0,90	0,67	0,59	-0,18	-0,11
c) Dividende versé à chaque action en n+1*	0,58	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	32	38	38	45	43
b) Montant de la masse salariale	5 299	8 645	7 342	8 721	7 536
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 082	3 465	4 163	4 216	5 791

* Ou proposé à l'Assemblée générale pour le dernier exercice (actions d'auto-détention non déduites).

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Solocal Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les titres de participations (note 3.2 des comptes annuels).

Conformément à la norme d'exercice professionnelle relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la valeur des titres de participation (en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre Société), revu les calculs effectués par votre Société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2015

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Denis THIBON

Deloitte & Associés

Ariane BUCAILLE

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Solocal Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen

d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

■ II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2014, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges relatives à la réorganisation de votre Société, les coûts d'acquisition des contrats, ainsi que les avantages au personnel.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment apprécié :

- ✦ En ce qui concerne les écarts d'acquisition, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre Société. Nous avons revu les calculs effectués par votre Société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et évalué les principes et les méthodes de détermination des justes valeurs. Nous avons comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations

correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

- ✦ S'agissant de la provision pour risques et charges liée au plan de sauvegarde de l'emploi mis en place par votre Société, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent vos estimations, en particulier de durée de présence des personnes engagées dans le plan de sauvegarde et de coût unitaire moyen.
- ✦ S'agissant de la décision de la cour administrative d'appel de Versailles relative au plan de sauvegarde de l'emploi, les arguments juridiques ayant mené à l'absence de provision au titre des recours en prud'hommes déposés par 29 salariés et des procédures administratives déposées par quatre salariés.
- ✦ En ce qui concerne les coûts d'acquisition de contrats, la nature et le caractère capitalisable des coûts activés, la fiabilité des systèmes d'information sous-jacents, ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations.
- ✦ S'agissant des avantages au personnel, les modalités d'évaluation de ces provisions. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses actuarielles retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 3.16 et la note 24 de l'annexe des comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

■ VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2015

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Denis THIBON

Deloitte & Associés

Ariane BUCAILLE

20.5 Politique de distribution des dividendes

Dividende au titre de l'exercice 2010

L'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011 a décidé le versement d'un dividende de 0,58 euro par action.

Dividende au titre de l'exercice 2011

L'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2012 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2011.

Dividende au titre de l'exercice 2012

L'Assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2013 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2012.

Dividende au titre de l'exercice 2013

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2014 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2013.

Dividende au titre de l'exercice 2014

Le Conseil d'administration de Solocal Group du 9 février 2015 a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2014, de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2014.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites à la note 32 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés, ni la Société, ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et la Société n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers), dont la Direction de la Société estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 9 février 2015, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la note 35 de l'annexe des comptes consolidés.

20.8 Honoraires des contrôleurs légaux

Ce tableau figure à la section 20.1 – Informations financières historiques, sous la note 33 de l'annexe des comptes consolidés.

21

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1	Capital social	199
21.2	Acte constitutif et statuts	203

[21.1](#) Capital social

Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne possèdent pas le nombre requis, devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Les dispositions statutaires relatives à l'existence d'un droit de vote double, telles qu'adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011, ont pris effet le 1^{er} mai 2013. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficie, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi. Ces dispositions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} mai 2013.

21.1.1 Capital social

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social s'élève à 233 259 388,6 euros divisé en 1 166 296 943 actions entièrement libérées de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie.

Il est proposé aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2015, d'autoriser le Conseil d'administration à procéder au regroupement des actions composant le capital de la Société de telle sorte que 30 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune soient échangées contre une (1) action nouvelle de 6 euros de valeur nominale.

Les actions nouvelles bénéficieraient immédiatement du droit de vote double, sous réserve d'être maintenues au nominatif, si à la date du regroupement des actions anciennes dont elles sont issues, chacune de ces actions anciennes bénéficiait du droit de vote double. En cas de regroupement d'actions anciennes qui étaient inscrites au nominatif depuis des dates différentes, le délai retenu pour l'appréciation du droit de vote double des actions nouvelles serait réputé débiter à la date la plus récente de mise au nominatif des actions anciennes.

■ CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

Les Assemblées générales extraordinaire et mixte de la Société qui se sont tenues respectivement le 29 avril 2014 et le 19 juin 2014 ont délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émission avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt : 150 M€	40 M€
Émission par voie d'offres au public sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt : 150 M€	20 M€
Émission par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt : 150 M€	20 M€
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt : 150 M€	20 M€
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt : 300 M€	10 % du capital tel qu'existant à la date de mise en œuvre de la délégalation
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	26 mois 19 août 2016	—	40 M€
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société	38 mois 29 juin 2017	—	5 % du capital social
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 19 août 2016	—	2 % du capital social

À l'exception de la délégalation relative à l'attribution d'actions de performance (voir la section 17.2 du présent document de référence), le Conseil d'administration de Solocal Group n'a, à la date du présent document de référence, pas mis en œuvre ces délégalations.

■ AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 19 juin 2014 a, dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration à acquérir les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant à la date de mise en œuvre de la délégalation, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 6 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ; les acquisitions réalisées par la Société en vertu de ladite autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;

➤ l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué à tout moment, sauf en période d'offre publique visant les actions de la Société, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires, par tous moyens, notamment sur le marché ou sur les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015 de se prononcer sur le renouvellement de ce programme de rachat de titres.

■ PLANS D'OPTIONS

L'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre total des options pouvant être consenties ne pouvait donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 2 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2005, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe sauf QDQ Media et un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group spécifique pour QDQ Media, donnant le droit de souscrire à 3 830 400 actions nouvelles, soit environ 1,35 % du capital à la date de l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005. Le prix de souscription a été fixé à 19,30 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 28 juin 2005.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 20 décembre 2007, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 2 927 900 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 14,46 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 20 décembre 2007.

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 a renouvelé cette autorisation conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la 27^e résolution de ladite Assemblée ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 1 % du capital de la Société à la date de ladite Assemblée.

Les bénéficiaires devront être membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185 du Code de commerce) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois.

Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la 27^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 5^e résolution approuvée par ladite Assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Le prix d'exercice des options consenties au titre de cette résolution sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action Solocal Group sur le marché Eurolist d'Euronext aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- en outre, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce ou, le cas échéant, du programme de rachat d'actions autorisé par la 5^e résolution approuvée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Les options allouées devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé aux attributions suivantes :

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 23 juillet 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 1 145 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 6,71 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 23 juillet 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 octobre 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 87 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 8,843 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 29 octobre 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 75 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 7,821 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 17 décembre 2009 ;

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 27 juillet 2010, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 1 336 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 8,586 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 27 juillet 2010 ;

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 16 décembre 2010, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 166 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 7,095 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 16 décembre 2010.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014 (voir chapitre 6 du présent document), et conformément à la loi et aux règlements de chacun de ces plans, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options.

■ ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

L'Assemblée générale du 19 avril 2006 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions d'actions de performance ordinaires existantes ou à émettre de la Société.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans ses séances du 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008, a décidé de mettre en place trois plans d'attribution d'actions de performance :

- le plan du 30 mai 2006 a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe ;
- le plan du 20 novembre 2006 a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe ;
- un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe.

L'Assemblée générale du 7 juin 2011 a renouvelé cette autorisation. En application de celle-ci, le Conseil d'administration, dans ses séances des 26 octobre, 16 décembre 2011, 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013 a décidé de mettre en place quatre plans d'attribution d'actions de performance :

- le plan du 26 octobre 2011 a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe ;
- le plan du 16 décembre 2011 a donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à 3 collaborateurs du Groupe ;
- le plan du 11 décembre 2012 a donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 collaborateurs du Groupe ;
- le plan du 11 décembre 2013 a donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 collaborateurs du Groupe.

Pour les actions de performances attribuées dans le cadre des plans des 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de procéder à des ajustements pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société Solocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Ce plan a donné lieu :

- le 19 juin 2014 à l'attribution de 45 221 000 actions à 112 bénéficiaires ;
- le 9 février 2015 à l'attribution de 2 305 000 actions à 12 bénéficiaires.

■ VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

■ INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉ AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBÉRÉ

Les informations relatives aux autorisations d'émission d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration sont décrites dans la section 21.1.1.

■ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du Groupe ne bénéficie d'une option ou d'un accord de ce type.

21.1.4 Historique du capital et des droits de vote

Les informations relatives à la répartition du capital de la Société figurent au chapitre 18 – Principaux actionnaires du présent document.

■ TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	—	—	—	54 810 000 €	274 050 000	0,20 €
Introduction en Bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe France Télécom	4 739 610	947 922 €	11,10 €	52 609 671 €	55 757 922 €	278 789 610	0,20 €
15 janvier 2007	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2006	1 477 170	295 434 €	17,60 €	25 990 960,40 €	56 053 356 €	280 266 780	0,20 €
15 janvier 2008	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2007	377 670	75 534 €	11,52 €	4 350 758,40 €	56 128 890 €	280 644 450	0,20 €
25 février 2009	Constatation de l'augmentation de capital résultant des attributions d'actions de performance intervenues en 2008	340 304	68 060,80 €	—	—	56 196 950,80 €	280 984 754	0,20 €
6 juin 2014	Augmentation de capital avec DPS et augmentation de capital réservée	880 742 416	440 371 208 €	0,50 €	264 222 724 €	232 345 434 €	1 161 727 170	0,20 €
29 avril 2015	Augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe	4 569 773	913 954,6 €	0,36 €	921 266,37 €	233 259 388,6 €	1 166 296 943	0,20 €

■ COMMENTAIRE SUR LES MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DANS LES TROIS ANS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

■ NANTISSEMENTS

Voir la section 18.5 du présent document.

■ MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Mois	Plus Bas cours (en euros)	Plus Haut cours (en euros)	Dernier cours (en euros)	Volume de titres échangés	Capitaux (en euros)
Janvier 2014	0,547	0,798	0,663	355 015 209	249 251 369
Février 2014	0,618	0,768	0,738	175 007 079	119 871 260
Mars 2014	0,728	0,984	0,934	202 159 788	189 870 521
Avril 2014	0,768	0,949	0,828	66 221 205	56 212 070
Mai 2014	0,710	0,874	0,860	215 537 898	168 690 874
Juin 2014	0,700	0,880	0,720	240 496 794	186 399 716
Juillet 2014	0,580	0,720	0,610	230 676 433	145 166 595
Août 2014	0,520	0,600	0,600	106 719 583	60 067 624
Septembre 2014	0,550	0,610	0,560	126 484 654	72 884 096
Octobre 2014	0,450	0,570	0,490	161 561 067	79 852 858
Novembre 2014	0,432	0,590	0,583	238 186 740	120 185 771
Décembre 2014	0,548	0,608	0,582	191 371 379	109 075 876
Janvier 2015	0,595	0,760	0,747	271 222 602	183 669 990
Février 2015	0,636	0,769	0,668	206 559 043	143 307 945
Mars 2015	0,591	0,662	0,618	151 458 567	93 974 424

Source : Thomson Reuters.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;
- la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la Société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins ;
- le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet ;

- la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature ;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou de les développer ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

■ DISPOSITIONS CONTENUES DANS L'ACTE CONSTITUTIF, LES STATUTS OU LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le Conseil d'administration est actuellement composé de huit Administrateurs.

Les Administrateurs sont élus par les actionnaires aux Assemblées générales ordinaires. Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque Administrateur est élu pour un mandat de quatre ans. Les Administrateurs sont rééligibles sans limitations.

Le Conseil d'administration comprend parmi ses membres un Administrateur représentant le personnel de la Société et celui de ses filiales directes ou indirectes (au sens de l'article L. 225-27 du Code de commerce) dont le siège social est fixé sur le territoire français.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Sont électeurs et éligibles les membres du personnel qui remplissent les conditions prévues par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit.

La durée des fonctions de l'Administrateur représentant le personnel est de quatre ans. Le premier Administrateur représentant le personnel entrera en fonctions lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après la proclamation du résultat complet des premières élections. L'Administrateur représentant le personnel suivant entrera en fonction à l'expiration du mandat de l'Administrateur représentant le personnel sortant.

La perte, par un Administrateur représentant le personnel, de la qualité de membre du personnel met fin à son mandat.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'Administrateur et est rééligible.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputées présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les statuts de la Société prévoient également que l'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, en raison de leur personnalité ou de leur expérience.

■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur du Conseil d'administration a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des Administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont résumées ci-après.

■ PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Orientations stratégiques

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyens termes des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a créé un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque Comité sont fixés par les Chartes desdits Comités, approuvées par le Conseil d'administration.

■ DEVOIRS ET RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Devoir de confidentialité des Administrateurs

Les Administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses Comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

Devoirs d'indépendance des Administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque Administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque Administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'Administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Devoirs des Administrateurs quant aux titres de la Société

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les Administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les Administrateurs s'interdisent :

- ✚ d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- ✚ de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux Administrateurs.

Devoir de diligence des Administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque Administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses Comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque Administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des Comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque Administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

■ CHARTE DE DÉONTOLOGIE

Le Conseil d'administration a adopté dans sa séance du 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de la Société à <http://www.solocalgroup.com>).

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, Administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

■ PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 5 novembre 2014, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général (les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général avaient été réunies lors du Conseil d'administration du 11 décembre 2012).

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - approbation des *business plans* annuels et triennaux,
 - toute acquisition ou cession d'une activité par Solocal Group ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
 - tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros,
 - la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation du Directeur financier de Solocal Group ; toute modification du contrat de travail, embauche/nomination ou licenciement/révocation de tout autre dirigeant du Groupe dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des rémunérations et des nominations,
 - toute augmentation de l'endettement total de Solocal Group ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de Solocal Group,
 - la conclusion de tout accord en vue de créer une *joint-venture* avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour Solocal Group ou l'une de ses filiales, sur la durée de la *joint-venture*, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
 - toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de Solocal Group ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de Solocal Group ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
 - toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
 - acquisition ou souscription, par Solocal Group ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à 10 millions d'euros si la responsabilité de Solocal Group ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque Solocal Group ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,
 - toute diversification de l'activité de Solocal Group ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités

préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,

- toute cession ou cessation d'une des principales activités de Solocal Group ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le *business plan* triennal,
- toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de Solocal Group ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de Solocal Group ou de ses filiales,
- toute autorisation ou instruction à une filiale de Solocal Group d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe,
- la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par Solocal Group ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de 10 millions d'euros,
- toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de Solocal Group, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de Solocal Group ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de Solocal Group, non prévues au titre du budget annuel ou du *business plan* triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe,
- tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par Solocal Group ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou d'honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
- tout prêt accordé par Solocal Group ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

■ DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

■ DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIONS EXISTANTES

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaires, y compris au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de 10 jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

■ ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification des droits des actionnaires.

21.2.2 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)

■ ACCÈS, PARTICIPATION ET VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris).

Il sera demandé aux actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2015 de se prononcer sur la mise en conformité des statuts avec les dispositions du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 qui a notamment modifié la date d'établissement de la liste des actionnaires habilités à participer à une Assemblée générale des actionnaires et d'obligataires. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, cette date est fixée au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (au lieu du troisième jour ouvré précédemment).

Les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'administration nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à toute personne de son choix en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le troisième jour ouvré (« deuxième jour ouvré » en cas d'approbation de la 17^e résolution sur la modification de la date d'établissement de la liste des actionnaires habilités à participer à une Assemblée générale des actionnaires – voir ci-dessus) précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'Assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

■ FORMES ET DÉLAIS DE CONVOCATIONS (ARTICLE 28 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 35 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à dix jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

■ BUREAU DES ASSEMBLÉES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

■ ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion et jusqu'à 25 jours avant l'Assemblée (toutefois, lorsque l'avis est publié plus de 45 jours avant l'Assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les 20 jours de la publication de l'avis) ; ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

■ CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Les dispositions statutaires relatives à l'existence d'un droit de vote double, telles qu'adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011, ont pris effet le 1^{er} mai 2013. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans.

21.2.3 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.4 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société du franchissement de certaines fractions du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de Bourse suivant le jour du franchissement de ce seuil, de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital, qu'elle détient directement ou indirectement, seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'observation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

21.2.5 Clause de modification du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification du capital.

22

CONTRATS IMPORTANTS

La Société a conclu un financement bancaire détaillé au chapitre 10 du présent document.

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

23

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société. En outre, l'ensemble des informations réglementaires visées à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF, ainsi que certaines informations sur l'organisation, les activités du Groupe et les statuts actualisés sont disponibles sur le site Internet www.solocalgroup.com.

25

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles mentionnées à la section 7.2 « Liste des principales filiales et participations » susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

A

ANNEXES

Glossaire

Annuaire : un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Audiences (indicateur de visites mesuré en interne) :

- ↳ Déportalisées : audiences indirectes sur des contenus de marque PagesJaunes en dehors des médias digitaux PagesJaunes (notamment Bing, Yahoo!, Comprendre Choisir...).

Charges externes nettes :

- ↳ Incluent les achats externes : essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts liés aux bases de données, les charges d'exploitation et de développement des systèmes d'information, les charges de communication et de marketing, ainsi que les charges de structure.
- ↳ Et comprennent également les autres produits et charges opérationnels : principalement composés des impôts et taxes, de certaines provisions pour risques, et des provisions pour risques clients.
- ↳ N'incluent pas les charges exceptionnelles telles que les provisions liées au déménagement prévu en 2016.

Chiffre d'affaires Annuaires imprimés & Autres activités :

- ↳ Somme des revenus issus d'une part des activités « Annuaires imprimés » relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches) et d'autre part des activités concernant le marketing direct traditionnel (logistique, affranchissement, mailing) et les services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008) ainsi que l'annuaire inversé QuiDonc.

Chiffre d'affaires du Groupe consolidé : chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte le chiffre d'affaires de la Société et de l'ensemble de ses filiales.

Chiffre d'affaires Internet :

- ↳ Somme des revenus des activités exercées au travers d'Internet, dont les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux, ainsi que toute une gamme de services et de produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'informations à contenu local.

Coût moyen de la dette totale :

- ↳ Coût moyen pondéré de la dette bancaire et de l'emprunt obligataire, annualisé lorsque la période est inférieure à 12 mois.

EBITDA (Earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation) :

EBITDA est égal au chiffre d'affaires après déduction des charges externes nettes, des salaires et charges sociales (participation des salariés et rémunération en actions comprises) et des coûts de restructuration et d'intégration.

Éditeur : personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Endettement financier net :

- ↳ Total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Groupe : le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Groupe consolidé : le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Intranet : réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Intranet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes.

Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

Marge brute opérationnelle (MBO) :

- ↳ Chiffre d'affaires diminué des achats externes, des charges opérationnelles (nettes des produits opérationnels) et des salaires et charges. Les salaires et charges présentés dans la marge brute opérationnelle ne tiennent pas compte de la participation des salariés et des charges de rémunération en actions.

Marge brute opérationnelle (MBO) normalisée :

- ↳ MBO ajustée des effets comptables liés à la mise en place des nouveaux contrats commerciaux.

PagesJaunes : audiences suite à la volonté exprimée d'un utilisateur d'accéder aux médias digitaux PagesJaunes (accès direct et recherche de marque sur un moteur de recherche).

PagesJaunes ou PagesJaunes SA : la société PagesJaunes SA.

Ratio Dette Nette sur MBO :

- ↳ Telles que définies dans le contrat passé avec les établissements financiers, soit un agrégat proche de la dette nette consolidée hors juste valeur des instruments dérivés et hors frais d'émission d'emprunts, et un agrégat proche de la MBO consolidée.

Ratio MBO sur charge financière nette :

- ↳ Tels que définies dans le contrat passé avec les établissements financiers, soit un agrégat proche de la MBO consolidée, et un agrégat proche de la charge financière nette consolidée hors amortissement des frais d'émission d'emprunts et hors variations de juste valeur des instruments dérivés constatées au compte de résultat.

Reach (indicateur défini et publié par Nielsen Médiamétrie) :

- ↳ **Nombre de visiteurs uniques d'un site :** le nombre d'internautes/mobinautes/tablonantes ayant visité un site sur un mois donné.
- ↳ **Reach :** il représente le trafic, en visiteurs uniques, d'un site ou d'un groupe sur un mois donné. Il peut être exprimé en volume (nombre de visiteurs uniques) ou en ratio (par rapport à une population de référence pour le mois concerné).

Le *Reach* du Groupe ne concerne que ses propres services. Aucun des médias partenaires externes en « déportalisation » n'est pris en compte dans cet indicateur.

Régisseur de publicité : personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

SEO & affiliés : audiences sur les médias digitaux PagesJaunes ayant pour origine des partenaires affiliés (MSN, Nosibay, Free et Alice, Planet, L'internaute) et des moteurs de recherche (SEO, « Search Engine Optimisation »).

Société : la société Solocal Group.

Taux de couverture d'un site Internet : nombre d'internautes s'étant rendu sur le site étudié au moins une fois au cours d'une période déterminée sur le nombre total d'internautes actifs au cours de cette période.

Table de concordance

Le rapport financier annuel de l'exercice 2014, établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est constitué des sections du document de référence identifiées dans le tableau ci-dessous. Y est incluse la table de concordance avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne :

Informations	Chapitres du document de référence
Comptes consolidés du Groupe	20.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.4
Rapport de gestion du Groupe	9
Comptes annuels de la Société	20.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.4
Rapport de gestion social	20.3
Attestation des responsables	1.2
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités et stratégie de développement	6.1-6.2
6.2 Présentation de l'activité	6.1-6.2
6.3 Événements exceptionnels	6.3
6.4 Relations avec les actionnaires	6.4
6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	6.5
6.6 Position concurrentielle	6.2
6.7 Réglementation	6.6
6.8 Fournisseurs	6.7
6.9 Assurances et couverture de risques	6.8
6.10 Immobilisations corporelles importantes	6.9
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	6.9
8.2 Questions environnementales	8
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés et répartition par activité	8
17.2 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	17.1
17.3 Description des contrats d'intéressement et de participation	17.2

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015

À titre ordinaire

■ PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice, telle qu'elle ressort desdits comptes, à 132 193 013,11 euros.

L'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, qui s'élève à la somme de 67 454 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le montant de l'impôt y afférent, soit 25 632 euros.

■ DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

■ TROISIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tel que ressortant des comptes annuels)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- constate que la perte de l'exercice s'élève à 132 193 013,11 euros ;
- constate que, compte tenu du report à nouveau créditeur de 1 365 217 426,51 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice est de 1 233 024 413,40 euros ; et
- décide d'affecter l'intégralité du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2011	280 984	0	Non applicable
2012	280 984	0	Non applicable
2013	280 984	0	Non applicable

(1) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

■ QUATRIÈME RÉOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, dont il fait état.

■ CINQUIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions Solocal Group)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2014 par sa 5^e résolution d'acheter des actions de la Société ;

- ✎ autorise le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 10 % du montant du capital social existant à la date de la mise en œuvre de la présente délégation :
 - ✎ le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 2 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence,
 - ✎ le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 232 345 434 euros,
 - ✎ cette autorisation est valable pour une période de 18 mois,
 - ✎ les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas amener la Société à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée,
 - ✎ l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou sur les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré,
 - ✎ les acquisitions ou transferts d'actions pourront être réalisés à tout moment, sauf en période d'offre publique visant les actions de la Société, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- ✎ de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux salariés du groupe Solocal dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise et (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail) au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;
- ✎ de réduire le capital de la Société en application de la seizième résolution soumise à la présente Assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- ✎ d'assurer la liquidité de l'action Solocal Group par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ✎ de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- ✎ de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de Solocal Group liées à ces valeurs mobilières.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, la réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

■ SIXIÈME RÉSOLUTION *(Ratification de la cooptation de Mme Nathalie Balla en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de Mme Nathalie Balla en qualité d'Administrateur intervenue lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 juillet 2014, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

■ SEPTIÈME RÉSOLUTION *(Ratification de la cooptation de M. Robert de Metz en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de M. Robert de Metz en qualité d'Administrateur intervenue lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 novembre 2014, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée générale.

■ HUITIÈME RÉSOLUTION *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Robert de Metz)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'Administrateur de M. Robert de Metz viendra à expiration à l'issue de la présente Assemblée et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 14 des statuts, de renouveler son mandat d'Administrateur pour une période de quatre années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

■ NEUVIÈME RÉSOLUTION *(Ratification de la cooptation de M. Jean-Marc Tassetto en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de M. Jean-Marc Tassetto en qualité d'Administrateur intervenue lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 novembre 2014, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée générale.

■ DIXIÈME RÉSOLUTION *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jean-Marc Tassetto)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'Administrateur de M. Jean-Marc Tassetto viendra à expiration à l'issue de la présente Assemblée et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 14 des statuts, de renouveler son mandat d'Administrateur pour une période de quatre années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

■ ONZIÈME RÉSOLUTION *(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Cécile Moulard)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'Administrateur de Mme Cécile Moulard viendra à expiration à l'issue de la présente Assemblée et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues

par l'article 14 des statuts, de renouveler son mandat d'Administrateur pour une période de quatre années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

■ DOUZIÈME RÉOLUTION

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Jean-Pierre Remy)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le Code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Jean-Pierre Remy en sa qualité de Président Directeur général, puis de Directeur général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration à la présente Assemblée et dans le document de référence 2014 aux pages 95 et 96.

■ TREIZIÈME RÉOLUTION

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Christophe Pingard, Directeur général délégué)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le Code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Christophe Pingard en sa qualité de Directeur général délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration à la présente Assemblée et dans le document de référence 2014 aux pages 97 et 98.

■ QUATORZIÈME RÉOLUTION

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Robert de Metz, Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le Code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Robert de Metz en sa qualité de Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration à la présente Assemblée et dans le document de référence 2014 à la page 94.

■ QUINZIÈME RÉOLUTION

(Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer le montant global annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration à la somme de 490 000 euros, au titre de l'exercice 2015 et des exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision.

À titre extraordinaire

■ SEIZIÈME RÉOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce,

- ✎ met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2014 par sa 24^e résolution ;
- ✎ délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la cinquième résolution soumise à la présente Assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée ;
- ✎ décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- ✎ délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ;
- ✎ fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

■ DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

(Mise en conformité des statuts avec de nouvelles dispositions réglementaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et afin de mettre en conformité les statuts avec de nouvelles dispositions légales et réglementaires, issues de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 et du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014, décide de modifier :

- ✎ l'avant dernier alinéa de l'article 23 comme suit, le reste de l'article 23 demeurant inchangé :

« Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à de conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimal d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1382 du Code civil ou des articles L. 225-1 et L. 226-1 du Code de commerce. » ;
- ✎ les deux premiers alinéas de l'article 26 des statuts comme suit, le reste de l'article 26 demeurant inchangé :

« Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'inscription en compte des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris).

L'inscription en compte des titres dans le délai prévu au paragraphe précédent doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. » ;

- ✎ le sixième alinéa de l'article 27 des statuts comme suit, le reste de l'article 27 demeurant inchangé :

« Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'Assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration. »

■ DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

(Modification de l'article 17 des statuts relatif aux pouvoirs du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide, en application de l'article L. 228-36-A nouveau du Code de commerce, de compléter l'article 17 des statuts de la Société, relativement aux pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance, et en conséquence d'insérer à la fin dudit article 17 un nouvel alinéa rédigé comme suit :

« Le Conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations et de toutes autres valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance. Le Conseil d'administration peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an l'émission de telles obligations ou valeurs mobilières et en arrêter les modalités. Les personnes désignées rendent compte au Conseil d'administration dans les conditions déterminées par celui-ci. »

■ DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

(Non-utilisation des autorisations financières en période d'offre publique)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre, des délégations financières données par l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2014 par ses quinzième à vingt-deuxième résolutions.

■ VINGTIÈME RÉOLUTION

(Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de 6 euros de nominal contre 30 actions ordinaires de 0,20 euro de nominal détenues – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

après avoir rappelé que le capital social de la Société s'élève, à la date du 9 février 2015, à 232 345 434 euros, divisé en 1 161 727 170 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune,

- ✎ décide de procéder au regroupement des actions composant le capital de la Société de telle sorte que 30 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune seront échangées contre une (1) action nouvelle de 6 euros de valeur nominale ;
- ✎ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :
 - ✎ fixer la date de début des opérations de regroupement,
 - ✎ publier tous avis et procéder à toutes formalités prévues par la loi,
 - ✎ constater et arrêter le nombre exact d'actions à regrouper et le nombre exact d'actions résultant du regroupement avant le début des opérations de regroupement ;
- ✎ prend acte du fait qu'un actionnaire de la Société a renoncé au regroupement d'un certain nombre d'actions afin de permettre d'appliquer à un nombre rond d'actions, le ratio d'échange visé au premier tiret de la présente résolution ;

✎ en conséquence de ce qui précède, décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour procéder aux modifications corrélatives des statuts, déterminer et procéder, le cas échéant, à l'ajustement (y compris par voie d'ajustement en numéraire) des droits des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'attribution d'actions gratuites et des titulaires de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, procéder à toutes formalités de publicité requises et, plus généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de mettre en œuvre le regroupement des actions de la Société dans les conditions susvisées et conformément à la réglementation applicable.

Les actions nouvelles bénéficieront immédiatement du droit de vote double, sous réserve d'être maintenues au nominatif, si à la date du regroupement des actions anciennes dont elles sont issues, chacune de ces actions anciennes bénéficiait du droit de vote double.

En cas de regroupement d'actions anciennes qui étaient inscrites au nominatif depuis des dates différentes, le délai retenu pour l'appréciation du droit de vote double des actions nouvelles sera réputé débiter à la date la plus récente de mise au nominatif des actions anciennes.

La présente délégation est consentie pour une durée qui expirera à la date de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

À titre ordinaire et extraordinaire

■ VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée du 11 juin 2015 – Résolution n° 16

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Denis THIBON

Deloitte & Associés
Ariane BUCAILLE

Crédits photos :
Couverture, Solocal Group
Robert de Metz, Dexia
Jean-Pierre Remy, Jean Chiscano pour Solocal Group

SOLOCAL GROUP

Société anonyme au capital
de 233 259 388,6 euros
R.C.S. Nanterre 552 028 425

Siège social :

7, avenue de la Cristallerie
92317 Sèvres Cedex

▶ N°Vert 0 800 81 84 54

@ actionnaires@solocalgroup.com

www.solocalgroup.com

Solocal
GROUP